



HAL
open science

Une approche systémique des mouvements migratoires ouest-africains

Stéphane Pidoux

► **To cite this version:**

Stéphane Pidoux. Une approche systémique des mouvements migratoires ouest-africains. Sociologie. Université de Technologie de Troyes, 2021. Français. NNT : 2021TROY0022 . tel-03810667

HAL Id: tel-03810667

<https://theses.hal.science/tel-03810667v1>

Submitted on 11 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse
de doctorat
de l'UTT

Stéphane PIDOUX

**Une approche systémique
des mouvements migratoires
ouest-africains**

Champ disciplinaire :
Sciences pour l'Ingénieur

2021TROY0022

Année 2021



THESE
pour l'obtention du grade de
DOCTEUR
de l'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES
en SCIENCES POUR L'INGENIEUR
Spécialité : SYSTEMES SOCIOTECHNIQUES

présentée et soutenue par

Stéphane PIDOUX

le 9 juillet 2021

**Une approche systémique des mouvements migratoires
ouest-africains**

JURY

Mme Cécile GODÉ	PROFESSEURE DES UNIVERSITES	Présidente
M. Christian BOURRET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Rapporteur
Mme Dominique LUCIANI-MIEN	MAITRE DE CONFERENCES - HDR	Rapporteuse
M. Didier JOUBERT	DOCTEUR	Examineur
M. Éric CHÂTELET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Directeur de thèse
M. Patrick LACLÉMENCE	PROFESSEUR UTT - HDR	Directeur de thèse

RESUME

La recherche s'inscrit dans une démarche scientifique visant à révéler les facteurs poussant un ressortissant ouest-africain à quitter son pays. Pour ce faire, nous avons croisé les interactions et analysé les différents déterminants migratoires. La présentation synthétique des théories migratoires démontre que l'analyse des flux s'effectue dans un cadre multidisciplinaire et transversal.

Une enquête de terrain forte de 18 entretiens et son examen permettent de révéler que le facteur prédominant déclenchant le processus migratoire porte sur une raison économique. A la lecture des principaux déterminants et leurs interactions, une modélisation, sous forme d'un graphe d'influence, permet de mesurer le processus décisionnel « de départ » propre à la migration ouest-africaine. Cette analyse met en évidence l'importance de trois dynamiques sous-jacentes. Elles portent sur les sources d'information, la précarité économique et les relations entre l'Etat et les filières d'immigration clandestine, dont l'Etat représente le point commun unique faisant de celui-ci un pivot dans le processus décisionnel.

L'analyse de la décision et la modélisation de son processus dans le temps et dans l'espace des mouvements de population, volontaires ou forcés, de la sous-région nous permet de démontrer que la mobilité ouest-africaine est en profonde mutation. Elle s'inscrit dans une dynamique qui impacte largement les pays extrarégionaux, notamment les Etats de l'Union européenne.

Mots Clefs : Analyse factorielle, Migrations, Systémique, Afrique occidentale, Émigration et Immigration.

ABSTRACT

The research is part of a scientific approach aimed at revealing the factors that lead West Africans to leave their country. For this purpose, we cross-referenced the interactions and analyzed the various migratory determinants. The synthetic presentation of theories underlines that the analysis of flows is carried out in a multidisciplinary and cross-cutting framework.

A field survey of 18 interviews and its examination reveal that the predominant factor triggering the migration process is economic. After reading the main determinants and their interactions, a model, in the form of an influence graph, makes it possible to measure the "departure" decision-making process specific to West African migration. This analysis highlights the importance of three underlying dynamics. These relate to sources of information, economic insecurity, and the relationship between the state and illegal immigration networks, of which the state represents the single common point, making it a pivot in the decision-making process.

The analysis of the decision and the modeling of its process in time and space of voluntary or forced population movements in the subregion allows us to demonstrate that West African mobility is undergoing profound changes. It is part of a dynamic that has a major impact on extra-regional countries, particularly the European Union Member States.

Key words: *Factor analysis, Migrations, Systemic, West Africa, Emigration and Immigration.*

AVANT-PROPOS

La version finalisée de la recherche est loin de l'idée originale proposée à mes deux directeurs de thèse. La réflexion initiale portait certes déjà sur l'analyse de la migration ouest-africaine mais avec un angle beaucoup plus opérationnel. La lutte contre les trafiquants de migrants devait être au centre de mon étude et faisait sens avec mon activité professionnelle de l'époque. ; peut-être trop... Face aux difficultés de trouver des sources en nombre, des statistiques fiables et au manque de recul historique nécessaire, il n'a pas été possible de poursuivre dans cette voie au risque d'un échec avéré. La réflexion s'est donc construite dans le premier tiers, s'est consolidée à mi-parcours et a réellement été enfantée au début de la troisième année.

A ces aléas maîtrisés, ce sont ajoutées plusieurs difficultés plus ou moins prévisibles. La première difficulté, connue lors de mon inscription à l'université, a été d'allier la validation des heures de formation demandée par l'école doctorale ainsi que la participation à des séminaires scientifiques à mon activité professionnelle. J'ai, en effet, à mi-parcours été muté comme conseiller stratégique auprès des services du Premier Ministre irakien dans le cadre de la mission de l'Union européenne basée à Bagdad (Irak). Cette mission, riche en enseignement, s'est révélée en revanche très chronophage et exigeante en termes de disponibilité. La deuxième épreuve s'est portée plus dans la régularité de mon travail de doctorant salarié à l'occasion d'événements extrêmement sensibles survenus dans mon milieu professionnel. Sans être exhaustif, j'ai vécu lors de mon séjour en Irak plusieurs crises majeures freinant sinon cassant une dynamique de recherches. Les manifestations sociales irakiennes, les plus graves en nombre de morts depuis des décennies, la mort de général iranien Qassem Soleimani à Bagdad engendrant des tensions politiques dans tout le Moyen-Orient ou encore la crise sanitaire du Coronavirus qui a déclenché en urgence l'évacuation de la mission n'ont pas facilité la tâche en termes de concentration et ont surtout augmenté une charge mentale qui était déjà bien haute. Une autre épreuve est survenue lors de la finalisation de la recherche, ma mutation comme chef de l'unité conseils stratégiques au sein de la mission de l'Union européenne à Niamey (Niger) en février 2021. Si le poste correspondait à mes attentes professionnelles, il a engendré une forte augmentation

d'activité. La fin d'une mission, le début d'une autre et la clôture d'une thèse n'ont pas été si évidentes à réaliser en même temps.

La dernière difficulté a été de concilier mes travaux avec une vie de famille. Mes retours en France, censés être une bouffée d'air et un moment de décompression, ont surtout servi à me rendre à des séminaires, aux bibliothèques spécialisées ou encore à mes rendez-vous réguliers avec mes deux directeurs de thèse. Le temps consacré à ma famille a été très contraint. Ces trois années ont donc été éprouvantes à vivre et pas uniquement pour moi.

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont directement et sincèrement à mes deux directeurs de thèse qui m'ont soutenu tout au long de ces trois années et ont accepté de s'adapter à mes contraintes professionnelles.

Je voulais aussi remercier monsieur Khémais Saanouni, directeur de l'école doctorale de l'Université de Technologie de Troyes et madame Isabelle Leclercq pour leur compréhension, leur écoute et leur bienveillance.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Professeur Patrick Laclémence qui a pris un risque en acceptant de me suivre dans mon projet. Lors de notre première rencontre, Patrick m'avait averti sur la difficulté de poursuivre une thèse en même temps que son activité professionnelle mais que le risque méritait d'être pris tant les retombées qu'elles soient intellectuelles, professionnelles ou personnelles étaient positives. J'ai l'espoir de ne pas avoir trahi sa confiance à l'occasion de cette recherche.

Le professeur Eric Châtelet a été d'une aide précieuse dès le début assurant un suivi régulier de mes recherches lors de nos rencontres à l'UTT et lors de nos différents rendez-vous Skype à l'occasion de la dernière partie portant sur la modélisation. Sa technicité et son ouverture d'esprit m'ont été salutaires et m'ont permis de livrer une thèse, je l'espère, équilibrée et aboutie.

Je voulais enfin remercier ma femme pour sa patience et mes filles pour leur soutien tout au long de ces trois années.

« La prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir... »

Pierre Dac

TABLE DES MATIERES

Résumé	2
Abstract	3
Avant-Propos	4
Remerciements	6
Table des matières	8
Table des Figures	13
Table des tableaux	15
Table des annexes	16
Liste des acronymes	17
Définitions	19
Introduction générale	24
La méthodologie de la Recherche	32
1 L'intérêt de la recherche	33
2 Objectifs de la recherche	34
3 La question principale	36
4 Le cadre de la recherche et la délimitation du sujet	36
5 La stratégie de recherche	42
6 Collection et analyse des données	44
7 L'évaluation des résultats	51
8 Considérations éthiques	52
Chapitre I La migration ouest-africaine s'inscrit dans un cadre spatio-temporel complexe	54
I Introduction de chapitre	54
II La migration ouest-africaine du VII ^{ème} au XX ^{ème} siècle	54
II.1 Un mode de vie historiquement basé sur le déplacement	55
II.2 La période précoloniale	57
II.3 La période coloniale	70
III Une migration ouest-africaine essentiellement continentale	76
III.1 Trois pôles d'immigration intra-régionale	79
III.2 Deux pôles d'immigration extra-régionale	88
III.3 La CEDEAO, action politique régionale en matière de migration	114
IV Conclusion de chapitre	117
Chapitre II Les nouvelles tendances migratoires ouest-africaines	119
I Introduction de chapitre	119
II L'évolution des courants migratoires ouest-africains	119
II.1 Un accroissement des migrations intra-régionales	119

II.2 Une mutation des échanges entre l’Afrique de l’Ouest et l’Union européenne	122
II.3 De nouvelles spatialités ouest-africaines	125
III L’immigration irrégulière, une nouvelle migration contestée	133
III.1 Une explosion des mouvements migratoires irréguliers en provenance de l’Afrique de l’Ouest	134
III.2 Une modification des routes migratoires	137
III.3 La réponse structurelle de l’UE face à l’immigration irrégulière	139
III.4 Les actions politiques des Etats Membres face à l’immigration irrégulière	144
III.5 L’action opérationnelle de l’UE face à l’immigration irrégulière	148
IV Conclusion de chapitre	155
Chapitre III Les théories migratoires	157
I Introduction de chapitre	157
II les facteurs micro-structurels de la migration	158
II.1 Le courant économique néo-classique	158
II.2 Le cycle de vie	161
II.3 Le capital humain	162
II.4 L’information	163
II.5 La privation relative	164
II.6 L’irrationalité	166
II.7 Les théories de la motivation	167
II.8 L’approche par le genre	168
III Les facteurs méso-structurels de la migration	169
III.1 La famille, nouvel acteur dans le processus migratoire	169
III.2 La migration comme stratégie de gestion des risques	170
III.3 Les théories des attentes et des valeurs	172
III.4 Le modèle de l’action raisonnée et du comportement planifié	173
III.5 La théorie des réseaux et le capital social	174
III.6 L’imaginaire géographique	175
IV Les facteurs macro-structurels de la migration	176
IV.1 Le marché du travail, régulateur de la migration	176
IV.2 Les théories migratoires dans un système globalisé	178
IV.3 Les migrations circulaires	179
V Les facteurs exogènes de la migration	181
V.1 La gouvernance migratoire	181
V.2 Le rôle des acteurs non institutionnels	183
V.3 L’environnement	185
V.4 Les réseaux criminels	188

V.5 La violence politique	193
VI Conclusion de chapitre	195
Chapitre IV L'enquête	197
I Introduction de chapitre	197
II Les enquêtes de référence	197
III Les thématiques multisectorielles des théories migratoires	201
IV Une comparaison entre questionnaires de l'OIM et théories migratoires	204
V Le questionnaire	209
V.1 L'élaboration	209
V.2 La diffusion du questionnaire	213
V.3 L'échantillonnage	214
V.4 La stratégie de l'enquête	215
V.5 Le questionnaire, un exercice perfectible	218
V.6 L'entretien, un moyen plus efficace de collecter de l'information	232
VI Un exercice critiquable	236
VI.1 Le questionnaire, entre idée et raison	236
VI.2 Les entretiens, une voie salutaire	237
VI.3 Les lacunes des entretiens	238
VII Conclusion de chapitre	238
Chapitre V L'analyse des résultats	240
I Profil du migrant	241
I.1 Genre et nationalité	241
I.2 Age	245
I.3 Statut marital	246
I.4 Enfants à charge	247
I.5 Niveau d'éducation	248
I.6 Expérience migratoire	250
II Les activités	252
II.1 Dernier emploi occupé	252
II.2 Les occupations sociales	254
II.3 L'action des forces de police	255
II.4 Les principales sources d'information avant et pendant la migration	257
III Les acteurs	259
III.1 La famille	259
III.2 Les filières d'immigration clandestine	263
III.3 Les organisations inter-gouvernementales	264
IV Le milieu	265

IV.1 Origine du milieu de résidence	265
IV.2 La culture migratoire dans le pays d'origine	266
IV.3 La politique migratoire des pays traversés	266
IV.4 Le départ	267
IV.5 La destination	270
V Les variables socio-économiques	272
V.1 La ou les raisons principales de départ	272
V.2 L'entourage lors du périple migratoire	275
V.3 Le financement du voyage	276
VI Les variables exogènes	279
VI.1 Les changements climatiques	279
VI.2 Les environnements violents	281
VII La confrontation de l'enquête de terrain et des enquêtes de référence	282
VII.1 Profil du migrant	283
VII.2 Les activités	284
VII.3 Les acteurs	285
VII.4 Le milieu	286
VII.5 Les variables économiques	287
VIII Conclusion de chapitre	288
Chapitre VI Modélisations des processus de la décision migratoire	290
I Introduction de chapitre	290
II Le choix du modèle qualitatif	291
III Présentation de l'analyse des facteurs explicatifs	293
III. 1 Les facteurs non expliqués	294
IV Facteurs ayant une très forte influence	299
IV.1 Facteurs « milieu »	300
IV.2 Facteur « économique »	307
IV.3 Facteur « activités »	309
V Facteurs ayant une forte influence	310
V.1 Facteurs « profil du migrant »	312
V.2 Facteur « activité »	316
VI Facteurs « inhibants »	319
VII La modélisation selon la dynamique des systèmes	322
VII.1 Définition du concept	322
VII.2 Elaboration et représentation du diagramme d'influence	323
VII.3 La dynamique de l'information	325
VII.4 Le nœud de la précarité	329

VII.5 L'équilibre des forces	331
VIII Conclusion de chapitre	333
Conclusion générale	335
Liste des annexes	347
Annexe 1 : Questionnaire IOM	347
Annexe 2 : Proposition de questionnaire Version 1	358
Annexe 3 : Questionnaire pour les entretiens version consolidée	371
Annexe 4 : Tableau des réponses	377
Bibliographie	381

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Principales destinations des migrations intrarégionales.	25
Figure 2 : La région ouest-africaine dans le monde.	27
Figure 3 : Projection de la population ouest-africaine jusqu'en 2100 (en millier).	28
Figure 4 : Les blocs d'activité.	33
Figure 5 : Les chapitres de la recherche.	35
Figure 6 : Classification des pays africains par région.	37
Figure 7 : Les différentes approches sémantiques de la notion de migrant.	39
Figure 8 : Représentation de la méthode de triangulation des sources.	43
Figure 9 : Transhumance et nomadisme en Afrique de l'Ouest.	57
Figure 10 : La traite des esclaves en Afrique du VII ^{ème} et XV ^{ème} .	62
Figure 11 : Les routes du commerce négrier.	64
Figure 12 : Les zones d'origine des esclaves déportés et hubs de départ.	67
Figure 13 : Les flux migratoires ouest-africains au lendemain des indépendances.	77
Figure 14: Flux annuels des migrants transitant par Agadez en direction de la Libye en 2001.	107
Figure 15 : Nombre d'interceptions sur la voie de la Méditerranée centrale entre 2009 et 2018.	113
Figure 16 : Nombre de migrants internationaux en Afrique de l'Ouest de 1990 à 2019.	120
Figure 17 : Immigration ouest-africaine dans les 28 pays de l'Union européenne de 1990 à 2017.	123
Figure 18 : Arrivées de ressortissants ouest-africains au sein des quatre plus importants pays de l'Union européenne en 1990*.	124
Figure 19 : Route migratoire en Afrique de l'Ouest.	130
Figure 20 : Nombre de détections de migrants irréguliers ouest-africains aux frontières extérieures de l'Union européenne de 2009 à 2018.	134
Figure 21 : Nombre de facilitateurs appréhendés au sein de l'Union européenne de 2008 à 2018.	136
Figure 22 : Nationalités des migrants clandestins originaires de l'Afrique de l'Ouest interceptés en Espagne, en Italie, en Grèce et à Malte, 2008-2011.	138
Figure 23 : Carte de l'espace Schengen.	140
Figure 24 : les courants migratoires au Royaume-Uni d'après Ravenstein en 1885.	159
Figure 25 : La migration en cloche.	165
Figure 26 : Modélisation simplifiée des liens entre immigration irrégulière et trafic de migrants.	193
Figure 27 : Zones d'enquête.	217
Figure 28 : Répartition du panel par genre et nationalité à la naissance.	241
Figure 29 : Statut marital.	246
Figure 30 : Niveau d'éducation.	248
Figure 31 : Expérience migratoire.	250
Figure 32 : Dernier emploi occupé par le migrant.	252
Figure 33 : Précarité de l'emploi.	254
Figure 34 : Activités sociales des personnes interrogées avant le départ.	254
Figure 35 : Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle lors du voyage.	255
Figure 36 : Principales sources d'information avant et pendant le voyage.	257
Figure 37 : Profession des parents des personnes interrogées.	259
Figure 38 : Taille du foyer de personnes interrogées.	260
Figure 39 : Position du migrant dans la fratrie.	261

Figure 40 : Origine du milieu de résidence.	265
Figure 41 : La culture migratoire dans le pays d'origine.	266
Figure 42 : Pays de départ.	268
Figure 43 : Lieu de départ.	268
Figure 44 : Choix du pays de destination.	270
Figure 45 : Nombre de raisons mentionnées pour expliquer le départ.	273
Figure 46 : Poids des raisons ayant motivé le départ.	274
Figure 47 : Nombre de sources financement nécessaire pour le payer le voyage.	277
Figure 48 : Origine du financement.	279
Figure 49 : Le poids des facteurs sur les personnes ayant fait référence aux raisons économiques comme motivation principale au départ.	296
Figure 50 : Les relations selon les facteurs famille.	297
Figure 51 : Relations factorielles « très fortes influences » par niveau.	299
Figure 52 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants partis de la ville.	302
Figure 53 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants trouvant naturel de quitter son pays.	304
Figure 54 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant une image positive du pays de destination.	305
Figure 55 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant choisi le pays de destination pour des raisons économiques.	307
Figure 56 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant dû financer leur voyage.	309
Figure 57 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant utilisé un facilitateur.	310
Figure 58 : Relations factorielles fortes influences par niveau.	311
Figure 59 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants étant célibataires.	314
Figure 60 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants n'ayant pas d'enfants.	315
Figure 61 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant un emploi précaire.	317
Figure 62 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant utilisé internet comme source d'information.	318
Figure 63 : Facteurs inhibants de la migration.	321
Figure 64 : Diagramme d'Influence : Processus dynamique de la décision migratoire.	325
Figure 65 : L'influence de l'information dans le processus décisionnel.	329
Figure 66 : Le nœud de la précarité.	331
Figure 67 : Les relations action de l'Etat versus Filières d'immigration clandestine.	333

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Estimation par pays de la population ouest-africaine jusqu'en 2100 (en millier).	29
Tableau 2 : Les sources consultées.	45
Tableau 3 : Critères d'évaluation de l'information.	46
Tableau 4 : Evaluation de l'information en provenance d'internet.	47
Tableau 5 : Les principaux facteurs de complexité dans les enquêtes liées à la migration.	49
Tableau 6 : Les traites négrières orientales de 650 à 1920.	59
Tableau 7 : Régions de départ des esclaves de la traite atlantique vers les Amériques*.	66
Tableau 8 : Migrants internationaux par pays de destination de 1960 à 1990.	78
Tableau 9 : Evolution de la population résidente selon la nationalité.	84
Tableau 10 : Effectifs de la population étrangère en Côte d'Ivoire en 1975 et 1988.	85
Tableau 11 : Personnes quittant la Libye entre février et le 20 juin 2011.	112
Tableau 12 : Nombre de migrants internationaux en Afrique de l'Ouest par pays de 1990 à 2019.	121
Tableau 13 : Analyse comparée du transport aérien dans la zone CEDEAO et dans les autres zones africaines.	129
Tableau 14 : Origine des migrants irréguliers interceptés sur la route de la Méditerranée centrale entre 2009 et 2018.	135
Tableau 15 : Synthèse des caractéristiques migratoires des événements environnementaux.	187
Tableau 16 : Les grandes familles de théories migratoires.	202
Tableau 17 : Tableau de comparaison entre la théorie migratoire et les enquêtes de référence.	204
Tableau 18 : Tableau comparatif Théories migratoires et questionnaires.	211
Tableau 19 : Répartition des questions en fonction des théories migratoires.	230
Tableau 20 : Les caractéristiques de l'environnement sur les migrations.	280
Tableau 21 : Comparaison données « Profil du migrant ».	283
Tableau 22 : Comparaison données « Les activités ».	285
Tableau 23 : Comparaison données « Les acteurs ».	286
Tableau 24 : Comparaison données « Le milieu ».	287
Tableau 25 : Comparaison données « Les variables économiques ».	288
Tableau 26 : Répartition des facteurs en fonction du degré d'interaction.	298
Tableau 27 : Classification de King des facteurs push et pull du retour des migrants dans leur pays d'origine.	319

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire IOM.....	347
Annexe 2 : Proposition de questionnaire Version 1	358
Annexe 3 : Questionnaire pour les entretiens version consolidée	371
Annexe 4 : Tableau des réponses.....	377

LISTE DES ACRONYMES

ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDH	Cour Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme
CENSAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CNCLTP	Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des êtres humains
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSI	Conseiller Sûreté Immigration
EBCG	European Border and Coast Guards
ECI	Equipe Commune d'Investigation
EMPACT	European Multidisciplinary Cooperation Platform Against Criminal Threats
EMSC	European Migrant Smuggling Center
ICMPD	International Centre for Migration and Policy Development
IcSP	Instrument Contribuant à la Stabilité et à la Paix
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
NEM	Nouvelle Economie de la Migration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM / IOM	Organisation Internationale pour les Migrations / International Organisation for Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail
OLI	Officier Liaison Immigration
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC / UNODC	Office des Nations unies contre les drogues et le crime
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAJE	Projet accès à la justice et à l'Etat de droit
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
UE/EU	Union européenne / European union

UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

DEFINITIONS¹

Apatride	Personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation.
Demandeur d'asile	La procédure de demande d'asile vise à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou le bénéfice de la « protection subsidiaire », c'est-à-dire le droit pour une personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié de rester sur le territoire s'il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel (peine de mort, exécution, torture, peines ou traitement inhumains ou dégradants ; menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou internationale).
Etranger	Personne qui n'a pas la nationalité du pays où il se trouve au moment concerné.
Expatrié	Personne qui vit dans un autre pays que le sien.
Gestion des frontières	Ensemble de mesures destinées à faciliter le mouvement autorisé des personnes (migration régulière) et des marchandises et à prévenir le mouvement non autorisé des personnes (migration irrégulière) et des marchandises, à détecter les auteurs de trafic illicite, de traite et de crimes connexes, ainsi qu'à identifier les victimes de ces crimes ou toute autre personne ayant besoin d'une

¹ Les définitions proviennent essentiellement du rapport de 2018 de la CNUCED portant sur le développement économique de l'Afrique (https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldafrica2018_fr.pdf), de l'OIM (<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>) et de l'INED, <https://www.ined.fr/fr/lexique/migrations-internationales>. Pages consultées le 10 septembre 2020. Et également de Boschet, A., & Guégan, J.-B. (2017). *Comprendre les migrations. Approches géographique et géopolitique*. Thèmes & Débats géopolitique.

assistance et/ou d'une protection (internationale) immédiate ou à long terme.

Gestion des migrations	Gestion et mise en œuvre, principalement par les États dans le cadre des systèmes nationaux ou d'une coopération bilatérale et multilatérale, de l'ensemble des activités afférentes à la migration sous tous ses aspects et à l'intégration des questions de migration dans les politiques publiques. Ce terme désigne toute approche planifiée de la mise en œuvre des cadres politiques, législatifs et administratifs élaborés par les institutions chargées de la migration.
Gouvernance des frontières	Lois, politiques, plans, stratégies, plans d'action et activités concernant l'entrée des personnes sur le territoire de l'État et la sortie des personnes du territoire de l'État. Elle comprend la détection, le sauvetage, l'interception, le filtrage, la conduite d'entretiens, l'identification, l'accueil, la détention, l'éloignement ou le renvoi, ainsi que des activités connexes telles que la formation, l'assistance technique, financière et autre, y compris celle fournie à d'autres États.
Gouvernance des migrations	Ensemble des normes juridiques, des lois et des réglementations, des politiques et des traditions, ainsi que des institutions (infranationales, nationales, régionales et internationales) et des processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale.
Migration irrégulière/illégale	Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination.

Migrant	Il n'existe pas de définition juridiquement reconnue du terme « migrant ». Toutefois, selon les Nations Unies, ce terme désigne « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ». Cependant, il est courant d'y inclure certaines catégories de migrants de courte durée, tels que les travailleurs agricoles saisonniers qui se déplacent à l'époque des semis ou des récoltes.
Pays de destination	Pays vers lequel se dirige une personne ou un groupe de personnes migrant de façon régulière ou irrégulière.
Pays tiers	Un pays tiers peut être défini, dans le cadre de la gestion intégrée des frontières, comme tout pays ne faisant pas partie des accords de Schengen.
Pays de transit	Pays que traverse une personne ou un groupe de personnes pour se rendre dans le pays de destination ou, quittant le pays de destination, pour se rendre dans le pays d'origine ou de résidence habituelle.
Pays d'origine	Pays de nationalité ou ancien pays de résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger, de façon régulière ou irrégulière.
Migrant en situation irrégulière	Personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation ou d'accords internationaux dont il est parti.
Migrant international	Personne qui change de résidence habituelle dans un autre pays.

Migration circulaire	Circulation fluide de personnes, à court et long terme, souvent dans un but économique et sans qu'aucune volonté de s'établir dans le pays de destination ne soit réelle.
Migration internationale	Les migrations internationales désignent les déplacements de population d'un pays dans un autre, dans le but de s'y établir.
Migration interne	Mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente.
Migrations mixtes	L'expression « migrations mixtes » fait référence à des mouvements de population complexes constitués de personnes qui suivent les mêmes itinéraires et utilisent les mêmes moyens de transport mais qui se déplacent pour des raisons différentes. Ces mouvements mixtes peuvent inclure des migrants réguliers ou non, dont certains peuvent avoir des besoins spécifiques, des réfugiés, des enfants non accompagnés et séparés, ou encore des victimes de traite.
Réfugié	Les réfugiés se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une « protection internationale ». La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais aussi des instruments régionaux et les statuts du HCR permettent de donner une définition du réfugié.
Réfugié climatique	Personne obligée de quitter la région ou le pays où elle habite, à la suite de la dégradation de son environnement ou à des catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique (inondations, sécheresses...). Réfugié climatique n'est pas un statut juridique.

- Trafic de migrants Le Protocole additionnel de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée portant sur le trafic illicite de migrants par terre, mer et air indique que « *l'expression "trafic illicite de migrants" désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État* ».
- Trafic de personnes Le Protocole additionnel de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée portant sur le trafic de personnes indique que « *l'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes* ».

INTRODUCTION GENERALE

En 2019, selon les Nations-Unies ², les migrations internationales dans le monde représentaient plus de 257 millions de personnes, soit environ 3,4% de la population mondiale, contre 172 millions en 2000 (2,8% de la population mondiale). Au niveau régional, l'Europe arrive en tête par le nombre de migrants internationaux accueillis (82 millions), suivie de l'Amérique du Nord (59 millions), de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale (49 millions).

A un échelon territorial, les Etats-Unis reçoivent 51 millions de migrants internationaux, soit environ 19% du volume mondial, arrive ensuite l'Allemagne et l'Arabie saoudite avec 13 millions de ressortissants étrangers sur leur sol, puis la Russie (12 millions), le Royaume-Uni (10 millions), les Émirats arabes unis (9 millions), la France, le Canada et l'Australie (environ 8 millions chacun) et l'Italie (6 millions). Ces 10 pays accueillent environ 50% des migrants internationaux.

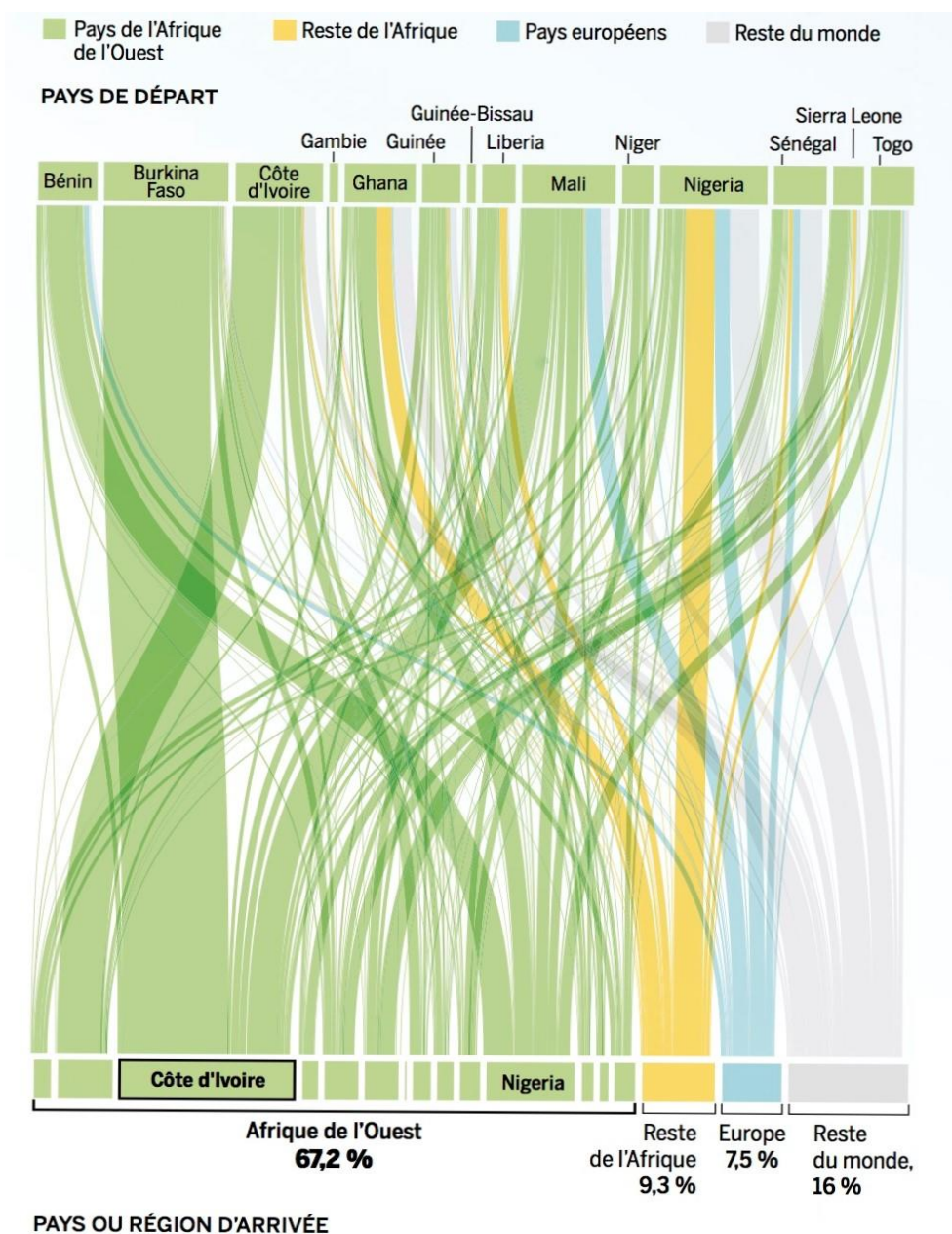
En volume, les migrants internationaux proviennent principalement de l'Inde pour 18 millions d'entre eux, puis du Mexique (12 millions), de la Chine (11 millions), de la Russie (10 millions) et de la Syrie (8 millions). Le plus gros du contingent migratoire arrive donc de l'Asie. La plupart des migrants restent dans la même région. 51,3% des migrations internationales sont intrarégionales contre 49,8% en 2000. Les Africains subsahariens se meuvent essentiellement au sein de leur région à 89%, de même pour les ressortissants l'Asie de l'Est et du Sud-Est (83%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (73%) et de l'Asie centrale et méridionale (63%).

Dans cet ensemble international, les migrations africaines passent de 15 millions en 2000 à 25 millions en 2017, soit une augmentation d'environ 67% en 17 ans. L'Afrique de l'Ouest rassemble à elle seule la moitié des mouvements intrarégionaux africains et la première région d'émigration vers l'Europe. Les migrations ouest-africaines restent majoritairement

² <https://news.un.org/fr/story/2019/09/1051802>. Page consultée le 10 septembre 2020.

sur le continent africain et principalement dans la sous-région à hauteur de 67,2% et loin devant le reste du monde 16%, l'Afrique avec 9,3%, et l'Europe avec 7,5% (Figure 1). L'Afrique Centrale comme l'Afrique du Nord attirent peu les migrants ouest-africains. L'Amérique du Nord devient une destination désirée malgré la distance avec le continent africain (Beauchemin & Lessault, 2014).

Figure 1 : Principales destinations des migrations intrarégionales.



Source : Malécot, V., Papin, D., Picard, F., & Delaporte, A. (2019, Juillet 04). *En cartes : l'immigration de l'Afrique de l'Ouest a surtout lieu... vers l'Afrique de l'Ouest*. Retrieved from Le Monde.fr:

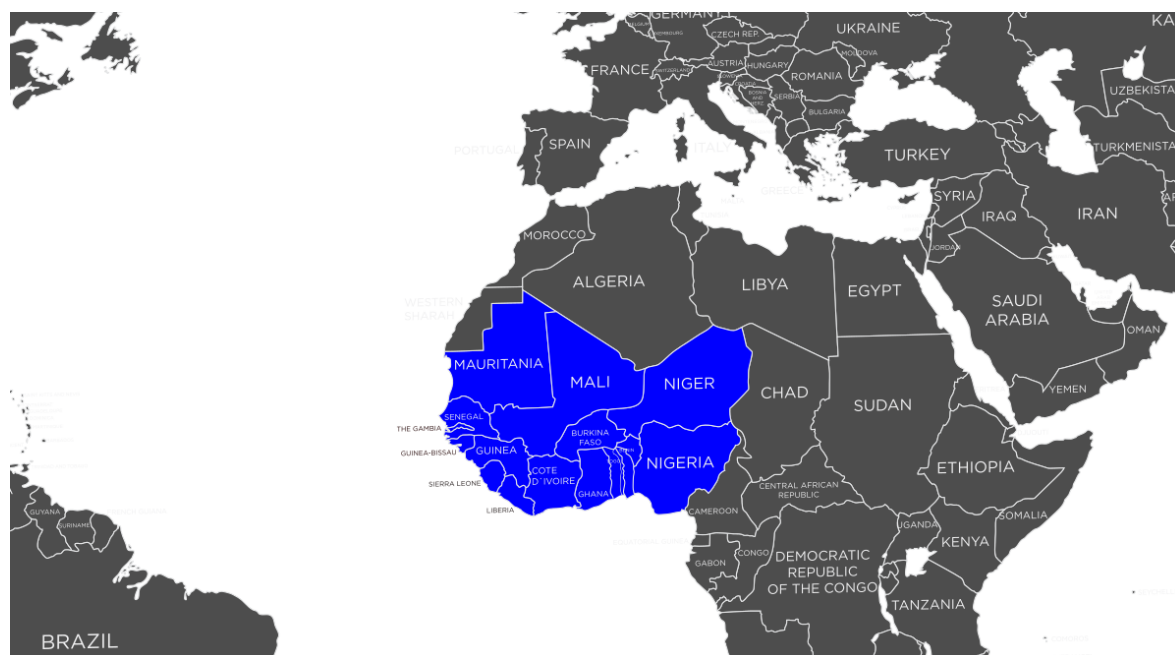
A ce dynamisme de migrations légale s'ajoute une immigration irrégulière toujours plus forte. De 2009 à 2018, 335 671 candidats à l'immigration de cette région africaine ont été interceptés aux portes de l'UE³. Le chiffre de détection aux frontières extérieures de l'Union européenne bien qu'imparfait demeure quand même une référence en termes de quantification. Les flux de migrants irréguliers ouest-africains ne sont pas linéaires mais s'inscrivent tout de même dans un schéma structurel. Ces flux varient en fonction de nombreux facteurs qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, historiques... et font souvent l'objet d'une analyse *a posteriori* tant le phénomène est complexe et sensible. A ce simple constat chiffré s'agrègent des explications plus qualitatives.

L'Afrique de l'Ouest possède une position stratégique en Afrique, ouverte sur l'Atlantique et sur les Amériques, à cheval entre deux zones aux conditions opposées (zone désertique et zone tropicale), et proche de l'Europe par sa proximité avec les pays du Maghreb et leur passé commun, faisant de cette partie du continent africain une terre d'intenses mobilités et de brassages de population (Charrière & Frésia, 2008) (Figure2).

L'Afrique de l'Ouest est aussi une région de la démesure couvrant plus de 6 millions de kilomètres carrés et toute la partie occidentale de l'Afrique subsaharienne. Elle comprend approximativement les pays côtiers au nord du golfe de Guinée jusqu'au fleuve Sénégal, les pays couverts par le bassin du fleuve Niger ainsi que les pays de l'arrière-pays sahélien. Elle dispose donc de ressources variées, de paysages multiples et concentre sur une même zone tous les contrastes de l'Afrique (Figure 2).

³ Source Frontex, calcul auteur.

Figure 2 : La région ouest-africaine dans le monde.

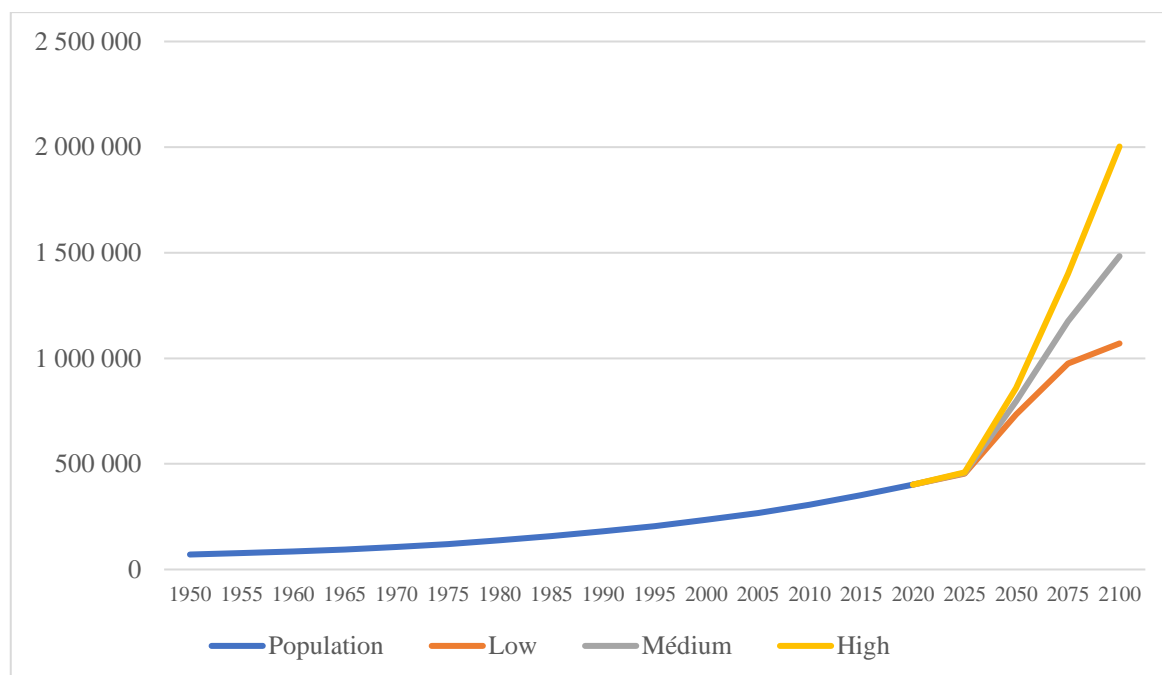


Source : Freepik.com.

Le dynamisme de la sous-région porte aussi sur l'accroissement de la population. Il est communément admis que la phase d'expansion démographique correspond à une période de grande mobilité de la population, qu'elle soit de la ville vers la campagne, des zones pauvres vers les zones plus riches, d'un pays à un autre pays... (OCDE, 2006). L'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à cette règle. Une augmentation de la population engendre un certain nombre de conséquences que l'OCDE relève à travers un développement de l'urbanisation, une hausse des mouvements intrarégionaux et un accroissement des mobilités extrarégionales. Ainsi, la très forte croissance de la population ouest-africaine portée par certains grands pays comme le Nigeria induit de puissants mouvements de recomposition du peuplement dont les migrations sont l'une des manifestations.

Selon les Nations-Unies, la population de l'Afrique de l'Ouest doublera tous les 25 ans à partir de 2025 passant de 400 millions d'habitants en 2020 à plus de deux milliards en 2100 (figure 3). Ce qui en fait l'une des régions du monde la plus dynamique d'un point de vue démographique.

Figure 3 : Projection de la population ouest-africaine jusqu'en 2100 (en millier).



Source : DESA/Population Division/World Population Prospects 2019.

Le rythme de croissance démographique varie selon les pays de la zone. Avec un taux de fécondité de près de 7 enfants par femme, le Niger est de loin celui dont la croissance est la plus forte⁴ : sa population pourrait augmenter de 866% d'ici 2100 et ainsi passer de près de 20 millions d'habitants en 2015 à près de 192 millions à la fin du siècle. Le Mali, le Burkina Faso et le Bénin verraient aussi leur population augmenter fortement et être multipliée par 4 d'ici 2100. Les projections démographiques pour le Ghana, la Sierra Leone ou encore la Guinée-Bissau sont en revanche moins élevées (relativement aux autres) d'ici 2100. La population du Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique en 2015 avec 181 millions d'habitants et près de 800 millions en 2100 (Tableau 1) pourrait porter ce pays au 3ème rang des pays les plus peuplés de la planète en 2050 derrière l'Inde et la Chine.

⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/perspectives-demographiques-en-afrique-de-l-ouest>. Page consultée le 01 septembre 2020.

Tableau 1 : Estimation par pays de la population ouest-africaine jusqu'en 2100 (en millier).

	2015	2025	2050	2100	Taux de croissance 2015 -2100
Bénin	10 576	13 809	23 930	44 325	319%
Burkina Faso	18 111	23 991	43 207	81 723	351%
Cap-Vert	533	602	734	714	34%
Côte d'Ivoire	23 108	29 591	43 207	81 723	254%
Gambie	1 978	2 636	4 562	7 180	263%
Ghana	27 583	33 970	51 270	76 755	178%
Guinée	12 092	15 612	26 852	48 327	300%
Guinée-Bissau	1 771	2 242	3 603	5 901	233%
Libéria	4 500	5 770	9 804	17 801	296%
Mali	17 468	23 476	44 020	83 207	376%
Mauritanie	4 182	5 417	8 965	15 519	271%
Niger	19 897	29 079	68 454	192 187	866%
Nigeria	181 182	233 692	410 638	793 942	338%
Saint Hélène	4	4	4	4	0%
Sénégal	14 977	19 577	34 031	64 806	333%
Sierra Léone	7 237	8 874	12 972	16 491	128%
Togo	7 417	9 411	15 298	25 247	240%

Source: DESA/Population Division/World Population Prospects: The 2017 revision.

L'accroissement démographique au sein de la sous-région s'accroît principalement par un taux de fécondité élevé dont la baisse amorcée a été plus tardive que celle de la moyenne mondiale. L'Afrique de l'Ouest arrive en deuxième position mondiale en matière de taux d'enfants par femme (5,2 enfants par femmes, derrière celui de l'Afrique centrale (5,5 enfants par femme). Il devrait progressivement diminuer à 3,3 enfants par femme en 2050, puis à 2,2 à la fin du siècle⁵. A cela, il faut ajouter une augmentation de l'espérance de vie en fin de siècle qui maintiendra le haut de la pyramide des âges à un niveau relativement élevé en raison de l'arrivée de la classe d'âge des enfants à naître.

⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/perspectives-demographiques-en-afrique-de-l-ouest>. Page consultée le 01 septembre 2020.

La mobilité ouest-africaine n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans une continuité historique depuis des siècles. Cette mobilité, créatrice de richesses, de vie ou encore de brassage multiculturel, a forgé son identité. Apparue quantitativement pendant la période coloniale, la migration ouest-africaine s'est accrue, s'est diversifiée et s'est internationalisée à partir des années 1960 notamment sous les effets de la mondialisation. La globalisation des transports et de la communication entre autres a réduit les distances et a facilité les mobilités en dehors de la sous-région. Celle-ci s'est portée d'abord sur ses proches voisins avant d'atteindre les côtes européennes. Ce qui n'était qu'un phénomène conjoncturel s'est amplifié et ancré dans le temps engendrant pour les pays accueillant une problématique nouvelle. D'un point de vue sociétal, la mondialisation a gommé les frontières. Un groupe considéré, comme la jeunesse, se réfère dorénavant davantage à une tranche d'âge qu'à un sentiment d'appartenance à un pays, une nation ou même un continent (Laclémence, 2013).

La migration ouest-africaine qu'elle soit légale ou illégale soulève, en Europe, un certain nombre de questions d'ordre politiques, économiques, sociales, ou encore culturelles. Depuis une dizaine d'années, la sensibilité du sujet appelle les gouvernants européens comme africains à multiplier les initiatives, Processus de Rabat en 2006 reconnaissant l'importance de la migration ouest-africaine, sommet de la Valette en 2015, sommet Union européenne-Union africaine de 2017... Toutes ces réunions politiques de haut niveau visent à maîtriser les flux migratoires qui ne posent pas uniquement problème aux pays de destination.

Les pays de départ comme de transit sont également confrontés aux défis migratoires. Richard Danziger, directeur régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, précise que « *l'immigration à travers la région du Sahel est une question complexe qui pose d'importants défis, notamment en raison du manque de données, de la faiblesse des contrôles et de la gestion des frontières, des besoins en aide humanitaire, des variations de flux migratoires et du trafic de personnes*⁶ ».

⁶ <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/d%C3%A9cembre-2018-mars-2019/les-d%C3%A9fis-de-la-migration-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest-et-du-centre>. Page consultée le 02 septembre 2020.

La migration ouest-africaine, qu'elle reste cantonnée à la sous-région ou qu'elle s'exporte au-delà de ses frontières, représente un enjeu majeur pour les années à venir. Pour des raisons tenant à des déséquilibres démographiques, à la proximité géographique, à la structure des économies et aux contextes de gouvernance régionale, il est presque certain que les flux migratoires ouest-africains vers l'Europe seront amenés à augmenter au cours des prochaines décennies modifiant sensiblement les équilibres géopolitiques.

D'où l'intérêt de comprendre les mécanismes migratoires à travers une vision multidisciplinaire, de connaître les principaux facteurs qui conduisent une personne à quitter son pays et de pouvoir les modéliser à partir d'un système idoine. Tel est le défi que cette étude cherchera à relever.

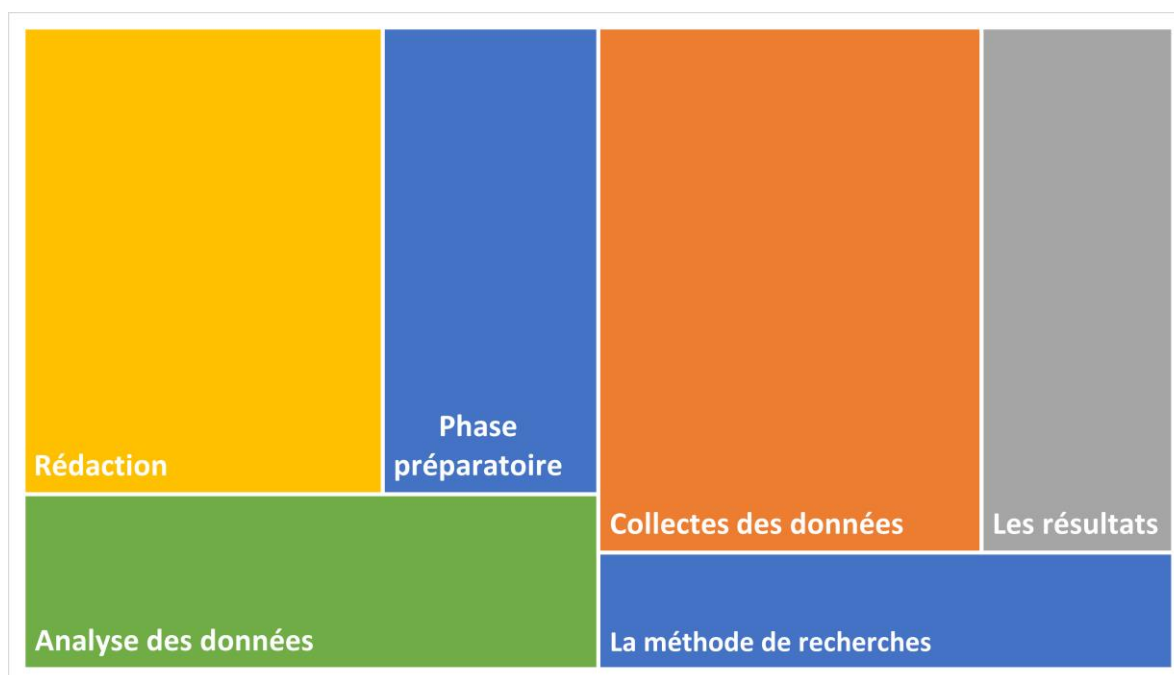
LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

A titre d'avertissement, il est important de considérer toute recherche comme un exercice comportant une part non négligeable de subjectivité, qui certes, cherche à être gommée par la ou les méthode(s) scientifique(s) employée(s). La recherche en soi n'est donc pas neutre. Elle intègre les ambitions, les buts, les valeurs, les compétences, les idées reçues ou toute autre réflexion personnelle ou professionnelle. Cette dernière a été sans nul doute un facilitateur dans la compréhension du phénomène et des enjeux mais elle a pu certainement orienter les recherches, comme une sorte d'effet tunnel. La confrontation lors des séminaires scientifiques avec d'autres chercheurs et le sens critique des directeurs de thèse ont ouvert ce tunnel et ont permis d'élargir le spectre de l'étude.

Outre les conseils éclairés des professeurs Patrick Laclémence et Eric Châtelet, la méthodologie de cette recherche repose également sur deux ouvrages anglosaxons, le premier de Marc Saunders, Adrian Thornill et Philip Lewis, intitulé *Research methods for business students*, le second de Alan Bryman, intitulé *Social Research Methods*. Ces deux ouvrages ont permis d'organiser le travail et de rationaliser les recherches. Ils ont guidé pendant près de trois ans l'exercice de l'étude, recadrant sans cesse sur une méthodologie plus rigoureuse et plus en lien avec ce qui peut être attendu d'un étudiant chercheur. L'inspiration est également venue de divers travaux scientifiques aussi bien des thèses abouties ou des rapports thématiques intégrant des processus éprouvés.

Le processus de recherche peut être schématisé dans la figure suivante (figure 4). Il permet d'avoir une vision globale par blocs d'activité entre 2018 et 2021. Cela permet de constater que les deux phases les plus chronophages ont été la collecte de données et la rédaction.

Figure 4 : Les blocs d'activité.



1 L'INTERET DE LA RECHERCHE

L'intérêt de ce travail est multiple. Il est d'abord scientifique. Il s'inscrit dans une démarche de continuité au sortir du master 2 en 2017 sur la gestion stratégique des frontières mis en œuvre par l'agence européenne FRONTEX⁷. L'exercice de la rédaction d'un mémoire a été fructueux en termes de réflexion. Il a stimulé une volonté de poursuivre des recherches et d'apporter humblement une contribution à l'édifice scientifique. La recherche fondamentale est en soi une matière très honorable, elle suppose une réflexion poussée dont la finalité n'est perceptible qu'à longue échéance. La démarche ici sera plus pragmatique et les résultats plus en lien avec notre activité actuelle. Cette thèse vise à apporter une vision transversale, analytique et systémique au processus migratoire en Afrique de l'Ouest. Le souhait à travers cette démarche est d'analyser cette thématique sous l'angle universitaire mais avec un regard d'un acteur impliqué dans le sujet.

⁷ <https://frontex.europa.eu/publications/prospectus-european-joint-master-s-in-strategic-border-management-AQ4OFS>. Page consultée le 10 mars 2019.

Cet intérêt est ensuite professionnel. Nous sommes entrés dans une aire de spécialisation du milieu professionnel. Le niveau de qualification devient un peu comme une norme ISO lorsque vous souhaitez évoluer dans le milieu de l'expertise. La qualification « opérationnelle » est acquise à travers notre expérience dans le domaine de l'immigration depuis plusieurs années où nous avons eu la chance d'œuvrer aussi bien en France qu'à l'étranger. Notre activité professionnelle nous a permis d'évoluer au niveau international avec des interactions fortes en Afrique de l'Ouest. La qualification « sur titre » est également reconnue grâce au diplôme européen sur la gestion stratégique des frontières. Mais le grade de docteur nous fera entrer dans une autre dimension, bien supérieure à celle que nous possédons actuellement.

Ce doctorat est enfin un préalable au souhait d'élargir un périmètre d'action en diversifiant les compétences. La thématique migratoire est bien plus large que le spectre « répressif » dans lequel nous évoluons actuellement. Cette matière touche, en effet, un nombre de domaines extrêmement variés allant du développement économique d'un pays à la mise en place d'une stratégie régionale en passant par les facteurs environnementaux. La migration devient avec le temps l'épicentre de la majorité des sujets sensibles qu'il convient d'appréhender lorsque l'on évolue dans cette thématique.

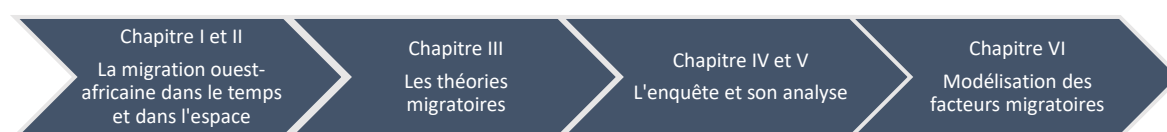
2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif de cette thèse est double. Elle vise, d'une part, à présenter les facteurs impactant la migration au sein de la région ouest-africaine, de déterminer lequel est fondamental et de voir comment il interagit avec les autres. D'autre part, la recherche porte également sur le processus décisionnel entrant dans le phénomène migratoire. A partir des facteurs migratoires découverts à l'occasion des chapitres introductifs et de l'enquête de terrain, un diagramme d'influence met à jour les différents circuits amenant une personne à prendre la décision de quitter son pays, les boucles d'équilibres et de renforcements et surtout les facteurs clefs du processus décisionnel.

Cet objectif ne peut être réalisé sans la mise en place d'une démarche scientifique. Elle comporte donc des sous-objectifs ayant des connections et une continuité entre eux. Trois sous-objectifs ont été dégagés.

Le premier sous-objectif présente et analyse la migration de la sous-région aussi bien dans le temps que dans l'espace et son évolution face aux événements du XXIème siècle (Chapitre I et II). Cette monographie dégage des tendances fortes en matière de mouvements de personnes et replace la migration de la sous-région dans un contexte historique, spatial et contemporain. Le deuxième sous-objectif aborde la problématique migratoire d'un point de vue théorique (Chapitre III) en couvrant tous les courants de pensée liés aux mouvements de personnes. Le troisième sous-objectif (chapitre IV et V) porte sur une enquête opérationnelle. Une phase d'entretiens avec des migrants ouest-africains a mis en lumière les raisons pour lesquelles un candidat à l'immigration quitte son pays pour en rejoindre un autre et quels en étaient les facteurs explicatifs. Enfin, le chapitre VI analyse le processus migratoire en modélisant ses facteurs selon des graphes d'influence. Ce chapitre permet d'une part, de comprendre et d'appréhender les interactions entre les facteurs mis en évidence dans les chapitres précédents et d'autre part, de mettre en lumière les facteurs pivots entrant dans le processus décisionnel (Figure 5).

Figure 5 : Les chapitres de la recherche.



Cette recherche a un niveau de précision et de technicité progressif afin de familiariser le lecteur avec une matière éminemment complexe, le but étant de vulgariser, au moins dans les premières parties, la thématique. Cependant, la thèse n'a pas la prétention de prédire l'avenir en matière de migration humaine tant ce sujet est rempli d'incertitudes et d'incompréhension. Il s'agit modestement de présenter un modèle permettant d'appréhender et d'expliquer de manière générale la migration ouest-africaine. Il est aussi important de

considérer que la dimension explicative du modèle exposé ne lui confère pas un caractère prédictif (Van Meenen, 2004). On peut aussi préciser que le modèle est modifiable et améliorable assez facilement permettant d'apporter ainsi une actualisation utile pour l'aide à la décision.

3 LA QUESTION PRINCIPALE

La question principale de cette recherche servira de fil conducteur sur l'ensemble du document et peut être formulée de la manière suivante :

« Quels sont les facteurs migratoires pertinents qui poussent une personne ouest-africaine à quitter son pays ? »

La question principale ouvre sur plusieurs champs et fait apparaître trois sous-questions

- 1. Quels sont les facteurs déclencheurs de la migration ouest africaine ?*
- 2. Comment ces facteurs interagissent-ils entre eux ?*
- 3. Quels sont les circuits du processus décisionnel et comment les interpréter ?*

4 LE CADRE DE LA RECHERCHE ET LA DELIMITATION DU SUJET

La migration, notion au combien clivante, aborde des problématiques d'une extrême richesse. Elle renvoie à des domaines de souveraineté nationale, de politique internationale⁸, d'indicateurs économiques, de politiques sociales, environnementaux et surtout humains.

Il a donc fallu cadrer cette étude, déjà sur la zone géographique. L'Afrique de l'Ouest présente un intérêt particulier en matière de migration depuis plusieurs décennies dans la mesure où cette migration est devenue structurelle avec parfois des cycles conjoncturels très ponctuels mais de forte intensité. Les liens entre émigration ouest-africaine et immigration

⁸ Article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 énonce :1/ Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2/ Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

européenne sont forts et sensibles. Les courants migratoires de l’Afrique de l’Ouest vers l’Europe seront abordés à de multiples reprises dans cette étude. Pour autant, la migration ouest-africaine s’inscrit dans un environnement migratoire complexe impliquant et impactant les régions contiguës qu’il conviendra d’étudier. A ce titre, la partie traitant de l’Afrique du Nord et plus particulièrement son point sur la Libye⁹ mérite une présentation détaillée tant le rôle de ce pays dans la migration ouest-africaine est cruciale.

L’Afrique de l’Ouest est composée de dix-sept Etats très hétérogènes (Figure 6). Certains sont des géants tant par la taille géographique, le Niger possède une superficie de 1.27 millions de kilomètres carrés, que par le nombre d’habitants, le Nigéria enregistre plus de 180 millions d’habitants. D’autres présentent sur un même territoire de nombreux dialectes et langues comme au Sénégal (entre Français, wolof, soninké...). Les territoires sont également bien différents entre zones désertiques, semi-arides et équatoriales.

Figure 6 : Classification des pays africains par région.

Afrique			
<i>Afrique de l’Est</i>	<i>Afrique Centrale</i>	<i>Afrique du Nord</i>	<i>Afrique de l’Ouest</i>
Burundi	Angola	Algérie	Benin
Comores	Cameroun	Egypte	Burkina Faso
Djibouti	République Centrale Africaine	Libye	Cap Vert
Erythrée	Tchad	Maroc	Côte d’Ivoire
Ethiopie	République Démocratique du Congo	Soudan	Gambie
Kenya	Guinée Equatoriale	Tunisie	Ghana
Madagascar	Gabon	Le Sahara	Guinée

⁹ Voir chapitre I.III.2.2.5.

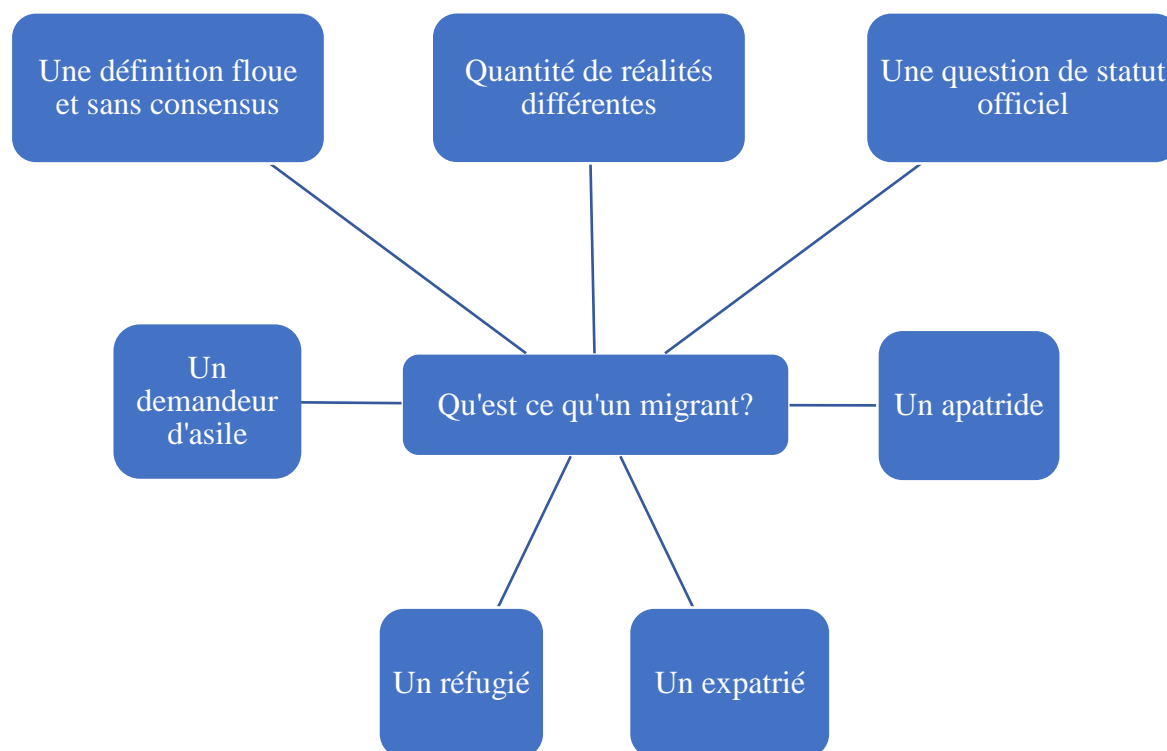
		Occidental	
Malawi	Sao Tomé et Príncipe		Guinée-Bissau
Ile Maurice			Libéria
Mayotte		<i>Afrique du Sud</i>	Mali
Mozambique			Mauritanie
Réunion		Botswana	Niger
Rwanda		Namibie	Nigeria
Seychelles		Afrique du Sud	Sainte-Hélène
Somalie		Swaziland	Sénégal
Sud Soudan			Sierra Léone
Ouganda			Togo
Zambie			
Zimbabwe			

Source : Nation Unies, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales.

Les flux migratoires ouest-africains vers l'Amérique ou l'Asie ne seront pas pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Ils seront certes abordés dans le chapitre I mais de manière marginale tant le volume des flux est négligeable par rapport aux courants migratoires au sein de la sous-région et sur l'axe Sud-Nord.

Par ailleurs, la définition du migrant a été aussi un questionnement. Il existe une multitude d'approches pour encadrer la notion de migrant (Figure 7). En effet, le terme migrant recouvre plusieurs notions que le langage courant, les médias ou les discours politiques ont déformé.

Figure 7 : Les différentes approches sémantiques de la notion de migrant.



Source : Boschet, A., & Guégan, J.-B. (2017). *Comprendre les migrations. Approches géographique et géopolitique*. Thèmes & Débats géopolitique, page 19.

Pour les géographes, la notion de migrant s'établit autour du concept de mobilité et se décline en plusieurs sous-ensembles (Kaufman, 1999) : les mobilités quotidiennes, résidentielles, touristiques et enfin la migration. Celle-ci se distingue de la mobilité par son rapport au temps (absence de retour à court terme de l'individu) et à l'espace à travers un changement significatif de lieu de vie (région, pays). La migration (internationale) est généralement envisagée comme un déplacement de personne ou de population qui entraîne un changement durable ou définitif du lieu de résidence habituelle.

Un recentrage de la définition du migrant sur les organismes officiels a été nécessaire afin de conserver cette part d'objectivité. Mais là aussi, plusieurs définitions en fonction de l'organisation productrice voient jour.

La définition de l'UNHCR¹⁰ : Les migrants sont des « *personnes qui se déplacent pour des motifs qui ne sont pas inclus dans la définition légale de ce qu'est un réfugié* ». C'est une définition *a contrario*, elle se lie directement à celle de réfugié, reconnue par le droit international.

La définition de l'UNESCO¹¹ : « *Le terme migrant peut être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays* ». Définition courte et claire mais par trop restrictive par rapport aux enjeux de la migration internationale.

La définition de l'OIM¹² : « *Le terme migrant s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille* ». Cette définition a le mérite de coller au maximum à la réalité du terrain et d'être assez large et « floue » pour intégrer le maximum de cas de figures différents.

Il n'existe pas ainsi de définition universelle acceptée du terme « migrant » au niveau international. Cependant, la définition retenue pour cette présente étude tend largement vers la définition de la Division Population de l'ONU¹³, celle-ci étant retenue par l'OCDE dans ses différents rapports.

¹⁰ <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/7/55e45d87c/point-vue-hcr-refugie-migrant-mot-juste.html>. Page consultée le 10 septembre 2020.

¹¹ <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>. Page consultée le 10 septembre 2020.

¹² <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>. Page consultée le 05 septembre 2020.

¹³ http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrations/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf. Page consultée le 05 septembre 2020.

« Un migrant international a été défini à des fins statistiques comme une personne qui change de résidence habituelle dans un autre pays¹⁴. »

Cette définition renvoie à un changement de résidence et à un franchissement de frontière, écartant les migrations internes. La Division Population de l'ONU prévoit une différence entre le migrant de longue durée et de courte durée.

« Un migrant à long terme est une personne qui établit sa résidence dans un autre pays pour une durée d'au moins un an, tandis qu'un migrant à court terme se rend dans un autre pays que son pays de résidence habituelle pour une durée supérieure à trois mois mais inférieure à un an. Les déplacements à court terme à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis et des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ne sont pas pris en compte, autrement dit les personnes qui changent de pays de résidence pour une durée inférieure à un an ne sont pas considérées comme des migrants. »

Dans la prolongation de cette définition de la migration légale se cumulera une définition de la migration illégale ou irrégulière. Ces deux termes sont similaires dans le langage courant mais présentent une nuance dans leurs conséquences. Illégale se rapporte à un fait délictueux couvert par la loi pénale, irrégulière porte plus sur le volet administratif de la chose. Nous déterminerons donc « la migration irrégulière au sens large du terme comme un mouvement international ou un séjour en conflit avec les lois ou règlements sur la migration avec pour finalité le franchissement illégal d'une frontière » (Jordan & Düvell, 2002). Ainsi les termes illégaux et irréguliers seront employés comme synonymes afin d'éviter des répétitions inutiles.

Cette définition comprend tous les voyages effectués par les ouest-africains en Afrique du Nord et en Europe qui impliquent ce type de franchissement illégal de frontières. Le migrant irrégulier comme le migrant régulier ne conserve pas son statut tout au long de son périple migratoire, il évolue au fil du temps passant indifféremment de régulier à irrégulier ou

¹⁴ The United Nations Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1. Voir aussi : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/others/docs/toolkit_DESA_June%202012.pdf. Page consultée le 16 septembre 2020.

l'inverse. Ainsi, un migrant régulier peut perdre son statut dès lors qu'il reste dans le pays d'accueil au-delà de la date de validité de son visa ou encore quand les lois du pays se modifient. Aussi, cette étude ne dissociera pas artificiellement la migration irrégulière de celle régulière, parce que l'on sait que ces deux phénomènes sont réciproquement liés (Allasino et al., 2004 ; Schoorl et al., 2000). D'ailleurs, la question sur le statut administratif des migrants interviewés lors de la phase entretiens ne sera pas évoqué. Il a été aussi décidé de ne pas prendre en compte les données liées à la migration légale qui aurait pu biaiser les résultats de l'enquête de terrain.

5 LA STRATEGIE DE RECHERCHE

La stratégie de recherche repose sur trois méthodes principales que sont, la méthode qualitative, quantitative et la méthode mixte.

La méthode qualitative renvoie à une méthode scientifique d'observation du milieu étudié en rassemblant des données qualitatives de l'environnement approché. Cette méthode a pour but le développement de théories et de la compréhension de la thématique étudiée. Elle repose sur différentes techniques, de l'interview en individuel ou de groupes, en passant par la méthode de l'observation participative ou encore de l'analyse des textes, rapports ou tout autre document permettant d'apporter un éclairage qualitatif de la recherche (Bryman, 2016). Le côté subjectif de la recherche est souvent évoqué dans la mesure où le rôle du chercheur est d'avoir une certaine empathie pour le sujet qu'il travaille. Une enquête de terrain s'est tenue du 24 février au 29 février 2020¹⁵. 18 personnes ont été interviewées et les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une analyse méticuleuse¹⁶.

La méthode quantitative est une méthode de recherche utilisant des outils d'analyse chiffrés (mathématiques et statistiques) permettant de décrire, de comprendre ou d'anticiper un événement particulier. Elle exprime le détachement de l'auteur face au sujet et renforce le

¹⁵ Voir chapitre IV.

¹⁶ Voir chapitre V.

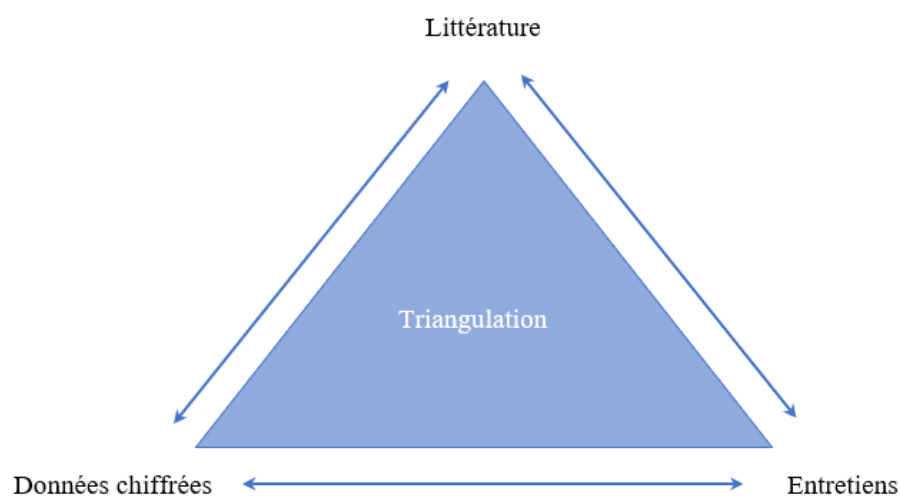
caractère impartial et objectif de la recherche. Nombre de statistiques et données chiffrées ont été compulsées dans cette recherche en provenance notamment d'organismes officiels (ONU, FRONTEX).

La méthode mixte est un mélange des deux autres, des données ou des paradigmes des méthodes qualitative et quantitative. Le mélange des deux méthodes révélera les tendances et les détails de la situation en matière de migration ouest-africaine. La macroanalyse comme la micro-analyse seront abordées à travers cette méthode.

La méthode mixte a été choisie afin de lisser et/ou de gommer les amplitudes entre les données chiffrées et l'enquête de terrain. Elle permet d'avoir une vision la plus globale et la plus transversale possible dans cette thématique au combien complexe.

La stratégie de la recherche repose aussi sur la méthode de la triangulation des données (Figure 8). Celle-ci consiste à croiser les techniques de recueil de données permettant une meilleure compréhension du phénomène étudié et assure également une validité de l'information ou une confirmation de l'hypothèse de départ (Saunders, Lewis, & Thornill, 2009).

Figure 8 : Représentation de la méthode de triangulation des sources.



Les migrations internationales résultent d'un processus causal complexe augmenté par la grande diversité des facteurs en jeu et de la pluralité des échelles d'analyse (Schoorl, et al., 1995). Etudier la migration internationale sur une représentation macro-économique de l'Etat ou de la région ou encore à l'analyse de l'individu dans ses caractéristiques sociodémographiques ou économiques serait réducteur et limiterait largement les résultats de cette étude.

Il a été décidé d'inclure tous les niveaux (macro, méso et micro) d'explication dans la réflexion et dans la phase tant de présentation (Chapitre I, II et III) que dans la phase d'analyse (Chapitre V et VI). Pour ce faire, nous avons choisi de diversifier nos sources et de les élargir au maximum tout en restant dans le cadre fixé dans cette étude. Bien entendu, il n'a pas été possible d'être exhaustif dans toute la recherche des facteurs tant la matière est immense.

Finalement, ces considérations ont mené à concentrer nos recherches sur quatre axes principaux, l'état de l'art (Chapitre III), les entretiens, les questionnaires et les enquêtes spécialisées. Seul l'état de l'art est abordé à ce niveau de présentation. Les autres items feront l'objet d'une approche détaillée dans le corps de cette étude (Chapitre IV).

De très nombreuses publications relatives à la migration de la sous-région et entre cette zone et l'Europe ont été compulsées, d'abord en français puis dans la littérature anglaise afin d'avoir une perception globale du phénomène. L'objectif de cet état de l'art est de fournir des renseignements sur les données factuelles, contextuelles et structurelles qui, en complément des niveaux micro et méso permettent une meilleure compréhension de la migration internationale.

La bibliographie fait appel à un nombre très important de publications scientifiques relevant de disciplines multiples partant de la sociologie à la démographie et couvrant également

l'anthropologie et la géographie. La lecture et l'analyse des discours, des rapports ou ouvrages spécialisés et encore des articles de journaux ont permis de cerner et d'atteindre un certain point de saturation du sujet. Le tableau 2 présente différentes sources d'information avec des formes de fiabilités différentes. La liste suivante, liste non-exhaustive, regroupe les rubriques ayant permis de collecter des informations :

Tableau 2 : Les sources consultées.

✓ Ouvrages spécialisés (livres dédiés à la matière, magazines avec un focus sur la migration ouest-africaine...)	✓ Articles de journaux	✓ Conférences
✓ Travaux universitaires (Thèse, rapport, études...)	✓ Reportages télévisés et radios	✓ Rapports officiels (Sénat, Assemblée Nationale, OCDE...)
✓ Etudes spécialisées et thématiques (ONU, EU, ICMPD, Europol...)	✓ Think tanks	✓ Lois et textes internationaux
	✓ Sites internet non officiels (Pages et blogs personnels, sites...)	
	✓ Sites internet officiels et spécialisés (Division de la population et de la statistique de l'ONU, OCDE, Banque mondiale...)	

Face à la masse d'information, il a fallu mettre en place une méthode de travail permettant de valider l'information (Tableau 3). La fiabilité, la pertinence et la qualité ont été les trois critères retenus pour évaluer l'information¹⁷.

¹⁷ Cette méthode de travail s'appuie sur http://docinsa.insa-lyon.fr/doc/evaluer_info.pdf. Page consultée le 03 septembre 2018.

Tableau 3 : Critères d'évaluation de l'information.

Fiabilité	Pertinence	Qualité
<p>Identité de l'auteur-rédacteur ?</p> <p><i>Journaliste, étudiant, scientifique, personnalité ou organisme reconnu</i></p>	<p>L'information est-elle intéressante dans le cadre de votre recherche ?</p>	<p>L'information contrôlée</p> <p><i>Information en provenance d'instances étatiques mais garantissant une indépendance en raison de la méthodologie employée.</i></p>
<p>Qui publie le document ?</p> <p>Comment est-il diffusé ?</p> <p><i>Origine du document (article anonyme, expert...), importance aussi bien du fond que de la forme.</i></p>	<p>Les questions qui vous intéressent y sont-elles abordées ?</p>	<p>L'information à contrôler</p> <p><i>Information devant faire l'objet d'une attention particulière et d'une vérification par des sources autres et ou complémentaires.</i></p>
<p>Quel est l'objectif de l'auteur pour la diffusion des informations ?</p> <p><i>Intérêt commercial, recherche fondamentale, informatif...</i></p>	<p>Les arguments avancés appuient-ils votre hypothèse ?</p>	<p>L'information en provenance d'internet</p> <p><i>Fait l'objet d'une grille d'évaluation dédiée.</i></p>
<p>Quand l'information a-t-elle été publiée ?</p>	<p>Est-il bien adapté au type de travail à effectuer ?</p>	<p>L'information coûteuse</p> <p><i>Information payante sur internet, achat de livre ou de rapport</i></p>
<p>Cette information peut-elle être "recoupée" avec d'autres sources ?</p>	<p>Est-il fait appel à des notions qui vous sont méconnues ?</p>	

Dans un premier temps, les travaux de collecte de l'information se sont portés sur internet (plus rapide, information ciblée, facilité d'accès, gratuité). Cette phase a permis de « dégrossir » le sujet et de construire les axes principaux d'attaque de la recherche. L'information trouvée sur internet a été parfois parcellaire et limitée, n'aborde qu'une part marginale du sujet ou au contraire est trop technique. De plus, internet rassemble énormément d'interventions dans la thématique migratoire, de la moins crédible à la plus rigoureuse, de l'expert auto-proclamé au chercheur chevronné. Il a donc été décidé d'élaborer une grille d'évaluation afin de valider l'information obtenue (Tableau 4).

Tableau 4 : Evaluation de l'information en provenance d'internet.

Items	Evaluation	Notations	Sources
Nombre de consultations tout public	1/ Je pense que beaucoup de personnes utilisent ce site 2/ Je pense que le site est utilisé fréquemment 3/ Je pense que le site est faiblement utilisé		Lin and Lu (2011)
Nombre de consultations public spécialisé	1/ Je pense qu'un grand nombre de chercheurs utilise ce site 2/ Je pense que le site est utilisé fréquemment par des chercheurs 3/ Je pense que le site est faiblement utilisé par des chercheurs		Lin and Lu (2011)
Commodité	1/ L'information a été trouvé facilement 2/ L'information a nécessité un temps de recherches acceptable		Srinivasan, Anderson and Ponnnavolu (2002)

	3/ L'information n'a été trouvé qu'après un effort concédé de 45 minutes		
E-confiance	1/ J'ai confiance en ce site, il me semble pertinent 2/ Je pense que les informations trouvées sont fondées mais méritent d'être confirmées 3/ A la première lecture, j'ai des doutes sur la validité de l'information trouvée		Cyr, Hassein, Head & Ivanov (2007)
E-satisfaction	1/ Je suis satisfait de ce site, il a répondu à mes attentes 2/ Je suis partiellement satisfait de ce site, l'information retenue n'est pas suffisante par rapport à ma requête initiale 3/ Je ne retournerai plus sur ce site		Sheng and Liu (2010)
E-Loyauté	1/ Je recommande ce site et l'inscrit dans ma bibliographie 2/ Je consulterai encore ce site et le conserve pour toute la durée de ma recherche 3/ Ce site n'a aucun intérêt		Semeijn et al. (2005)

Une majorité de 1 permettait la prise en compte de l'information dans la recherche. Une majorité de 3 amenait à son rejet. Une majorité 2 renvoyait à une validation de l'information par une source extérieure. Ce qui pouvait au demeurant sembler fastidieux comme processus de sélection de l'information internet a été rapidement acquis et naturel, d'une part, par la

répétition de sites pertinents et régulièrement consultés et d'autre part, par l'assimilation intuitive du processus de sélection.

Il n'empêche qu'internet a été un outil essentiel dans la recherche de l'information. La plupart des références citées dans les ouvrages compulsés et non présents dans les bibliothèques régulièrement visitées, notamment la bibliothèque du musée national de l'histoire de l'immigration de Paris a pu être trouvée sur internet permettant ainsi la validation de l'information.

Il existe un certain nombre de difficultés et de complexité dans les enquêtes migratoires. Certaines touchent à la collecte de l'information et à l'impossibilité d'obtenir des données consolidées et viables. D'autres encore reposent sur le caractère éminemment volatile de la notion de migrants (Tableau 5).

Tableau 5 : Les principaux facteurs de complexité dans les enquêtes liées à la migration.

Difficultés
1. Caractère complexe et dynamique de la migration. Une personne peut au cours de sa vie migrer à plusieurs reprises pour des raisons différentes, pour des destinations multiples et pour des périodes plus ou moins longues.
2. Multiplicité et variété des données au niveau national. Les données sur les stocks et les flux migratoires sont dispersés entre diverses sources.
3. Impossibilité de comparer internationalement des données. Des priorités et législations nationales divergentes affectent les approches existantes en matière de collecte d'informations sur les processus migratoires.
4. Preuve insuffisante sur l'impact de la migration. Les opinions divergent sur la manière dont la migration affecte les pays d'accueil et les pays d'origine, avec très peu d'études complètes développés pour produire des évaluations fiables et objectives.

5. Dispersion de l'élaboration des politiques entre les différentes structures de l'État.

En raison de la complexité de la matière et de sa transversalité, les politiques publiques éprouvent des difficultés à avoir une gouvernance claire et rationnelle sur la thématique.

6. Protection et confidentialité des données.

La thématique migratoire reste un domaine sensible en matière de protection des données.

7. Ressources et capacités nationales limitées.

Les pays en voie de développement présentent des lacunes pour la collection des données et pour son analyse.

Source: Migration Profiles, Making the most of the process, IOM, 2011.

Le tableau 5 présente les principales caractéristiques et difficultés liées à l'analyse des données migratoires. Certaines ont été directement des facteurs limitant la recherche, d'autres n'ont eu qu'un effet secondaire. S'agissant du point 1 « Caractère complexe et dynamique de la migration » ; l'étude porte sur la migration à un instant « T » et ne fait pas référence aux migrations passées et futures des personnes interrogées. Les points 2 et 3 ont été plus problématiques dans la mesure où les sources sur ce sujet sont nombreuses et diffuses et que les comparaisons de données diffèrent selon les pays observés, les organisations internationales les divulguant et surtout en fonction de la définition de référence du migrant étudié. Le point 4 et 5 étaient hors sujet dans cette étude car ceux-ci ne portent que sur l'impact de la migration dans les pays de départ ou d'arrivée ou sa gouvernance. Le point 6 sur la protection et la confidentialité des données n'a pas été véritablement un frein dans l'enquête mais cela a empêché tout contact direct avec des migrants sondés par le passé dans d'autres études. De même, dans l'enquête de terrain, les personnes interrogées n'ont pas communiqué leurs coordonnées afin d'être recontactées. Le dernier point de ce tableau a été un obstacle dans les recherches. En effet, les dernières enquêtes migratoires réalisées par des Etats ouest-africains remontent à plusieurs années. Il semble que ces Etats ont délégué l'analyse des données migratoires à des organisations spécialisées tant la matière est technique et onéreuse à mettre en place.

S'agissant de l'analyse des facteurs influençant le facteur principal, l'idée a été décidée de créer des catégories de « très forte influence » à « faible influence » et de se limiter qu'à l'étude de deux catégories « très forte influence » et « forte influence ». Ce choix concerté vise à pallier les biais statistiques de l'enquête. Le poids de ces facteurs dans ces catégories étant supérieur à 65% permettront de conserver les ordres de grandeurs et d'avoir une vision des principales interactions entre facteurs. De plus, le but de la recherche est de connaître les facteurs pouvant fortement influencer le processus migratoire. Les facteurs n'ayant qu'une moyenne ou faible interaction n'intéressent pas l'enquête en cours.

7 L'ÉVALUATION DES RESULTATS

Le critère d'évaluation des résultats a été difficile à résoudre. Les contraintes professionnelles, la crise sanitaire mondiale et surtout l'incertitude face à un retour à la « vie normale » ont limité les possibilités de multiplier les phases de rencontre avec les migrants. Il aurait été sans doute pertinent d'enregistrer une cinquantaine minimum d'entretiens afin de consolider les résultats et de réduire au maximum la marge d'erreur statistique. Tel n'a pu être le cas.

Néanmoins, ces quelques difficultés ont permis de faire émerger l'originalité des travaux effectués. Elle repose sur le qualitatif d'une enquête de terrain et sur l'entretien semi-directif avec des migrants.

Les résultats obtenus ont été comparés avec les différentes enquêtes de référence¹⁸, en tout cas sur l'item principal portant sur la raison pour laquelle un migrant décide de quitter son pays. Un taux de similarité acceptable de l'ordre de 10% valide le résultat obtenu. En tout état de cause, la fiabilité des résultats ne pourra être reconnue qu'a posteriori, c'est-à-dire si des résultats similaires sont obtenus à d'autres occasions ou par d'autres observateurs (Easterby-Smith, Thorpe, Jackson, & Lowe, 2008). Aussi, la fiabilité porte sur la vérification des résultats à travers une réitération de la méthodologie. Si les résultats d'une étude peuvent

¹⁸ Voir Chapitre IV.II.

être reproduits selon une méthodologie similaire, l'instrument de recherche est alors considéré comme fiable. Dans cette définition, on trouve l'idée de reproductibilité ou de répétabilité des résultats ou des observations (Joppe, 2000). Au regard des enjeux de la thématique migratoire entre l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe, nul doute que des études abordant la même finalité verront le jour validant ou invalidant les résultats.

8 CONSIDERATIONS ETHIQUES

L'éthique dans cette recherche repose sur plusieurs axes.

Le premier axe concerne la loyauté dans la prise en compte de l'information et notamment dans les entretiens réalisés. Chaque personne interrogée a fait l'objet d'un avertissement préalable mentionnant toutes les caractéristiques de la recherche et le consentement tacite et verbal a été requis. Les responsables gérant les sites sur lesquels ont été réalisés les entretiens ont tous été avisés du but de la recherche.

Ensuite, le respect de la politique en matière de plagiat et de protection des données requise par l'Université de Technologie de Troyes a fait l'objet d'une attention rigoureuse. Toutes les données présentées sont publiques et/ou facilement accessibles par n'importe quel moteur de recherches internet. Aucune information liée à l'immigration irrégulière n'a été extraite du milieu professionnel.

Le deuxième axe repose sur la sincérité des informations. Les données chiffrées de certains sites internet n'ont pas fait l'objet de vérifications particulières, non pas par manque de temps ou par paresse, mais par la confiance que peut dégager la ou les institution(s) ayant produit ces données. Par exemple, les informations extraites de l'agence européenne FRONTEX ou encore de la Division de la Population de l'ONU n'ont pas fait l'objet de contre recherches.

Enfin, les considérations éthiques portant sur la religion, l'ethnie, le sexe des migrants ou encore le caractère légal ou illégal de la personne interrogée ont fait l'objet d'un débat avec mes deux directeurs de thèse. Il a été convenu que les données permettant d'apporter un éclairage particulier sur la matière étudiée devaient être abordées même si ces données avaient un lien direct avec la religion, l'ethnie ou encore le sexe de la personne ; à charge pour nous, d'avoir le discernement nécessaire afin d'éviter tout raccourci préjudiciable à la recherche.

CHAPITRE I LA MIGRATION OUEST-AFRICAINE S'INSCRIT DANS UN CADRE SPATIO-TEMPOREL COMPLEXE

I INTRODUCTION DE CHAPITRE

La migration ouest-africaine est inscrite dans son histoire. Elle fait partie intégrante de son patrimoine, certains disent même de son ADN. Les dynamiques migratoires de cette sous-région s'analysent en réalité dans un « continuum » de ruptures et de continuité. Très tôt, les peuples ouest-africains ont migré, de force ou de gré, créant *ipso facto* un brassage des populations, l'un des plus importants du continent. En fait et loin de l'idée reçue, cette migration est essentiellement intrarégionale et les structures migratoires traditionnelles (migration temporaire, circulaire, de longue durée) se sont distendues au profit d'une migration structurelle modifiant pour longtemps ses caractéristiques ancestrales. De nos jours, les Etats de l'Afrique de l'Ouest sont aussi bien des pays d'immigration que d'émigration ; ce qui complexifie encore plus la problématique et diffuse les enjeux migratoires à l'ensemble des pays de la sous-région.

Le chapitre I est donc consacré à la présentation des mouvements migratoires ouest-africains dans le temps et dans l'espace, en partant de la période précoloniale jusqu'à une période récente. L'examen des flux intrarégionaux avec les zones contiguës, avec l'Europe, zone la plus attractive hors continent, permet de révéler toute la difficulté d'appréhender une matière éminemment complexe et sensible, dont les enjeux dépassent largement ses frontières.

II LA MIGRATION OUEST-AFRICAINE DU VIIEME AU XXEME SIECLE

Les périodes précoloniale et coloniale ont joué un rôle fondamental dans la structuration de la migration ouest-africaine. Il semble opportun de couvrir cette période historique afin de restituer l'évolution des mouvements des africains de l'ouest et de mieux comprendre les facteurs historiques de stimulations. De même, l'historiographie renouvelée intègre

l'approche de l'histoire globale ou encore « global history¹⁹ » qui vise à décompartmenter l'analyse historique en prônant une compréhension plus générale et plus fine du phénomène de la traite négrière. Les monographies locale et nationale seront abordées mais la vision régionale voir continentale sera privilégiée.

II.1 Un mode de vie historiquement basé sur le déplacement

Une multitude de sources (archéologie, étude de la civilisation nubienne, récits de l'origine des différents peuples d'Afrique Occidentale et Centrale²⁰) confirme comme point de départ la vallée du Nil comme origine du peuplement du continent Africain. A partir du VI^{ème} siècle avant notre ère, les grandes métropoles noires du fleuve égyptien perdent leur indépendance et se soumettent progressivement à des conquérants venus de Perse. A la fin du règne de Cambyse II Le conquérant²¹ et de ses exactions sur la population autochtones, Darius, son successeur, impose de nouvelles règles administratives plus contraignantes au peuple noir. La pression est telle sur l'élite locale et sur la classe dirigeante que certaines d'entre elles quittent l'Égypte pour descendre vers le Sud et le Sud-Ouest de la région. Les populations noires qui occupaient alors la vallée du Nil quittent les rives du fleuve en direction de terres plus sûres. Selon les travaux de Cheik Anta Diop²², pendant les périodes de l'antiquité égyptienne, des vagues de population noires se sont dirigées vers l'Ouest du

¹⁹ Voir le numéro de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 54-4bis (2007), dossier « Histoire globale, histoires connectées ».

²⁰ Benramdan Zoulikha. L'origine du peuplement noir au Sahara à travers les sources arabes et les études archéologiques. Essai de rapprochement. In: *Antiquités africaines*, 37,2001. pp. 63-70.

²¹ Cambyse II, grand roi achéménide de l'empire Perse de 529 av. J.-C. à sa mort en 522 av. J.-C., est surtout connu pour avoir conquis l'Égypte et y avoir régné en pharaon. On lui reproche la destruction de nombreux temples et idoles sacrées, le massacre d'une grande partie de l'élite, aussi bien égyptienne que perse, le meurtre du taureau Apis, dont il aurait fait flageller le cadavre, etc. Il est clair que les Égyptiens ont été particulièrement choqués des débordements et des pillages de l'armée perse, (source Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Cambyse_II. Page consultée le 01 juillet 2018).

²² Selon Cheik Anta Diop, la civilisation égyptienne serait une civilisation « nègre » et constituerait le berceau des cultures africaines subsahariennes. Diop argumente le bien-fondé de sa position essentiellement par une série de considérations relatives à des analogies qu'il établit entre des cultures subsahariennes et celle de l'Égypte antique en termes de couleur de peau religion, de proximité linguistique, de système matrimonial, d'organisation sociale, etc. Pour lui, les populations africaines subsahariennes auraient comme ancêtre directe les anciens Égyptiens, dont une partie aurait migré vers l'Afrique de l'Ouest notamment. (Source Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Cheikh_Anta_Diop#L'%C3%89gypte_comme_une_civilisation_n%C3%A9gro-africaine. Page consultée le 01 juillet 2018).

continent africain. Les populations en fuite empruntaient des routes qui longeaient l'accotement du Nord du Sahel, avec un regroupement de personnes sur l'actuel Sénégal. Ces déplacements étaient confirmés par l'apparition d'anthroponymes égyptiens en Mauritanie, en Gambie ainsi que sur les collines de Nubie²³.

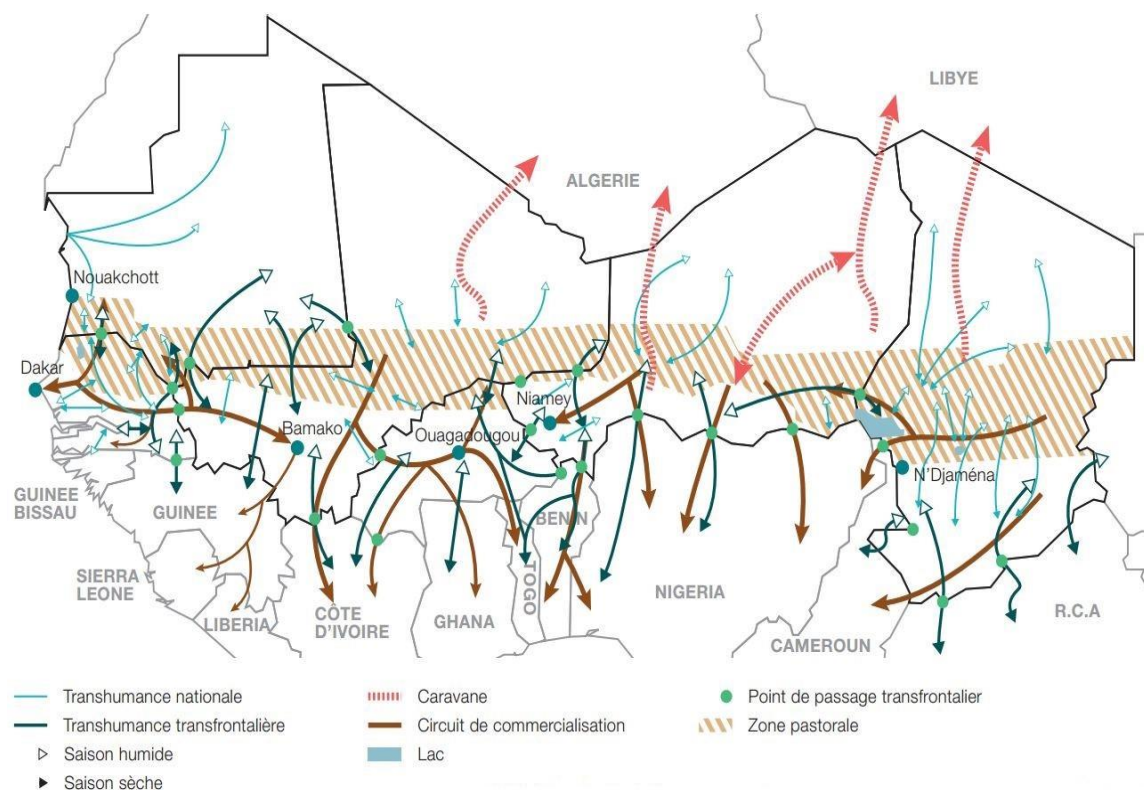
Mais la migration forcée débutée sous l'ère de Cambyse II ne caractérise par les déplacements de population. Les mouvements volontaires de la population ouest-africaine commencèrent avec le nomadisme caravanier ou pastoral des régions arides, semi-arides ou sahélienne qui s'étend de l'Ouest (Mauritanie) à l'Est (Somalie). Ce nomadisme n'avait d'autres buts que de trouver de l'eau ou des pâturages pour les troupeaux et constituait le mode de vie traditionnel des populations locales. Il s'agissait en fait d'une migration de survie alimentaire. D'autres types de nomadisme mais plus singuliers sont également recensés dans l'Afrique de l'Ouest. Ces autres modes de déplacements sont plus orientés vers les zones maritimes ou lacustres. La pêche²⁴ est en effet révélateur d'un déplacement ultra utilitariste de la population autochtone permettant indirectement un brassage des populations. Ainsi et à titre d'exemple, les pêcheurs originaires de la région du Sokoto au Nigéria actuel, se déplaçaient le long du fleuve Niger et de ses affluents le Sokolo et la Bénoué afin de se garantir une pêche optimale et régulière (Rouch, 1950).

Le commerce en tout genre, sel, bovins, tissu, a façonné également les routes et facilité les mouvements migratoires pendulaires ou temporaires. Pendant des siècles, la migration a été la réponse la plus adéquate des peuples africains afin de s'adapter aux aléas climatiques. Ainsi, l'augmentation brutale ou la baisse importante du cheptel de bovins peulhs (Ricca, 1990) ou encore la mise en agriculture de terres « exploitées » par les pasteurs peulhs modifièrent sensiblement les déplacements de ces populations nomades, allant toujours plus loin pour trouver de nouvelles ressources (Boutrais, 1994).

²³ UNESCO, Ethnonymes et toponymes africain, Histoire générale de l'Afrique Etudes et documents 6, Chapitre portant Pour une méthodologie de l'étude des migrations par Cheikh Anta Diop, Publication UNESCO 1984, p. 97.

²⁴ Les premières observations écrites liées au déplacement de population du monde africain ont été rédigées au XIV^{ème} siècle par des arabes nomades. A ce sujet, voir Ibn Battuta : *Travels in Asia and Africa, 1325-1354*, traduit par H. R. Gibb (Londres, Routledge, 1929).

Figure 9 : Transhumance et nomadisme en Afrique de l'Ouest.



Source : FAO CIRAD, Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 2012 ; OCDE/CSAO 2009.

Les déplacements liés à la transhumance ou au commerce traditionnel présentent les mêmes caractéristiques aujourd'hui qu'il y a quelques siècles. Les routes sont sensiblement les mêmes et les axes Sud-Nord et Nord-Sud restent majoritaires. Le brassage humain autour de la bande sahélienne et du Sahara est considérable (Figure 9). L'arrivée des européens notamment va transformer en profondeur le paysage migratoire ouest-africain bouleversant pour des siècles cet espace de déplacement naturel.

II.2 La période précoloniale

La période précoloniale peut s'entendre comme la période recouvrant l'esclavage et la traite négrière allant du VIIème au XIXème siècle. Cependant, cette période n'est pas homogène et présente en fonction des périodes et des zones géographiques étudiées de grandes

différences. En effet, le continent africain a été variablement touché par la traite négrière et/ou par l'esclavage. Trois grandes traites peuvent être étudiées, les traites orientales, la traite occidentale (dit également traite atlantique), et la traite intra-africaine, propre aux mouvements internes de l'Afrique ; les trois traites ayant des interactions fortes.

Il est à noter pour une meilleure compréhension de la période abordée que les sources historiques sur les mouvements humains en Afrique, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest sont rares et reposent souvent sur des ouvrages écrits bien après les faits ; le mode de transmission oral apportant également son lot d'erreurs.

II.2.1 Les traites orientales

Les traites orientales renvoient à un registre géographique comportant plusieurs zones au sein de l'Afrique tel que le Sahara (traite transsaharienne) ou encore la traite de la mer Rouge. Les traites orientales sont l'une des traites négrières les moins développées, passant souvent inaperçues et ne jouant souvent qu'un rôle secondaire dans l'analyse des mouvements migratoires africains. L'histoire quantitative et qualitative des traites orientales n'est vraiment apparue qu'à partir des années 1970, quelques années après l'analyse des flux et des conséquences de l'esclavage atlantique.

Les traites orientales reposent sur les mécanismes esclavagistes de l'Égypte ancienne, de la Mésopotamie et de l'Empire Romain. Ces sociétés antiques basèrent leur économie sur l'utilisation d'une main d'œuvre docile et bon marché, en l'occurrence celle d'esclaves africains. L'Empire byzantin, légataire du monde romain, prolongea et développa l'esclavagisme jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle.

Profitant des axes de circulation existants et de pratiques éprouvées par l'ancien Empire Byzantin, les Empires arabes naissants, à partir du VII^{ème} siècle, poursuivirent ce déplacement de populations africaines asservies jusqu'aux centres des nouveaux pouvoirs, vers Bagdad et Mossoul par exemple. Les routes de commerces de l'homme utilisées par les esclavagistes ne changèrent guère pendant des millénaires, « *par voie terrestre à travers le Sahara, le*

désert arabe, la haute vallée du Nil, puis à travers le Sinaï, l'Anatolie, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'en Asie centrale et aux confins de l'Empire russe dès la fin du XVII^e siècle ; par voie maritime, par la Mer rouge et le Golfe persique des côtes orientales de l'Afrique, de Madagascar pour la traite arabe » (Dorigny & Gainot, 2006). La route des traites orientales sont calquées sur les routes du commerce de l'or, du sel, du cuivre, du sucre ou encore des chevaux, routes tracées depuis des siècles par les africains eux-mêmes.

Tableau 6 : Les traites négrières orientales de 650 à 1920.

Routes	Périodes	Ampleur (en millions)	Moyenne annuelle (en milliers)
Mer Rouge	650-1920	4,1	3,2
Côte swahili	650-1920	3,9	3,1
Transsaharienne	650-1910	9,0	7,1
Total		17	13,1

Source : Pétré-Grenouilleau, O. (2004). *Les traites négrières, Essai d'histoire global*. Galimard, page 144.

L'ensemble des traites orientales a déporté environ 17 millions de personnes sur environ 13 siècles (Tableau 6). Les traites orientales ont réellement débuté au VII^e siècle lorsque le général arabe Abdallah ben Sayd a exigé des chrétiens de Nubie, habitants de la vallée supérieure du Nil, la remise de 360 esclaves par an²⁵. Cette exigence s'est concrétisée par un traité de paix ; appelé traité de bakht, signé en 652 entre l'émir et le roi de Nubie Khalidurat.

Dès les premières années de l'islam, les chefs de tribus musulmans et notamment ceux de la Mésopotamie s'approvisionnent dans un premier temps en esclaves blancs auprès de clans guerriers slaves mais aussi auprès des marchands vénitiens qui leur commercent des prisonniers en provenance des pays caucasiens, encore païens dans la mesure où la loi musulmane interdisait d'assujettir les musulmans. Mais la traite des esclaves blancs se heurte rapidement à l'opposition européenne, les peuples slaves se christianisent et renforcent leur

²⁵ N'DAYE T., « La traite négrière arabo-musulmane », dans culture Sud, N° 169, avril – juin 2008.

position leur permettant ainsi de s'opposer à l'esclavage de leur population. La conséquence de cet événement est la réorientation des routes de la traite vers le continent africain.

Au XIIème et XIVème siècle, le monde musulman est en proie à des difficultés internes et fait face à des crises économiques et politiques freinant considérablement la traite négrière. La production d'or au nord de la Nubie, les incursions mongoles et les raids de Tamerlan²⁶ engendrent une baisse dans l'activité liée à la vente d'esclaves.

Le XVème et le XVIème siècle ouvre un nouveau cycle prolifique de la traite orientale en raison du dynamisme de l'économie africaine et nord-africaine boosté par l'extension de l'Empire Ottomane²⁷ sur les pays du Maghreb et notamment l'Égypte. De même, la prise de Constantinople en 1453 par les Turcs ferme la porte des européens au marché des esclaves de l'Asie méridionale les obligeant à se tourner vers le marché africain.

Au XVIIème et au XVIIIème siècle, les centres d'influence se consolident. Le Maroc se positionne largement à partir de 1765 comme l'itinéraire principal de la route occidentale avec le port de Mogador (Essaouira) devenant ainsi le premier débouché maritime des caravanes du Sud. Au même titre, la région du Fezzan, historiquement implanté dans le commerce des esclaves, réaffirme son leadership dans ce domaine d'activité.

Au XIXème siècle, les traites orientales atteignent leur apogée et suppléent la traite atlantique par le nombre de personnes déplacées. Entre 4,5 et 6,2 millions de personnes auraient subi la traite orientale hors de l'Afrique noire continentale (Pétre-Grenouilleau, 2004).

²⁶ Tamerlan ou Timour le Boiteux (1336 -1405) est un guerrier turco-mongol du XIV^e siècle, conquérant d'une grande partie de l'Asie centrale et occidentale, fondateur de la dynastie des Timourides qui a existé jusqu'en 1507.

²⁷ L'Inde, la Malaisie et l'Insulinde deviennent sous l'Empire Ottoman un centre économique qu'il convient d'abonder en main d'œuvre.

Les grands axes des traites orientales se consolident en fonction de l'expansion du monde musulman. Logiquement, la vallée du Nil est rapidement devenue un axe structurant de la traite avec comme routes secondaires la ligne Kanem-Fezzan, qui apparaît au fil des années comme une voie de rebonds. Mais la carte des traites orientales distingue les régions d'exportation des captifs, Afrique occidentale, Kanem dans l'actuel Tchad, Nubie, Ethiopie, Berbera en Somalie, côte de Zani, côtes de la Tanzanie et du Mozambique et d'importation, Espagne mauresque, Afrique du Nord, Sicile, Proche-Orient.

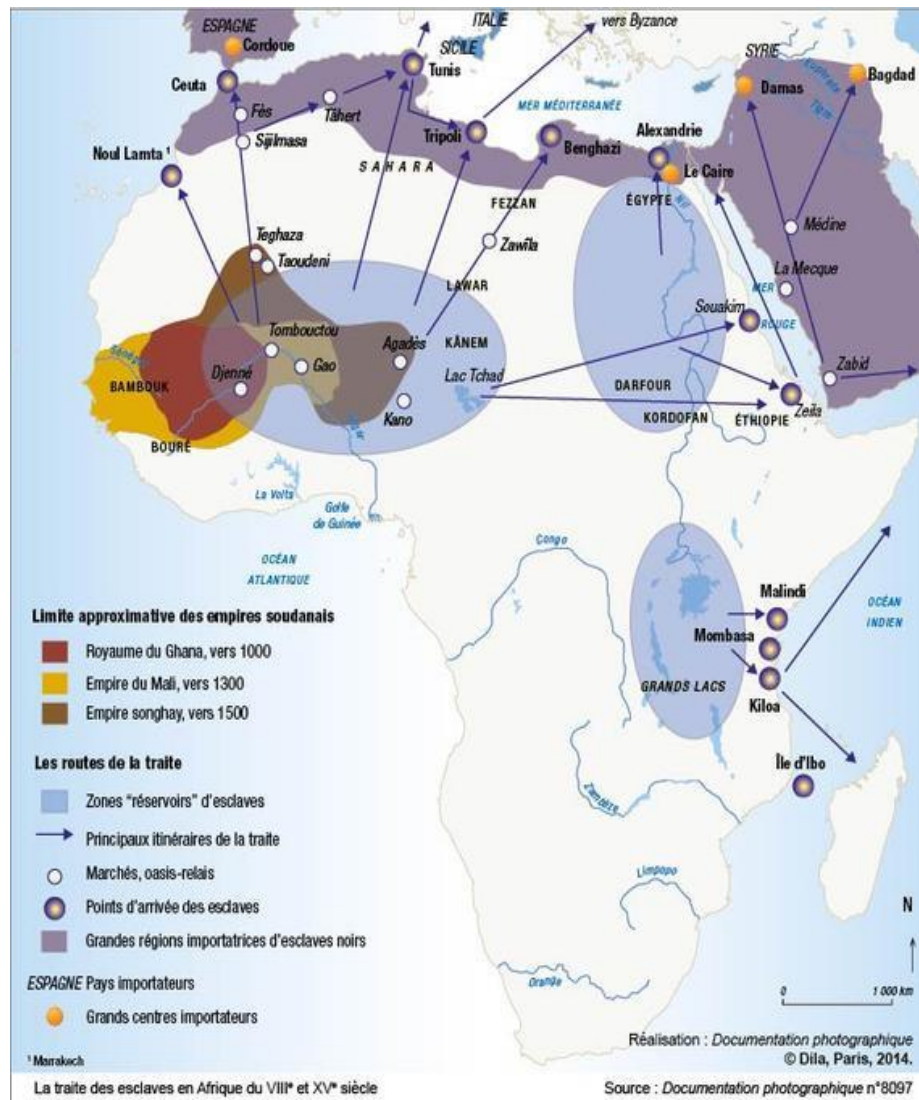
A l'intérieur de ces traites orientales, il convient d'aborder les traites transsahariennes ayant affecté les côtes de la mer Rouge et l'Afrique orientale avec une action Ouest – Est et Sud – Nord. Au sein même du Sahara, les routes principales transsahariennes évoluèrent peu et étaient cantonnées à des points naturels stratégiques tels que les oasis, puits ou points d'eau.

Plusieurs routes de traite transsaharienne ont été identifiées, partant de l'Afrique occidentale au Maghreb (Figure 10). La route la plus à l'Ouest du continent avait comme point de départ le Sénégal, l'actuel Mauritanie et le Maroc comme point d'arrivée. La route centrale et de loin la plus animée, longeait le fleuve Niger pour rejoindre l'actuel Mali, par Tombouctou et Gao avant de faire une halte aux puits d'Araouane, ville de la partie malienne du Sahara. Les esclaves, après avoir traversé la plaine de Tanezrouft, étaient menés soit au Maroc, soit en Algérie. La branche algérienne permettait également d'atteindre Tripoli. Des diagonales existaient aussi entre les deux axes principaux. Le temps de trajet variait en fonction de l'itinéraire mais il fallait entre un à trois mois pour aller de la pointe occidentale à la pointe septentrionale de l'Afrique (Pétre-Grenouilleau 2004).

En Afrique occidentale, les Djihads entraînent des mouvements migratoires forcés et contraints. Le nombre de captifs au cours du XIX^{ème} siècle se porte à environ 1,2 millions de personnes, le centre d'activité de la traite s'éloigne progressivement des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) en raison notamment de leurs positions géographiques et stratégiques trop excentrées. Le recul du commerce traditionnel caravanier face à la concurrence maritime entraîne également une diminution des transports de personnes. La

Libye représente quant à elle la plaque tournante de la traite orientale. La région du Fezzan, principal hub entre le Sahara et les côtes méditerranéennes, était en relation avec Tombouctou au Mali amenant environ 10 000 noirs en tripolitaine en 1865 (Daget & Renault, 1985).

Figure 10 : La traite des esclaves en Afrique du VII^{ème} et XV^{ème}.



II.2.2 La traite atlantique

La traite et la vente d'esclaves à des acheteurs étrangers constituaient une ancienne tradition en Afrique²⁸. Cependant, les acheteurs occidentaux se sont introduits sur le marché de la vente de personnes. Ils ont modifié sensiblement les routes du commerce des esclaves, le centre d'attraction s'orientant plus vers l'Ouest que le Nord ou l'Est traditionnels. L'augmentation de la demande a engendré un phénomène de déplacement forcé de personnes qui s'inscrira sur environ 400 ans ; les courtiers d'esclaves n'hésitant plus à aller chercher de plus en plus loin une main d'œuvre manquante à proximité des axes de départ (Emmer, 2005).

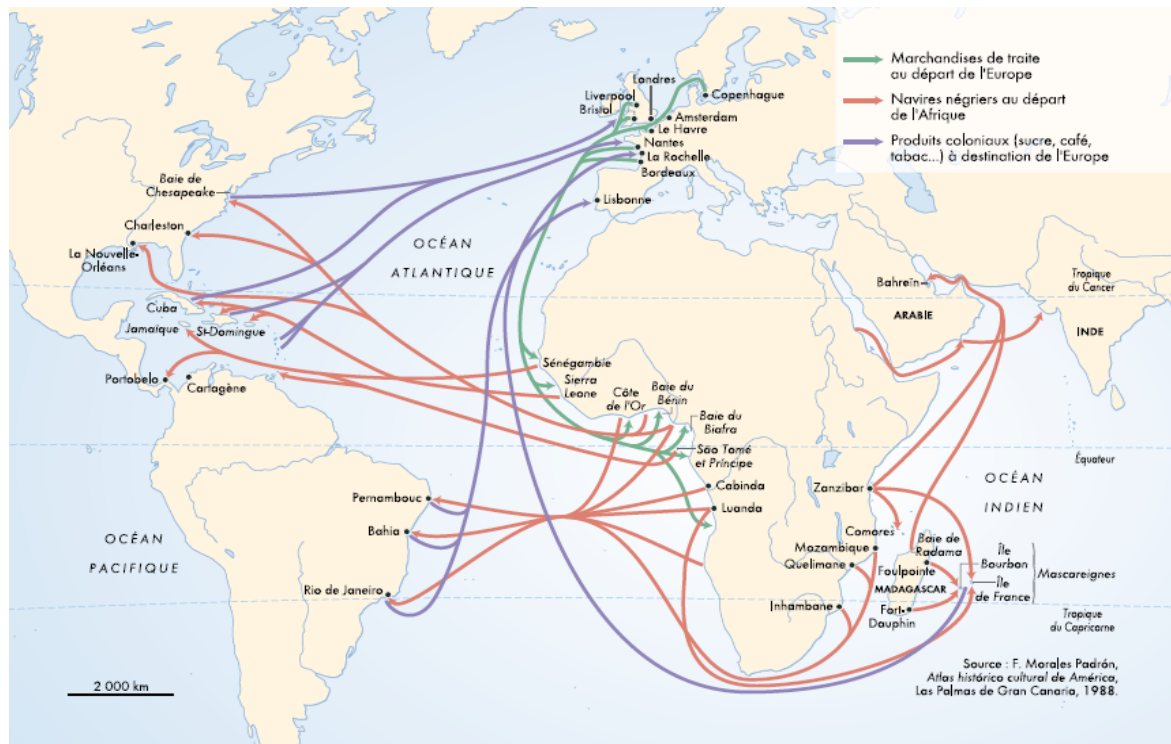
En réalité, la traite atlantique, ou traite occidentale, s'étale du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle et se réalise sur trois phases. La première phase débute réellement en 1441 par l'action de navigateurs explorateurs portugais²⁹ qui renvoie à une phase de démarrage et d'apprentissage de la commercialisation de l'homme africain. La phase deux, dite phase d'extension et qui instaure le commerce triangulaire³⁰, se développe à partir de 1674 lorsque les britanniques et les français cherchent à alimenter leurs colonies antillaises en main d'œuvre (Figure 11). La dernière phase, à partir du XIX^{ème} siècle, annonce la fin de la traite négrière et de son corollaire, l'esclavage.

²⁸ Chapitre I.II.2.2.

²⁹ « En 1441, une expédition conduite par Antam Gonsalvez et Nuno Tristan ramena en Europe dix captifs d'Afrique. Certains de ces prisonniers donnèrent à ceux qui les avaient capturés l'assurance qu'ils recevraient une forte récompense s'ils les ramenaient en Afrique. Gonsalvez rembarqua donc ses prisonniers pour l'Afrique et y reçut en échange « dix Noirs, hommes et femmes, de différents pays » ... et diverses marchandises, dont... « un peu de poussière d'or ». Plusieurs esclaves furent envoyés en grande pompe à Rome où ils furent offerts au pape Eugène IV. Les autres furent vendus à Lisbonne à prix d'or. Après cette première et fort lucrative opération, les navigateurs portugais prirent l'habitude de ramener des esclaves de chacun de leurs voyages en Afrique ». Extrait de *Histoire générale de l'Afrique : La traite négrière du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle*, UNESCO, p. 22, 1979.

³⁰ Le commerce triangulaire est un commerce maritime en trois étapes (d'où son nom) pratiqué aux XVII^e et XVIII^e siècles entre l'Europe occidentale, l'Afrique et les Amériques : 1- Les armateurs des grands ports européens du littoral atlantique envoyaient vers l'Afrique des navires chargés de marchandises (armes, alcools, bijoux, textiles...). 2 - Celles-ci étaient échangées sur place contre des captifs, lesquels étaient transportés vers les Amériques pour y être revendus comme esclaves. 3 - Les navires revenaient en Europe avec les produits des colonies (sucre, rhum, tabac...).

Figure 11 : Les routes du commerce négrier.



La traite atlantique repose sur une organisation européenne empreinte de culture administrative et donc de gestion méticuleuse du trafic négrier. Il est, aujourd'hui, tout à fait envisageable de quantifier les conséquences humaines en termes de déplacement de personnes entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques³¹. On estime entre 12 et 13 millions le nombre de personnes extraites de force d'Afrique pour alimenter le commerce négrier européen et américain, les femmes représentant près d'un tiers de ce commerce. Le nombre de personnes décédées au cours des traversées maritimes s'élève à environ 15% du total des captifs, soit entre 1,6 et 2 millions de personnes disparues pendant la déportation.

Contrairement aux traites précédentes, la traite occidentale ne s'étend que sur quatre siècles avec des rythmes de prélèvements humains bien inégaux. Du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle, la

³¹ Il a fallu attendre la sortie de l'ouvrage anglosaxon « *The Atlantic Slave Trade. A census* », de Philip D. Curtin pour connaître une étude quantitative fiable du nombre de personnes déportées lors de cette traite atlantique. Cf, Philip D. Curtin, *The Atlantic Slave Trade. A Census*, Madison, Wisconsin University Press, 1969.

traite occidentale ne comporte qu'à peine 7% du total des déplacés, alors que le XVIII^{ème} à lui seul contribue à hauteur de 60% du nombre total de captifs échangés. Le XIX^{ème}, siècle marquant le début de l'abolition de l'esclavage, porte tout de même à 33% le nombre de déportés. Entre 1780 et 1820, près de 100 000 esclaves achetés chaque année sur les côtes d'Afrique furent vendus aux planteurs des colonies, chiffres qu'aucune autre traite négrière n'a jamais atteint ni même approché³².

La quasi-totalité des esclaves africains achetés par les européens l'a été par l'intermédiaire de courtiers africains, soit environ 98% du nombre total de déportés, le reste, à peine 2%, l'a été au début de la traite atlantique lorsque le commerce d'hommes n'était pas encore structuré³³. Selon Orlando Patterson, l'alimentation des esclaves reposait sur des moyens de production caractéristiques de l'époque. La capture à la guerre, le kidnapping, les règlements de tribus et d'impôts, l'abandon et la vente d'enfants étaient autant de sources pour obtenir des captifs (Patterson, 1982). D'autres modes de production, mais beaucoup plus singuliers, ont été aussi répertoriés. Pour des raisons de survie (Pauvreté ou encore famine), certaines personnes étaient contraintes de se vendre ou de vendre un ou plusieurs de membre de sa famille. De même, des raisons légales, actes d'adultères commis avec les épouses royales, non-paiement d'une dette, pouvaient sanctionner l'individu à l'asservissement et à la déportation (Petré-Grenouilleau, 2004).

Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, les déplacements forcés de population atteignent leur maximum avec des pics moyens de 100 000 individus par an (Tableau 7). Ce rythme s'est maintenu encore pendant quelques années et l'on assiste alors à un déplacement des zones de capture d'esclaves : du littoral vers l'intérieur, et de l'Ouest vers l'Est du continent.

³² Cf le dossier compte rendu réalisé lors de l'exposition et notamment la page 7 sur « *Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoires et histoire* », pour les commémorations du 10 mai 2008 à la demande du ministre M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.

³³ Daniel Pratt Mannix and Malcolm Courley, *Black Cargoes: History of the Atlantic Slave Trade, 1518-1565* (New-York: Viking Press, 1962).

Tableau 7 : Régions de départ des esclaves de la traite atlantique vers les Amériques*.

	Afrique Centrale	Baie du Bénin	Baie du Biafra	Côte-de-l'Or	Haute Guinée	Séné-Gambie	Afrique de l'Est	Total
1519-1675	787,4 (78%)	35 (3,5%)	94,8 (9,4%)	51,3 (5,1%)	2,5 (0,2%)	34,8 (3,5%)	3,2 (0,3%)	1 009
1676-1800	2473,8 (37,4%)	1 453,4 (22%)	963,8 (14,6%)	922,9 (14%)	367,8 (5,6%)	349,1 (5,3%)	75,2 (1,1%)	6 606
1801-1867	1 626,4 (47,1%)	546,5 (15,9%)	459,1 (13,3%)	69 (2%)	225,2 (6,6%)	114,5 (3,3%)	406,1 (11,8%)	3 446,8
TOTAL	4 887,6	2 034,9	1 517,7	1 043,2	595,5	498,4	484,5	11 061,8
%	44,18	18,4	13,8	9,43	5,38	4,5	4,38	100

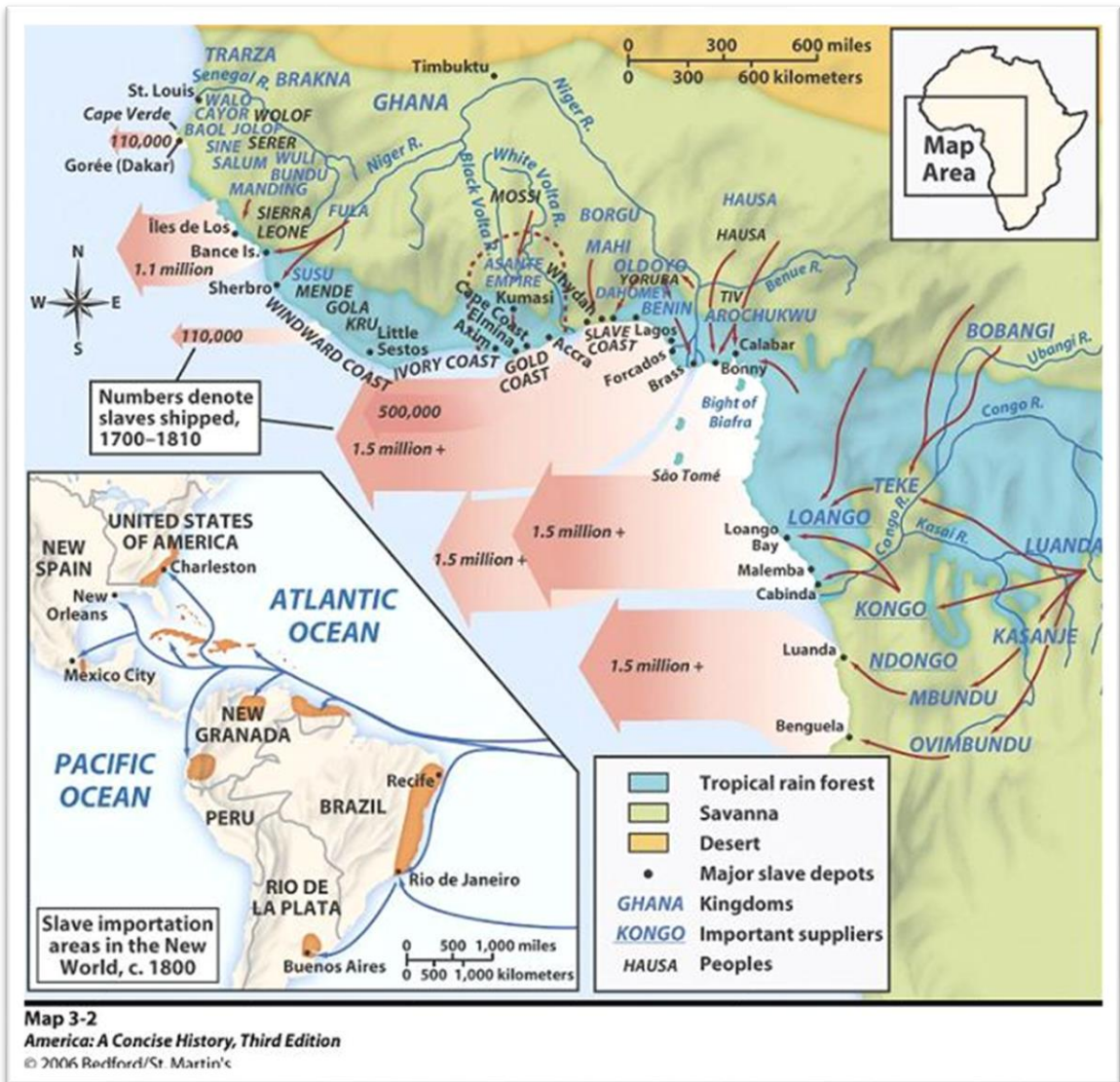
* Les chiffres correspondent à des milliers de personnes, les pourcentages à la part de chaque région dans l'ensemble de la traite atlantique, pour une période donnée.

Source : Le tableau est extrait de l'ouvrage de Pétre-Grenouilleau Olivier, *Les traites négrières, Essai d'histoire globale*, Coll. Folio Histoire, Edition Galimard (2004),

Olivier Petre-Grenouilleau élabore une analyse assez fine des régions de départ des esclaves de la traite atlantique, marquant les évolutions de chaque zone concernée. Selon lui, « *la géographie des régions d'exportation des captifs fut à l'évidence mouvante* ». A la lecture du tableau 7, l'Afrique centrale, reste, d'un point de vue statistiques, la région la plus importante en matière de migration forcée pour les Amériques.

Les sources d'approvisionnement d'esclaves se sont modifiées au fil des siècles de la pointe occidentale de l'Afrique (Sénégal) vers le sud côtier de l'Afrique de l'Ouest, Côte de l'Ivoire, Côte de l'Or et golfe de Guinée vers l'Afrique Centrale (Congo, Loango, Cabinda et Ambriz, et l'Angola, Lunda et Benguela). Début XIX^{ème} siècle, le golfe du Biafra, l'Angola et le Mozambique fournissaient à eux seuls plus de 80 % des exportations d'esclaves britanniques, françaises et portugaises. Ces sources d'approvisionnement suivaient logiquement le développement de la traite atlantique et l'implantation et la consolidation des ports des esclavagistes européens (figure 12).

Figure 12 : Les zones d'origine des esclaves déportés et hubs de départ.



II.2.3 La traite intra-africaine

La traite intra-africaine reste l'une des trois traites la moins analysée et la plus souvent confondue avec la traite orientale. Elle reste néanmoins intimement liée aux deux autres autant d'un point de vue spatial que temporel. En réalité, la traite interne concerne le commerce des personnes africaines au bénéfice de souverains et de familles dirigeantes d'Afrique noire. Il s'agissait d'un système économique, à l'instar des grecs ou des romains, où l'autre pouvait être asservi pour les besoins d'un chef, d'une famille ou encore d'un Empire.

Aussi, dans l'Afrique ancestrale, les terres disponibles étaient inépuisables et les hommes pour s'en occuper étaient un bien rare. L'enrichissement et la puissance sociale reposaient sur la possibilité de cultiver un maximum de surface. Il y avait donc un intérêt stratégique pour les hommes de pouvoir de disposer d'une main-d'œuvre abondante. Ainsi, plus un homme possédait d'esclaves et de femmes, plus il pouvait cultiver de terres et plus il était riche... et par effet multiplicateur, plus il était fortuné, plus il était en situation d'accroître son nombre de femmes et d'esclaves.

Il s'ensuit que, bien avant l'irruption des trafiquants arabes, l'esclavage était déjà un élément structurel des sociétés africaines, du moins dans les régions de savanes et de pâturages, terres d'élection des premiers royaumes africains. *« Pour autant que la notion de la propriété de la terre n'existait pas, les hommes et les femmes constituaient la seule source de richesse. Leur capture et leur commerce, par la guerre ou autrement, animaient les conflits entre les royaumes »* (Ferro, 2003).

Il n'y a pas de sources précises relatives au commencement de la traite intra-africaine mais elle remonterait au moins au XI^{ème} siècle (Mbonimpa, 1989). Le facteur déclencheur et accélérateur de la traite interne correspond, d'une part, à la chute du royaume de Songhaï et son éclatement en petits royaumes avec autant de divisions politiques et tribales. Cette fin d'Empire permettra l'émergence de rivalités entre les nouveaux chefs désireux de faire la guerre afin d'étendre leurs territoires. Les vaincus, villages et population, devenaient dès lors les esclaves du vainqueur. Il correspond, d'autre part, au développement de la traite atlantique et aux besoins des européens d'obtenir des captifs toujours plus nombreux.

Le Royaume de Dahomey, situé dans le sud-ouest de l'actuel Bénin, s'illustra entre le XVII^e et le XIX^e siècle, également fortement dans le commerce humain. Il s'impose comme partenaire principal des Européens et intermédiaire unique dans le trafic de personnes ; l'objectif étant de renforcer sa position par l'organisation des trafics d'esclaves. Le Royaume de Dahomey assure son soutien aux populations soumises à son pouvoir et repousse les zones de chasse à l'homme à l'extérieur du royaume de plus en plus loin vers l'intérieur de

l’Afrique. Pour cela, il lui faut une armée puissante et moderne, et des échanges – notamment armes contre esclaves – florissants. Un cercle vicieux se met alors en marche Armes-Esclaves -Puissance- (Gainot, 2012).

Selon l’historien Patrick Manning, elle concernerait 14 millions de personnes³⁴ avec des cycles de production de captifs extrêmement variables pour atteindre son apogée à partir du XIX^{ème} siècle lors de la fin de la traite atlantique. A la différence de la traite atlantique qui a engendré des déplacements forcés de millions de personnes en dehors de l’Afrique, la traite intra-africaine a contenu sur le même continent ces personnes esclaves (Dorigny & Gainot, 2006).

Les traites humaines en Afrique font l’objet d’une attention particulière à partir du XIX^{ème} siècle et correspondent aux abolitions de l’esclavage prononcées par certains européens³⁵ à l’occasion du congrès de Vienne de 1815. Mais contrairement à la traite atlantique, officiellement interdite sur les côtes africaines, la traite interne a perduré jusqu’au XX^{ème} siècle dans les colonies françaises et britanniques, laissant encore pendant quelques années la porte ouverte à des migrations forcées (Pelckmans & Hardung, 2015).

Les traites africaines préfigurent les routes de l’exploitation des ressources du continent par les acteurs extérieurs à l’Afrique et orientent son espace régional vers ses façades maritimes. Les aires d’influence économique se construisent dès lors autour des centres névralgiques de la traite, marquant pour des siècles les carrefours migratoires africains. La période précoloniale est également caractérisée par le passage, ou à tout le moins, la substitution par le nombre, de la migration volontaire et pragmatique avec le nomadisme et le pastoral à la

³⁴ Patrick Manning, *Slavery and African Life: Occidental, Oriental and African Slave Trades* (Cambridge: CUP, 1990) 1992.

³⁵ Le 8 février 1815, les puissances européennes réunies au congrès de Vienne s'engagent dans une déclaration commune à mettre fin à la traite négrière. Pour plus de précision sur la chronologie des pays ayant aboli l'esclavage, voir <https://www.universalis.fr/encyclopedie/abolition-de-l-esclavage-dans-le-monde-reperes-chronologiques/>. Page consultée le 26 juillet 2018.

migration forcée des individus. Les populations sont brassées malgré elles et des couloirs migratoires se créent de manière artificielle.

Les facteurs économiques et politiques de ce déplacement de population sont les principaux déterminants migratoires de cette époque. Le « migrant » forcé n'est plus acteur dans le processus migratoire. Les interactions croissantes et intéressées entre les protagonistes locaux africains et les européens dans la traite posent les bases d'un avenir commun. La fin de la période précoloniale préfigure déjà les rapports entre africains et européens laissant peu de doutes à l'utilisation de la main d'œuvre de la population africaine dans le désir de développement économique de l'Europe.

II.3 La période coloniale

Les migrations ouest-africaines du début du XXème siècle trouvent leurs origines dans des mouvements organisés par l'administration coloniale des puissances européennes et principalement celle de la France et du Royaume-Uni. Chacun de ces deux pays coloniaux met en place une politique qui lui est propre visant au déplacement de la main d'œuvre bon marché afin de lui garantir des revenus importants dans les secteurs d'activité économique qu'il gère. S'agissant particulièrement de la France, celle-ci a développé à cette époque le travail forcé, l'affectation des fonctionnaires dans les différents pays d'Afrique Occidentale Française, ou le déplacement de main d'œuvre saisonnière vers les zones arachidières ou les plantations (Fall, 2007). Cependant, ces migrations régionales reposent aussi sur des mouvements migratoires orchestrés par la population, conséquences souvent inattendues des politiques coloniales.

II.3.1 Les instruments politiques

Le partage de l'Afrique de l'Ouest entre les colonisateurs est le produit d'une histoire commencée avec le début de la traite atlantique et de la pénétration toujours plus lointaine et plus forte des européens en terres africaines. Il résulte aussi du développement du

commerce (or, ivoire, huile de palme...) et des différentes guerres intra-africaines. Mais le partage de l'Afrique de l'Ouest est surtout la conséquence formelle de la conférence de Berlin de 1885³⁶ assurant aux Etats forts de l'époque (Grande-Bretagne, France, Allemagne et Portugal) la revendication des territoires africains.

Motivés par l'aventure, la curiosité scientifique³⁷ et la confirmation d'anciennes alliances, les colons explorateurs et notamment français ont eu également le souci d'ouvrir des nouvelles aires d'influence à leur pays dans une période où la compétition entre pays européens et la concurrence coloniale faisaient rage (Brou, 2015).

L'implantation coloniale s'est essentiellement déroulée sur les régions de l'Afrique qui participaient déjà à l'économie mondiale de l'époque. La traite atlantique avait établi pendant des siècles des comptoirs du Sénégal jusqu'au golfe de Guinée développant ainsi une activité économique lucrative maintenue par la mer.

Les européens comme les africains cherchèrent à la fin de l'esclavagisme à conserver cette économie maritime mais portée cette fois-ci sur une activité licite. C'est tout logiquement que les colons se sont installés sur des sites déjà connus et partiellement maîtrisés augurant le développement économique de la bande côtière de l'Afrique de l'Ouest, délaissant l'intérieur des terres, trop coûteux en aménagement (UNESCO, 1979).

Sur la même portée, la période coloniale a dénoncé, au moins dans la lettre, l'esclavage. Le progrès économique et social ainsi que les idées véhiculées par une Europe post siècle des

³⁶ Les règles « d'acquisition » de territoires africains négociées par le Chancelier allemand Otto von Bismarck sont schématiquement les suivantes : 1/ toute puissance européenne installée sur la côte peut étendre sa domination vers l'intérieur jusqu'à rencontrer une sphère d'influence voisine, article 34 de l'Acte de Berlin, 2/ il ne peut y avoir annexion que par l'occupation effective du terrain, article 35 de l'Acte de Berlin, 3/ la liberté de navigation sur le fleuve Niger, la Bénoué et leurs affluents est garantie.

³⁷ « *L'administrateur qui pénètre le pays ou l'officier qui va planter un drapeau revient avec des notes de voyages où l'étude quasi scientifique du terrain, des eaux et des arbres se mêle à des notations piquantes sur les hommes, leur et leur vie* ». Wondji Christophe. La Côte d'Ivoire occidentale. Période de pénétration pacifique (1890-1908). In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 50, n°180-181, troisième et quatrième trimestres 1963. pp. 346-381.

lumières entraînent en contradiction avec les traites négrières. « *L'esclavage et la traite étaient synonymes de stagnation et de pauvreté, la migration et le travail libres l'étaient du contraire* » (Emmer, 2005). L'abolition de l'esclavage³⁸, en arrêtant l'exportation massive et contrainte de personnes, impose aux pays colonisateurs à réorganiser *in situ* la production d'une main d'œuvre autochtones. La création de régimes juridiques favorables à un travail forcé³⁹ et la pénurie de main d'œuvre sur les sites économiques stratégiques favorisent les migrations, le tout par l'administration assurant la régulation de la population active (Fall, 1993).

La contrainte portée sur le travail a été dévastateur en termes de mouvement de personnes. Les méthodes coercitives (prestation, la deuxième portion du contingent militaire, la main-d'œuvre pénale ou l'obligation de cultiver) provoquèrent des fuites de population vers des pays limitrophes bien plus accueillants ou bienveillants en matière de législation sur le travail. Ainsi, la main d'œuvre de la Haute Volta s'enfuit massivement, de l'ordre de 30 000 personnes, vers la Gold Coast britannique (Viti, 2013).

La période coloniale va façonner et provoquer les migrations ouest-africaines au gré des installations stratégiques des colonies. Les implantations administratives, militaires et portuaires vont devenir le centre de gravité et le poumon économique de certains pays ouest-africains en raison de l'investissement des colons notamment britanniques ou français⁴⁰. La découverte et l'exploitation des richesses premières en Afrique de l'Ouest va permettre le développement des transports maritimes, ferroviaires ou routiers afin d'expédier ces matières premières vers la métropole pour exploitation.

³⁸ Les français aboliront l'esclavage dans leurs colonies dès 1848 mais auront une politique anti-esclavagiste individualisée de peur de déplaire à certains de leurs alliés africains. Il faudra environ 30 ans pour voir l'esclavage colonialiste totalement disparaître de l'Afrique de l'Ouest (Robert 1988, pp. 282-284).

³⁹ « *Le Code de l'indigénat vise en fait à assujettir les populations à l'économie monétaire en instituant des amendes, et à mettre en valeur les colonies en légalisant diverses formes de travail forcé - corvées, réquisitions pour le portage, etc. Il apporte une ébauche de solution à la pénurie de main-d'œuvre : au Sénégal et dans d'autres territoires, le vagabondage est réprimé par l'obligation d'un travail rétribué sur un chantier public ou privé* », extrait du Larousse, Histoire de France, page 619.

⁴⁰ Des villes nouvelles surgissent sous l'impulsion du colon tel que Abidjan en Côte d'Ivoire, Takoradi en Gold Coast, Port Harcourt et Enugu au Nigeria. La ville d'Accra, en Gold Coast, passe de 17 892 habitants en 1901 à 135 926 habitants en 1948.

II.3.2 Le développement économique

En 1936, l'administration coloniale française imposera en zone forestière ivoirienne des villages de colonisation peuplés essentiellement de voltaïques afin de développer les plantations de café et de cacao dans le centre-Ouest ivoirien (Mandé, 1997). Ces villages de peuplement (Koudougou, Ouagadougou, Kaya, Tenkodogo, Koupéla, Garango) vont créer des points d'ancrage familial permettant à l'entourage de l'agriculteur de le rejoindre et de se fixer dans ce village. Progressivement, les populations voltaïques vont atteindre les zones forestières de la Côte d'Ivoire en quête d'une surface exploitable et se sédentariser sur ces nouvelles terres occupées (Hervouët et al., 2000) permettant ainsi des migrations de peuplement et une fidélisation de la main d'œuvre locale.

A l'origine précaires, les voies de communications sont devenues des axes structurants entre les principaux centres urbains de la périphérie d'Abidjan : Grand-Bassam-Abidjan, Bingerville-Abidjan, Dabou-Abidjan. En 1950, « *l'étendue des routes utilisables toute l'année est passée de 3.670 kilomètres à 10.570 kilomètres en fin 1959* »⁴¹. Ces routes ont favorisé le déplacement de population, d'abord sur des courtes distances puis sur des trajets beaucoup plus longs. Ainsi, la période coloniale a contribué à réduire les distances et à élargir les horizons potentiels de ceux pour qui le voyage constituait une tradition (Barou, 2000).

Au Sénégal, l'essor de la culture arachidière à partir des années 1860 provoque des déplacements circulaires transfrontaliers de population liés essentiellement aux saisons (Fall & Mbodj, 1988). La migration « navétanes⁴² » engendrée par l'extension de la pointe occidentale du Sénégal vers ses terres intérieures, le long des axes des voies ferrées, attire par milliers des Maliens, Guinéens, Voltaïques, Mauritaniens, Guinéo-Portugais, Gambiens et enfin Soudanais. De 1932 à 1936, 33 000 Soudanais travaillaient à la culture d'arachide, soit près de la moitié des ouvriers agricoles au Sénégal⁴³, puis leur nombre décline tandis

⁴¹ Mamlamban Coulibaly, la place des infrastructures de communication dans la politique française des investissements 1946-1960, Op. Cit., p. 83.

⁴² Termes dérivant du wolof désignant « saison des pluies ».

⁴³ Avant 1939, en pleine explosion de la culture de l'arachide, le Sénégal comptait jusqu'à 70 000 navétanes par année (Péhaut, 1961).

que celui des Guinéens culmine à 32 000 sur les 36 000 navétanes recensés en 1956 (Simon G. , 2015).

En Côte d'Ivoire, bien avant la culture du café et du cacao, l'exploitation forestière représentait la ressource économique principale du pays pour les colons français. La nécessité d'ouvrir des routes pour faciliter les échanges de bois trouvait tout son sens. Ces routes ont pris de plus en plus d'importance dans l'activité économique de la Côte d'Ivoire. Elles avaient aussi l'avantage de créer un maillage routier entre toutes les colonies françaises et de favoriser le développement économique dans les zones porteuses.

Les réticences de la population locale à migrer de manière volontaire ou imposée pour procurer une main d'œuvre bon marché aux autorités coloniales françaises forcèrent ces dernières à modifier leur politique intérieure dans un but purement économique. De 1932 à 1947, la Haute Volta (actuel Burkina Faso) est démantelée⁴⁴ au profit de ses Etats voisins pour le seul intérêt majeur de répartir la population voltaïque sur des territoires en manque de main d'œuvre. La Côte d'Ivoire gagne la plus grande partie, et surtout de celle qui est la plus peuplée de la Haute Volta, cercles de Ouagadougou, Gaoua, Batié, Bobo-Dioulasso et partie du cercle de Dédougou. Le Soudan hérite du cercle de Ouahigouya, augmenté du canton d'Aribinda. Ses fortes densités humaines bénéficieront au marché du travail soudanais en recherche de main d'œuvre à la suite de la création en 1932 de l'Office du Niger à Ségou. Le Niger se voit attribuer les cercles de Fada N'Gourma et Dori. De 1946 à 1951, les flux migratoires du Sud de la Haute Volta, à destination de la Côte d'Ivoire, s'élèvent en moyenne annuelle à 20 000 voltaïques, dont la tâche principale était d'alimenter les planteurs de colons (Deniel, 1967).

⁴⁴ Par décret du 5 septembre 1932, monsieur Sarraut, ministre des colonies de l'A.O.F, abroge les dispositions antérieures, en supprimant la Haute-Volta et en rattachant ses territoires à la Côte d'Ivoire, au Soudan et au Niger. La Haute Volta, par la loi du 4 septembre 1947, retrouvera son existence légale d'avant le décret de 1932.

II.3.3 Le rôle des populations indigènes

L'appropriation des terres et la conquête des Etats africains par les Européens ont fait l'objet de réactions très diverses de la part de la population. En effet, outre les révoltes et insurrections, les autochtones ont fait montre d'une résistance passive surprenante en guise de protestations contre l'occupation coloniale. L'émigration de masse était un moyen, essentiellement utilisé dans les colonies françaises, pour échapper à la répression des unités militaires déployées dans les régions annexées. Entre 1882 et 1889, la population peule des quartiers de Saint-Louis baissa de 20 000 personnes, passant de 30 000 à 10 000 individus. De même, plus de 12 000 personnes se réfugièrent de la Côte d'Ivoire à la Gold Coast en moins de 2 ans (1916 et 1917). La pointe occidentale de l'Afrique fut également affectée par cette méthode de migration massive. D'importants mouvements migratoires furent également constatés du Sénégal vers la Gambie, de la Haute-Volta vers la Gold Coast et du Dahomey vers le Nigeria (UNESCO, 1979). Ces migrations de masse ne concernaient essentiellement que les populations rurales et des habitants de l'arrière-pays. Pour les régions côtières ou les centres urbains, endroits où une élite locale et une classe ouvrière faisaient son apparition, les méthodes de contestation étaient moins violentes : boycott, articles dans les journaux, envois de pétitions et de délégations à l'administration coloniale locale et centrale...

L'exode de la main d'œuvre rurale, par la paupérisation des campagnes, vers la ville provoqua un accroissement de la population urbaine dans certaines régions et servi de tremplin à l'afflux migratoire urbain. Ainsi, malgré un accroissement démographique quasi nul, la population des ports de Dakar et Abidjan augmenta de 71% et celle de Conakry de 100% entre 1931 et 1936. De même, la population de la ville de Ouagadougou, ville au sein d'une région particulièrement atone économiquement connu un accroissement démographique de + 31% (Coquery-Vidrovitch C. , 1976).

Avec la fin de l'esclavage et le développement d'une économie portée sur la culture d'exportation, et notamment l'arachide, les commerçants Soninké, se sont appropriés le commerce illicite dans la région du Soudan occidental. Face à la nouvelle économie prônée

par l'administrateur colonial, la communauté Soninké s'est dirigée vers les côtes maritimes afin de tirer avantage de ce nouveau commerce (Sékou, 1994), créant, en fonction des saisons de récolte, une migration circulaire entre leur zone d'installation et leur zone d'arrivée. Cette migration saisonnière valant aux migrants le surnom de navétanes, désignant en wolof l'hiver tropical.

L'Afrique de l'Ouest constitue alors pour les européens un lieu de choix d'un point de vue du commerce international, lieu que ces derniers vont investir afin d'accroître leur puissance. Seul le Libéria, pour la partie ouest-africaine n'a pas fait l'objet d'une colonisation européenne. Les deux principales puissances coloniales ont été la France et la Grande-Bretagne. Elles détenaient environ 80% de l'Afrique à la fin de la première guerre mondiale (De Souza & Louchard, 2009).

III UNE MIGRATION OUEST-AFRICAINE ESSENTIELLEMENT CONTINENTALE

Les migrations forcées liées à la période coloniale ont modifié sensiblement les mouvements de population les déplaçant du local au régional avec une ouverture à l'international. Les pôles de production et d'exploitation voulus par le colon sont devenus des centres névralgiques de la circulation humaine au sein de la sous-région.

Comme le souligne Doudou Diene, « *la traite négrière est une illustration de la rencontre dramatique entre l'histoire et la géographie. (...). Entreprise économique et commerciale, le système esclavagiste qui en résulte a lié plusieurs régions et continents : Europe, Afrique, océan Indien, Caraïbes, Amériques*⁴⁵ ».

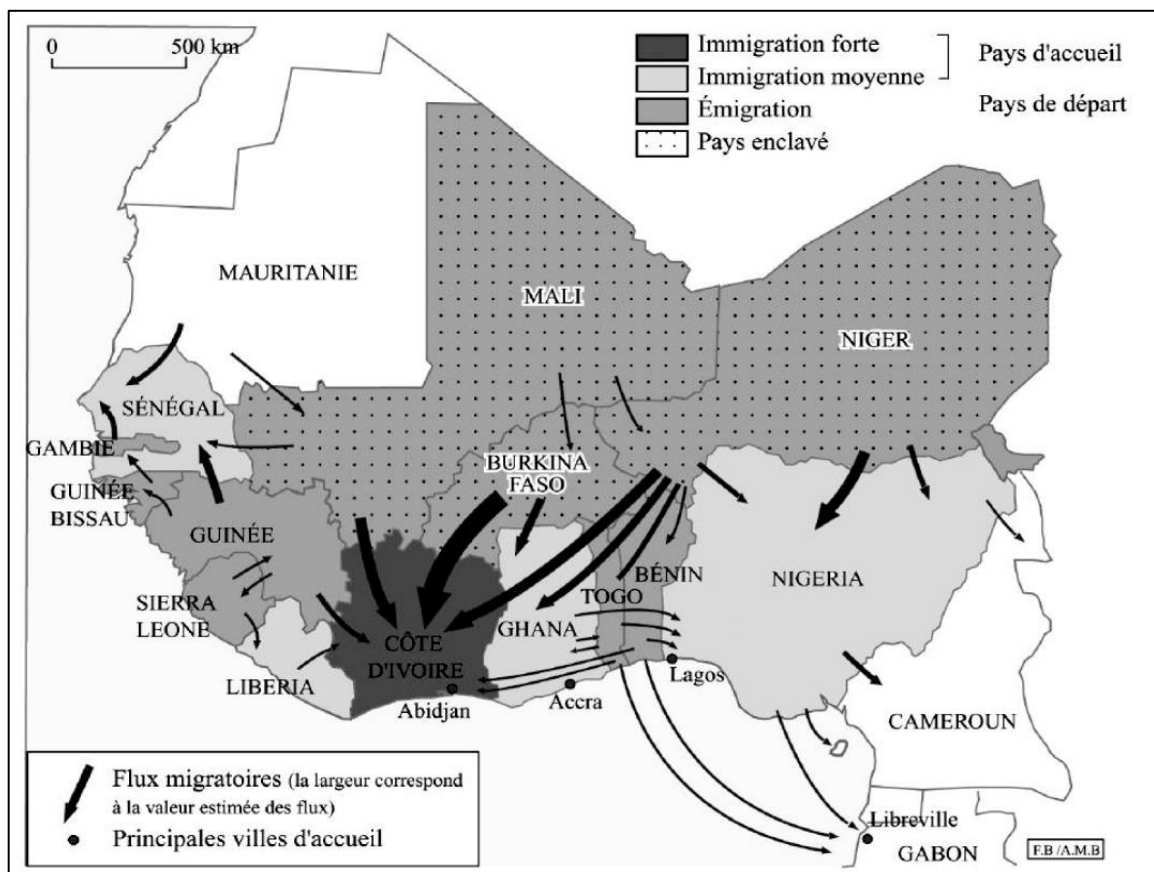
Les premiers pas vers la mondialisation se sont ouverts par la colonisation en stimulant les migrations régionales vers les zones de cultures de l'arachide, les « Navétanes » de la

⁴⁵ Directeur de la division du Dialogue Interculturel, *La route de l'esclavage*, UNESCO, <http://www.abolitions.org>

Sénégal ou vers les zones de plantations de caféiers et de cacaoyers, de la *Gold Coast* britannique, actuel Ghana, ou de la Côte d'Ivoire, notamment (Ndiaye & Robin, 2010).

L'indépendance ne rompt pas avec le mouvement migratoire régionalisé lancé lors de la phase coloniale. Les pays du Sahel deviennent alors des pays sources pour les pays côtiers déplaçant le centre de gravité vers le littoral. Le système migratoire ouest-africain se caractérise dès lors par des circulations construites *autour « d'hyper centralités axialisées en situation littorale »* (Debie, Eliot, & Steck, 2003) (Figure 13).

Figure 13 : Les flux migratoires ouest-africains au lendemain des indépendances.



Source : Mandiogou Ndiaye et Nelly Robin, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest », *Hommes & migrations*, 1286-1287 | 2010, 48-61.

Au sortir de l'indépendance, le stock de migrants au sein de la zone ouest-africaine ne cesse de croître passant de 2 132 654 en 1960 à 4 844 462 en 1990 soit une augmentation de plus

de 127 %. Tous les pays de la sous-région sont concernés par cette augmentation avec des variations plus ou moins fortes selon les pays. Le Burkina Faso enregistre une hausse de 447% du nombre de ses migrants entre 1960 et 1990. La Guinée connaît quant à elle une explosion du nombre d'étrangers sur son sol de l'ordre de 2 031% au cours de la même période. (Tableau 8).

Tableau 8 : Migrants internationaux par pays de destination de 1960 à 1990.

Pays de destination	1960	1970	1980	1990
Benin	39 019	44 750	57 430	76 212
Burkina Faso	62 943	89 322	170 487	344 739
Cape Verde	6 613	7 310	8 080	8 931
Côte d'Ivoire	767 019	1 191 820	1 520 693	1 816 426
Gambia	31 551	48 389	75 374	118 123
Ghana	529 720	351 973	420 653	716 527
Guinea	11 313	16 878	25 180	241 121
Guinea-Bissau	11 643	12 241	12 869	13 866
Liberia	28 811	49 605	80 706	80 831
Mali	167 597	164 523	161 506	165 275
Mauritania	12 058	20 163	33 716	93 878
Niger	55 008	74 254	100 233	135 698
Nigeria	94 133	157 835	1 314 845	447 411
Senegal	168 020	175 917	119 128	268 574
Sierra Leone	45 915	75 574	93 033	154 460
Togo	101 291	144 915	152 345	162 570
Total	2 132 654	2 625 469	4 346 278	4 844 642

Source : Division des Nations-Unies pour la population, 2008 et 2012.

Outre une migration régionale très prégnante, les influences économiques, politiques ou encore sociales des régions limitrophes vont diversifier les flux migratoires au profit notamment de l'Afrique du Nord⁴⁶, de l'Afrique Centrale et enfin de l'Europe⁴⁷ ; ces trois dernières zones jouant un rôle non négligeable dans les flux migratoires ouest-africains.

⁴⁶ La partie sur la Libye fera l'objet d'une attention particulière et donc d'un développement plus détaillé dans la mesure où ce pays a joué un rôle fondamental dans les mouvements migratoires post printemps arabe.

⁴⁷ Une approche spécifique est dédiée sur la migration Afrique de l'Ouest-Europe dans la partie « *La mutation des échanges entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne* ».

III.1 Trois pôles d'immigration intra-régionale

Au sortir de l'indépendance, les pays ouest-africains vont avoir des destins différenciés en termes de migration. Les pays de culture de rente dont la richesse ne cesse de croître pratiquent une politique migratoire offensive afin de favoriser une main d'œuvre nécessaire à l'exploitation du café et de l'arachide. Certains pays prennent des mesures incitatives à la migration, au développement de la population ou encore au recrutement d'une main d'œuvre étrangère afin d'accompagner le boum économique des années 1960. D'autres au contraire, vont être le terreau et les pays sources en matière migratoire des pays émergeant économiquement.

Sur les fondations de l'administration coloniale et du développement économique lancé plusieurs années auparavant, la région se divise en trois sous-ensembles et s'organise autour du pôle Sénégal, à l'Ouest, de la Côte d'Ivoire et du Ghana au Centre et du Nigéria à l'Est (Charrière & Frésia, 2008).

III.1.1 Le sous-espace Ouest

Le Sénégal, terre de contrastes, se situe sur la pointe occidentale de l'Afrique bordé par 530 kilomètres de côtes atlantiques. Ses frontières entre le Mali à l'est et la Mauritanie au nord sont marquées par le fleuve Sénégal tandis que la Gambie au sud forme une enclave qui sépare la Casamance du reste du pays.

Le Sénégal est composé à l'origine d'une multitude de peuple (Wolofs, Peuls, Toucouleurs, Diolas, Soninkés...) qui forgèrent l'identité du pays et les mouvements migratoires nationaux et internationaux. L'implantation de la population de l'intérieur des terres vers la côte s'est faite en fonction de l'impact des changements politiques et/ou de la recherche de ressources complémentaires. La colonisation française accentua ses mouvements et notamment vers Dakar, seul port en eaux profondes de la région et point d'accès majeur commercial vers l'intérieur du continent (Simon G. , 2015).

A partir de 1960, les échanges migratoires internationaux s'accroissent d'abord au niveau de la région ouest-africaine et ensuite vers l'Europe et principalement vers la France (Pison, Cohen, & Foote, 1997). Le contexte économique et politique favorable du Sénégal encourage et développe la migration sénégalaise vers ses Etats frontaliers puis vers la France (Robin, 1996). De même, l'influence sénégalaise est confortée en raison notamment de son dynamisme économique dès 1960⁴⁸. Son évolution modérée mais continue reste toutefois marquée par une fragilité, liée notamment aux écarts importants des performances du secteur agricole. L'essor de la culture arachidière, provoqué par le colonisateur français, booste l'économie sénégalaise. Dans les années 1960, la filière arachide représente près des 2/3 du PIB agricole et plus des 3/4 des recettes d'exportation (Diagne, 2014). Le besoin en main d'œuvre est important et les pays limitrophes fournissent les bras nécessaires à cette culture de rente. Les mouvements de personnes propres à la période coloniale se poursuivent lors de la phase post coloniale. La Guinée reste le principal pourvoyeur d'hommes avec cependant un déplacement du centre de gravité des mouvements migratoires internes, des plaines vers les centres urbains.

La croissance économique s'accompagne ensuite d'une ouverture politique. Les pays de culture de rentes et notamment le Sénégal, entretiennent des relations privilégiées et développent des accords de libre circulation de main d'œuvre entre la France et ses anciennes colonies et de libre circulation entre les pays africains nouvellement autonomes (Lessault & Flahaux, 2013). Dans cette perspective, une partie de la population sénégalaise migre d'abord vers ses voisins africains puis vers la France⁴⁹.

La Côte d'Ivoire et le Ghana, pays de culture du cacao et du café deviennent des pays d'accueil de la main d'œuvre sénégalaise, de même que le Gabon recrute massivement des ouvriers sénégalais pour participer à l'effort de construction de bâtiments et de travaux

⁴⁸Sur l'évolution du PIB sénégalais, voir

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?locations=SN>.

⁴⁹ A partir de 1960, la France développe son industrie automobile et fait appel à de la main d'œuvre sénégalaise, principalement dans la vallée du fleuve Sénégal, dans la région de Tambacounda et en Casamance. Les ethnies Soninké, Toucouleurs ou Mandjacks participent largement à cette émigration (Condé, 1986 ; Timera, 1996).

publics. Selon une étude réalisée par Nelly Robin au Gabon, entre 5 000 et 6 000 sénégalais⁵⁰ étaient présents dans un camp de travailleurs à Libreville (Robin, Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985 - 1993, 1996).

En 1976, le Sénégal met en place un recensement national de sa population permettant de quantifier et de qualifier les résidents sénégalais ou étrangers vivant au Sénégal. Ainsi, les étrangers nés hors du Sénégal représentent environ 2,4% de la population totale, soit 118 782 personnes. Néanmoins, la Banque Mondiale en 1975 dans un recensement similaire porte ce bilan à environ 350 000 étrangers résidant au Sénégal, soit environ 7% de la population totale, hypothèse confortée par l'enquête Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest de 1993.

Le plus grand groupe d'immigrants vivant au Sénégal est originaire de la Guinée, d'où ils ont fui la répression du président Sékou Touré (1958-1984)⁵¹. La Guinée-Bissau est considéré aussi comme un pays source de l'immigration au Sénégal au regard de la guerre d'indépendance de la Guinée-Bissau (1963-1974), 75 000 personnes sont venues de ce pays au Sénégal au début des années 1970⁵². Dès l'époque coloniale, environ 100 000 personnes ont migré de la Mauritanie vers le Sénégal. Un grand nombre de Gambiens vivent également au Sénégal (Gerdes, 2007).

⁵⁰ Estimations du chef du camp des sénégalais à Libreville et du président des sénégalais au Gabon. Entretiens réalisés par Nelly Robin à Thiès (Sénégal), février 1995.

⁵¹ Après la mort de Touré, le nombre de guinéens au Sénégal est passé de 300 000 personnes dans les années 1970 à environ 45 000 personnes.

⁵² À la fin des années 1990, environ 7 100 personnes originaires de la Guinée-Bissau étaient recensées au Sénégal.

III.1.2 Le sous-espace centre

III.1.2.1 LA COTE D'IVOIRE

L'influence de l'ère coloniale a été fondamentale dans le cycle migratoire ouest-africain mais a surtout marqué les courants migratoires importants au sein de la Côte d'Ivoire, et ce, même après la fin de présence française (Kipré, 2006).

La suppression du travail forcé à partir de 1946 et l'application du « code du travail indigène » à la même période⁵³ ne vont pas stopper les flux migratoires à destination de la Côte d'Ivoire. Qu'ils soient, volontaires, 80 000 voltaïques viennent tous les ans en Côte d'Ivoire seuls ou en groupes pour travailler (Dacher, Massa, Madiéga, & Georges, 1996) ou encore organisés, ce sont des convois entiers d'immigrés en provenance d'autres colonies ou de pays contigus et notamment de la Haute Volta qui se dirigent vers les zones forestières. Ainsi, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main D'œuvre⁵⁴ (SIAMO) va procéder au recrutement de 16 000 travailleurs en 1947 et plus de 18 000 à la veille de l'indépendance en 1959 (Merabet, 2006) lançant ainsi le phénomène migratoire en Côte d'Ivoire.

L'accession à l'indépendance, loin de ralentir l'immigration étrangère l'a au contraire favorisée en raison notamment du libéralisme économique adopté comme modèle de développement. La stratégie politique⁵⁵ de la Côte d'Ivoire portant sur l'ouverture des

⁵³ Dans le cadre de la place du travail dans les mouvements de population en Afrique de l'Ouest, se référer au numéro spécial de la revue *Présence africaine* consacré à cette époque à la question : *Le travail en Afrique noire*, Paris, 1952.

⁵⁴ En 1960, le gouvernement voltaïque dénonce le SIAMO qui est perçu comme un reliquat de la main mise coloniale. Le 20 mars 1960, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta signent une convention portant création de l'Office de la Main d'œuvre de Côte d'Ivoire et l'Office de la main d'œuvre voltaïque permettant la gestion des demandes de travailleurs transnationaux. (Brou & Charbit, 1994).

⁵⁵ La priorité s'est portée sur l'agriculture d'exportation en premier lieu le café et le cacao puis s'ajouteront quelques années plus tard, le coton, l'hévéa et le palmier-à-huile.

capitaux extérieurs et l'arrivée massive de main d'œuvre étrangère⁵⁶ ont favorisé la croissance économique à hauteur de 7% par an et ce, jusqu'à la fin des années 1970, faisant de ce pays, l'un des pays les plus attractifs de la région (Zah, 2015).

Durant cette période, dite du « miracle ivoirien », allant de 1960 à 1978, le Produit Intérieur Brut réel s'accroît à un rythme annuel soutenu de 7 à 8 % par an. La croissance démographique, l'une des plus importantes du monde avec plus de 4% par an sur la période précitée, et l'arrivée de migrants internationaux par millions n'obèrent pas le niveau de vie de la population ivoirienne. La Côte d'Ivoire devient même au cours des années 1970 un pays à revenu intermédiaire, caractéristique rarissime en Afrique (Cogneau & Mesplé-Somps, 1999).

La croissance économique de la Côte d'Ivoire s'appuie entre autres sur le capital humain. Le solde migratoire, jusqu'au début des années 80 s'élève à 90 000 immigrants par an en provenance majoritairement de ses pays voisins. La croissance naturelle se porte à 3,9% par an en raison d'une forte natalité des ivoiriens et de la population étrangère pour lesquelles les classes d'âges reproductifs sont particulièrement importantes (Cogneau & Mesplé-Somps, 1999).

La population étrangère a augmenté très rapidement entre 1960 et 1990. Ainsi, la Côte d'Ivoire comptait 736 750 étrangers en 1965, soit environ 17% de la population totale, 1 476 112 étrangers en 1975, soit environ 22% de la population totale et 3 028 394 en 1988, soit environ 28% de la population totale. En 23 ans, de 1965 à 1988, l'accroissement de la population étrangère en Côte d'Ivoire est de 311 % alors que l'accroissement de la population ivoirienne n'est que de 124% sur la même période marquant ainsi la prédominance de l'étranger dans sa politique nationale (Tableau 9).

⁵⁶ L'agriculture ivoirienne repose essentiellement sur une rusticité des moyens de production avec une absence quasi-totale de moyens de production moderne permettant des économies d'échelle. L'agriculture est donc une agriculture traditionnelle faisant appel à une main d'œuvre peu onéreuse et peu formée.

Tableau 9 : Evolution de la population résidente selon la nationalité.

	1965	1975	1988
IVOIRIENS	3 473 250	5 233 488	7 787 300
%	83%	78%	72%
NON-IVOIRIENS	736 750	1 476 112	3 028 394
%	17%	22%	28%
TOTAL	4 210 000	6 709 600	10 815 694

Sources : estimations de la Direction de la statistique pour l'année 1965, RGPH (Recensement général de la population et de l'habitat) 1975, RGPH 1998, EIMU (Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation) 1993.

La Côte d'Ivoire attire majoritairement les populations limitrophes. En 1975, les ressortissants de ses cinq pays voisins, le Burkina-Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Libéria représentent 86,7% de la population étrangère totale dans le pays. Le Burkina-Faso avec 774 099 ressortissants, le Mali avec 353 448 puis la Guinée avec 99 476 pèsent à eux seuls 83,2% de la population étrangère totale soit 1 227 023 personnes.

En 1988, les flux extérieurs restent sensiblement les mêmes en valeur relative dans la mesure où les cinq pays voisins de la Côte d'Ivoire totalisent 88% de leurs ressortissants dans ce pays, pour 86,7% en 1975. Cependant, en valeur absolue, même si la « hiérarchie » est respectée, les volumes sont radicalement différents. De 1975 à 1988, le nombre de ressortissants burkinabés en Côte d'Ivoire passe de 774 099 à 1 564 652, soit une augmentation de 102,13%, celui des maliens, de 353 448 à 712 500, soit un accroissement de 101,59%, les Guinéens atteignent 225 845 en 1988 contre 99 476 en 1975, soit une hausse de 127,03%, le nombre de ressortissants Ghanéens passe de 47 341 à 167 778, soit une augmentation de plus 254% et la population libérienne se porte à 4 711 personnes en 1988 contre 3 824 en 1975, soit à peine 23,2% d'augmentation (Tableau 10).

Tableau 10 : Effectifs de la population étrangère en Côte d'Ivoire en 1975 et 1988.

	Population en 1975		Population en 1988		Variation effectifs 1975 / 1988
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	
<i>Pays limitrophes</i>					
Burkina Faso	774 099	52,5	1 564 652	51,5	+ 102,13%
Mali	353 448	24,0	712 500	23,4	+ 101,59%
Guinée	99 476	6,7	225 845	7,4	+ 127,03%
Ghana	47 341	3,2	167 783	5,5	+ 254,41%
Libéria	3 824	0,3	4 711	0,2	+ 23,2%
<i>Ensemble Pays Limitrophes</i>					
Autres pays africains	159 131	10,8	331 236	10,9	+ 108,15%
Ensemble Afrique	1 437 319	97,5	3 006 727	98,9	+ 109,19%
Autres non africain	37 124	2,5	32 310	1,1	- 12,97%
Non déclaré	26	0,0	-	-	-
Ensemble étrangers	1 474 469	100	3 039 037	100	+ 106,11%

Source : Recensement de 1975 et 1988

Contrairement aux flux continus et sans cesse croissants de l'immigration internationale, la Côte d'Ivoire connaît un faible taux de sa population quittant le pays pour l'étranger. Ainsi, en 1975, le pays ne comptait que 49 141 nationaux présents en Haute-Volta contre 774 099 Voltaïques en Côte d'Ivoire. De même, le nombre de Maliens présents en Côte d'Ivoire se portait à 353 448 contre moins de 4 000 ivoiriens au Mali (Amondji, 1984).

La Côte d'Ivoire a caractérisé la réussite ouest-africaine amenant une quantité non négligeable de migrants sur son sol pour profiter des retombées de ce géant économique. Non loin de là, son cousin de nom, le Ghana était également un hub migratoire dans le sous-espace centre.

III.1.2.2 LE GHANA

Le Ghana, enclave anglophone en Afrique de l'Ouest, se situe en plein cœur du golfe de Guinée et s'ouvre largement sur l'océan atlantique. Pays historiquement marqué et façonné par l'esclavagisme, le Ghana devient, pendant la période coloniale, le carrefour d'échanges commerciaux de la sous-région⁵⁷ et un centre attractif d'une main d'œuvre considérable en raison du développement des entreprises minières et agricoles (Igué, 1995).

Du XXème siècle naissant jusqu'à son indépendance en 1957, le Ghana ne cesse d'attirer des travailleurs des pays limitrophes. De 3 500 migrants en 1900 provenant essentiellement de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Nigéria, ce n'est pas moins de 108 000 personnes qui arrivent en Gold Coast en 1938. A la veille de sa libération, on enregistre en 1953 près de 400 000 entrées sur le territoire. Cependant, le recensement de la population de 1948 enregistre 53 000 personnes originaires d'autres territoires britanniques et 122 000 arrivants d'autres territoires africains (Simon G. , 2015).

Ainsi, après son indépendance, l'aisance relative du Ghana par rapport à ses voisins a continué d'attirer des migrants (Antwi Bosiakoh, 2008). Une croissance économique propice à l'emploi avec son corollaire, une augmentation des salaires ainsi que le développement de l'industrie, en particulier dans les zones urbaines, a rendu l'économie ghanéenne attrayante et a provoqué des mouvements internes et internationaux au sein de la sous-région.

⁵⁷ Au début du XXème siècle, les anciennes voies transportant les esclaves vers les ports du golfe de Guinée deviennent des routes commerciales le long desquelles Haoussas, Mossis et Wangras (peuples locaux) multiplient leurs échanges portant sur le sel, le kola et le bétail.

Le Ghana parvient à se maintenir pendant une petite dizaine d'années comme un pôle attractif de la migration ouest-africaine jusqu'au coup d'Etat militaire de 1966 marquant ainsi le début d'une période de limitation de l'immigration. Les événements politiques doublés d'une récession économique liée à la chute des cours des matières premières (cacao et or) et à la dévaluation excessive de la monnaie ne vont qu'accroître les mouvements volontaires ou forcés de personnes à quitter le pays.

Pis encore, en novembre 1969, et conjugués aux éléments cités supra, les autorités en place promulguent « l'Alien Compliance Order ⁵⁸ » qui va entraîner le départ massif entre 500 000 et 1 million de personnes dont une majorité d'immigrés en provenance du Niger. A cette période, on évalue le nombre de nigériens vivant au Ghana entre 600 000 et 700 000. (Gervais-Lambony & Kwami Nyassogbo, 2007).

III.1.3 Le sous-espace Est

Pays aux dimensions colossales de plus de 923 768 km², bordé par le golfe de Guinée, le Nigeria est frontalier du Bénin à l'ouest, du Niger au nord, du Tchad au nord-est et du Cameroun à l'est. Il est le pays le plus peuplé de l'Afrique depuis la remontée statistique passant de plus de 45 millions d'habitants en 1960 à plus de 190 millions en 2017 faisant de ce géant démographique le septième pays le plus peuplé au monde et le premier d'Afrique loin devant l'Ethiopie avec environ 100 millions d'habitants et très loin devant le Ghana, second pays ouest-africain, avec 28 millions de personnes.

L'ère coloniale nigériane s'est inscrite dans une période d'échange des flux migratoires, d'abord au sein du pays entre les zones rurales et urbaines puis vers les pays africains. Les mouvements migratoires vers la Grande-Bretagne, pays colonisateur, se sont également développés se cantonnant toutefois à une émigration élitiste liée à la poursuite d'études supérieures (De Haas, 2007, forthcoming).

⁵⁸ <https://www.britannica.com/topic/Alien-Compliance-Order>. Page consultée le 04 mai 2019.

Cette tendance de migrants « hautement qualifiés » s'est accentuée après l'indépendance du Nigeria en 1966 et s'est même déplacée vers les États-Unis. En 1978, on estimait à 30 000 le nombre de diplômés nigériens des établissements d'enseignement supérieur britanniques vivant hors d'Afrique, dont 2 000 aux États-Unis. En 1984, la population nigérienne vivant aux États-Unis est passée à 10 000 personnes (Mberu & Pongou, 2010).

Entre 1965 et 1980, l'économie nigérienne a été largement influencée par le pétrole. Sa production de pétrole par jour passe de 274 000 barils/jour en 1965 à plus de 2.3 millions de barils/jour en 1979⁵⁹. Cette année marque la rupture de cette euphorie pétrolière, la production journalière est quasiment divisée par deux en quelques années (1,4 millions de barils jour en 1983). La croissance économique nigérienne liée à la rente pétrolière, le PIB passant de 6,3 milliards de dollars en 1966 à 164,5 milliards de dollars en 1981⁶⁰, a attiré un grand nombre de migrants d'autres pays d'Afrique de l'Ouest estimé à environ 2,5 millions de personnes. Pour la majorité d'entre eux, il s'agissait de ghanéens quittant leur pays en raison de la crise économique. D'autres migrants venus du Mali, du Niger, du Tchad, du Bénin ou encore du Togo rejoignirent le Nigeria pour fuir l'insécurité alimentaire ou la pauvreté (Adepoju, 2015).

III.2 Deux pôles d'immigration extra-régionale

III.2.1 L'Afrique Centrale

Avec une population portée à plus de 146 millions d'habitants, l'Afrique Centrale est l'une des régions dont l'influence migratoire s'étend tant sur le continent africain qu'en dehors de ses frontières. Elle compte trois sous-systèmes migratoires : le sous-système lusophone (Angola, Sao-Tomé et Principe), celui des Grands Lacs africains (RDC, Burundi et Rwanda) et celui du Golfe de Guinée (Tchad, RCA, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale).

⁵⁹ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/NGA/fr/RS.PET.PROD.PP.BD.html>. Page consultée le 04 mai 2019.

⁶⁰ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=NGA&codeTheme=2&codeTheme2=5&codeStat=NY.GDP.MKTP.CD&codeStat2=x>. Page consultée le 04 mai 2019.

En 2011, la Banque Mondiale développe une cartographie assez précise du profil migratoire du centre de l’Afrique. Dans le sous-système migratoire des Grands Lacs africains (RDC, Rwanda, Uganda, Congo, Burundi, Zambie, Tanzanie, RCA), les flux des migrants circulent dans la région entre pays voisins, avec un noyau dur RDC-Rwanda. Les principaux pays d’émigration en dehors de la région sont l’Afrique du Sud, la Belgique, la France, le Canada, la Grande Bretagne et les Etats-Unis.

Dans le sous-système migratoire du Golfe de Guinée, les flux des migrants circulent dans la région entre le Gabon, le Cameroun, le Tchad et le Congo, et, en dehors de la région, vers le Nigeria, le Soudan, le Mali, le Sénégal, le Benin, le Canada, les Etats-Unis, la Belgique, le Royaume-Uni et l’Allemagne. Le sous-système migratoire lusophone, quant à lui, relie la plupart des pays lusophones (Portugal, Angola, Cap Vert, Mozambique, Sao-Tomé et Príncipe, Brésil), aux pays voisins (RDC, Zambie, Congo, Guinée Equatoriale) et aux pays du Nord (France, Royaume-Uni, Etats-Unis) (Ndione, 2014).

Les primo-migrants au sein de la région centre ont constitué de véritables diasporas d’installation et ont développé des créneaux spécifiques permettant à leurs ressortissants de s’installer plus facilement dans le pays d’accueil. Certains migrants ont créé un réseau d’influence porté par une spécialisation du travail comme suit : Maliens (petit commerce de proximité), Béninois (restauration rapide), Ghanéens (chauffeurs de taxi), Nigériens et Camerounais (commerce général au grand marché), Sénégalais (habits de luxe, chaussures, or, diamant, restauration, enseignement), Congolais (enseignement, religion), Equato-Guinéens (artisans, petit commerce), Libanais (commerce de produits de luxe, électroménagers) (Ndione, 2014).

En outre, la politique migratoire de certains Etats n’est pas sans conséquences sur la donne diasporique actuelle dans le Golfe de Guinée. Ainsi, la Gabon et la Guinée Equatoriale ont développé au sortir de la période coloniale des politiques d’importation de main d’œuvre, le Gabon ciblant même les immigrés en provenance du Sénégal, du Mali ou encore du Cameroun. A titre d’exemple, le quartier « Lalala-Dakar » à l’Ouest de Libreville était

initialement le lieu d'installation des 5000 travailleurs sénégalais transférés au Gabon au courant des années 1970 (Chouala, 2002).

De même, le gouvernement camerounais développe une politique économique fortement interventionniste. L'outil productif se concentre essentiellement vers l'agriculture et l'élevage. De 1960 à 1984, le pays est marqué par une croissance régulière, renforcée par l'exploitation pétrolière. (IOM, Migration au Cameroun. Profil national 2009, 2009). Le Cameroun connaît également deux périodes de vague migratoire en provenance de l'Afrique de l'Ouest, 1970 -1974 et 1980 – 1984 qui correspondent aux années de sécheresse de pays sahéliens notamment le Mali, le Tchad et le Niger et à la crise économique qui sévit en Côte d'Ivoire au cours de la deuxième période.

Le recensement de la population camerounaise de 1976 dénombre 222 626 étrangers représentant à peine 3,1 % de la population totale du pays qui se porte à 7 669 400 résidents selon la Banque Mondiale, ce qui en fait une pression migratoire relativement faible. Les étrangers les plus représentés dans le pays proviennent de l'Afrique de l'Ouest avec 61,6% du total, les nigériens fournissant à eux seuls 51,1% de cet échantillon. 29 ,9% des résidents étrangers résidant au Cameroun ont pour origine l'Afrique Centrale, venant surtout du Tchad (21,3%) et de la République Centrafricaine (6,4%). La part des immigrés hors Afrique s'élève à 8,7%, avec principalement des européens, les français étant largement majoritaires avec 72% (Fotso, 1986).

III.2.2 L'Afrique du Nord

L'Afrique du Nord est composée par cinq pays aux dimensions démographiques, géographiques et régionales fortes différentes et parfois même contrastées⁶¹ : l'Egypte, la

⁶¹ Sur le plan des organisations régionales, 4 de ces cinq pays (la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc) sont membres de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), un regroupement régional d'Etats, gelé depuis 1994. La Mauritanie, cinquième membre de l'UMA est classée dans les instances internationales, onusiennes en particulier, comme un pays de la région « Afrique de l'Ouest ». L'Egypte est par contre classée, selon cette

Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. D'un point de vue purement spatial, les territoires nationaux des pays du Maghreb empiètent sur le Sahara en les rendant *ipso facto* des pays très « sahariens ». Et inversement, les quatre grands pays « sahéliens » que sont le Mali, le Niger, le Tchad et le Soudan ont également une emprise sur le désert nord-africain. Cette continuité territoriale rapproche les pays plus qu'elle ne les éloigne (Boubakri H. , 2007).

Le passage du XXème-XXIème siècle a marqué pour l'Afrique du Nord, et pour le Maghreb en particulier, une transition migratoire incontestable. Zone d'émigration, et qui le demeure toujours, l'Afrique du Nord a vu les flux migratoires se concentrer sur les pays africains proches de la Méditerranée. Les axes migratoires viennent désormais des zones géographiques voisines (Afrique subsaharienne et Moyen- Orient) et même d'encore plus loin⁶² (Boubakri H. , 2007). A la fin de l'année 2010, certains pays du Maghreb connaissent un soulèvement populaire sans précédent poussant près d'un million de personnes, et notamment des migrants subsahariens, à fuir vers les pays voisins (Guillet, 2010).

La zone sahélienne n'est plus cette zone désertique abandonnée depuis le déclin du commerce caravanier. Depuis environ 30 ans, elle redevient une zone d'intenses circulations des hommes et des biens entre l'Afrique du Nord d'un côté l'Afrique sahélienne de l'autre. D'abord, les liens humains portés par des facteurs historiques ont été conservés ou consolidés entre les populations autochtones et les groupes ethniques unis durant de siècles (Arabes, Touareg, Toubous...) sur des territoires et des terroirs qui s'étendaient tout aussi bien sur le Sahara que sur ses périphéries méridionales et septentrionales. Ensuite, les politiques économiques individuelles et régionales ont favorisé la croissance des zones sahariennes impactant même le Sahel. Les infrastructures routières et les villes étapes entre les grands centres urbains se sont développées. Ainsi, anonyme et éclipsée durant des siècles, la ville nigérienne d'Agadez est à son tour devenue un carrefour majeur de la circulation des

même logique, comme un pays de la région « Afrique du Nord », même s'il ne fait pas partie de l'UMA, et même s'il « regarde » plutôt vers le Golfe et vers l'Afrique ou encore vers les Etats-Unis, et beaucoup moins vers le Maghreb ou l'Europe.

⁶² Les nationalités pakistanaise, bangladaise et sri lankaise sont assez fréquentes parmi les migrants clandestins interceptés (ou trouvés noyés) en mer ou près des côtes nord-africaines et même sénégalaises.

migrants, et des flux d'échanges et de transactions qui l'accompagnent, devenus les principaux supports de cette nouvelle dynamique saharienne.

Les pays du nord de l'Afrique connaissent depuis 1990 des flux migratoires originaires de l'Afrique subsaharienne ; 4,5 millions d'immigrants primo-arrivants, aux deux tiers des clandestins, vivaient dans les pays arabes de la Méditerranée en 2011. La Libye y joue un rôle fondamental et attire une majorité de migrants peu qualifiés dont l'objectif principal est d'alimenter en bras un marché du travail versatile (Thiollet, 2013). A ce titre, ce pays fera l'objet d'une attention particulière et d'une présentation plus détaillée.

III.2.2.1 LE MAROC

Le Maroc, entre l'océan atlantique à l'Ouest, les montagnes de l'Atlas à l'Est, et le désert du Sahara au Sud, bénéficie d'une proximité particulière avec l'Europe via le détroit de Gibraltar au Nord. Le Maroc entretient des échanges complexes avec ses voisins. Avec l'Algérie d'abord où les relations diplomatiques se sont tendues depuis 1994 avec la fermeture à l'Est de leur frontière commune. L'Europe ensuite où le Maroc nourrit d'étroites relations par une histoire partagée liée au protectorat français et espagnol. L'Afrique subsaharienne enfin où les interactions sont millénaires notamment par les routes transsahariennes (esclaves, denrées, biens culturels) entre le Nord et le Sud ; le Maroc se définissant volontiers comme une plate-forme entre l'Afrique sub-saharienne au sud et l'Europe au nord (Zeino Mahmalat, 2015).

D'un point de vue migratoire, le Maroc est la dernière étape avant d'atteindre l'Europe. D'abord par sa proximité géographique avec les côtes espagnoles. La distance entre les deux pays par le détroit de Gibraltar n'est que de 14 kilomètres. La traversée par la mer méditerranée peut s'effectuer en temps record dans des conditions climatiques relativement favorables. Ensuite, par la présence en territoire marocain de deux enclaves espagnoles, Ceuta et Melilla, qui jouent un rôle d'attraction de l'immigration tant marocaine que

subsaharienne. Enfin, par le sud du royaume du Maroc, autre point de passage pour atteindre les Îles Canaries (Feliu Martinez, 2009).

En 2007, le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP) a réalisé une enquête portant sur les migrants subsahariens en transit au Maroc. L'enquête indiquait que les nigériens étaient les plus nombreux (15,7%) suivis en seconde position par les maliens (13,1%). Viennent ensuite les sénégalais (12,8%), les congolais (10,4%), les ivoiriens (9,2%), les guinéens (7,3%) et les camerounais (7%). Puis, et en nombre plus restreint, les gambiens (4,6%), les ghanéens (4,5%), les libériens (3,8%) et les sierra-léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever le statut juridique de ces migrants dont 76% vivaient au Maroc de manière irrégulière, 21,5% étaient demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage de 2% affirmait avoir obtenu le statut de réfugié. Les données de l'enquête sur les itinéraires empruntés par ces migrants subsahariens montraient que 68,8% arrivaient par voie terrestre et 13,2% par voie aérienne. Le principal point d'accès par la voie terrestre était la frontière avec l'Algérie (environ 73,5%)⁶³.

Si le Royaume du Maroc est une terre de transit pour les migrants, il est devenu également pays de destination « faute de mieux ». Le durcissement du contrôle aux frontières de l'Union européenne et la possibilité pour les candidats à l'immigration d'économiser suffisamment pour repartir tendent à stabiliser les migrants dans le pays d'arrivée et à agir négativement sur les retours vers le pays de départ (Mourji, Ferrié, Radi, & Aliloua, 2016).

La relation historico-culturelle particulière du Maroc avec l'Afrique et son proche voisin ouest-africain se caractérise aussi par la politique migratoire favorable aux citoyens de ces États de la sous-région. Le Maroc a opéré depuis les années 2000 une revalorisation stratégique de ses relations diplomatiques, commerciales, politiques et sécuritaires avec les États d'Afrique de l'Ouest francophones. Cette volonté politique a augmenté les relations entre ces États et le Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale et internationale, visant

⁶³ <https://www.bladi.net/maroc-immigration-subsaharienne.html>. Page consultée le 10 juin 2019.

notamment les étudiants, entrepreneurs ou religieux. Ce « marketing diplomatique », dont le but avéré était d'asseoir la position politico-stratégique du Royaume du Maroc dans sa zone d'influence, a été renforcé à la fin 2014 par la signature de nombreux accords bilatéraux entre le Maroc et des États d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon). La coopération bilatérale accrue entre le Maroc et les États d'Afrique de l'Ouest pourrait consolider la mobilité actuelle entre les pays et le tropisme déjà marqué des ouest-africains à l'égard de leur voisin du Nord (Zeino Mahmalat, 2015).

Face à ces mouvements migratoires irréguliers et à la pression européenne, le Maroc rejoint, en 2003, la communauté internationale dans la lutte globale contre l'immigration irrégulière. La loi 02-03 sur « l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, sur l'émigration et l'immigration irrégulières » énonce les conditions de régularité de l'entrée et du séjour des étrangers. Cette déclaration d'intention textuelle ne prend forme qu'en 2012 lorsque les premiers décrets d'application sont entérinés. La loi développe surtout les sanctions à l'égard de délits préexistants (entrée et séjour irréguliers), étend la définition de certaines infractions (comme l'aide à la migration irrégulière) et en crée de nouvelles, en particulier celle de sortie irrégulière du territoire.

III.2.2.2 L'ALGERIE

L'histoire de l'Algérie est marquée par des phénomènes migratoires aussi entrant que sortant et a demeuré pendant plusieurs siècles un pays de destination pour l'ensemble de la région. Cette tendance va s'amplifier lors de l'occupation militaire et coloniale avec une migration essentiellement européenne et notamment française⁶⁴. Les marocains et tunisiens sont également représentés dans cette immigration avec par exemple en 1926 plus de 30 000

⁶⁴ De seulement 160 000 en 1836, la population étrangère atteignait 750 000 en 1911. Le recensement de 1948, donne une population française de l'ordre de 932 000, dont 485 000 femmes. Les immigrants français constituaient 95% de la population étrangère. Les 5% restant sont composés, d'anglais, d'allemands, d'espagnols, d'italiens, de belges, de suisses, de britanniques, de maltais pour les contingents les plus importants et d'autres nationalités pour une infime minorité.

marocains en Algérie contre seulement 1 300 tunisiens (Bernecker-Thiel, Musette, & Labdelaoui, 2014).

La période post libération verra le départ massif d'étrangers et en particulier de français. Ainsi, en cinq ans, de 1960 à 1965, le nombre de migrants internationaux présents en Algérie chute de 430 447 à 208 299. La tendance jusqu'en 1975 est à la baisse pour atteindre 160 287 migrants internationaux avant de remonter dix ans plus tard à 288 665.

Dans les années 1980, le gouvernement algérien en place prônera l'arabisation de l'enseignement et l'algérianisation des services publics impactant directement les étrangers. En 1990, les migrants internationaux ne sont plus que 273 054, la baisse étant continue jusqu'en 2015. Durant la décennie noire (1990 – 2000), l'Algérie fait face à un terrorisme organisé et frappant sur son sol les partisans du régime en place et également les étrangers « non-musulmans » (Bernecker-Thiel, Musette, & Labdelaoui, 2014).

Actuellement, le gouvernement algérien contrôle près de 1200 km de rives maritimes ainsi que 6000 km de frontières terrestres avec le Maroc, la République Sahraouie, la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Libye et la Tunisie. L'Algérie, après avoir fermé les frontières terrestres avec le Maroc en 1994, ont fortifié leurs frontières avec la Libye fin 2012, avec le Mali début 2013 et avec la Tunisie été 2013, limitant d'autant plus les flux migratoires.

Outre ses frontières maritimes et terrestres, l'Algérie possède 35 aéroports dont 13 internationaux, offrant un maillage aéroportuaire national, régional et international important élargissant ainsi l'espace de destination et de provenance des migrants. Dans la même veine, le réseau routier long de 112 696 kilomètres couvre les principales villes d'Algérie, ainsi que les villes frontières du Mali, Niger, du Nigéria, du Tchad et de la Tunisie. Le réseau ferroviaire est à l'identique avec plus de 2 150 kilomètres, d'autant qu'il est prévu de l'étendre en le modernisant avec l'installation de trains à grande vitesse. Selon un rapport de 2012 de l'ONU DC, les plus importants flux migratoires arrivant en Algérie proviennent du Niger (35%), du Mali (15%), du Nigeria (15%) et du Maroc (10%).

Les migrants en provenance de l’Afrique de l’Ouest entrent principalement en Algérie par le Mali et le Niger. L’itinéraire ouest-africain vers l’Algérie est multiple. Il part souvent du Sénégal, puis progresse à travers la Mauritanie, le Maroc et s’achève aux îles Canaries. Ces itinéraires peuvent toutefois démarrer plus au sud, par exemple au Cameroun ou au Nigeria. Deux principaux hubs de transit ont été répertoriés : Agadez au Niger et Gao au Mali. La ville algérienne la plus importante en termes de migration est Tamanrasset, tout au sud du pays, près de la frontière nigérienne. Elle concentre l’essentiel de la population subsaharienne, composée de migrants en situation régulière ou non, de réfugiés, de travailleurs saisonniers et de migrants récemment expulsés. Ceux qui espèrent poursuivre vers le Maroc et l’Europe se dirigeront vers Maghnia, puis Oujda, du côté marocain de la frontière tandis que ceux espérant se rendre en Libye partiront en direction de Djanet (Gnes, 2013).

Inchangée depuis 1966, l’Algérie rejoint la tendance régionale et réforme son droit de la migration en deux temps⁶⁵ : le 25 juin 2008, elle adoptait la loi relative aux conditions d’entrée, de séjour et de circulation des étrangers sanctionnant l’étranger entré illégalement en Algérie par une peine de prison de 6 mois à 2 ans de prison, la peine pouvant aller jusqu’à 5 ans s’il ne quitte pas le territoire après avoir fait l’objet d’un arrêté d’expulsion ; le 25 février 2009, l’Algérie ajoute dans son code des incriminations spécifiques portant sur le délit de sortie irrégulière du territoire pour ses citoyens et les étrangers résidents, ainsi que les crimes de trafic de migrants et de traite des êtres humains⁶⁶. Avec ces deux lois, l’Algérie renforce les sanctions à l’encontre des personnes contribuant à la migration irrégulière, ainsi que celles visant les migrants eux-mêmes, étrangers et nationaux, immigrés et émigrés (Di Bartolomea & Jaulin Thibaut, 2010). Ainsi, il est instauré pour les étrangers en situation irrégulière ou pour les personnes aidant ces dernières des peines d’emprisonnement allant de 2 mois à 10 ans et de 2 000 à 800 000 DA selon les circonstances.

⁶⁵ La loi n° 08-11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d’entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, et la loi n° 09-01 du 25 février 2009 publiée au journal officiel le 8 mars 2009.

⁶⁶ L’Algérie a signé le Protocole de Palerme portant sur la lutte contre la criminalité transnationale et plus particulièrement la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains le 6 juin 2001 et ratifié ce dernier le 9 mars 2014.

Par ailleurs, outre l'aggravation des sanctions, les textes réformés participent à l'augmentation des prérogatives des Walis. Ainsi, ce dernier est-il autorisé à procéder à l'expulsion de tout étranger en situation irrégulière : *“sauf régularisation de sa situation administrative, l'étranger qui entre illégalement en Algérie ou qui se trouve en situation de séjour irrégulière sur le territoire algérien peut être reconduit aux frontières par arrêté du wali territorialement compétent”*. De même, *“il peut être créé, par voie réglementaire, des centres d'attente, destinés à l'hébergement des ressortissants étrangers en situation irrégulière en attendant leur reconduite à la frontière ou leur transfert vers leur pays d'origine”*.

Le placement dans ces centres peut être ordonné par le wali pour une durée de 30 jours, renouvelable en attendant l'accomplissement des formalités de reconnaissance des personnes. Sont par ailleurs très fortement pénalisés les mariages mixtes ou entre étrangers, surtout en bande, dans le but d'obtenir une carte de résident pour un étranger, comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 48 de cette loi : *“Lorsque l'infraction est commise en bande organisée, la peine est portée à dix ans d'emprisonnement et à une amende de 500 000 à 2 000 000 dinars. Les auteurs encourent également la confiscation de tout ou partie de leurs biens.”*. Cette loi ne vient pas seulement actualiser le cadre légal, elle a aussi un caractère très dissuasif pour les migrations irrégulières vers l'Algérie (Musette & Khaled, L'Algérie, pays d'immigration?, 2012).

Les flux migratoires à partir de l'Algérie sont devenus depuis les années 1970 – 1980 de plus en plus importants en élargissant l'espace de circulation et en diversifiant les types de flux mixtes en raison surtout de la politique restrictive des visas et du contrôle renforcé aux frontières de l'Union européenne. Partant d'un pays devenu pays de transit, les flux migratoires mixtes à partir de l'Algérie tendent à se mondialiser. L'on trouve désormais de nombreux migrants en provenance d'Asie et même d'Europe qui empruntent les filières de circulation transnationales des pays voisins. Mais en réalité, il y a peu de départ des côtes algériennes vers l'Europe méditerranéenne, les départs se faisant principalement des frontières maritimes, marocaines, tunisiennes et libyennes (Musette, Algérie flux migratoire mixtes, 2013).

III.2.2.3 LA TUNISIE

La Tunisie était considérée historiquement comme une terre d'immigration. Son ouverture à la méditerranée au Nord et à l'Est, a contribué largement à son histoire humaine et sociale. Les mouvements migratoires ont toujours été présents avec il est vrai une augmentation considérable lors de la présence française. Ainsi, en 1956, la Tunisie comptait 255 000 Européens dont 180000 Français, 57 000 Italiens, 6 000 maltais, donnant environ 9% de la population totale. A la suite de l'indépendance de la Tunisie, un grand nombre de français a quitté le pays pour la France. Il en fut de même en 1964 pour les ressortissants français avec la nationalisation des terres agricoles (Kassar, 2005).

Les événements politiques en Tunisie (chute du régime de Ben Ali) et en Libye (guerre civile) ont eu des conséquences sur la migration de départ et de transit en Tunisie. Par vagues successives, des milliers de personnes ont rejoint la Tunisie et/ou ont essayé de la quitter pour fuir les exactions commises à leur rencontre. Ainsi, après janvier 2011, la Tunisie a dû assumer une nouvelle identité vis-à-vis des migrations et s'est vue contrainte non seulement de garder son rôle historique de pays de départ pour des migrants désireux de gagner l'Europe, mais aussi d'endosser un rôle nouveau de pays hôte pour les migrants et les réfugiés (Planes-Boissac, 2012).

La fin du régime de Ben Ali et la Révolution de Jasmin qui a suivie ont engendré la première vague migratoire maritime, en très grande majorité de jeunes hommes tunisiens, à destination de Lampedusa. Leur nombre a atteint à la fin du premier trimestre 2011 20 500, pour baisser rapidement à 4 500 personnes au deuxième trimestre, 3 500 au troisième et pas plus de quatre-vingt-seize migrants à la fin du dernier trimestre de l'année (Boubakri H. , 2015). La désorganisation du pays et le manque de rigueur des autorités de police pour le contrôle des frontières ont amplifié le phénomène migratoire, très rapidement démultiplié aussi par les organisations criminelles œuvrant dans le trafic de migrants.

La deuxième vague migratoire, quant à elle beaucoup plus importante en termes de volume, provient de l'arrivée massive de migrants de la Libye fuyant la guerre civile déclenchée à

partir de février 2011. Au total, du début de la crise jusqu'à fin septembre 2011, presque 97 000 tunisiens et près de 207 000 migrants de différentes nationalités ont traversé la frontière tuniso-libyenne (IOM, 2011). Cette deuxième vague a été suivie d'un troisième exode, concernant principalement des Libyens, souvent par familles entières, qui ont commencé à fuir le conflit en Libye et les bombardements de l'OTAN à la fin du mois de mars 2011. Au total, 800 000 Libyens sont entrés en Tunisie entre le mois de mars et la chute du régime de Kadhafi en octobre 2011 (Planes-Boissac, 2012).

Enfin, la dernière vague migratoire, composée essentiellement de subsahariens, arrive de la Lybie, poussée de force par les forces armées du colonel Kadhafi, mettant à exécution ses menaces d'invasion de migrants sur les côtes européennes. Bien que la plus grande partie de ces migrants obligés de quitter la Libye ont atteint la façade maritime de l'Italie ou ont disparu en mer, des bateaux de fortune se sont quand même échoués sur les côtes tunisiennes (Planes-Boissac, 2012).

Ainsi, la Tunisie a connu un afflux croissant de migrants d'origine subsaharienne transitant ou s'installant dans le pays. Les statistiques officielles montrent qu'entre 2004 et 2014, le nombre de ressortissants non tunisiens résidant en Tunisie a augmenté de 66%, passant de 35 192 à 53 490 personnes, ce qui exclut toutefois les quelque 10 000 migrants subsahariens vivant dans le pays, dont la situation est estimée être illégale et dont on ne possède aucune statistique fiable et actualisée. En raison de cet écart, il est difficile de suivre les variations significatives dans les schémas de mobilité traditionnel en Tunisie (Reach & Corps, 2018).

A partir du second semestre 2017, quelques événements sont susceptibles d'avoir - directement ou indirectement - affecté la dynamique migratoire de la Tunisie. Tout d'abord, les États Membres de l'Union européenne ont intensifié leurs efforts pour contrôler les frontières libyennes, rendant plus difficile pour les migrants d'atteindre l'Europe depuis la tripolitaine. Ensuite, les conditions de vie déjà difficiles des migrants vivant en Libye se sont considérablement détériorées. Enfin, l'Algérie a augmenté les expulsions de migrants d'Afrique subsaharienne à la frontière avec le Niger. Au cours de l'année écoulée, les arrivées par mer de la Libye vers l'Italie ont diminué, alors que les nouveaux migrants en provenance

de la Libye et de l'Italie ont enregistré une baisse. Le nombre d'arrivées en provenance de Tunisie - principalement de Tunisiens - vers l'Espagne est en augmentation, ces derniers ayant transité par l'Algérie et le Maroc (Reach & Corps, 2018).

Les vagues migratoires ont mis en lumière que la Tunisie reste un pays d'émigration mais devient en fonction des circonstances régionales un pays de transit pour les migrants. Cet état de fait n'est pas sans incidences aux niveaux économique et social mais aussi juridique, s'agissant des droits des migrants qui pourraient s'installer dans le pays.

En 2017, l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) a rendu public une étude sur l'immigration clandestine en s'appuyant notamment sur des enquêtes sur le terrain. Ainsi, la majorité des migrants sont des hommes âgés entre 21 et 30 ans. Les étrangers sont majoritairement issus du Nigeria, Côte d'Ivoire et Algérie. Ils représentaient 9.3% des migrants en 2016 contre 12,4% en 2017⁶⁷.

La Tunisie entretient depuis longtemps avec toutes les formes de migration une ambiguïté textuelle, protégeant et sanctionnant les migrations. Ainsi, la loi n° 1968-7 du 8 mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie exige que l'entrée et la sortie de Tunisie ne soient effectuées que par des points de frontière déterminés et sur présentation d'un passeport national ou d'un titre de voyage, revêtus d'un visa. De même, l'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire et aucun recours spécial n'est accordé aux étrangers en cas de refus d'octroi de titre de séjour. Néanmoins, le recours de droit commun devant le Tribunal administratif pour excès de pouvoir est toujours possible, conformément aux dispositions de la loi n° 72-40 du 1er juin 1972 relative au tribunal administratif (Ben Jemia & Ben Achour, 2014).

⁶⁷ https://www.huffpostmaghreb.com/2017/11/08/immigration-clandestine-t_n_18502126.html. Page consultée le 06 janvier 2019.

La loi du 3 février 2004, modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage », crée une incrimination pénale à l'aide aux migrations irrégulières. La Tunisie venant ainsi s'aligner sur ses engagements internationaux en matière de lutte contre le trafic de migrants⁶⁸. Cette loi vise, d'abord et avant tout, à combattre les passeurs. (Ben Jemia & Ben Achour, 2014). Le Ministère de l'intérieur tunisien a délivré en ce sens les statistiques en matière de lutte contre cette forme de criminalité. Ainsi, en cinq années, entre 1998 et 2003, 40 000 personnes ont été appréhendées pour tentative de transgression illégale de la frontière et 179 de groupes criminels œuvrant en matière de trafic de migrants. Lors d'une intervention publique fin 2007, un responsable des autorités tunisiennes annonçait, qu'en huit ans, entre 1998 et 2006, 76 000 migrants irréguliers avaient été appréhendés (Ben Achour, 2011) laissant penser qu'il s'agissait d'autant de migrants empêchés de se rendre en Europe.

III.2.2.4 L'EGYPTE

L'Égypte possède une position géostratégique particulièrement exceptionnelle. A cheval sur trois continents et de deux mers reliées par le canal de Suez, forte d'une superficie d'un million de kilomètre carrés et peuplée d'environ 100 millions d'habitants, l'Égypte jouit d'un rayonnement culturel et d'un patrimoine historiques considérables dans le monde. Ses atouts et son poids économiques en font un pays migratoire régional incontestable.

L'Égypte a connu différentes phases de migration dans son histoire récente. Après une restriction légale à l'émigration connue sous le régime de Nasser, l'émigration connaît une phase positive à partir de 1971. Le Président Sadate instaure l'Infitah⁶⁹ et facilite les mouvements des personnes et des biens tout en favorisant la circulation des capitaux. La

⁶⁸ Le Protocol contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée a été approuvé par la loi n° 2003-6 du 21 janvier 2003, ratifié par le décret n°2003-777 du 31 mars 2003 et publié par décret n°2004-1400 du 22 juin 2004.

⁶⁹ L'Infitah (*L'ouverture* en arabe) est le nom de la politique de libéralisation de l'économie égyptienne, basée sur la privatisation partielle du secteur économique public par le biais de l'ouverture de l'économie aux investissements privés (de provenance aussi bien locale qu'étrangère). L'Infitah fut conçue et mise en pratique sous la houlette du Président Anouar el-Sadate au milieu des années 1970. URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Infitah>. Page consultée le 25 mai 2019.

Constitution nouvellement adoptée, autorisant l'émigration « permanente » et « temporaire », engendre des courants migratoires importants de travailleurs et préfigure une phase d'expansion des mouvements migratoires vers les pays du Golfe. 1973 représente une année charnière dans l'émigration et l'immigration égyptienne. L'augmentation des prix du baril de pétrole et l'accumulation de richesse dans les pays producteurs liés à cette matière première provoquent des déplacements de travailleurs et de migrants irréguliers en quête de travail. L'Égypte devient un pays source pour les pays producteurs de pétrole et notamment l'Arabie Saoudite, l'Irak ou la Libye (De Bel-Air, 2016).

Au début des années 1980, les pays du Golfe changent de stratégie en matière de main d'œuvre arabe sous-qualifiée au profit d'une main d'œuvre qualifiée venant des pays asiatiques. La première guerre du Golfe de 1990-1991 a forcé tous les travailleurs égyptiens à quitter l'Irak ; l'Égypte se rangeant du côté de l'Occident contre l'invasion du Koweït par l'Irak. Beaucoup de ces travailleurs ont été réorientés vers la Libye et l'Arabie saoudite (De Bel-Air, 2016).

A partir des années 2000, les actions contre l'immigration irrégulière aux Îles Canaries et en Italie ont eu un effet de plumeau. Les portes de l'Europe se fermant progressivement dans les pays du Maghreb, les clandestins se sont très vite adaptés en mettant le cap vers l'Égypte dans l'idée de gagner la Grèce par la mer, ou se sont rendus en Turquie dans l'espoir d'atteindre le Sud-Ouest de l'Union européenne par voie terrestre. La majorité des migrants ouest-africains provenaient du Nigéria et du Niger et transitaient par le nord-est du Nigeria et le Tchad (UNODC, 2013).

A partir de 2013, la situation des migrants présents sur le territoire se modifie sensiblement. L'obtention du permis de résidence se durcit, le sentiment d'insécurité et les conflits entre migrants s'accroissent en raison notamment du traitement différencié entre certaines nationalités (Syriens contre Subsahariens). A ces tensions, viennent s'ajouter la précarité sociale et économique des migrants qui force certains à quitter l'Égypte pour rejoindre l'Europe par la méditerranée ou Israël par la voie terrestre.

Dès 2005, l’Égypte réagit en durcissant sa politique face aux mouvements migratoires qui se développent vers l’Europe et vers l’est de son territoire. Le gouvernement en place appliquera même les mesures de « tir pour arrêter » (« shoot-to-stop ») multipliant les blessés par balles et les arrestations arbitraires⁷⁰.

Le développement des routes migratoires via l’Égypte et de l’Égypte ainsi que les nombreux morts en Méditerranée⁷¹ et notamment aux larges côtes égyptiennes vont engendrer de la part des autorités une politique sécuritaire augmentée. De nouvelles institutions sont créées à l’instar du Comité national interministériel égyptien de coordination pour combattre et prévenir la migration illégale (NCCPIM)⁷². Entre 2014 et 2015, le NCCPIM adopte une série d’actions visant à lutter contre l’immigration irrégulière. En 2017, un plan stratégique sur dix ans intitulé « Prévenir et combattre la migration irrégulière en Égypte » est lancé. Bien que ce plan intègre des mesures préventives, c’est surtout sur le volet répressif qu’il se positionne. La lutte contre les passeurs devient un axe majeur de ce plan (Brücker & Lagarde, 2017). De même, face à ce phénomène de masse, le Parlement égyptien a promulgué la loi n° 82 de 2016 portant lutte contre l’immigration illégale et le trafic de migrants. Des peines d’emprisonnement sont prévues et peuvent atteindre quinze ans pour tous ceux qui exploitent les migrants et les aident par des moyens illégaux à quitter le territoire égyptien. La loi de 2016 impose au gouvernement de lutter contre l’immigration clandestine en développant la coopération internationale avec les pays impactés par ce phénomène (Elassar, 2017).

⁷⁰ https://www.hrw.org/reports/2008/egypt1108/4.htm#_Toc213492968. Page consultée le 15 janvier 2019.

⁷¹ Voir HCR, « Tragédie en mer pour des réfugiés au large de l’Égypte », Communiqué de presse, 23 septembre 2016, en ligne. URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/9/57e8c579a/tragedie-mer-migrants-refugies-departs-irreguliers-degypte.html>. Page consultée le 24 mai 2019.

⁷² Le Comité national de coordination sur la prévention et la lutte contre la migration illégale est considéré comme l’élément central des politiques et des efforts gouvernementaux en matière de lutte et de prévention de la migration clandestine. Il vise à assurer la coordination entre les services du gouvernement qui y sont représentés et les autres acteurs non gouvernementaux, en tant qu’organisme consultatif auprès des agences et autorités nationales. Ligne. URL : <https://www.mfa.gov.eg/English/ForeignPolicy/Pages/Combating-Trafficking.aspx>. Page consultée le 24 mai 2019.

III.2.2.5 LA LIBYE

A la croisée des mondes européens, africains et arabes, des trois méditerranées, occidentale, centrale et orientale, la Libye est une terre de contrastes, d'antagonismes, de cultures, de cultes et de trafics⁷³. Bordée par l'Égypte, le Tchad, le Niger, l'Algérie, la Tunisie et le Soudan le long de quatre mille kilomètres de frontières terrestres et deux mille kilomètres de frontières maritimes, la Libye est l'un des États africains le plus grand mais également le moins densément peuplé du continent. Avec six millions d'habitants pour près de 1,8 millions de kilomètres carrés, son territoire est recouvert sur près de 95% par le désert. La population se concentre essentiellement sur le littoral et les villes dont les plus importantes restent Tripoli et Benghazi avec respectivement 1,8 millions et 650 000 habitants.

L'histoire politique, par le coup d'État du colonel Kadhafi en 1969 et surtout l'histoire économique de la Libye, par l'exploitation des ressources pétrolières⁷⁴, vont être des facteurs d'attraction et de répulsion de la migration régionale du Maghreb, de la zone sahélo-saharienne et de l'Afrique de l'Ouest.

Trois phases peuvent être présentées afin de faciliter la lecture de la politique migratoire du Guide. Traditionnellement, son arrivée au pouvoir en 1969 jusqu'en 1997 recouvre la phase 1 de sa politique panarabe et favorise l'immigration des pays arabes. L'année 1998 marque un tournant dans les sources de main d'œuvre étrangère libyenne et préfigure la phase 2 ; l'embargo international et le soutien de certains pays africains mais surtout l'absence de soutien des pays arabes encourageant Kadhafi à développer une immigration ouest-africaine. Enfin, la levée des sanctions à la suite de l'embargo renforce la position de Kadhafi sur l'échiquier international. Il trouve alors d'autres « marché » notamment asiatiques et européens. Ces trois grandes phases diplomatico-migratoires ont engendré une

⁷³ Préface par Emmanuel Caulier dans La Libye et les migrations subsahariennes.

⁷⁴ La découverte de champs pétrolifères dans les années 1950 va changer la donne économique de la Libye la propulsant comme l'Etat africain plus puissant. L'exploitation commerciale de ses gisements remonte à 1955 et les premières productions sortent de terre à partir de 1961 passant de 6 642 barils par jour en 1961 à 549 756 par jour en 1966 portant le taux d'accroissement de la production à 142%, taux plus élevé du monde à cette époque. La Libye se positionne ainsi au 7^{ème} rang de la production mondiale après les Etats-Unis, le Venezuela, l'URSS, le Koweït, l'Arabie saoudite et l'Iran (Talha, 1967).

diversification nationale mais aussi statutaire des immigrés sur le sol libyen (Perrin, 2011).

Phase 1 : 1969 – 1997 : Le panarabisme libyen, l’histoire d’un échec

La rente pétrolière des années 1960 permet à la Libye de lancer des programmes de planification économique et sociale afin d’accroître le développement du pays. Cependant, une population active faible, moins de 400 000 en 1975 et une analphabétisation quasi générale obèrent considérablement la réalisation des programmes. L’arrivée au pouvoir en 1969 de Mohammed Kadhafi engendre la nationalisation des instruments bancaires et des entreprises conduisant la fuite sinon le départ des occidentaux. Ce vide laissé par le départ des occidentaux favorise les migrations frontalières et plus particulièrement tunisiennes et égyptiennes (Staub, 2008).

Cette ouverture libyenne vers les pays arabes ne ferme pas pour autant l’entrée à d’autres nationalités. Le colonel Kadhafi ouvre sa politique migratoire au Sahel en supprimant les visas aux ressortissants nigériens, tchadiens et soudanais. Si cette volonté expansionniste de Kadhafi est marquée politiquement, la guerre froide limite ses débordements à ses voisins et à la sous-région. Les migrations restent circulaires et cantonnées aux sous continents. La migration régionale reste encore libre et naturelle. Les guerres éthiopienne/érythréenne, somalienne et ivoirienne ne sont pas encore d’actualité (Perrin, 2011).

L’embargo onusien de 1992 à 1998 sur la Libye engendre sur le pays des conséquences politiques, économiques⁷⁵ et sociales impactant *ipso facto* la migration régionale. La courbe de son PIB devient chaotique variant de plusieurs milliards de dollar d’une année sur l’autre, le chômage reste élevé et se fixe autour de 19 % de la population active⁷⁶ et la politique

⁷⁵ En 1998, le Congrès général du peuple a évalué le coût financier de cet embargo sur les finances libyennes à 28 milliards de dollars. (Voir l’analyse de ce chiffre très contesté dans : "Effets de l’embargo sur les finances extérieures de la Libye", Marchés tropicaux, septembre 1998).

⁷⁶<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=8&codeStat=SL.UEM.TOTL.ZS&codePays=LBY&optionsPeriodes=Aucune&codeTheme2=9&codeStat2=x&codePays2=LBY&optionsDetPeriodes=avecNomP&langue=fr>. Page consultée le 24 février 2019.

nationale liée à l'immigration se modifie au profit d'autres nations non arabes⁷⁷. Mais plus encore que la situation interne⁷⁸, l'embargo onusien va modifier sensiblement la politique internationale de Kadhafi déplaçant le centre de gravité de son action des pays du Maghreb vers les pays africains. Le PIB de la Libye reste l'un des plus importants de l'Afrique mais il se caractérise par sa versatilité car il repose exclusivement sur les ressources pétrolières et gazières dont les prix de vente dépendent de facteurs exogènes (prix du baril et cours du dollar).

Phase 2 : 1998 – 2004 : Le panafricanisme libyen

La politique panafricaine de Kadhafi⁷⁹, l'instabilité politique régionale⁸⁰, les guerres civiles⁸¹ et surtout le déclin économique de certains pays de l'Afrique de l'Ouest⁸² et du Centre ont engendré une migration vers l'Egypte et surtout vers la Libye, plus attrayante économiquement et politiquement.

L'enquête menée par Ali Bensaâd et reprise par Staub souligne qu'en 2001, le Nigéria fournit à lui seul 45% des flux migratoires en direction de la Libye et le Ghana près d'un tiers. Les Africains anglophones représentent à eux seuls les ¾ de la population immigrée sur le sol

⁷⁷ En 1991, la décision n°195 étend le champ des exceptions au recours à la main d'œuvre non arabe, déjà prévues dans la décision n°238 de 1989 pour les professions médicales notamment, à d'autres domaines comme le bâtiment.

⁷⁸ Lire : Luis Martinez. Libye : transformations socio-économiques et mutations politiques sous l'embargo. 1999. <hal-01064871>.

⁷⁹ Le panarabisme solidaire et uni s'écroule face à un embargo international que nombre de pays du Maghreb soutiennent. Le Colonel Kadhafi se tourne alors vers l'Organisation de l'Unité Africaine qu'il délaisse rapidement au profit de la création la même année de la Communauté des Etats sahélo-saharien (Comessa, renommée ensuite CEN-SAD). La CEN-SAD, regroupant d'Etats africains, passe de six Etats en 1998 (Libye, Burkina Faso, Niger, Mali, Soudan et Tchad) à 22 Etats en 2004 (Djibouti, Erythrée, Gambie, République Centrafricaine, Sénégal, Egypte, Gambie, Nigéria, Somalie, Tunisie, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire). La CEN-SAD inspire entre autres à « *l'élimination de tous les obstacles entravant l'unité des Etats membres au moyen de mesures visant à garantir à la fois la liberté de circulation des personnes et des capitaux entre Etats membre et la liberté de résider, de travailler, d'acquérir des biens ou de mener une activité économique dans tel ou tel Etat membre* » dont l'idée première est de faciliter la libre circulation entre ses membres.

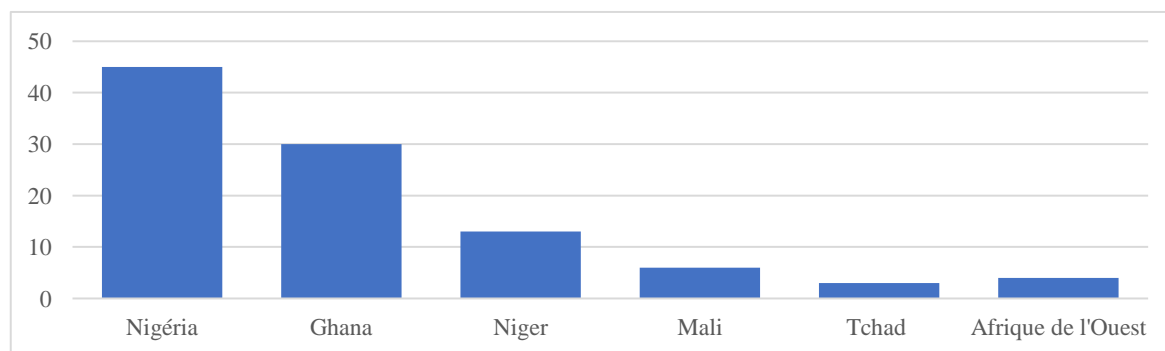
⁸⁰ Renversement politique du Président Mobutu en 1997 de la République Démocratique du Congo.

⁸¹ Guerres dans la région des grands lacs, de 1998 à 2003, sept pays africains (la République démocratique du Congo (RDC), le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie d'un côté, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de l'autre) sont impliqués dans une guerre faisant 3 millions de victimes, guerre en Sierra Léone (1991-2002) et au Liberia (1999-2003).

⁸² Chute des cours mondiaux du cacao de 1999-2001, la Côte d'Ivoire entre en récession économique.

libyen en provenance du Niger (figure 14). La présence massive des non nigériens illustre que les flux migratoires liés à la transhumance ou saisonniers ne sont plus la cause de l'immigration libyenne mais qu'elle tire désormais son origine de plus en plus loin au sud du Sahara, jusqu'au golfe de Guinée et parfois même jusqu'en Afrique centrale (Staub, 2008).

Figure 14: Flux annuels des migrants transitant par Agadez en direction de la Libye en 2001.



Source : Résultat d'enquêtes menées par A. Bensaâd en 2001.

Phase 3 : 2004 – 2011 : L'immigration irrégulière libyenne, un levier politique réfléchi

2004 est une année charnière en matière de politique migratoire libyenne⁸³. Kadhafi se détache de son action cantonnée aux pays limitrophes et à la sous-région pour se tourner vers des pays extérieurs à l'Afrique. La population d'immigrés se diversifient. Les arabes restent majoritaires mais les africains de l'Ouest, du Centre et de l'Est viennent « gonfler » la main d'œuvre déjà existantes ainsi que par des Asiatiques et travailleurs d'autres origines dont les accords signés en 2010 avec la Chine, l'Ukraine, l'Iran, la Turquie et le Venezuela révèlent la diversité.

⁸³ La décision n°10 de 2006 prévoit une cour et un bureau du procureur dédiés à la violation de la loi n°6 de 1987 et la lutte contre la « migration illégale », suivie de la loi n°19 de 2010 contre « la migration illégale », rejoignant en cela une rhétorique internationale et un contexte plus répressif déjà présent depuis la loi n°2 de 2004.

L'immigration libyenne se caractérisait par un flou juridique en matière de maintien sur le territoire et d'une relative absence de protection juridique notamment en matière d'arrestation ou d'expulsion. En 2006, l'étranger voit sa condition d'entrée encadrée au même titre que sa condition de maintien sur le territoire⁸⁴. Ces nouvelles conditions visant l'entrée et le maintien d'un étranger sur le territoire amènent une modification sensible du statut juridique des migrants de réguliers à irréguliers. Ce glissement sémantique sera exploité par Kadhafi auprès de son opinion, devenue hostile à la présence d'étrangers, mais également face à une Europe développant le mythe de l'invasion migratoire.

La gestion de la migration tantôt régulière, tantôt irrégulière, sur son territoire a toujours été pour Kadhafi une finalité politique. Dès 1995, les expulsions massives d'Égyptiens, de Soudanais, de Mauritaniens ou encore de Palestiniens au prétexte que leurs pays soutenaient la politique israélienne n'avaient d'autre but qu'une gestion déguisée d'un chômage de masse devenu politiquement difficile à gérer. Il en est de même en 2007 avec les Africains subsahariens, qui étaient accueillis jusqu'à là sans visa, et qui se voient devenir irréguliers et indésirables en Libye⁸⁵.

Cependant, la Libye représente davantage un point de départ vers les côtes européennes pour les Égyptiens et les Marocains que pour les « Subsahariens ». La zone de transit maghrébine perd tout sens à la lumière de cet argument. Il ressort que la politique de contrôle aux frontières par les pays proches de la Libye ait placé cette dernière sur la trajectoire des migrants cherchant à rejoindre l'Europe.

La politique restrictive européenne en 1990 en matière de visa engendre une modification des routes empruntées par les migrants réguliers pour rejoindre l'Europe. Les voies terrestres comme maritimes sont alors privilégiées à l'aérien, devenu bien mieux contrôlé. Les pays du Maghreb deviennent pays de départ mais surtout de transit pour les migrants subsahariens.

⁸⁴ La décision 91 de 2006 prévoit que l'emploi d'un étranger est expressément soumis à l'obligation d'une entrée régulière. En 2007, le contrat de travail présuppose une condition d'emploi régulier et le visa d'entrée est rétabli pour toutes les nationalités, à l'exception de certaines nationalités arabes.

⁸⁵ 2007 s'inscrit dans une année de transition économique visant à réduire les dépenses publiques et à faciliter le travail chez les nationaux. L'OIT estime à cette époque le taux de chômage en Libye à 30%.

Cette modification des tendances va être le point de départ de la politique de marchandage de Kadhafi au début des années 2000 vis-à-vis de l'Europe.

Aussi, face à 80 dirigeants européens et africains réunis à Tripoli les 29 et 30 novembre 2010, le guide libyen réclame la somme de cinq milliards d'euros aux Européens pour juguler le flux de migrants africains vers le vieux continent. Il déclarait alors : « *Si vous voulez stopper l'immigration clandestine, aidez la Libye* », « *la Libye ne sera plus le garde-côte de l'Europe*⁸⁶ ».

L'Italie prend avec sérieux cette question migratoire et des rapprochements politiques se mettent en place entre les deux pays. Entre 2000 et 2004, des accords visant notamment à la construction de centres de rétention, sont conclus entre l'Italie et la Libye. Le 29 décembre 2007 et le 30 août 2008⁸⁷, les deux Etats signent de nouveaux accords non rendus publics de coopération sur « la lutte contre l'immigration clandestine ».

Les résultats de ces accords et plus particulièrement de celui de 2008 sont la baisse notable des arrivées de clandestins sur les côtes italiennes en passant de 20 655 arrivées à Lampedusa entre le 1^{er} août 2008 et le 1^{er} juillet 2009 à 403 migrants détectés pendant la même période en 2009/2010⁸⁸, l'Italie ayant été, à ce titre, sévèrement sanctionnée par la CEDH sur sa politique de refoulement de migrants en Libye⁸⁹.

L'Union européenne s'inscrit également dans un partenariat gagnant-gagnant avec la Libye. En parallèle des actions entreprises par l'Italie, l'Union européenne va entreprendre dès 2004⁹⁰ des séries de mesures en faveur de la Libye et en lien étroit avec la lutte contre

⁸⁶ Site de France24 consulté le 01 mai 2018. <http://www.france24.com/fr/20101201-immigration-marche-lucratif-kadhafi-libye-union-europeenne-frontiere-hrw>.

⁸⁷ En contrepartie, l'Italie s'engage à fournir à la Libye la somme de 5 milliards d'euros sur 20 ans.

⁸⁸ Chiffres du ministère italien :

www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/immigrazione/0065_2010_08_09_Statistiche_sbarchi.html. Page consultée le 01 mai 2018.

⁸⁹ En février 2012, la grande chambre de la CEDH condamne l'Italie pour non-respect du droit international sur la protection des migrants en difficulté interceptés dans les eaux internationales. Selon l'arrêt de la CEDH, l'Italie violait l'article 3 de la CEDH (interdiction de tout traitement inhumain et dégradant, les agissements ayant exposé les migrants à des mauvais traitements en Libye et de rapatriement en Somalie et en Erythrée.

⁹⁰ Le 11 octobre 2004, l'UE lève l'embargo imposé à la Libye et le Conseil européen engage un dialogue avec la Libye sur la lutte contre l'immigration clandestine. Un mois plus tard, la Commission européenne y envoie une mission technique. Juin 2015, le Conseil Justice et Affaires Intérieures développe la coopération avec la

l'immigration irrégulière.

De même, les ministres des affaires étrangères du dialogue 5+5⁹¹ sur la thématique migratoire dans le bassin méditerranéen, relancé en 2001, se rencontrent à Tripoli en 2002 et, bien que la Libye ne reconnaisse pas « l'acquis » du processus de Barcelone, elle rejoint en tant qu'observateur le partenariat euro-méditerranéen.

Dès 2004, l'agence FRONTEX va également être active en matière de lutte contre l'immigration irrégulière en développant des projets avec l'Afrique de l'Ouest et les pays de l'Afrique du Nord et en envoyant des représentants de l'agence *in situ* pour aborder une coopération technique sur le contrôle des eaux territoriales entre la Libye, Malte et l'île de Lampedusa.

Face à ces actions et au regard de ses intérêts, Kadhafi va réformer sa politique migratoire interne et entame des réformes législatives⁹² relatives « à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers en Libye et leur sortie ».

Les années 2000 marquent un tournant dans sa politique de reconnaissance des problèmes migratoires. La Libye ratifie en 2004 la convention contre le crime transnational organisé, ses protocoles additionnels contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et la traite des personnes, en même temps que la Convention des Nations unies pour la protection de toutes les travailleuses et tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cependant, le colonel Kadhafi refuse de signer la convention de Genève de 1951 relative au

Libye dans le domaine de la migration en renforçant la coopération opérationnelle systématique entre les différents services impliqués dans la gestion maritime des frontières. Dans le même temps, le Conseil encourage les Etats-membres à installer des Officiers de Liaison Immigration dans les aéroports et ports maritimes.

⁹¹ Le « Dialogue 5+5 » regroupe l'Espagne, la France, l'Italie, Malte, et le Portugal pour la rive nord, ainsi que l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie pour la rive sud. Il s'agit du plus ancien cadre de rencontre entre pays des deux rives du bassin méditerranéen, qui a été instauré avec l'objectif d'engager un processus de coopération régionale en Méditerranée occidentale.

⁹² Ordonnance du Comité Populaire Général n°125/1373 (2005) concernant la procédure d'application de la loi n°6 de l'année 1987 relative à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers en Libye et de leur sortie. Ordonnance n° 98/1375 (2007) relative à la réglementation et aux mécanismes organisant le travail en Libye.

statut des réfugiés, ce qui révèle sa position ambiguë sur le sort des migrants ayant fui un pays en guerre.

Toutes ces actions, missions et déplacements débouchent sur des accords concrets entre l'Union européenne et la Libye. Le 23 juillet 2007, un premier protocole d'accord est signé entre l'UE et la Libye. En 2008, un accord cadre portant sur le renforcement du dialogue politique, la gestion des migrations, le développement des relations commerciales et économiques, la sécurité énergétique et l'amélioration de la coopération dans différents secteurs est en construction entre les deux partenaires de raison. Le 04 octobre 2010, l'UE et la Libye entérinent un programme de coopération technique dans le domaine de l'immigration.

Une rupture diplomatique *de facto*

Le 17 février 2011, le peuple libyen, poussé par les révolutions tunisienne et égyptienne, s'insurge contre le gouvernement de Kadhafi. Une guerre civile s'installe alors en Libye avec des exactions de plus en plus brutales commises sur les insurgés par les autorités en place. Dès les premiers mois de la guerre, les populations immigrées sont persécutées et perdent leur emploi. Face à ces insécurités, elles fuient le pays et se tournent alors vers les pays limitrophes.

Très rapidement, le 11 mars 2011, FRONTEX annonce le débarquement d'environ 5 000 personnes sur les îles pélagiques ou à Lampedusa en Italie. Sur la même période, 230 000 personnes fuient la Libye et 215 000 personnes passent les frontières égyptiennes par Saloum et tunisiennes par Ras Jedir et nigérienne entre le 20 février et le 8 mars. Le 1er mars 2011, le HCR et l'OIM mettent en place une cellule conjointe d'évacuation humanitaire face à l'exode massif de migrants présents en Libye. Sur 42 627 personnes prises en charge en Tunisie ou en Egypte, 21 752 sont identifiées comme Bangladais, 9 602 comme Egyptiens, 5 113 comme Ghanéens, 3 473 comme Maliens.

Des centaines de milliers de Tunisiens et d’Egyptiens et un demi-million de Tchadiens sont également amenés à quitter le pays. Des milliers de Russes, Pakistanais, Chinois et Guinéens sont également recensés par les agences onusiennes comme fuyant le pays alors qu’ils y travaillaient depuis des années. Selon les données de l’Organisation Internationale pour les Migrations, en juin 2011, plus d’un million de personnes fuyaient la Libye depuis le début du conflit vers la Tunisie et l’Egypte pour la majorité. A peine 19 000 personnes rejoignaient les îles de Malte et de Lampedusa (Tableau 11).

Tableau 11 : Personnes quittant la Libye entre février et le 20 juin 2011.

De la Libye vers...	Tunisie	Algérie	Niger	Tchad	Soudan	Egypte	Malte et Lampedusa
Personnes	582 812	24 050	74 181	43 795	2 800	358 088	19 000

Source FIDH.

Les populations subsahariennes, quant à elles, soupçonnées à tort d’être des mercenaires à la solde de Kadhafi font l’objet de persécutions particulièrement poussées⁹³. La déclaration du Président soudanais Omar al Bashir, à Doha le 18 février 2011, dénonçant les membres du mouvement rebelle du Darfour « Justice and Equity Mouvement » comme entrant à la solde des forces du colonel Kadhafi va amplifier en Libye la chasse au soudanais dans un premier temps et à toute personne ayant la peau noire dans un second temps.

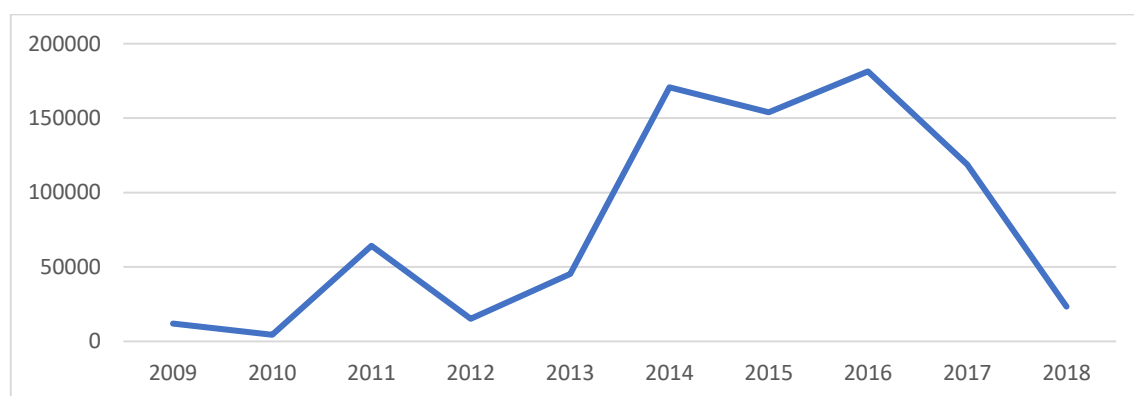
La fin des opérations de l’OTAN le 31 octobre 2011⁹⁴, la mort du leader Libyen le 20 octobre 2011, vont désorganiser le pays en créant des tensions entre toutes les forces politiques et militaires du pays engendrant un chaos institutionnel. L’impossibilité pour les autorités Libyennes couplée à une corruption patente favorisent le départ par milliers de migrants

⁹³ Rapport de la Fédération Internationale des Ligues des droits de l’Homme, Fuite en Egypte des exilés de Libye, le double drame pour les Africains sub-sahariens, p. 14.

⁹⁴ https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_71652.htm. Page consultée le 03 mai 2018.

présents en Libye et développent en parallèle une criminalité organisée spécialisée dans le trafic de migrants (Figure 15). En 2018, selon une étude de l'OIM⁹⁵, 670 920 migrants étaient recensés en Libye, représentant 39 nationalités différentes, cependant les migrants étaient majoritairement issus du Niger (19%), puis d'Égypte et du Tchad (14%), du Soudan (10%) et du Nigeria (10%).

Figure 15 : Nombre d'interceptions sur la voie de la Méditerranée centrale entre 2009 et 2018.



Source : FRONTEX.

Dans les pays d'Afrique du Nord, la migration illégale en provenance des pays de la sous-région est venue s'ajouter à une problématique régionale déjà forte complexe. L'Afrique de l'Ouest et sa consécration politique, la CEDEAO œuvre depuis sa création sur une zone favorisant la migration au sein de son espace.

⁹⁵<https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/DTM%20Libya%20Round%202022%20Migrant%20Report%20FINAL.pdf?file=1&type=node&id=4899>. Page consultée le 22 mai 2019.

III.3 La CEDEAO, action politique régionale en matière de migration

Les Etats membres de la CEDEAO⁹⁶ se sont engagés dans un processus de constitution d'un espace économique régional à même de faciliter l'insertion de l'économie et de la population ouest-africaine dans la mondialisation. Ils ont adopté dès 1979, un Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement. Ce protocole, ainsi que les textes additionnels qui sont venus le compléter, témoignent de la volonté politique des États membres de placer la mobilité intra régionale de la population au cœur du processus ouest-africain d'intégration (CEDEAO, 2007).

III.3.1 La promotion de la migration légale et la répression de la migration illégale

Plusieurs grands documents stratégiques de la CEDEAO reconnaissent le potentiel positif d'une libre circulation et de migrations ordonnées sur le développement et l'intégration régionale ouest-africains. Le Protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (Protocole A/P.1/5/79) et ses protocoles additionnels définissent le cadre juridique des migrations au sein de l'Afrique de l'Ouest⁹⁷.

La mesure phare de la CEDEAO en matière de libéralisation des mouvements reste l'action portée sur le droit d'entrée qui autorise les citoyens de la Communauté à entrer sans visa sur le territoire des États membres autres que leur pays d'origine pour des séjours jusqu'à 90 jours, pour autant qu'ils soient en possession de documents de voyage en cours de validité et d'un certificat sanitaire international. Pour promouvoir encore la mobilité transfrontalière,

⁹⁶ Les Etats-Membres de la CEDEAO regroupent l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest à l'exception de la Mauritanie.

⁹⁷ Suivent quatre protocoles additionnels et diverses décisions qui définissent plus précisément l'accès à la citoyenneté (A/P5/82), l'établissement d'un carnet de voyage et de formulaires d'immigration et d'émigration harmonisés (A/DEC.2/7/85), les droits des migrants travailleurs et les devoirs d'information des Etats envers la population (A/SP1785) et les droits de résidence (A/AP1/7/86) et d'établissement (A/SP2/5/90) des migrants travailleurs. Ces textes donnent aux travailleurs migrants réguliers le même accès aux services (éducation, formation, sécurité de l'emploi, établissements sanitaires, sociaux et culturels) que les nationaux. Ils avancent également la responsabilité des gouvernements à vérifier la régularité de leurs ressortissants et indiquent des dispositions particulières quant aux migrants irréguliers (droits et conditions d'expulsion).

la CEDEAO s'est dotée de deux instruments supplémentaires : en 1985, un carnet de voyage CEDEAO normalisé, d'une validité de deux ans et renouvelable pour deux ans et, en 2000, d'un passeport CEDEAO (Devillard, Bacchi, & Noack, 2016).

Dans le cadre des mobilités régionales, les chefs de l'Etat des pays membres de la CEDEAO ont adopté la mise en place d'une carte d'identité biométrique unique, lors d'un sommet à Accra (Ghana) en Juillet 2014. Cette pièce d'identité, commune à tous les pays de la zone, devrait permettre aux citoyens de se déplacer librement à l'intérieur de cet espace. En 2018, le Sénégal, la Guinée, le Mali et le Burkina Faso ont introduit la carte d'identité CEDEAO, qui à terme, ne concernera pas moins de 320 millions de citoyens⁹⁸.

Le 18 janvier 2008, lors de la 33^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la CEDEAO⁹⁹ s'est dotée d'une approche commune sur la migration. Même si le texte évoque les liens entre migration et développement, il rappelle le principe directeur de cette position commune qu'est « *la libre circulation à l'intérieur de l'espace de la CEDEAO* » (Bossard, 2008) et évoque certains grands aspects de la migration (mobilité intrarégionale, gestion de la migration régulière, lutte contre la migration irrégulière et intégration de la dimension de genre dans les politiques migratoires)¹⁰⁰.

Cette liberté de mouvement augmentée est garantie également à travers des actions de protection du migrant et de la lutte contre l'immigration illégale.

⁹⁸ https://shop.ctms.fr/fraude-documentaire/blog/48_vers-une-carte-didentite-unique-dans-la-zone-cedeao.html. Page consultée le 23 mai 2019.

⁹⁹ <http://ecowasmigration.ug.edu.gh/wp-content/uploads/2015/03/CEDEAO-2008-LApproche-Commune-de-la-CEDEAO-sur-la-migration.pdf>, consulté le 28 septembre 2019.

¹⁰⁰ L'Approche commune aborde six points fondamentaux, 1/ La libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace CEDEAO est une priorité fondamentale de la politique d'intégration des États membres de la CEDEAO, 2/ La migration légale vers les autres régions du monde contribue au développement des États membres de la CEDEAO, 3/ La lutte contre la traite des êtres humains est un impératif moral et humanitaire, 4/ L'harmonisation des politiques à plusieurs niveaux (national, régional et international) est essentielle, 5/ Les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés doivent être protégés et 6/ La dimension genre des migrations doit être prise en compte.

Les 6-7-8 octobre 2015 s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) une série de réunions d'experts et ministérielles relative au Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest. Le thème principal de ces rendez-vous portait sur la gestion des défis de la migration irrégulière dans la région, notamment les solutions politiques et opérationnelles. Il s'inscrit dans le cadre du projet de libre circulation et migration en Afrique de l'Ouest, projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Consortium des partenaires (OIM, ICMPD et OIT) sous la direction de la CEDEAO¹⁰¹.

Un certain nombre de recommandations ont été formulées et approuvées par les Etats membres de la CEDEAO et portaient notamment sur le renforcement de la lutte contre le trafic illicite de migrants et les réseaux de passeurs en renforçant la coopération entre les pays d'origine, de transit ou encore de destination, la création et le déploiement d'une équipe d'agents d'immigration à Agadez pour lutter contre les réseaux de passeurs et assurer la protection des droits des migrants dans les zones de transit¹⁰².

III.3.2 Une mobilité migratoire textuelle mais limitée

Si en droit, la liberté de mouvements est actée, en fait, la mobilité individuelle comme collective demeure encore difficile dans cette partie de l'Afrique. La corruption reste active en Afrique de l'Ouest et concerne également la question des frontières. L'accès au territoire même pour une personne en règle peut faire l'objet de tractations financières entre le garde-frontière et le voyageur. Cette taxe informelle permet d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration locale ou d'assurer un complément de salaire pour le fonctionnaire (Blundo & Olivier de Sardan, 2005). De plus, la méconnaissance des textes de la CEDEAO sur la libre circulation est patente et conditionne souvent les mouvements aux pratiques anciennes (Adepoju, Boulton, & Levin, 2007).

¹⁰¹ <https://www.iom.int/fr/news/les-etats-dafrique-de-louest-debattent-des-enjeux-de-la-migration-irreguliere-dans-la-region>. Page consultée le 28 septembre 2019.

¹⁰² <https://fmmwestafrica.org/news/west-african-states-discuss-west-african-irregular-migration-challenges-adopt-regional-common-position/>. Page consultée le 02 octobre 2019.

La liberté d'aller et venir au sein du bloc ouest-africain reste également limité en fonction des ressources financières des individus. De grandes inégalités économiques existent entre les pays de la sous-région avec des écarts de un à cinq. En effet, en 2018, le PIB par habitant au Ghana était de 2 202 dollars alors qu'il n'était que de 412 dollars au Niger¹⁰³. Ces inégalités économiques entravent les franchissements de frontière dans une région dont les distances se comptent en milliers de kilomètres. Dans ce contexte de faible mise en œuvre réelle des protocoles, la distinction juridique entre ressortissants de la CEDEAO et non ressortissants de la CEDEAO est, en pratique peu pertinente aux frontières, de même que celle opérée entre migrants et demandeurs d'asile ou réfugiés (Charrière & Frésia, 2008). Si l'histoire récente présente la mobilité comme une règle fondamentale, le passé démontre que sous les grands principes d'ouvertures, des pays ouest-africains peuvent se fermer et expulser des migrants, en raison notamment de difficultés économiques ou de troubles politiques. Cela a été le cas en Gambie en 1993, lorsque 55 guinéens et 60 sénégalais ne disposaient pas de l'« Alien's Certificate » (carte de séjour instituée depuis 1973). Egalement, en dépit des accords qui régissent la libre circulation des personnes entre les pays de la CEDEAO, la Côte d'Ivoire instaure la carte de séjour en 1992 et vient limiter *de jure* la liberté de circulation ; la Côte d'Ivoire souhaitant directement ou indirectement contrôler le séjour des étrangers. Cependant, ces politiques restrictives ne font que dévier le phénomène migratoire sur d'autres pays limitrophes (Robin, 2007).

IV CONCLUSION DE CHAPITRE

Tout le long de l'histoire connue, il y a eu des mobilités intensives entre les deux côtés du Sahara à travers le commerce transsaharien (caravanier), la conquête, le pèlerinage, et l'éducation religieuse. Le Sahara lui-même est une gigantesque zone de transit, et la composition ethnique diverse témoigne de cette longue histoire de mobilité des populations.

¹⁰³ https://planificateur.a-contresens.net/afrique/classement_par_pays/PIB-AF.html, page consultée le 29 septembre 2019.

Le colonialisme, en traçant des frontières artificielles et en créant l'Etat nation en Afrique de l'Ouest, a cassé les mobilités traditionnelles et le commerce transsaharien mais plus encore, il a modifié les routes migratoires ancestrales en forçant les populations à se déplacer vers les centres économiques qu'il avait lui-même mis en place.

L'indépendance naissante des pays de la sous-région a cristallisé les migrations passées en consolidant les pôles économiques autour du Sénégal, du Nigeria et du couple Côte d'Ivoire-Ghana ; la grande majorité des migrations intra-régionales se concentrant sur ces trois pôles. Les années 1960 ont également permis de consolider les liens migratoires entre l'Afrique de l'Ouest et les anciens pays colonisateurs, portés notamment sur la France, la Grande-Bretagne et le Portugal. Enfin, les régions limitrophes et plus particulièrement les pays du Maghreb sont devenus des pays de destination avant de se transformer en pays de transit pour des milliers de migrants. Une fois la problématique migratoire constatée sur leurs sols, les pays de l'Afrique du Nord ont modifié leurs législations sur l'immigration irrégulière en luttant davantage sur le trafic de migrants.

La CEDEAO a construit dès 1975 cet espace de liberté de mouvements au sein de la sous-région faisant de la migration ouest-africaine la pierre angulaire de sa politique économique, la mobilité devant enrichir et développer l'économie régionale. Ce qui était à la base une avancée humaine a très vite permis à des milliers de migrants de traverser la région pour rejoindre les pays limitrophes (Libye et Algérie) et trouver du travail.

La politique libyenne pro-migrants et surtout son économie pétrolière prolifique ont été un appel d'air pour des milliers de migrants subsahariens préfigurant pour les décennies à venir les migrations Afrique de l'Ouest-Europe.

CHAPITRE II LES NOUVELLES TENDANCES MIGRATOIRES OUEST-AFRICAINES

I INTRODUCTION DE CHAPITRE

Le chapitre précédent a permis de révéler que la migration ouest-africaine s'inscrivait dans un schéma migratoire construit de longue date et dont les caractéristiques premières reposaient sur une migration de survie (nomadisme, esclavagisme...). Le brassage historique des populations au sein de la sous-région est tel qu'il est possible d'avancer que la migration est devenue naturelle et acquise par l'ensemble des ressortissants vivant dans l'espace ouest-africain.

Cependant, les tendances migratoires de la sous-région à partir des années 1990 vont se modifier sensiblement face aux événements politiques et sécuritaires tant de l'Afrique de l'Ouest que du Nord. Le nombre de migrants intrarégionaux ne cesse d'augmenter et l'expansion de cette migration va s'étendre aux pays limitrophes avant d'atteindre l'Europe. A la migration légale, s'ajoute désormais une migration illégale. Face à ce phénomène nouveau, l'Union européenne et les Etats impliqués mettent en place des instruments juridiques, politiques ou encore opérationnels afin de contenir cette immigration qui devient un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs impliqués.

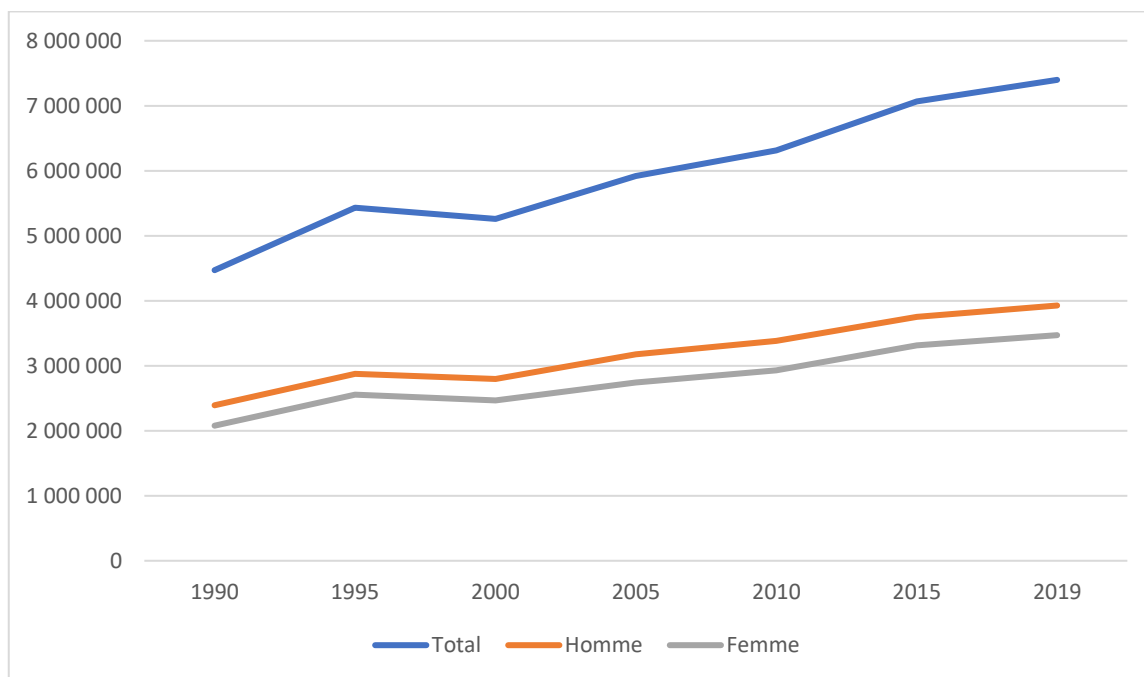
II L'EVOLUTION DES COURANTS MIGRATOIRES OUEST-AFRICAINS

II.1 Un accroissement des migrations intra-régionales

Le nombre de migrants internationaux au sein de l'Afrique de l'Ouest augmente de manière quasi linéaire depuis 1990 passant de 4 470 738 à 7 398 379 migrants en 2019, soit une augmentation de près de 65.5% en 29 ans. La migration masculine reste légèrement

supérieure à la migration féminine. Cette tendance et cet écart se maintiennent depuis 1990 de manière quasi parallèle (Figure 16).

Figure 16 : Nombre de migrants internationaux en Afrique de l’Ouest de 1990 à 2019.



Source : Division de la population ONU 2019.

Les migrations au sein des pays de la sous-région s’inscrivent dans un schéma structurel porté par des facteurs démographiques, économiques et politiques. D’abord, la population ouest-africaine augmente de manière exponentielle entre 1990 et 2019, passant de plus de 180 millions à plus de 401 millions d’habitants, soit une augmentation de 123%. Une des conséquences directes de cet accroissement démographique est la migration interne de la campagne vers la ville (phénomène d’urbanisation), puis une augmentation des échanges migratoires entre pays limitrophes au gré des opportunités économiques. Ensuite, les poumons économiques régionaux traditionnels s’essoufflent (fin du miracle ivoirien et instabilité politique dans les zones pétrolières au Nigéria) engendrant une paupérisation générale de la sous-région. Enfin, les conflits politiques d’une rare intensité (Sierra Léone, Libéria) vont modifier avec force les courants migratoires de la région, poussant des populations de leur pays à l’exil et « contraignant » les mouvements migratoires à contourner des zones en conflit, autrefois très attractives (Charrière & Frésia, 2008). Ainsi, la Sierra

Léone verra son nombre de migrants internationaux passer entre 1990 et 2000 de 222 148 à 97 974 individus, soit une chute de 56% en 10 ans. De même, le Libéria connaît sur la période 1995 – 2000, un effondrement de ses migrants internationaux de l'ordre de 58% (Tableau 12).

Tableau 12 : Nombre de migrants internationaux en Afrique de l'Ouest par pays de 1990 à 2019.

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Bénin	76 751	105 703	134 655	221 889	309 124	366 284	390 112
Burkina Faso	349 652	464 104	520 363	597 658	674 438	704 676	718 338
Cap-Vert	8 931	9 979	11 027	12 700	14 373	14 924	15 664
Côte d'Ivoire	1 816 426	2 076 394	2 163 644	2 265 090	2 366 537	2 467 984	2 549 141
Gambie	118 123	150 890	182 514	181 905	185 763	192 540	215 406
Ghana	164 851	252 879	191 601	304 436	337 017	414 744	466 780
Guinée	403 621	774 505	560 075	229 611	177 998	126 386	120 642
Guinée-Bissau	15 368	27 961	20 450	20 736	21 061	22 333	26 916
Liberia	94 964	208 563	151 868	87 188	99 129	113 779	94 448
Mali	160 736	176 187	189 475	256 797	339 375	420 504	468 230
Mauritanie	111 650	89 562	57 366	58 119	84 679	166 552	172 987
Niger	115 464	145 999	122 260	124 461	126 464	252 998	294 161
Nigeria	456 621	462 999	487 882	969 294	988 679	1 199 115	1 256 408
Sainte-Hélène	178	117	108	163	248	377	433
Sénégal	270 410	287 654	231 901	238 298	256 092	266 496	275 239
Sierra Leone	222 148	98 516	97 974	146 050	79 055	58 813	54 332
Togo	84 844	101 583	137 968	203 799	255 413	277 384	279 142
Total	4 470 738	5 433 595	5 261 131	5 918 194	6 315 445	7 065 889	7 398 379

Source : Division de la population ONU 2019.

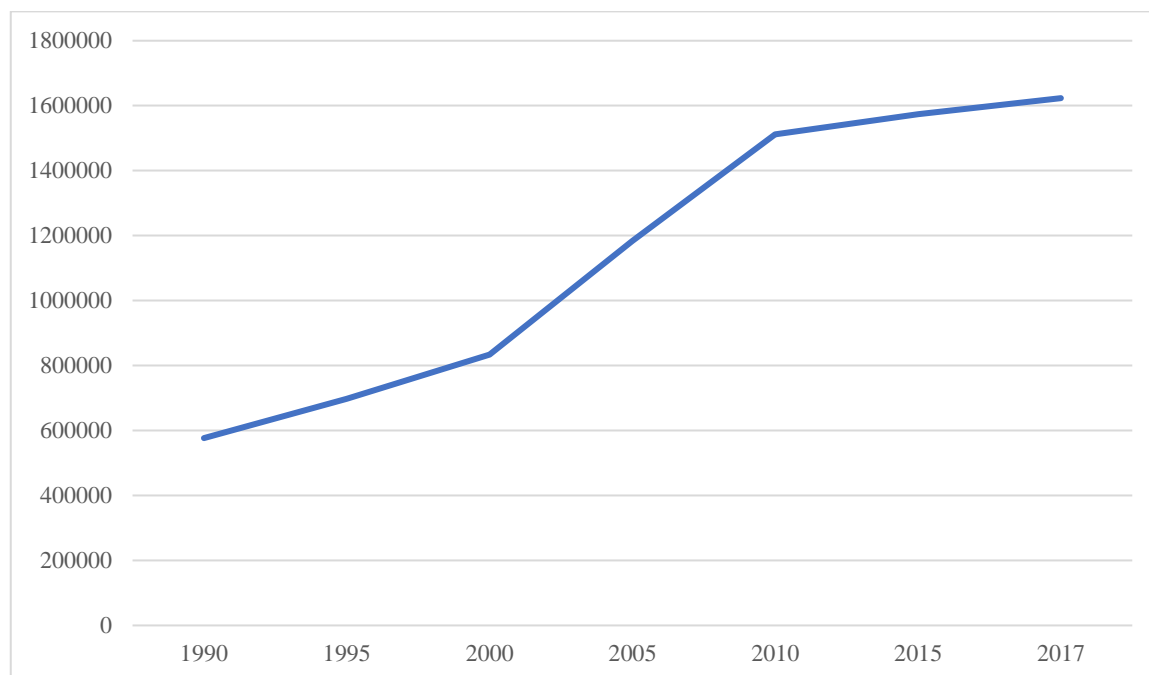
II.2 Une mutation des échanges entre l’Afrique de l’Ouest et l’Union européenne

Entre 1990 et 2017, l’immigration ouest-africaine au sein de l’Union européenne ne cesse d’augmenter passant de 576 685 à 1 623 144 ressortissants étrangers de cette région d’Afrique soit une augmentation de plus de 181% en 27 ans et ce, malgré une volonté politique affichée de fermer les frontières européennes au travail à la suite de la crise économique des années 1970 (Figure 16).

La politique du regroupement familial favorise ainsi l’arrivée régulière de ressortissants étrangers que les Etats européens ne peuvent empêcher en raison notamment des textes internationaux qu’ils se sont engagés à respecter. En effet, la Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 et le Pacte international du 16 décembre 1966 relatif aux droits civils et politiques notamment protègent non seulement le droit de se marier mais aussi celui de fonder une famille. Il va de même pour l’article 8 de la Convention Européenne des Droits de l’Homme qui stipule que : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

A partir des années 2000, l’immigration ouest-africaine augmente fortement pour atteindre un seuil de stabilité en 2010. En 10 ans, le nombre de ressortissants de la sous-région entrant en UE est passé de 834 056 (2000) à 1 512 006 (2010) personnes, soit une augmentation de plus de 81% (Figure 17). La reprise économique au début des années 2000 pousse les gouvernements européens à recruter une main d’œuvre abondante pour couvrir les besoins du marché du travail. Mais les crises économiques et financières de la fin des années 2000 vont bloquer cette immigration du travail. Les Etats européens essaieront de limiter l’immigration liée au travail en mettant en place des politiques migratoires sélectives en distinguant les migrants qualifiés et non qualifiés (Fischer & Hamidi, 2016).

Figure 17 : Immigration ouest-africaine dans les 28 pays de l'Union européenne de 1990 à 2017.



Source : UNDESA 2017.

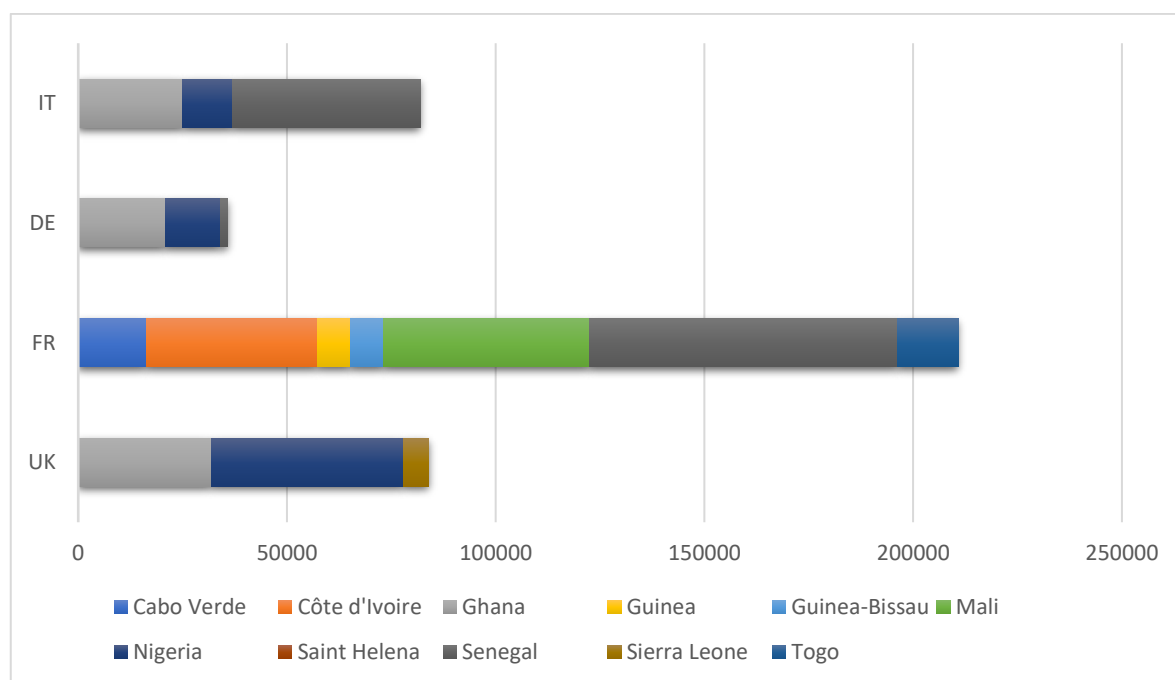
D'un point de vue qualitatif, la migration ouest-africaine au sein de l'Union européenne augmente et se diversifie. Les relations migratoires historiques entre les pays de départ ouest-africains et les anciennes métropoles coloniales se maintiennent et se renforcent. En 1990, la France reste de loin le premier pays de choix des candidats à l'immigration en accueillant 251 577 ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, soit environ 43% des immigrants ouest-africain en Union européenne. Second pays d'accueil, le Royaume-Uni reçoit essentiellement des migrants (87 125) venus des pays du Commonwealth (Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Gambie). L'Allemagne et l'Italie comptent un nombre conséquent d'immigrés originaires d'Afrique de l'Ouest (respectivement 46 789 et 91 134).

L'immigration sénégalaise (73 801), malienne (49 299) et ivoirienne (40 942) va se concentrer sur la France et gravité autour de celle-ci. Mais elle sera très vite rejointe par des béninois, burkinabés et guinéens, qui traditionnellement immigraient au sein de la sous-région africaine (corridor migratoire Côte d'Ivoire – Burkina Faso) (Figure 18). Les pays du

nord de l'UE accueillent la communauté anglophone composée de Nigériens, de Ghanéens, de Gambiens, et, dans une moindre mesure, de Libériens et de Sierra-Léonais, répartis inégalement entre le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne. L'Italie et l'Espagne vont recevoir une population variée en provenance de plusieurs communautés qu'elle soit francophone ou anglophone. Le Portugal, quant à lui, reste le pays phare de destination des Cap-Verdiens.

En résumé, en 1990, trois principaux pays d'émigration - le Sénégal (125 758), le Ghana (94 754) et le Nigeria (85 381) représentent plus de 53% de la population ouest-africaine en Union européenne. Viennent ensuite le Mali (50 719) et le Cap-Vert (64 142). Le Bénin, le Niger et le Burkina Faso sont les moins migrants vers l'Europe mais constituent des pays de forte émigration à l'intérieur même de l'Afrique de l'Ouest (Robin, 1997).

Figure 18 : Arrivées de ressortissants ouest-africains au sein des quatre plus importants pays de l'Union européenne en 1990*.



Source : UNDESA 2017.

* Seules les entrées les plus significatives ont été mentionnées.

Les liens migratoires historiques entre certains pays de l’Afrique de l’Ouest et certains pays de l’Europe tendent à s’estomper en raison notamment, et c’est tout le paradoxe, de la création de l’espace Schengen. La fin des contrôles aux frontières intérieures a eu pour effet de faciliter les mouvements de personnes entre les pays signataires. Les ressortissants de l’espace Schengen comme les migrants qu’ils soient légaux ou illégaux ont donc pu rejoindre un autre pays de la zone sans être inquiétés par un contrôle strict aux frontières. Les crises économiques dans les différents pays traditionnels d’accueil (France, Espagne, Italie) sont venues accélérer le phénomène de migration au sein de l’espace européen. Le migrant irrégulier n’hésitant plus à quitter son pays de destination final pour rejoindre un autre pays européen économiquement plus avantageux. Il résulte donc que les relations passées entre pays européens et pays ouest-africains ne présagent plus nécessairement d’une migration auto-entretenu et exclusive.

II.3 De nouvelles spatialités ouest-africaines

L’Afrique de l’Ouest se transforme et s’adapte aux nouvelles contraintes contemporaines. Certains changements impactent plus largement les migrations de la sous-région. Quatre facteurs nécessitent ici d’être soulignés, les centres urbains par leur attractivité économique, le développement des axes structurants à même de faciliter les déplacements, le Sahara qui représente une zone d’échange et enfin les nouvelles technologies qui réduisent virtuellement les distances.

II.3.1 Les nouveaux corridors urbains ouest-africains

Depuis 1960, plus de 60% de l’accroissement démographique en Afrique de l’Ouest a été absorbé par les villes. En 2010, la population urbaine représente 133 millions de personnes contre 85 millions d’urbains en 2000, soit une augmentation de plus de 60% (Moriconi-Ebrard, Harre, & Heinrigs, 2010).

Cette croissance urbaine s'est principalement nourrie dans un premier temps de mouvements de populations en provenance du monde rural résultant à la fois de facteurs d'attraction (attirait pour les opportunités économiques) et de facteurs de répulsion (conditions sanitaires précaires). Caractéristique des zones économiques les plus attractives (notamment le golfe du Bénin), elle s'est également développée dans des pays ayant subi une crise écologique aiguë (oscillations climatiques engendrant des pics de sécheresse) comme la Mauritanie ou en proie à une grave instabilité politique (Tchad, Sierra Leone) (Ndiaye & Robin, 2010).

En 2010, le niveau d'urbanisation régionale se porte à 41% contre 36% en 2010. Sept pays ouest-africains frôlent les 50%, Côte d'Ivoire 48%, Gambie 48%, Cap-Vert 47%, Sénégal 46%, Togo 46% et Ghana 45%. Le Niger reste le pays le moins urbanisé au monde avec seulement 16% de sa population vivant en ville (Moriconi-Ebrard, Harre, & Heinrigs, 2010). Entre 2000 et 2018, les villes africaines ont connu une croissance moyenne supérieure à celle de toute autre région du monde - en Afrique de l'Ouest, la croissance moyenne des villes était de 3,6 % par an - certaines, comme Abuja, ont connu une croissance de 7 % par an au cours de cette période. Sur les 63 villes africaines de plus d'un million d'habitants, 22 se trouvent en Afrique de l'Ouest (dont 10 au Nigéria). Actuellement, environ 48 % de la population d'Afrique de l'Ouest vit dans des zones urbaines¹⁰⁴.

De nos jours, la population rurale alimente toujours la population des villes mais dans une moindre mesure. Le taux de fécondité urbain suffit à lui seul à faire grossir les principales villes ouest-africaines. Il y a donc une augmentation auto-entretenu de la population urbaine d'autant plus que le taux de natalité reste très élevé au sein de la sous-région.

Dans son rapport sur « L'Etat des villes dans le monde 2010 – 2011 : réduire la fracture urbaine », ONU-Habitat rappelle le rôle stimulant des « couloirs de développement urbains » sur l'économie locale. Autrefois, les centres de gravité de l'économie ouest-africaine se concentraient uniquement sur le littoral. Cependant, le développement des grands centres urbains mais également des villes de deuxième niveau tendent à modifier sensiblement ces

¹⁰⁴ http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2020/04/095_scenario_workshop_results_report_FR.pdf.

axes économiques. Les voies de pénétrations, principaux axes de développement, ne sont plus uniquement perpendiculaires au littoral mais se structurent aussi autour d'un réseau de villes secondaires situées dans « l'entre deux », entre le Sahara et le Golfe de Guinée. De plus, en se densifiant « les réseaux urbains nationaux se connectent les uns aux autres » (CSAO-OCDE, 2008), permettant une multiplication des échanges migratoires.

II.3.2 Des axes structurants plus dense

Le réseau routier ouest-africain a été établi à partir de l'époque coloniale afin de faciliter les échanges commerciaux entre les différents comptoirs de la zone. Il s'est dès lors considérablement étendu et représente en 2006, 434 910 km de routes praticables contre 409 377 km en 2000, soit une augmentation de 6,2% sur la période 2000-2006. La route demeure un outil intégrateur par excellence pour la sous-région et diminue les distances entre les centres migratoires.

L'Afrique compte à ce jour neuf réseaux transafricains : Route transafricaine 1 : Le Caire-Dakar ; Route transafricaine 2 : Alger-Lagos (route transsaharienne) ; Route transafricaine 3 : Tripoli-Windhoek-Le Cap ; Route transafricaine 4 : Le Caire-Gaborone-Le Cap ; Route transafricaine 5 : Dakar-N'Djamena (route trans-sahélienne) ; Route transafricaine 6 : N'Djamena-Djibouti ; Route transafricaine 7 : route trans-côtière Dakar-Lagos ; Route transafricaine 8 : Lagos-Mombassa ; Route transafricaine 9 : Beira-Lobito (UNECA, 2017).

Le réseau ferroviaire en Afrique de l'Ouest, comme partout en Afrique subsaharienne, a connu un déclin dû notamment à la forte concurrence du transport routier. La gestion des chemins de fer, jusqu'au milieu des années 1990, était le fait des États et prenait la forme de monopoles d'État caractérisés par une gestion lourde et bureaucratique. Le relâchement des investissements de l'État dans les voies ferroviaires au profit d'énormes investissements dans le transport routier et la mauvaise gouvernance des entreprises ferroviaires ont eu pour conséquence l'absence d'amélioration du réseau ferroviaire (UNECA, 2017).

Au regard des carences structurelles des Etats, le réseau ferroviaire de la plupart des Etats ouest-africains a été transféré à un gestionnaire privé. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, deux entreprises ont obtenu une concession, Sitarail et Transrail, respectivement en 1995 et 2003. Les entreprises privées sont désormais actionnaires majoritaires de ces deux concessions. Cependant, leur efficacité est contestée dans leur performance financière pouvant entraîner un retard en termes d'accroissement du réseau ferroviaire. Même s'il existe des programmes¹⁰⁵ et des aides internationales dans le cadre du développement du réseau ferré, l'actuel maillage ferroviaire ne permet pas à la population ouest-africaine de se mouvoir aisément par ce moyen de transport.

S'agissant du transport aérien, les années 2000 à 2007 ont vu le trafic aérien de la zone connaître des baisses considérables. Ces baisses sont notamment dues à l'effondrement de plusieurs compagnies aériennes, dont Air Afrique (acteur majeur du transport aérien qui avait une capacité de presque 5 millions de sièges). L'Afrique de l'Ouest reste un acteur majeur en matière de transport de personnes par moyen aérien avec plus de 2 000 000 personnes transportées par an au sein de la sous-région et plus de 360 000 passagers à l'international (Tableau 13).

¹⁰⁵ Le programme de développement des infrastructures ferroviaires en Afrique de l'Ouest est guidé par le Plan directeur pour les rails. Ce programme a été mis en place par la CEDEAO en 2009 et vise à construire de nouvelles lignes d'une longueur de 6 700 km et à réhabiliter d'anciennes lignes de 3 300 km de longueur.

Tableau 13 : Analyse comparée du transport aérien dans la zone CEDEAO et dans les autres zones africaines.

Sous-Région	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe
Sièges annuels, vols intérieurs (milliers)	2 034	235	1 345	3 076
Sièges annuels, vols internationaux en Afrique subsaharienne (milliers)	362	187	1 196	964
Paires de villes desservies par des vols intérieurs (nombre)	8	4	13	17
Paires de villes internationales desservies par des vols internationaux (nombre)	20	15	29	26

Source : UNECA 2017.

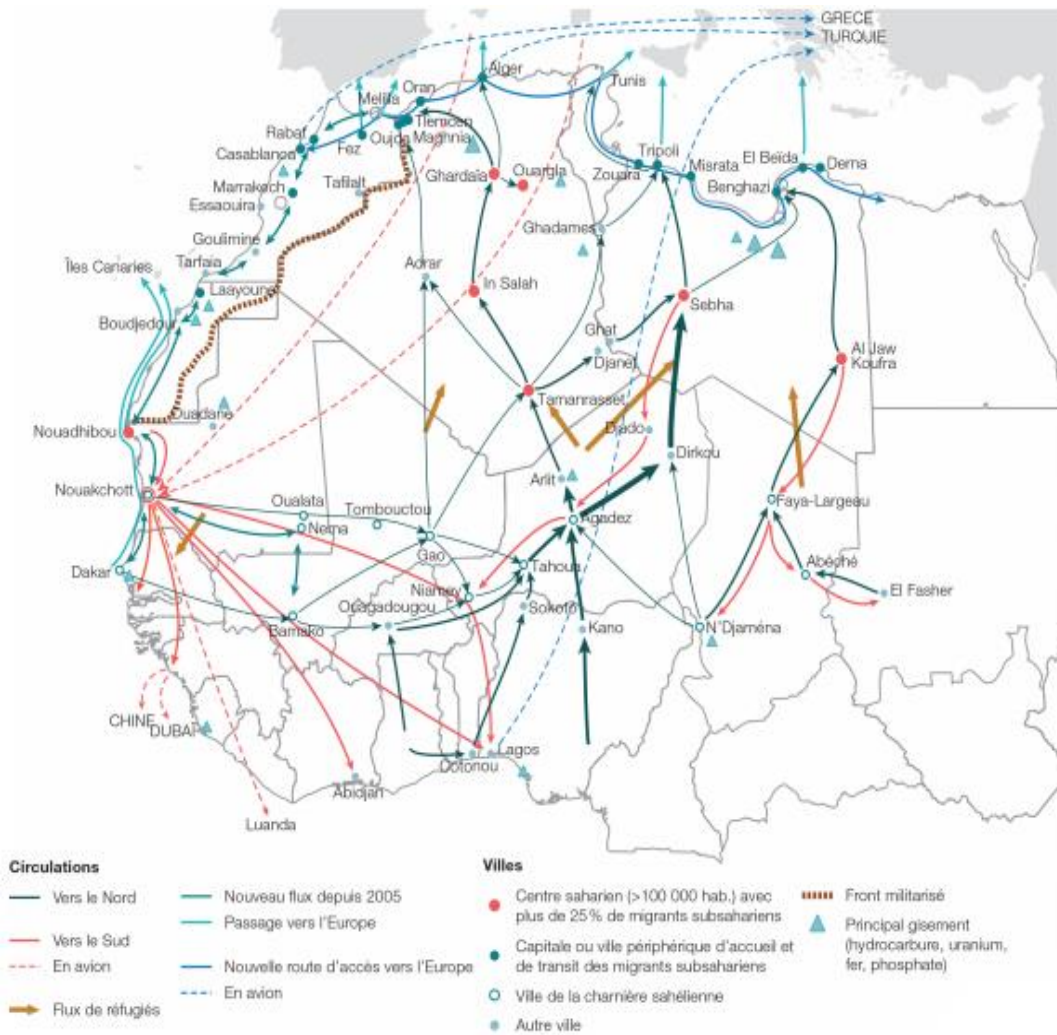
Cependant, le prix des billets qu'ils soient régionaux ou internationaux restent plus qu'onéreux pour une population ouest-africaine vivant majoritairement de manière précaire. De plus, les vols intérieurs ne desservent pas directement les grandes villes ouest-africaines ajoutant ainsi un parcours plus que complexe pour voyager. Enfin, le déplacement en avion nécessite un titre de voyage, passeport ou carte nationale d'identité, dans une région où l'état civil et les titre d'identité sont plus que limités.

II.3.3 Le Sahara, nouvelle plate-forme migratoire

Depuis le milieu des années 1990, des villages et petites villes présents sur les corridors économiques se sont développés et sont devenus des villes de transit pour les grands flux de circulation transsahariens. Les migrants ouest-africains et du centre, en empruntant les mêmes itinéraires que ceux utilisés par les migrants sahéliens depuis des décennies, contribuent à l'augmentation des flux et de la croissance spectaculaire de ces villes-carrefours qui accueillent tour à tour des paysans quittant les oasis, des nomades, des réfugiés et des migrants. Les villes de Sebha et de Koufra en Libye, l'oasis de Tamanrasset dans la province sud algérienne, la ville d'Agadez au nord du Niger et Nouadhibou en Mauritanie

sont en conséquence à la fois des pôles administratifs régionaux et des carrefours cosmopolites, et comptent dorénavant plusieurs dizaines de milliers d'habitants (Brachet, Choplin, & Pliez, 2011) (Figure 19).

Figure 19 : Route migratoire en Afrique de l'Ouest.



Sources : Bensaâd A., D. Retaillé, O. Pissot, P. Drevet et J. Pierson ; OCDE (2014), "Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité", Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, éditions OCDE, Paris.

L'Afrique du Nord est devenue une zone de transit pour la plupart des migrants d'Afrique de l'Ouest afin de rejoindre les côtes européennes. Les migrants proviennent essentiellement du Nigeria, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Mali ou encore du Niger lui-même, dernier

pays étape avant les côtes nord africaines. La ville désertique d'Agadez, dans le nord du Niger, constitue la principale plaque tournante de la migration sur cette trajectoire. Selon les estimations de l'OIM, en 2016, quelque 310 000 migrants se sont rendus d'Agadez en Libye. Cette ville étape constitue un point d'arrêt pour les migrants à la recherche de travail temporaire dans la région leur permettant de récolter de l'argent avant de reprendre le voyage.

Le Sahara prend une importance géostratégique considérable depuis la chute de Kadhafi et du développement des actes terroristes qui soulèvent la région, ces derniers ayant des répercussions sur l'économie générale du Sahara et le mode de vie des communautés locales, parmi lesquelles les Toubous au centre-est et les Touaregs au Centre-Ouest. A la fois acteurs, spectateurs et victimes des évolutions de la région, les Toubous comme les Touaregs¹⁰⁶ s'inscrivent dans cette nouvelle plate-forme migratoire dans la mesure où ils composent majoritairement la zone, qu'ils maîtrisent les principaux axes structurants et qu'ils participent de manière active aux dynamiques politiques et sécuritaires qui agitent la région. Ces deux peuples, par leur emprise territoriale et leurs activités licites et illicites¹⁰⁷ contribuent largement aux mouvements migratoires entre l'Afrique de l'Ouest et du Nord (Brachet, Choplin et Pliez, 2011).

Il apparaît dès lors que lorsqu'un Etat central n'est plus en mesure de contrôler ses frontières, celles-ci se redessinent en fonction d'autres considérations. Les frontières se créent et se déplacent au regard non plus des contraintes étatiques mais communautaires ou encore ethniques. Dans le cas d'espèces, pour la région concernée, la difficulté n'est plus seulement

¹⁰⁶ Les Touaregs, d'origine berbère, maîtrisèrent pendant des siècles les routes caravanières du Sahara leur conférant une puissance économique et politique incontestable. Leur aire de peuplement actuel se porte sur environ 2,5 millions de km² dans les zones désertiques ou semi-désertiques du Sahara central et des bordures de la région sahélienne. Ils vivent à cheval sur cinq Etats africains, à savoir, l'Algérie, la Libye, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Leur population est estimée entre 1 à 3 millions de personnes, dont 85 % se situe au Mali (représentant 10 % de la population) et au Niger (20 % de la population). Aujourd'hui, un grand nombre de Touaregs se fixe dans les grandes villes en bordure du Sahara, comme Tamanrasset en Algérie ou Agadez au Niger, ou les capitales des États sahéliens (Bamako, Niamey).

¹⁰⁷ Voir l'article sur l'arrestation et l'incarcération de Agali Alambo, principale figure de la rébellion touareg de 2007-2009, pour son implication directe dans un trafic d'armes. Pour plus de précisions, lire l'article <http://www.tamtaminfo.com/un-chef-ex-rebelle-touareg-ecroue-pour-qtrafic-darmesq-lie-a-aqmi/>. Page consultée le 17 juillet 2018.

de franchir une frontière légale mais d'être en mesure de traverser une zone sous contrôle de groupes armés.

II.3.4 Internet, nouvel outil facilitateur et accélérateur de migration

Selon le rapport «2018 Global Digital », publié par *We Are Social* et *Hootsuite*¹⁰⁸, le monde compte actuellement plus de 4,021 milliards d'Internautes sur une population globale de 7,593 milliards de personnes. Sur ce volume d'utilisateurs d'Internet, l'Afrique est la région qui a affiché la plus forte progression en 2017. 435 millions d'utilisateurs sur une population de 1,272 milliard de personnes. Le continent africain a enregistré une progression annuelle de 20%, soit 73 millions de nouveaux abonnés.

Cette forte progression du nombre d'utilisateurs de l'Internet est attribuée au mobile dont le taux de pénétration est également fort dans la région, poussé par le développement rapide des réseaux haut débit et très haut débit sur le continent. Un taux de pénétration de 82% pour 1,040 milliard de connexions mobiles comptabilisées sur le continent en 2017, en progression annuelle de 4% pour 45 millions de nouveaux utilisateurs du mobile. L'Afrique de l'Ouest affiche un taux de pénétration de 39%, qui représente un taux plus qu'honorable par rapport aux autres régions d'Afrique¹⁰⁹.

Cette hyper-connectivité et toutes les extensions associées (Facebook, WhatsApp, Instagram...) ont ouvert un droit immatériel à la mobilité revendiqué par la plupart des migrants ne cherchant plus uniquement à rejoindre un pays en particulier mais plus à se mouvoir au sein de la sous-région et en méditerranée. Ainsi, « *Il y a chez ces jeunes une sorte de construction « imaginaire » d'une causalité directe entre la disparition des frontières virtuelles rendue possible par Internet et ses usages (des milliards de messages échangés instantanément via les réseaux sociaux) et l'éradication de frontières physiques qui seraient en décalage avec une « mondialisation » ouverte à tous et forcée par l'explosion des*

¹⁰⁸ <https://wearesocial.com/fr/blog/2018/01/global-digital-report-2018>, page consultée le 27 août 2019.

¹⁰⁹ <https://www.agenceecofin.com/internet/3101-53933-l-afrique-a-enregistre-le-plus-fort-taux-de-croissance-d-internautes-en-2017>. Page consultée le 27 août 2019.

technologies de l'information et de la communication (Delescluse & Loum, 2019) »

De même, le développement exponentiel du réseau de téléphone mobile est sans doute l'une des clés d'une régionalisation des migrations internationales de plus en plus articulée à la mondialisation. Des hubs téléphoniques se dessinent autour du bassin arachidier au Sénégal ou au Mali dans sa région occidentale.

Le réseau GSM ne se déploie pas que dans les zones urbanisées ou densément peuplées. Il existe étonnamment une diffusion dans les zones peu habitées et difficiles d'accès. Mais ces implantations excentrées ne sont pas sans rappeler les routes et les lieux de convergence des migrants, tels qu'Arlit (Niger) ou Gao (Mali), qui ambitionnent de rejoindre l'Europe à travers les voies migratoires sahariennes. Ainsi, l'implantation du GSM n'est pas sans liens avec les dynamiques migratoires à l'œuvre en Afrique de l'Ouest ; le téléphone mobile constitue aujourd'hui un élément essentiel de l'organisation et de la gestion des réseaux de passeurs (Ndaye & Robin, 2010).

III L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE, UNE NOUVELLE MIGRATION CONTESTÉE

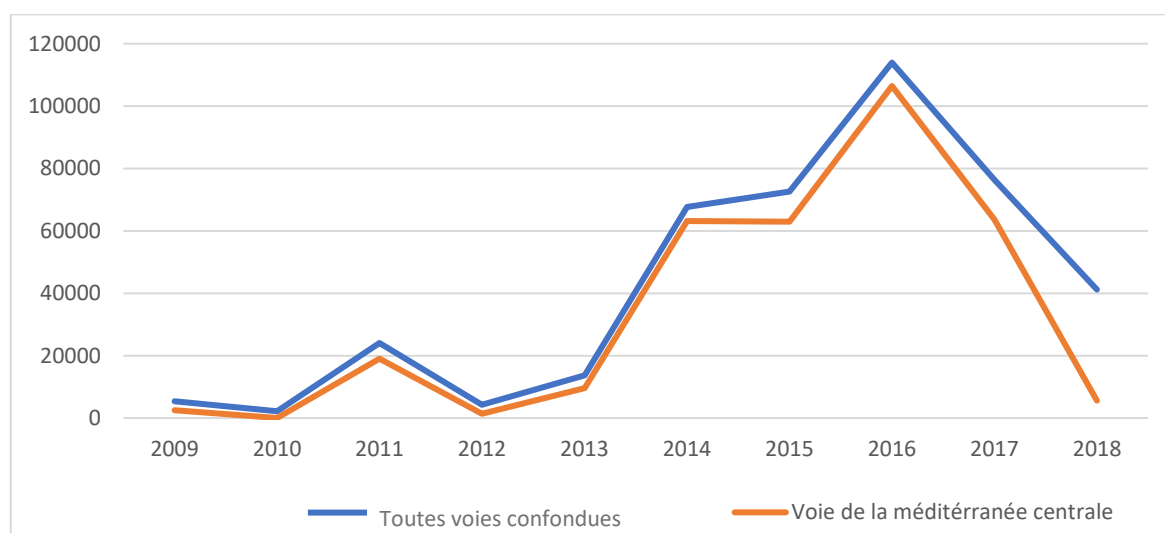
A partir des années 2010, l'immigration irrégulière va prendre un essor nouveau. L'instabilité politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest et du Nord va engendrer des flux considérables de migrants en partance pour l'Europe. Le volume, la densité et l'intensité de ces mouvements de personnes vont impacter lourdement la politique traditionnelle d'accueil de migrants des pays européens. En réponse, les États de l'Union européenne vont sensibiliser leurs partenaires africains sur la gestion de leurs frontières et vont mettre en place des instruments politiques visant à limiter l'afflux de migrants sur la zone Europe.

III.1 Une explosion des mouvements migratoires irréguliers en provenance de l’Afrique de l’Ouest

Il faut se rappeler que les mouvements irréguliers au sein de la zone CEDEAO n’existent pas ou sont très peu sanctionnés. Seuls les migrants démunis de visas ou d’autorisation dans des pays qui l’exigent, peuvent être qualifiés de migrants irréguliers, la majorité des entrées irrégulières révélées se faisant aux portes de l’Europe. Il n’empêche que la constatation d’une immigration irrégulière en provenance d’Afrique de l’Ouest depuis les années 2000 impose à prendre en compte ce phénomène dans les mouvements migratoires traditionnels.

Les détections de migrants irréguliers ouest-africains évoluent de manière chaotique entre 2008 et 2018 en fonction des événements politiques des pays bordés par la Méditerranée. L’année 2011 (printemps arabe) marque un pic avec près de 24 043 interceptions de migrants (20 fois plus qu’en 2010) avant de retomber à 4 278 découvertes de migrants en 2012. Les années 2013 (chute de Kadhafi), 2014, 2015 et 2016 présentent une augmentation constante passant de 13 655 à 113 938 migrants interceptés, la route de la Méditerranée centrale restant de loin la plus importante en termes de flux de migrants irréguliers (figure 20).

Figure 20 : Nombre de détections de migrants irréguliers ouest-africains aux frontières extérieures de l’Union européenne de 2009 à 2018.



Source : FRONTEX.

Entre 2009 et 2018 ; les principales nationalités interceptées restent sensiblement les mêmes mais varient fortement en fonction des années. La Gambie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal, le Ghana dominent largement les autres nationalités ouest-africaines en matière de migration irrégulière. Le Nigeria conserve la première place avec des volumes représentant jusqu'à 33% des interceptions totales de migrants ouest-africains. C'est le cas en 2016, 37 554 nigériens ont été enregistrés sur les 113 938 migrants ouest-africains détectés aux frontières extérieures de l'Union européenne (Tableau 14).

Tableau 14 : Origine des migrants irréguliers interceptés sur la route de la Méditerranée centrale entre 2009 et 2018.

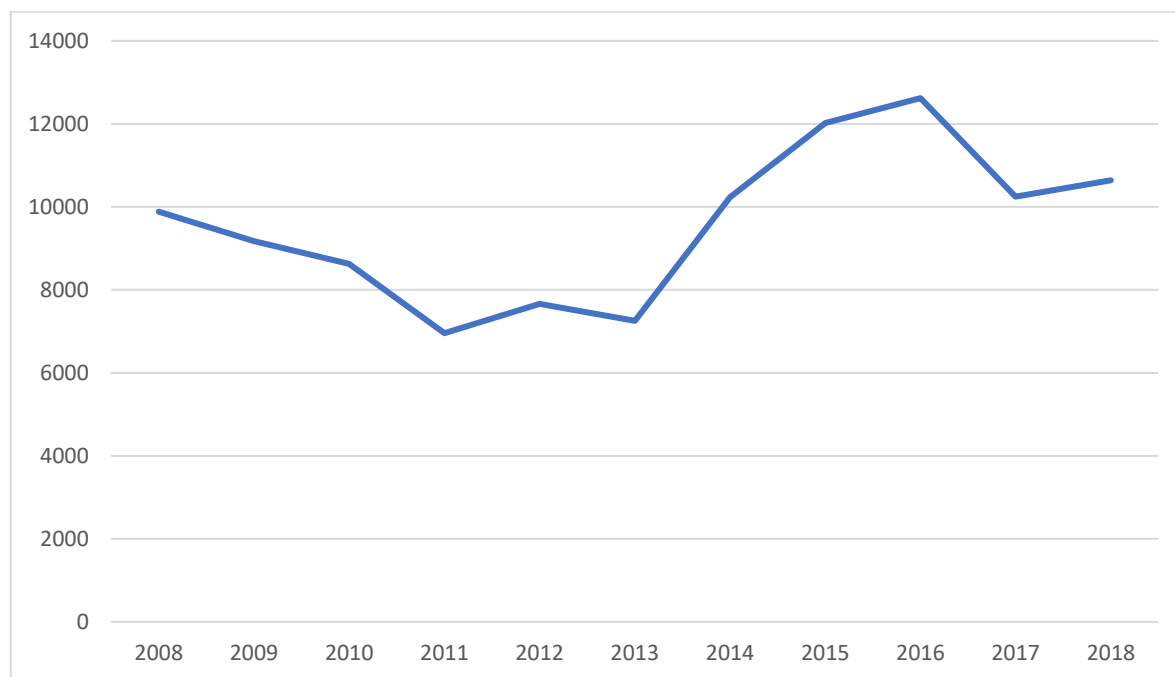
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénin	1	0	54	1	16	106	389	388	211	5
Burkina Faso	46	0	560	4	20	211	466	1055	656	54
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Côte d'Ivoire	136	16	1250	8	98	1493	3756	12399	9509	1191
Gambie	50	1	294	350	2689	8549	8245	11929	5808	276
Ghana	213	0	2615	22	440	2179	4357	5629	3909	218
Guinée	47	4	515	28	331	1360	2716	13550	9714	840
Guinée-Bissau	3	0	30	6	65	249	446	450	247	17
Liberia	8	0	51	2	27	28	137	404	327	35
Mali	165	1	2395	220	1684	9375	5756	10008	7119	915
Mauritanie	2	0	50	0	5	41	86	65	39	6
Niger	108	0	16	4	0	54	151	694	432	77
Nigeria	1655	1	6078	449	2824	8233	21914	37554	18163	1262
Sénégal	11	0	428	52	1350	4721	5821	10329	6000	437
Sierra Leone	9	0	69	5	54	182	233	1468	1166	179
Togo	11	0	181	6	41	116	355	890	614	16
Sub-Sahariens non-identifiés	0	0	4545	189	0	26340	8519	3	0	69

Source : FRONTEX.

L'importance de ces flux peut s'expliquer principalement d'une part, par la présence déjà constatée de migrants vivant en Libye avant la chute de Kadhafi, d'autre part à l'arrivée continue des migrants en provenance des pays sources et enfin au développement des organisations criminelles spécialisées en matière de filières d'immigration clandestine.

Sur ce dernier point, l'action des pays de l'Union européenne s'est illustrée sur le nombre de facilitateurs arrêtés entre 2008 et 2018 passant 9 171 à 12 621. La courbe de la figure 21 suit la même tendance que la courbe sur les interceptions de migrants ouest-africains (figure 20). Même s'il reste difficile d'établir un lien direct entre les tentatives d'arrivées sur le territoire européen et le démantèlement de filières d'immigration illégale au sein de l'UE¹¹⁰, l'action des forces de police des Etats-membres participe activement à désorganiser les réseaux œuvrant entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud.

Figure 21 : Nombre de facilitateurs appréhendés au sein de l'Union européenne de 2008 à 2018.



Source : FRONTEX.

¹¹⁰ Une grande partie des réseaux criminels spécialisés en immigration illégale au sein de l'Union européenne participe à faciliter les mouvements secondaires, c'est-à-dire les passages de frontières entre deux pays de l'UE.

Les flux de migrants ne restent pas insensibles aux événements ou actions politiques locaux ou régionaux. Les routes migratoires se redessinent sans cesse en s'adaptant rapidement aux contextes des pays qu'elles traversent.

III.2 Une modification des routes migratoires

La migration ouest-africaine s'est construite à travers des millénaires et a été portée par une très haute mobilité précoloniale (Arthur, 1991 ; Bakewell & de Haas, 2007). Le Sahara a longtemps joué le rôle de plate-forme redistributive de la migration entre l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord, les interactions se portant sur les échanges économiques, religieux, culturels... (Marfaing & Wippel, 2004). La période coloniale viendra perturber cet ordonnancement naturel en créant des frontières artificielles et en contradiction avec les courants migratoires ancestraux. Les pôles économiques de la sous-région devinrent les hubs migratoires postcoloniaux mais le boum économique des pays producteurs de pétrole à partir des années 1973 et notamment en Libye viendra modifier les flux migratoires ouest-africain les portant vers le nord de la sous-région.

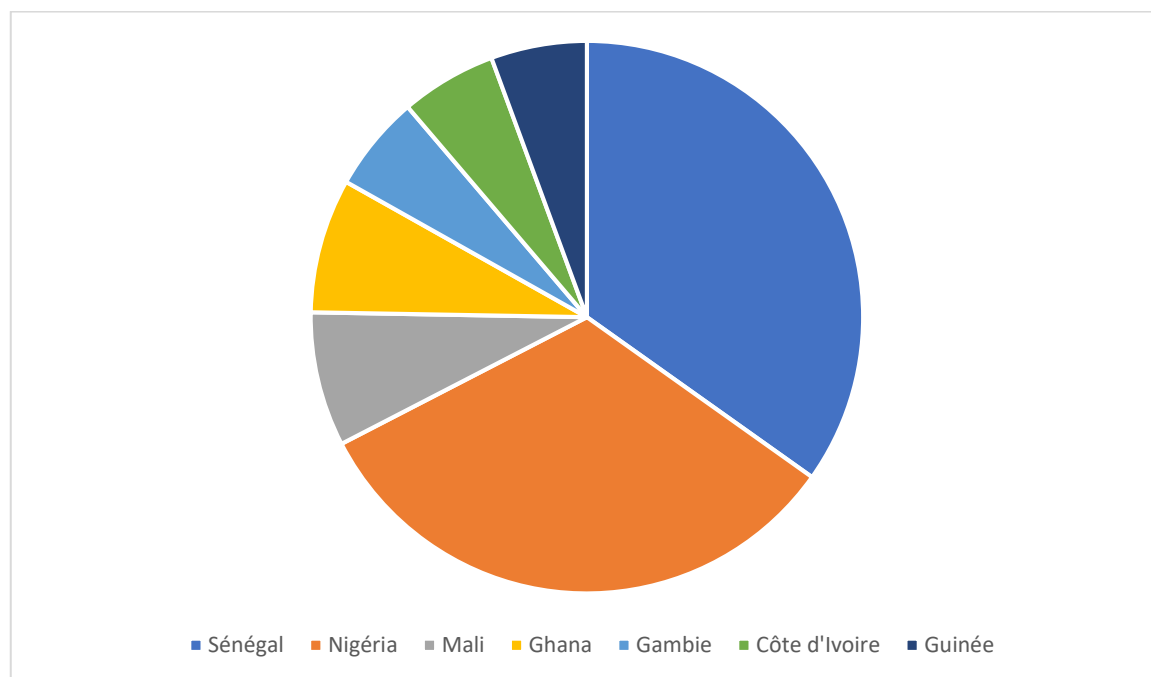
A partir des années 1990, la Libye modifia sensiblement sa politique à l'encontre des étrangers en portant sa préférence sur les migrants subsahariens. L'embargo américain de 1992 à 2000 et la volonté du colonel Kadhafi de développer sa politique panafricaine encouragèrent les échanges avec l'Afrique de l'Ouest (Bredeloup & Pliez, 2005). De même, les guerres civiles en Guinée Bissau et au Libéria à partir des années 1990, les crises économiques et politiques des pays attractifs¹¹¹, les crises xénophobes dans certains pays poussèrent les candidats à la migration à émigrer hors de la région ouest-africaine dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Gabon et la Botswana, la Libye (Adepoju, 2000 & 2004) et également l'Europe.

¹¹¹ Le 19/09/2002, la Côte d'Ivoire, premier pays d'immigration africain, connaît une tentative de coup d'Etat envoyant sur les routes entre 500 000 et 600 000 travailleurs immigrés provenant principalement du Burkina Faso, du Ghana ou encore du Mali.

Les pays de l’Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc) restèrent jusqu’au début des années 1990 des pays sources en matière d’immigration. Cependant, l’instabilité politique et plus encore l’insécurité juridique des migrants sur les terres libyennes contribuèrent à une diversification et à un changement partiel vers l’Ouest des routes de migration transsahariennes, essentiellement vers les pays du Maghreb et de la Mauritanie.

Cette redistribution des routes migratoires transforma les pays nord africains et la Mauritanie comme pays de transit pour une immigration ouest-africaine tournée particulièrement vers l’Europe. Les enclaves de Ceuta et Melilla au Maroc, les côtes tunisiennes ouvertes sur l’Italie (Ile de Lampedusa), Malte et également les îles Canaries (Espagne) devinrent les nouvelles portes d’entrée d’une Europe toujours plus hostile à une immigration incontrôlée (Figure 22).

Figure 22 : Nationalités des migrants clandestins originaires de l’Afrique de l’Ouest interceptés en Espagne, en Italie, en Grèce et à Malte, 2008-2011.



Source : Eurostat.

Face à cette pression migratoire irrégulière à ses portes, l'UE va très vite réagir en adoptant plusieurs axes de travail afin de stopper ou sinon contenir cette immigration massive.

III.3 La réponse structurelle de l'UE face à l'immigration irrégulière

L'Union européenne développera très tôt à partir des années 1980, une politique migratoire restrictive qu'elle va faire reposer sur trois axes principaux.

III.3.1 L'espace Schengen, un contrôle renforcé aux frontières extérieures

Bien avant la mise en place de l'espace Schengen (Figure 23), une série de réunions informelles, en dehors de tout traité existant, entre les ministres de l'intérieur et de la justice des Etats européens eurent lieu avec la création *in fine* de groupes de travail, appelé TREVI, portant sur des thématiques sécuritaires¹¹². A côté de cette structure TREVI, on trouve l'accord de Sarrebruck, conclu entre la France et la République Fédérale allemande le 13 juillet 1984, dont le but est la suppression graduelle des contrôles aux frontières des deux pays (Aubry-Caillaud, Fines, Da Fonseca, Leygues, & Elkind, 2015).

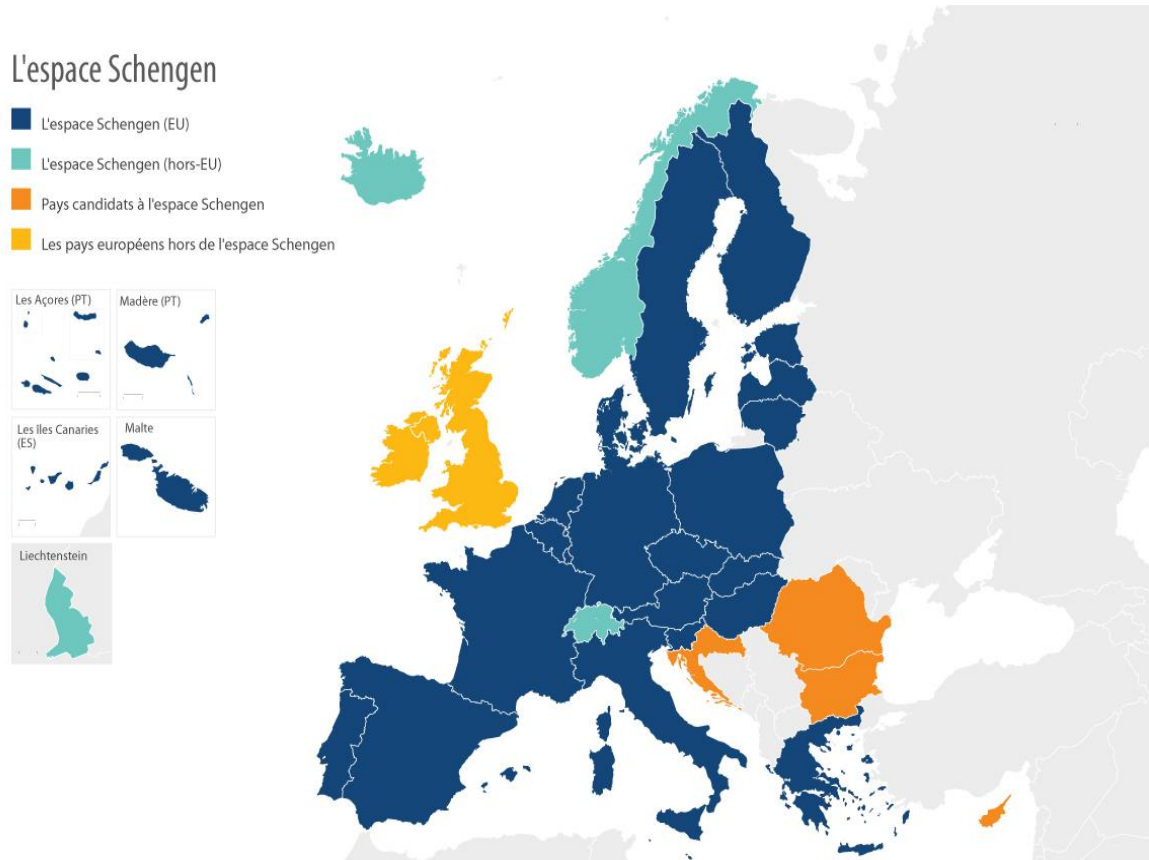
La coopération Schengen, qui débute en 1985 en dehors du cadre de l'Union, établit une zone de libre circulation des personnes entre les Etats signataires et associés (suppression des contrôles aux frontières internes des Etats participants¹¹³) tout en garantissant une

¹¹² Le premier groupe, TREVI I, portait sur la lutte contre le terrorisme. Le deuxième groupe, TREVI II concernait les connaissances scientifiques et techniques policières et la formation de la police ; le travail de ce groupe s'est par la suite élargi pour englober les activités suivantes : ordre public et hooliganisme dans le football, TREVI III travaillait sur la criminalité organisée aux niveaux stratégique, tactique et technique et le trafic de drogue. Le groupe TREVI IV portait sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires et des transports alors que le groupe TREVI V était relatif aux mesures d'urgence lors de grandes catastrophes, enfin, TREVI 92 traite de l'ouverture des frontières internes et travaille sur l'installation d'une base de données informatisées.

¹¹³ Les contrôles aux frontières ne sont plus statiques et matérialisés par le poste frontière mais peuvent s'exercer dans une bande des 20 kilomètres de part et d'autre de la frontière.

protection renforcée aux frontières extérieures de cet espace appelé espace Schengen¹¹⁴, du nom de la ville luxembourgeoise où furent signés les premiers Accords.

Figure 23 : Carte de l'espace Schengen.



Source : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20190612STO54307/schengen-comprendre-l-espace-europeen-sans-frontieres>.

La mise en place de l'espace Schengen réduisant les contrôles aux frontières intérieures mettra en exergue la mobilité des migrants irréguliers au sein des pays adhérents. La contrepartie à cette liberté de mouvements est le renforcement des contrôles aux frontières extérieures et surtout la création de banques de données et fichiers policiers dématérialisés, permettant aux différentes agences de sécurité de partager leurs informations et de les utiliser

¹¹⁴ L'espace Schengen compte 26 membres : 22 des 28 Etats membres de l'Union européenne : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède, Finlande, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie, Slovaquie et Malte et 4 Etats associés : Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein.

à distance. Le Système d'Information Schengen connaîtra plusieurs évolutions, le fichier Eurodac facilitera le contrôle des demandes d'asile et le système d'informations des visas viendra compléter cet arsenal policier¹¹⁵.

En créant cet espace, l'UE s'est dotée d'un code frontières Schengen¹¹⁶ qui permet aux États membres de réintroduire temporairement des contrôles aux frontières intérieures en cas de menaces graves pour l'ordre public ou la sécurité intérieure¹¹⁷. La réintroduction du contrôle aux frontières intérieures doit rester une exception et doit respecter le principe de proportionnalité. La portée et la durée d'une telle réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures sont limitées dans le temps et devraient être limitées au strict minimum nécessaire pour répondre à la menace en question.

III.3.2 La politique des visas

La lutte contre l'immigration irrégulière passe également par un meilleur contrôle de la migration légale à travers la délivrance des visas. La convention des accords de Schengen entérine une harmonisation des visas à l'ensemble des pays signataires¹¹⁸. L'article 10 de la présente convention institue un visa uniforme délivré sur la base des conditions et critères communs et vient ainsi harmoniser la politique des visas au niveau européen. De même, la convention, en son article 5, énumère les cas permettant de ne pas délivrer un visa. Il s'agit notamment de « Ne pas être signalé aux fins de non-admission » et de « Ne pas être considéré comme pouvant compromettre l'ordre public, la sécurité nationale ou les relations internationales de l'une des Parties contractantes ».

¹¹⁵ Pour plus d'informations sur la mise en œuvre des différents fichiers européens, voire https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas_en. Page consultée le 17 novembre 2019.

¹¹⁶ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:230101_1. Page consultée le 18 novembre 2019.

¹¹⁷ Pour plus de précisions sur les pays ayant rétabli temporairement leurs frontières intérieures : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/schengen/reintroduction-border-control_en, page consultée le 17 novembre 2019.

¹¹⁸ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:42000A0922\(02\)&from=GA](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:42000A0922(02)&from=GA). Page consultée le 20 novembre 2019.

Par ailleurs, les Etats Membres délocalisent le contrôle directement dans les pays probables d'immigration. L'attribution des visas se fait désormais directement dans les consulats européens présents dans les pays de départs (Bigo & Guild, 2003). Le candidat à l'immigration qui souhaite déposer une demande de visa devra fournir un nombre de documents permettant aux autorités consulaires de connaître les véritables raisons de son voyage et d'écartier ainsi tout risque de migration irrégulière. De même, certains consulats ont délégué le contrôle technique des documents à des organismes privés afin de contrer davantage les risques migratoires. C'est le cas par exemple pour le consulat du Sénégal qui travaille avec VFS Global¹¹⁹. VFS Global est le plus grand spécialiste mondial de l'externalisation des visas et des services technologiques pour les gouvernements et les missions diplomatiques du monde entier. La société gère les tâches administratives et non judiciaires liées aux visas, aux passeports, à la gestion des identités et à d'autres services aux citoyens pour les gouvernements. Cela leur permet de se concentrer entièrement sur la tâche essentielle d'évaluation des risques et d'expertiser les documents présentés.

Des Officiers de Liaison Immigration¹²⁰ (OLI) et des Conseillers Sûreté Immigration (CSI) viennent compléter ce dispositif en le rendant opérationnel. Ils sont affectés par les Etats Membres dans des pays dont le risque migratoire est fort et sont les conseillers techniques de l'ambassadeur et du consul en matière d'immigration. Ils ont également vocation à agir sur le terrain en venant contrôler physiquement les passagers avant leur embarcation vers un pays européen (Mazzella, 2014). Ils limitent ainsi les tentatives d'immigration irrégulière avant leur arrivée sur le territoire européen.

¹¹⁹ <https://www.vfsglobal.com/en/individuals/about.html>. Page consultée le 21 novembre 2019.

¹²⁰ Le Conseil de l'Union européenne a adopté en 2004 un règlement relatif à la création d'un réseau d'officiers de liaison « Immigration ». L'article premier du règlement décrit la composition de ce réseau : « [...] *on entend par officier de liaison « Immigration », un représentant d'un Etat membre détaché à l'étranger par le service de l'immigration ou par d'autres autorités compétentes [...] pour établir et entretenir des contacts avec les autorités du pays hôte en vue de contribuer à la prévention de l'immigration illégale et à la lutte contre ce phénomène, au retour des immigrés illégaux et à la gestion de l'immigration légale* ». Conseil de l'Union européenne, Règlement du Conseil relatif à la création d'un réseau d'officiers de liaison « Immigration », Bruxelles, 7 janvier 2004, article 1.

De même et d'un point de vue beaucoup plus technique, « *considérant que la voie aérienne [...], lors d'un transit aéroportuaire, constitue un moyen important de pénétration en vue notamment d'un établissement illégal sur le territoire des États membres et qu'il convient de rechercher une amélioration de la maîtrise de cette voie*¹²¹ ». Le Conseil instaure le visa de transit aéroportuaire pour la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, limitant ainsi les transits internationaux interrompus consciemment par les candidats à l'immigration pour entrer sur le territoire européen et y séjourner irrégulièrement (Robin N. , 2009).

III.3.3 L'externalisation des contrôles

Enfin, L'Union européenne va externaliser les contrôles aux Etats limitrophes, renvoyant aux pays concernés la difficile tâche de contrôler, d'arrêter et de refouler les migrants non désirés avant leur entrée en Europe. Depuis 2006, l'UE s'emploie à développer une doctrine relative à la Gestion Intégrée des Frontières (GIF)¹²². Basé sur la nécessité d'une coopération à la fois inter-agences et internationale (locale, bilatérale et multinationale), le modèle GIF se positionne sur un contrôle d'accès à l'espace Schengen à quatre niveaux, 1) Mesures de coopération avec les pays tiers ; 2) Coopération avec les pays voisins ; 3) Contrôle des frontières (à la frontière extérieure) ; et 4) Contrôle des mesures dans le domaine de la libre circulation, notamment au retour des étrangers. S'agissant en ce qui nous concerne directement, niveau 1 et 2, les mesures de premier niveau sont prises dans les pays tiers, en particulier dans les pays d'origine et de transit. Ces mesures comprennent des conseils et des formations par les officiers de liaison et les experts en matière de fraudes documentaires sur des questions de procédures sur la délivrance des visas aux agents des postes consulaires et au personnel des compagnies aériennes dans les pays tiers d'origine ou de transit, qui sont à l'origine des risques générés par l'immigration clandestine.

¹²¹ Action commune 96/197/JAI du 4 mars 1996 adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 du traité de l'Union européenne, relative au régime de transit aéroportuaire, Journal officiel des Communautés européennes n° L063 du 13 mars 1996.

¹²² Pour plus de précisions, voir Guidelines for Integrated Border Management in European Commission External Cooperation.

Le deuxième niveau consiste en une coopération avec les pays voisins, c'est-à-dire, les pays limitrophes à l'espace Schengen. Les accords avec les pays voisins sur la coopération visent à accroître la sécurité aux frontières extérieures de l'UE. Cette coopération a pour but la mise en place de mécanismes de travail tels que l'échange d'informations à travers des canaux de communication appropriés, des points de contact privilégiés ou encore l'établissement des procédures d'urgence en cas de problèmes (gestion des incidents).

L'intérêt de cette manœuvre est de soustraire aux instances juridictionnelles nationales comme européennes tout recours potentiel (Guiraudon & Joppke, 2001) et de limiter l'arrivée sur le territoire européen de migrants irréguliers. Ainsi, chaque Etat de l'UE a initié à son niveau des actions préventives et répressives pour contrôler les flux migratoires irréguliers.

III.4 Les actions politiques des Etats Membres face à l'immigration irrégulière

III.4.1 Les actions propres aux pays membres de l'Union européenne

Les Etats Européens en premières lignes vont développer des actions bilatérales avec les principaux pays stratégiques en matière migratoire. A partir des années 2000, les premières vagues de migrants illégaux en partance de l'Afrique vers l'Europe vont cristalliser les tensions dans les pays d'arrivée et forcer ces derniers à des actions politiques. Face à l'arrivée massive en 2006 de 30 000 subsahariens sur les côtes des îles de canaries, l'Espagne va chercher à développer des actions avec les pays source et de transit. Les accords passés de 2006 à 2008 entre l'Espagne et la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria et le Sénégal pour une « gestion concertée des flux » migratoires sont emblématiques de la politique sécuritaire promue par les pays européens. Les accords visent à intercepter les « pateras », bateaux de pêcheurs africains remplis de clandestins en partance vers l'archipel espagnol des Canaries. Les actions opérationnelles sont déléguées en partie au Sénégal dont les résultats conditionnent l'aide financière propre à son développement (Robin N. , 2009).

A son tour, l'Italie va accentuer sa pression politique sur la Libye, principal pays de transit de l'immigration irrégulière européenne. Entre 2000 et 2004, des accords sont conclus entre les deux pays. L'Italie prévoit dans ces accords la construction de centres de rétention, des formations techniques et de l'aide à la gestion des frontières. Le 29 décembre 2007 et le 30 août 2008¹²³, l'Italie et la Libye signent de nouveaux accords bilatéraux non rendus publics de coopération sur « la lutte contre l'immigration clandestine ». Les résultats de ces accords et plus particulièrement de celui de 2008 sont la baisse notable des arrivées de clandestins sur les côtes italiennes en passant de 20 655 arrivées à Lampedusa entre le 1^{er} août 2008 et le 1^{er} juillet 2009 à 403 migrants détectés pendant la même période en 2009/2010.¹²⁴, l'Italie ayant été, à ce titre, sévèrement sanctionnée par la CEDH sur sa politique de refoulement de migrants en Libye¹²⁵.

Plus récemment, la France et le Sénégal se sont accordés sur une action concertée dans la lutte contre l'immigration irrégulière à travers des actions bilatérales¹²⁶. Cela a été le cas après les visites réciproques du Président français Emmanuel Macron et du Président sénégalais Macky Sall depuis 2017. La France a soutenu techniquement la création de la division nationale de la lutte contre le trafic de migrants (DNLT) en janvier 2018 en envoyant deux missions d'expertise¹²⁷ ayant pour but de proposer des pistes stratégiques et opérationnelles sur la lutte contre les trafiquants de migrants. Une des actions principales a été la mise en place d'un expert technique international (ETI) français au sein de la DNLT. Cet ETI a pour mission de développer l'activité de la DNLT, d'accompagner techniquement cette division et d'accroître la coopération policière franco-sénégalaise.

¹²³ En contrepartie, l'Italie s'engage à fournir à la Libye la somme de 5 milliards d'euros sur 20 ans.

¹²⁴ Chiffres du ministère italien :

www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stamp/immigrazione/0065_2010_08_09_Statistiche_sbarchi.html. Page consultée le 18 septembre 2019.

¹²⁵ En février 2012, la grande chambre de la CEDH dans l'affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie (*Requête no 27765/09*) condamne l'Italie pour non-respect du droit international sur la protection des migrants en difficulté interceptés dans les eaux internationales. Selon l'arrêt de la CEDH, l'Italie violait en outre l'article 3 de la CEDH (interdiction de tout traitement inhumain et dégradant), les agissements ayant exposé les migrants à des mauvais traitements en Libye et de rapatriement en Somalie et en Erythrée.

¹²⁶ <https://www.valeursactuelles.com/politique/france-et-senegal-signent-un-accord-pour-limiter-limmigration-irreguliere-112986>. Page consultée le 28 septembre 2020.

¹²⁷ Deux experts de l'Office Centrale pour la Répression de l'Immigration Irrégulière et de l'Emploi d'Etrangers Sans Titre (OCRIEST) de la Direction Centrale de la Police Aux Frontières se sont rendus au sein de la Direction de la Police Aux Frontières sénégalaise (janvier 2018 et avril 2018) aux fins d'expertiser les moyens humains, techniques et légaux de la DNLT et proposer des pistes d'amélioration.

III.4.2 Les actions concertées entre les états impliqués et l'Union européenne

Aux actions bilatérales, s'ajoutent des actions concertées entre les Etats (Etats de l'UE et Etats de l'ouest-africains) et l'UE. L'Union européenne s'inscrit également dans un partenariat gagnant-gagnant avec la Libye. Elle va entreprendre dès 2004 des séries de mesures en faveur de la Libye et en lien étroit avec la lutte contre l'immigration irrégulière. De la même veine, les ministres des affaires étrangères du dialogue 5+5 se réunissent dans la capitale Libyenne en 2002 et, bien que Kadhafi ne reconnaisse pas « l'acquis » du processus de Barcelone, la Libye rejoint en tant qu'observateur le partenariat euro-méditerranéen¹²⁸.

Plus largement, une série de réunions et de déclarations entre partenaires européens et africains ont eu lieu depuis le début des années 2000. Il est possible sans être exhaustif de rappeler la Stratégie Conjointe Afrique-UE, adoptée lors du deuxième sommet UE-Afrique à Lisbonne, en 2007¹²⁹, la déclaration Afrique-UE sur la migration et la mobilité de 2014¹³⁰, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies¹³¹, ainsi que les déclarations des conférences ministérielles des processus de Rabat¹³² du 27 novembre 2014.

Les 11 et 12 novembre 2015, le sommet de La Valette sur les migrations a réuni des chefs d'État et de gouvernement européens et africains sur la thématique migratoire. Ce sommet a débouché sur un plan d'action centré sur les thématiques suivantes : s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, renforcer la coopération en matière de migration légale et de mobilité, renforcer la protection des migrants et des

¹²⁸ Voir chapitre I.III.2.2.5.

¹²⁹ https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/eas2007_joint_strategy_fr.pdf. Page consultée le 21 septembre 2019.

¹³⁰ https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/4e_sommet_ue-afrique_-_declaration_sur_la_migration_et_la_mobilite.pdf. Page consultée le 21 septembre 2019.

¹³¹ https://www.unssc.org/sites/unssc.org/files/2030_agenda_for_sustainable_development_kcsd_primer_fr.pdf. Page consultée le 21 septembre 2019.

¹³² Voir, <https://www.rabat-process.org/fr/>. Page consultée le 21 septembre 2019.

demandeurs d'asile, prévenir et combattre la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration¹³³.

Le 16 mars à Niamey, les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères d'Allemagne, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, de la Guinée, de la France, de l'Italie, de la Libye, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad, ainsi que l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, les Secrétariats du G5 Sahel et de la CENSAD, se sont réunis à l'invitation du Niger assurant la Présidence du G5 Sahel, pour améliorer la coordination de la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains entre les Etats d'origine, de transit et d'arrivée de migrants. Ont participé à cette réunion l'Organisation Internationale des Migrations et le Haut- Commissariat aux Réfugiés des Nations unies et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹³⁴.

Lors de ce sommet, l'ensemble des participants se sont engagés sur un certain nombre de mesures visant au renforcement des cadres législatifs nationaux en matière de lutte contre le trafic illicite et la traite d'êtres humains, au renforcement des outils nationaux de lutte opérationnelle contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et mieux coordonner ces outils nationaux au niveau régional ou encore au renforcement du contrôle aux frontières¹³⁵.

¹³³ <https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>. Page consultée le 22 septembre 2019.

¹³⁴ https://eeas.europa.eu/delegations/niger/41545/d%C3%A9claration-de-niamey-sur-la-coordination-de-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-de-migrants-et_fr. Page consultée le 29 septembre 2019.

¹³⁵ Pour plus d'information sur toutes les actions, voir https://eeas.europa.eu/delegations/niger/41545/d%C3%A9claration-de-niamey-sur-la-coordination-de-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-de-migrants-et_fr. Page consultée le 29 septembre 2019.

III.5 L'action opérationnelle de l'UE face à l'immigration irrégulière

III.5.1 FRONTEX, agence Européenne de Gardes-Frontières et Garde Côtes

La création de l'agence européenne FRONTEX¹³⁶ positionne l'UE très rapidement sur la problématique migratoire transsaharienne. Dès 2004, des projets sont financés dans le cadre de programmes thématiques AENEAS¹³⁷ puis « migration et asile », le premier axé sur le renforcement du contrôle aux frontières entre la Libye et le Niger, le second privilégiant les éloignements ou retours volontaires des immigrants dans leur pays de transit. Ces actions poussent la Libye à signer des accords de rapatriement avec le Niger, le Tchad, et l'Égypte, ainsi qu'un accord de lutte contre l'immigration clandestine avec l'Algérie en 2006, et d'instaurer un comité sécuritaire mixte Mali-Libye en mai 2008 visant à instaurer un mécanisme de rapatriement.

A son tour, l'agence FRONTEX en charge de la gestion extérieure des frontières de l'Union européenne investit le terrain politique et entre dans une négociation avec la Libye. FRONTEX envoie sur place, au printemps 2007, une mission technique visant à inciter et à convaincre en vain les autorités libyennes à intégrer le dispositif « Nautilus¹³⁸ », dispositif ayant pour finalité de contrôler les eaux territoriales entre les côtes de la tripolitaine, Malte

¹³⁶ est une institution de l'Union européenne, créée par un sous le nom de « *European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union* » (en français: « Agence Européenne pour la Gestion de la Coopération Opérationnelle aux Frontières Extérieures des États Membres de l'Union européenne »). Elle a pour mission de coordonner et d'assister les pays membres dans la surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne et le contrôle de l'immigration clandestine dans les pays membres. Elle a également comme fonction le rassemblement des données et des informations dans ces domaines, et l'analyse des risques aux frontières.

¹³⁷ Pour plus d'information sur le programme ANEAS, voir https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/publication-aeneas-programme-projects-funded-2004-2006_en_7.pdf. Page consultée le 28 septembre 2019.

¹³⁸ Face à l'arrivée massive de 20 000 migrants illégaux en 2006 à Malte et sur les côtes siciliennes, l'agence Frontex déclenche l'opération JASON visant à renforcer le dispositif de surveillance maritime près de la Libye et autour des îles européennes touchées par les afflux massifs dans cette zone. La Libye s'oppose à ce que sa souveraineté des eaux territoriales soient bafouées par les moyens navals et aéronavals de l'Union européenne venant effectuer des patrouilles maritimes vers les côtes libyennes. Une seconde opération appelée NAUTILUS, plus au Nord de la Libye en haute mer est alors déployée, supprimant l'opération JASON. L'Allemagne, l'Italie, Malte, la France et la Grèce ont alors fourni des moyens navals et aéronavals. Cette opération dura 10 jours, du 5 au 15 octobre 2006, et fut reconduite en 2007 et 2008.

et Lampedusa (Grémare, 2012). Alors que 35 000 migrants avaient atteint l'île de Lampedusa en 2008, quasiment aucune détection n'avait été enregistrée fin 2009, montrant ainsi une certaine efficacité du dispositif (Rodier, 2010).

En juin 2006, l'opération « Héra », lancée par FRONTEX et supportée par les moyens aériens et navals de l'Espagne, de l'Italie et de la France, est mise en œuvre aux larges des côtes sénégalaises et mauritanienne. Cette action vise à lutter contre l'arrivée, entre 2005 et 2006, de plus de 30 000 migrants irréguliers ayant réussi la traversée vers les Canaries. Après un peu plus d'un an d'existence, le nombre de migrants détectés dans les eaux de l'archipel des canaries avait diminué de 70%, renvoyant ainsi à l'efficacité du dispositif européen (Rodier, 2010).

Dès lors, FRONTEX s'est investie pleinement en Méditerranée dans la lutte contre l'immigration irrégulière en provenance des côtes africaines. Plusieurs opérations de recherches et de secours ont été lancées, soutenues ou encore organisées par FRONTEX depuis les années 2000. Il s'agit principalement des opérations intitulées Thémis pour la partie italienne, Poséidon en mer Egée et Indalo pour les côtes espagnoles¹³⁹.

III.5.2 Europol, agence européenne dans la lutte contre la criminalité internationale

Europol¹⁴⁰ représente l'agence européenne en charge de renforcer les actions des États membres et leur coopération en matière de prévention et de lutte contre les formes graves de criminalité transnationale affectant deux ou plusieurs États membres. L'agence a très vite compris les enjeux de se positionner comme acteur principal dans la thématique migratoire

¹³⁹ Pour plus d'informations sur les opérations Frontex, voir <https://frontex.europa.eu/faq/frontex-operations/>. Page consultée le 27 septembre 2019.

¹⁴⁰ Pour plus d'information sur Europol, voir <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/794/oj>, page consultée le 28 septembre 2019.

et crée le 22 février 2016, sur décision des ministres européens de la justice et des affaires intérieures¹⁴¹, le Centre européen pour la lutte contre le trafic de migrants¹⁴² (EMSC).

Selon Robert Crepinko, chef du Centre européen pour la lutte contre le trafic de migrants : *"L'EMSC va jouer un rôle décisif de soutien proactif aux États membres afin de cibler et démanteler les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants. Agissant comme un centre d'information, ce Centre va soutenir le Groupe de travail régional de l'UE et le travail d'autres organismes partenaires"*. L'EMSC concentrera alors ses efforts sur la collecte d'information criminelle au sein de la zone UE mais également en développant une coopération internationale avec les pays tiers (pays source, de destination et de transit de l'immigration irrégulière).

Outre son rôle de coordinateur régional et stratégique dans la lutte contre le trafic de migrants, Europol a rapidement mis en place et développé des actions opérationnelles tournées vers la lutte contre l'immigration irrégulière ouest-africaine.

En effet, l'arrivée, en 2014, de 220 000 migrants irréguliers sur les côtes méditerranéennes de l'Union européenne enjoint Europol à se saisir de cette actualité et de mettre en place son action opérationnelle dénommée JOT MARE. Cette opération, lancée le 17 mars 2015 et basée à La Haye (Pays-Bas) dans les locaux d'Europol, porte sur le renseignement criminel, et vise à combattre les organisations mafieuses qui facilitent le transport des migrants irréguliers, les activités liées à la traite des êtres humains, à la drogue, ou au terrorisme. Les actions menées contre ces groupes portent sur un échange intensifié d'informations et sur la coopération entre les États membres, Europol, et d'autres acteurs tels qu'Interpol et FRONTEX, partenaires clés¹⁴³.

¹⁴¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/09/jha-council-conclusions-on-measures-to-handle-refugee-and-migration-crisis/>. Page consultée le 28 septembre 2019.

¹⁴² <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/europol-launches-european-migrant-smuggling-centre>. Page consultée le 28 septembre 2019.

¹⁴³ <https://www.eu-logos.org/2015/04/27/equipe-operationnelle-conjointe-mare-contre-les-trafiquants-de-migrants-en-mediterranee-presentation-a-la-commission-libe-du-parlement-europeen/>. Page consultée le 28 septembre 2019.

De même, Europol s'investit pleinement dans le cycle politique EMPACT 2018-2022 de l'Union européenne visant à la mise en place d'actions opérationnelles par les Etats-membres. A ce titre, Europol codirige l'action opérationnelle JOT DUNQETT, portée par le France et l'Espagne qui a pour but de lutter contre le trafic de migrants entre l'Afrique de l'Ouest et les pays participants à cette action. Le 17 septembre 2019, la France et l'Espagne, supportées par Europol et sous couvert de l'action JOT DUNQETT, ont démantelé un trafic de migrants entre le Maroc et la France via l'Espagne. Les candidats à l'immigration, principalement des algériens, marocains et maliens, quittaient illégalement les côtes marocaines avant d'être pris en charge en bus au port d'Almería jusqu'à destination de la France. Les migrants irréguliers étaient transportés par une société de bus appartenant au réseau criminel et dissimulaient, à l'occasion d'un voyage, de la drogue, du tabac et des biens contrefaits. L'opération a permis d'interpeller 26 membres de l'organisation, de saisir 33 000 euros en liquide et plus de 200 kilos d'herbe de cannabis¹⁴⁴.

Enfin, l'action JOT DUNQETT a développé un partenariat entre le Sénégal et le Niger en matière d'échanges d'information, de formation opérationnelle et a développé des enquêtes judiciaires entre ces pays. Il est prévu d'étendre cette coopération avec d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et notamment le Nigeria.

III.5.3 Le Service Européen pour l'Action Extérieure de l'Union européenne

Le Service européen pour l'action extérieure est un organe institutionnel de l'Union européenne, placé sous l'autorité du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il en constitue le service diplomatique, à la fois à Bruxelles et à l'étranger. Dans le cadre de son mandat la SEAE développe une stratégie *de « coordination des politiques intérieures et extérieures afin de permettre à l'UE de relever*

¹⁴⁴ <https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/29-arrests-in-france-and-spain-in-migrant-smuggling-case>. Page consultée le 28 septembre 2019.

plus efficacement les défis transversaux complexes d'aujourd'hui que sont le changement climatique, les migrations et le terrorisme¹⁴⁵ ».

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense, le SEAE s'appuie sur un certain nombre d'instruments et notamment sur sa politique commune de sécurité et de défense qui déploie sur le terrain des missions civiles et militaires ayant pour objectifs le maintien de la paix, la prévention des conflits, le renforcement de la sécurité internationale à l'appui de l'état de droit, la prévention de la traite des êtres humains et de la piraterie. En 2019, à travers sa politique de défense et de sécurité commune¹⁴⁶, six missions militaires et dix missions civiles ont été mis en place principalement en Afrique et au Moyen-Orient.

En Afrique de l'Ouest, deux missions civiles (EUCAP Sahel Mali¹⁴⁷ et EUCAP Sahel Niger¹⁴⁸), une mission militaire (EUTM Mali¹⁴⁹) et une cellule de conseil et de coordination régionale (CCCR)¹⁵⁰ sont actuellement ouvertes. S'agissant principalement de la mission EUCAP Sahel Niger, créée en 2012, le conseil a une fois de plus prolongé son mandat en l'adaptant à l'évolution de la criminalité nationale et régionale. Ainsi, son action ambitionne dorénavant à aider les autorités centrales et locales nigériennes ainsi que les forces de sécurité, à élaborer des politiques, des techniques et des procédures visant à mieux contrôler et combattre la migration irrégulière. Cette adaptation fait suite à l'établissement d'une présence permanente dans la région désertique d'Agadez devenu un centre régional de transit migratoire majeur.

Dans le cadre d'une politique inclusive visant à diversifier les approches stratégiques et opérationnelles en combinant les synergies entre tous les leviers politique et financier, l'UE a lancé un projet original financé par le fonds fiduciaire visant à la création d'une équipe

¹⁴⁵ Voir le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en date du 25 juin 2018 de Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

¹⁴⁶ https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/430/military-and-civilian-missions-and-operations_en. Page consultée le 01 octobre 2019.

¹⁴⁷ https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali_fr. Page consultée le 01 octobre 2019.

¹⁴⁸ https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-niger_en. Page consultée le 01 octobre 2019.

¹⁴⁹ <http://eutmmali.eu/>. Page consultée le 01 octobre 2019.

¹⁵⁰ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/02/18/sahel-eu-takes-further-steps-to-better-support-the-security-of-the-region/>. Page consultée le 01 octobre 2021.

conjointe d'investigation au Niger, faisant de ce pays, un des principaux leaders ouest-africains en matière de lutte contre l'immigration irrégulière.

III.5.4 Un exemple concret d'action opérationnelle au Niger, l'Equipe Conjointe d'Investigation

Partant du constat que le Niger et plus particulièrement la ville d'Agadez était devenue le carrefour migratoire par excellence en Afrique de l'Ouest pour atteindre les côtes européennes et que les conséquences humanitaires en la matière étaient désastreuses, l'UE a décidé de multiplier les initiatives afin de contrecarrer l'action des organisations criminelles impliquées dans le trafic de migrants.

L'UE a participé avec le Niger à la mise en place en septembre 2017, dans la ville d'Agadez, d'une équipe conjointe d'investigation composée de douze policiers nigériens spécialisés dans la lutte contre le trafic de migrants et de trois policiers français et de trois policiers espagnols, conseillers techniques. Cette équipe vise au démantèlement des réseaux de passeurs dans la région d'Agadez permettant aux migrants irréguliers d'atteindre les côtes libyennes, tunisiennes et algériennes dans leur dessein de rejoindre l'Europe par bateau.

L'ECI peut s'appuyer dans son action sur un certain nombre de programmes ou de projets lancés par l'Union européenne tel que : le projet régional « CT Sahel » et plus particulièrement sa composante régionale dont certaines de ses activités ont visé la formation en matière de lutte contre la traite des êtres humains et la gestion des frontières, le projet régional « Free movement of persons and migration » (FMM), contient une composante gestion des frontières et lutte contre les trafics de personnes, le projet « soutien à l'atténuation des risques d'insécurité et d'instabilité dans le nord-ouest et le sud-est du Niger », programme de réponse intérimaire financé sur la rubrique « mesures d'urgence » de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP) qui contient une composante sécurité des frontières, le projet « accès à la justice et à l'Etat de droit (PAJED II) et notamment avec sa composante « renforcement de la sécurité et des capacités de lutte contre la criminalité organisée et les trafics », le projet WAPIS (West Africa Police Information

System), mis en œuvre par Interpol.

Cette ECI intègre une réflexion plus globale sur la lutte contre les réseaux de passeurs déjà lancée par les autorités nigériennes. Ainsi, en 2013, le Niger s'est doté d'une commission nationale de coordination de lutte contre la traite des êtres humains (CNCLTP) et de l'agence nationale de lutte contre la traite des personnes (ANLTP). En parallèle, un plan d'action national a été adopté en 2014 pour lutter contre la traite des personnes. Le Niger est aussi signataire de la Convention de Palerme et de son Protocole Additionnel relatif au trafic illicite de migrants.

Pour compléter ce dispositif, le Niger a adopté une loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 qui a pour objet de prévenir et de combattre le trafic illicite de migrants et de protéger les droits du migrant. Enfin, la table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants, qui s'est déroulée le 25 juin 2015 à Niamey, a été l'occasion pour les autorités nigériennes de réaffirmer leur détermination et leur volonté d'agir avec la coopération des partenaires internationaux et européens.

Le ministre Mohamed Bazoum, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur du Niger, dans son discours du 19 mars 2018 lors de l'ouverture de la réunion de coordination de la lutte contre le trafic illicite de migrants rappelait que *« la mise en œuvre de ces mesures a permis à mon pays d'enregistrer des résultats très appréciables au niveau de tous les indicateurs de performance retenus dans le cadre de son programme de lutte contre la migration irrégulière à l'horizon 2021. C'est ainsi que nous avons divisé par 10, autrement dit réduit de 90% le nombre de migrants potentiels entrant par mois dans la ville d'Agadez entre octobre 2016 et janvier 2018. En 2017, environ 22.000 migrants sont entrés dans la ville d'Agadez. Ce résultat est déjà au-delà de la cible de 25.000 migrants retenue pour 2021. Le nombre de trafiquants déférés en justice s'élève à 268 en 2017 et 140 véhicules de trafiquants ont été immobilisés durant cette période. Par ailleurs, le nombre de migrants interceptés est passé de 2653 en 2016 à 6159 en 2017. Enfin, 22 personnes ont été*

condamnées en 2016 et 37 personnes condamnées, 45 véhicules et motos confisqués, 125 véhicules et motos immobilisés, en 2017¹⁵¹ ».

IV CONCLUSION DE CHAPITRE

Les interactions au sein de l’Afrique de l’Ouest et de ses régions voisines et notamment l’Afrique du Nord ont longtemps été rythmées par le commerce caravanier transsaharien. Ces échanges commerciaux reposaient essentiellement sur l’or, les tissus, les matériaux précieux mais aussi sur l’esclavagisme et la traite humaine. Fort de plusieurs millénaires, les déplacements de population, qu’ils soient forcés ou non, ont façonné l’identité ouest-africaine et ont créé une certaine culture du nomadisme et une quête du mouvement perpétuel.

La fin du XIX siècle annonce le déclin de la traite des êtres humains mais ne marque pas pour autant l’arrêt des migrations. Les puissances coloniales se positionnent sur les ports de la région ouest et nord-africaine pour le commerce maritime créant ainsi des hubs migratoires artificiels. Au sortir des indépendances, l’économie africaine à travers son agriculture décolle dans certains pays (Niger, Sénégal, Ghana et Côte d’Ivoire) et attire des milliers de personnes en quête d’un avenir meilleur. Les premières migrations économiques d’une ampleur considérable naissent d’abord au sein de la sous-région puis s’exportent vers les pays limitrophes. La découverte du pétrole en Libye et en Algérie va également créer un mouvement migratoire pendulaire pour de nombreux migrants ouest-africains. Mais plus encore, la politique de Kadhafi va diversifier cette main d’œuvre bon marché en incitant au gré de son positionnement des mouvements migratoires tantôt africains, asiatiques ou européens de l’Est. Les années 1990 vont bouleverser l’équilibre migratoire de la région et mettre le focus sur cette sous-région en raison notamment des risques migratoires que ces mouvements portent sur l’Europe. L’immigration illégale devient ainsi une problématique largement partagée par l’ensemble des pays concernés. Les pays source ouest-africains deviennent de transit et d’arrivée et parfois les trois en même temps. La lutte contre

¹⁵¹ <https://www.g5sahel.org/13-actualite-des-pays-g5/1290-discours-de-m-bazoum-mohamed-ministre-d-etat-ministre-de-l-interieur-a-la-reunion-de-coordination-de-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-de-migrants>. Page consultée le 27 septembre 2019.

l'immigration non contrôlée et illégale devient ainsi la pierre angulaire de nombre d'acteurs étatiques impliqués dans la gestion migratoire. L'UE va développer une politique très active en matière de gouvernance migratoire et de lutte contre l'immigration illégale. En parallèle et pour sécuriser les mouvements propres à l'Afrique de l'Ouest, les Etats Membres de la CEDEAO multiplient les textes légaux et développent une coopération régionale encourageant les déplacements de population.

Ce chapitre a permis de mettre en lumière que la migration de cette sous-région s'inscrit dans le temps et l'espace et que les interactions entre facteurs migratoires sont multiples (historiques, sociaux, politiques, économiques...) et complexes. Le chapitre suivant viendra confirmer ce constat et reposera sur une présentation académique des théories migratoires.

CHAPITRE III LES THEORIES MIGRATOIRES

I INTRODUCTION DE CHAPITRE

L'approche des théories migratoires s'est construite de manière empirique à partir du XIX^{ème} siècle, période où la révolution industrielle a poussé des millions de personnes à se déplacer pour trouver du travail dans les zones économiquement prospères. Les premières tentatives pour modéliser les mouvements migratoires ont été élaborées à partir de données partielles, non fiabilisées et souvent subjectives, le contexte historique tronquant parfois les résultats.

La période référence en matière de développement des théories migratoires renvoie surtout à la seconde moitié du XX^{ème} siècle¹⁵². A cette époque, ces théories proviennent majoritairement des Etats-Unis, les études migratoires et ethniques représentant un phénomène nouveau en Europe (Martiniello & Rath, 2010). Aussi, celles-ci débutent à partir de 1958 avec l'ouvrage de Peterson cherchant à mettre en place une typologie des migrations et se consolident en 1987 avec le texte d'Alan Simmons où il intègre les systèmes migratoires dans des contextes sociaux-historiques. Dès lors, les déplacements de personnes ne sont plus vus uniquement sous le prisme d'un changement de résidence mais également d'un changement d'emploi et de relations sociales.

A la lecture d'ouvrages ou d'études portant sur les théories migratoires, certains auteurs se détachent tant par la production que par l'apport scientifique de leurs recherches en la matière. Le présent chapitre s'est largement inspiré des textes ou des réflexions de Victor

¹⁵² Pour une approche plus approfondie sur l'histoire des théories migratoires, voir, <https://lecercledeconomistes.fr/wp-content/uploads/2016/03/theoriesnouvelles.pdf>. Page consultée le 05 septembre 2019.

Piché¹⁵³, d'Etienne Piguet¹⁵⁴, de Douglas Massey¹⁵⁵ ou encore de François Héran¹⁵⁶.

II LES FACTEURS MICRO-STRUCTURELS DE LA MIGRATION

II.1 Le courant économique néo-classique

Les premières réflexions liant l'homme à la migration proviennent d'une part, d'Adam Smith, père du libéralisme moderne, dans son célèbre ouvrage de 1776 *La richesse des nations*, puis d'autre part et plus tardivement en 1882 de Friedrich Ratzel, pionnier de la géopolitique allemande. Cependant, les approches modélisantes sur les mouvements migratoires peuvent être portées au crédit du carto-géographe anglo-allemand Ernst Georg Ravenstein à travers ses deux ouvrages de références sortis en 1885 et 1889. En effet, Ravenstein étudie les flux internes au Royaume-Uni et les migrations internationales entre dix-neuf pays du monde pour poser les premières « lois » migratoires introduisant les essais théoriques qui vont suivre (Figure 24).

¹⁵³ Piché, V. (2013). *Les théories de la migration*. Collection: Manuels et textes fondamentaux, Paris, INED, 536 pages.

¹⁵⁴ Piguet, E. (2013). Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(3), pp. 141-161.

¹⁵⁵ Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., & Taylor, J. E. (1993). Theorie of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19 (3), pp. 431-466.

¹⁵⁶ <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/index.htm>.

Figure 24 : les courants migratoires au Royaume-Uni d'après Ravenstein en 1885.



Source : Fonds de carte des limites nationales : Daniel Dalet/d-maps.com, (Bahoken, 2011).

Dans ses deux ouvrages, Ravenstein énumère les sept lois fondamentales régissant la migration :

1. Les migrants se déplacent principalement sur de courtes distances ; ceux qui se déplacent sur de plus longues distances le font en direction des grands centres industriels et commerciaux.
2. La plupart des migrations se font des zones agricoles vers les zones industrielles.
3. Les grandes villes croissent plus par la migration que par l'accroissement naturel.
4. La migration augmente avec le développement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et du transport.
5. Chaque flux migratoire produit un contre-courant.
6. Les femmes sont plus migratrices que les hommes, du moins sur de courtes distances ; les hommes sont majoritaires dans les migrations internationales.
7. Les principales causes de la migration sont d'ordre économique.

Ravenstein développe l'idée selon laquelle les motivations économiques restent le facteur le plus important dans le choix de départ d'une personne. Ainsi, la décision de migrer précède une réflexion et une action rationnelle qui amène à maximiser « l'utilité ». Selon lui, les candidats au départ comparent leur environnement actuel avec le milieu dans lequel ils souhaitent se projeter. Le déplacement se réalise dès lors que l'avantage que le migrant peut en retirer est supérieur dans le lieu de destination.

Le candidat à l'immigration développe ainsi une stratégie individuelle permettant de réagir à une insatisfaction (Leslie & Richardson, 1961). L'acquisition de biens et le bénéfice de services grâce à la plus-value du salaire représente le facteur principal dans le choix de migrer. La somme des décisions individuelles préfigure ensuite les mouvements migratoires. Le tout s'inscrit dans un équilibre économique global du pays. Les migrants des pays à bas salaires se déplaçant dans les pays à haut revenus vont modifier l'offre et la demande de travail stabilisant ainsi l'économie du pays d'accueil. Ainsi, les théories néo-classiques présentent la migration comme une réponse aux inégalités de salaires existant au sein et entre les espaces économiques nationaux.

Partant de ce postulat, de nouvelles théories vont apparaître en ajoutant à ce choix rationnel (gagner plus) une dimension probabiliste (espoir de gagner plus). Le migrant va dès lors analyser plusieurs conditions, par exemple le taux de chômage ou encore la chance de trouver un emploi dans le pays de destination ainsi que le risque pris pour ce déplacement (Harris & Todaro, 1970).

Le modèle proposé par Todaro met en exergue une triple réalité. D'abord, les jeunes ont une disposition plus grande que les personnes âgées à partir. Ensuite, le capital humain d'une personne notamment son niveau d'instruction ou encore son savoir-faire professionnel est un facteur migratoire dans la mesure où l'espoir de trouver un emploi à court terme et bien rémunéré dépend du capital humain de l'individu. A cela, il faut ajouter l'environnement social de l'individu dans le pays de destination qui favorisera son arrivée et la possibilité de trouver un emploi (Gubert, 2010).

Ces nouveaux facteurs font apparaître la notion de sélectivité relevant qu'un choix de migrer sera différent en fonction d'un individu ou d'un groupe social. Ainsi, un homme seul sera plus enclin à partir qu'un chargé de famille car ce premier supportera mieux les risques et notamment l'absence de travail ou le temps pour l'obtenir que le second (Massey, et al., 1993).

En 1961, Georges Homan, en s'appuyant sur la théorie économique du choix rationnel, va développer le paradigme migratoire des néo-classiques. Le migrant n'est plus vu uniquement comme un individu cherchant uniquement à maximiser son utilité mais comme une personne cherchant à « satisfaire » un besoin (Wolpert, 1965). La décision du lieu de migrer serait ainsi décidée dès lors qu'un pays de destination concentre un certain nombre de critères acceptables pour la personne. Celle-ci n'explorant pas dans le temps d'autres pays peut être plus avantageux. Les fondements théoriques de cette extension conceptuelle rappellent la notion de « rationalité limitée » (bounded rationality) développée par Herbert Simon (1955 ; 1957). Elle élargit la théorie classique uniquement basée sur un critère économique (salaire) et intègre le facteur temps dans la prise de décision. Cependant, la notion de temporalité n'est pas l'unique facteur, du moins il implique de prendre en compte la capacité cognitive aussi, *i.e.* l'aptitude à recueillir dans ce temps limité des informations suffisantes et de les traiter. Suivant le candidat à la migration, on n'a donc pas les mêmes analyses car cela dépendant des moyens de recueil d'informations dont il dispose et de son niveau d'instruction.

II.2 Le cycle de vie

La notion de cycle de vie dans le processus migratoire prolonge les idées de l'école néo-classique en apportant toutefois une modification substantielle liée à l'existence de l'individu. Ainsi, sa propension à migrer sera plus ou moins forte en fonction des cycles de sa vie (Leslie & Richardson, 1961). Un individu entrant dans la vie active sans charges familiales sera plus enclin à migrer. Inversement, la composition familiale, avec ou sans enfants, influera sur la décision de quitter son pays pour un autre. Ainsi, un couple sans

enfant envisagera un départ à plus ou moins long terme après le mariage par exemple. L'âge des enfants sera également déterminant dans la décision de migrer. Le couple préférera partir avant la scolarité des enfants permettant une meilleure intégration de ces derniers dans le processus scolaire (Lee, 1966).

II.3 Le capital humain

Selon la définition de l'OCDE, le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique. L'ensemble de ces attributs permet à un individu d'acquérir un travail plus ou moins bien rémunéré selon le niveau de son capital humain. Plus ses compétences seront élevées, plus le salaire qu'il peut obtenir ou espérer sera important. Tiré à la base d'une approche purement économique, le capital humain va être appliqué aux migrations à partir des années 1960 et repris par Larry A. Sjaastad dans son célèbre article « the Costs and Returns of Human Migration » paru en 1962.

Le migrant en fonction du niveau de son capital humain aura une propension plus ou moins forte à migrer. Ainsi, le niveau de diplôme obtenu dans son pays sera un moyen lui permettant d'acquérir un emploi et un revenu dans le pays de destination choisi. C'est le cas dans les matières techniques qui peuvent par essence être internationales. Les ingénieurs en informatique auront plus de facilités à trouver un travail dans un autre pays et notamment un pays développé qui recherche une main d'œuvre qualifiée mais peu exigeante sur le salaire perçu.

De même, l'exode des cerveaux « brain drain » africain pour une grande partie vers les pays du Nord illustre cette théorie du capital humain comme facteur migratoire avec parfois des implications du pays de destination. Le journal médical « The Lancet » (Eastwood et al., 2005) dans un article sur l'exode des personnels de santé africains, dénonçait le rôle prépondérant des autorités britanniques dans l'exode des médecins et d'infirmiers africains ; le départ en nombre des médecins britanniques vers les Etats-Unis en raison de meilleures conditions salariales étant comblé par des personnels de santé

africain. Ainsi, Eastwood et al. (2005) rapportent les chiffres du ministère de la Santé du Ghana selon lesquels 60 % des médecins ghanéens formés dans la décennie 1980 auraient quitté le pays vers un pays du Nord (Gaillard & Gaillard, 2006).

L'augmentation du capital humain comme stratégie à l'accroissement des revenus peut être également facteur de migration. Ainsi, un individu cherchera un pays dans lequel ses chances d'élever ses qualifications sont grandes avant de revenir dans son pays. Le séjour dans ce pays sera plus ou moins long en fonction du niveau de diplôme souhaité. Dès 1966, Everett Lee constate que les individus ayant une expérience professionnelle ou une formation forte ont plus la volonté de quitter leur pays pour rejoindre un autre lieu. Cependant, le niveau de formation n'est pas forcément transposable de pays à pays. Le migrant sera peut-être confronté à une dévalorisation professionnelle malgré une solide formation dans son pays d'origine (Odland, 1988).

II.4 L'information

Dans le modèle néo-classique portant sur la migration, l'information rentre pleinement dans le processus de prise de décision du migrant. Ce paradigme de l'information parfaite a fait l'objet de nombreuses critiques. Le migrant, au regard de nombreux paramètres comme la distance, n'est pas en mesure de prendre la décision de migrer avant d'avoir l'ensemble des informations nécessaires pour le faire (Allen & Eaton, 2005). En effet, son parcours professionnel, ses titres universitaires peuvent être difficilement transposables dans un autre pays et les moyens pour le vérifier sont assez limités.

La préférence migratoire peut-elle donc être inscrite dans l'histoire des migrations précédentes dans la mesure où le migrant choisit son lieu de destination en fonction des informations qu'il maîtrise dans ce pays. Le fait de s'y être déjà déplacé une fois augmente les chances pour le migrant d'y retourner puisqu'il bénéficie dès lors d'une information de qualité propre à son expérience. L'information intègre, au même titre que le parcours professionnel ou le niveau d'éducation, le capital humain. Il en découle que

les personnes ayant déjà eu une expérience migratoire possèdent une propension à migrer supplémentaire et d'autant plus forte dans le pays déjà visité (Fischer, Martin, & Straubhaar, 1997).

Le migrant obtient l'information de différentes sources qui peuvent être complémentaires ou contradictoires. Comme nous l'avons déjà souligné, le processus de prise de décision pour le choix d'un pays de destination est influencé par les informations auxquelles les migrants ont accès par l'intermédiaire de leurs réseaux personnels, par la famille à l'extérieur du pays et par la diaspora communautaire. Habituellement, les migrants en situation irrégulière essaient d'atteindre un pays où ils ont de forts liens avec la diaspora, où des parents ou des co-ethnies se sont déjà installés.

L'information fournie par les réseaux ethniques et familiaux ou de la diaspora est fortement déterminée par les « success story » de migrants en situation régulière et irrégulière. Les membres de la famille, les parents proches ou les amis qui ont réussi à arriver dans certains États membres de l'UE fonctionnent comme des « modèles à suivre » et les migrants espèrent que ces relations les aideront à établir une base pour commencer leur « nouvelle vie » (European Commission, 2015).

II.5 La privation relative

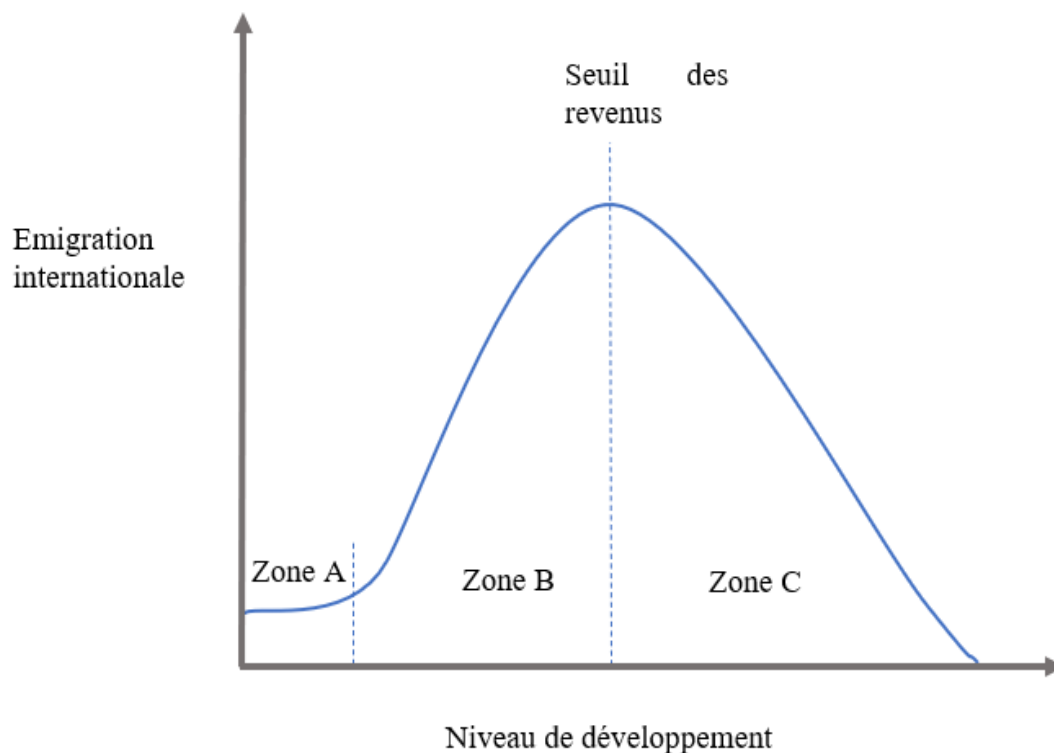
Le concept de privation relative, concept développé à l'origine par Robert Merton, a été repris par Oded Stark. Selon lui, l'individu socialement et économiquement intégré dans son pays ne ressent pas le besoin de migrer pour obtenir une satisfaction plus grande dans le pays de destination. Cependant, les évolutions sociales et économiques d'un pays ne bénéficient pas forcément de manière homogène à l'ensemble de la population. Un revenu fixe, le cas d'un fonctionnaire, possède une utilité à un instant T qui décroît au fil du temps dégradant *ipso facto* la situation relative de l'individu au sein de la société. A situation personnelle inchangée, l'individu sera plus enclin à migrer dès lors que les autres individus ou les groupes sociaux dans son environnement connaîtront une évolution

sociale qu'il ne peut atteindre avec ses revenus propres (Merton, 1957 ; Stark, 1984).

Ce concept de privation relative vient ajouter un élément important dans le processus migratoire en intégrant un facteur psychologique au facteur économique. Les implications de cet élargissement viendraient atténuer, limiter ou encore contredire la relation développement économique – émigration laissant penser qu'un accroissement des richesses dans un pays n'est pas nécessairement synonyme de ralentissement de l'émigration.

La sensibilité de chaque ménage à la frustration économique viendrait renforcer ou au contraire atténuer la relation « en cloche » (migration hump) souvent observée entre niveau de développement économique et migration (Figure 25).

Figure 25 : La migration en cloche.



Source : <https://publications.parliament.uk/pa/cm200304/cmselect/cmintdev/79/7906.htm>.

La migration en cloche décrit la relation entre la migration extérieure et le niveau de développement du pays. Il y a peu de migration à de faibles niveaux de développement (zone A), mais à mesure que le développement et les niveaux de revenu augmentent, la migration augmente également (zone B). La migration continue d'augmenter avec les niveaux de revenu jusqu'à ce qu'un seuil de revenu soit atteint. Une fois que ce seuil est atteint, et que l'économie nationale commence à offrir des opportunités aux résidents, la migration commence à diminuer (zone C).

II.6 L'irrationalité

En retrait de la théorie néo-classique ne prenant en compte que le côté rationnel de l'agent dans sa décision de migrer (théorie des avantages / coûts), un certain nombre d'auteurs dont Julian Wolpert vont introduire la notion de subjectivité et d'irrationalité lié à l'environnement direct (place utility) de l'agent dans le processus individuel de quitter son lieu de résidence. Ainsi, les personnes vivant dans des lieux fortement intégrés, c'est-à-dire avec une implication sociale forte des acteurs locaux et une forte concentration des réseaux formels et informels, culturels et culturels ne prennent pas forcément en compte le critère économique dans leur décision de migrer quand bien même la pure rationalité économique suffirait à justifier la migration (Irwin, Blanchard, Tolbert, Nucci, & Lyson, 2004).

Par ailleurs, les facteurs non-économiques restent déterminants dans la décision de migrer. Ils tendent à enraceriner les populations dans leurs lieux de vie, les facteurs économiques n'intervenant qu'une fois la décision de migrer décidée (Speare, Kobrin, & Kingade, 1982) . Les théoriciens de la « satisfaction résidentielle » (Deane, 1990) et du « stress résidentiel » (Wolpert, 1965), affirment que les modèles économiques en termes de coûts/avantages ne parviennent pas à expliquer à eux seuls la décision de migrer : il faut leur adjoindre des facteurs non économiques.

Ainsi, les facteurs contextuels locaux représentent d'importants déterminants non économiques dans la décision individuelle de quitter l'endroit où l'on vit. Selon les modèles du « seuil de stress », un déséquilibre entre les besoins du ménage (souvent liés au cycle de vie) et l'environnement direct (le quartier), génère un stress qui déclenche le processus décisionnel. Ce n'est que sous l'impulsion de ce « stress résidentiel » que les individus étudient alors les différents endroits dans lesquels migrer en se basant sur le modèle coûts/avantages (Deane, 1990) et/ou sur la difficulté ou le nombre d'obstacles intermédiaires à franchir avant d'arriver sur le lieu de destination (Lee, 1966).

Selon les théories de la « satisfaction résidentielle » (Fuguitt & Zuiches, 1975), ce stress bien qu'étant un élément important, n'est pas suffisant pour expliquer le passage de la sédentarité à la mobilité. Le contexte social de certaines localités (infrastructures récréatives ou culturelles, proximité du réseau social), le contexte culturel ou encore les mobilités ancestrales entre ainsi en jeu dans la décision de migrer.

II.7 Les théories de la motivation

Les premières théories de la motivation se sont heurtées à la réalité des enquêtes de terrain. Prenant auparavant comme postulat général que le migrant, individu rationnel et volontaire, possédait moins de ressources personnelles et sociales que le reste de la population en se basant sur le concept de « deficiency model » (Eisenstadt, 1954), les chercheurs se sont vite rendu compte que les enquêtes diligentées sur le terrain apportaient une toute autre réalité. Les conclusions des recherches ont fait apparaître que le migrant possédait plus de ressources personnelles, intellectuelles et sociales que les non migrants et répondaient à un certain type de motivations.

La motivation humaine repose sur des objectifs de réussite, de pouvoir ou d'affiliation ; le migrant devant posséder une réelle volonté intellectuelle pour quitter son pays et rejoindre un autre pays. Des traits de personnalité caractérisent le migrant potentiel, un

haut niveau de volonté de réussite et de pouvoir, un sentiment de maîtrise de sa propre vie (Locus of Control), la recherche de sensations, l'intérêt pour le monde extérieur, la préservation individuelle (recherche de sécurité), le développement personnel et le matérialisme (amélioration financière). Les motivations individuelles sont propres à chaque individu et s'inscrivent dans un contexte socio-historique donné (Piguet, 2013).

II.8 L'approche par le genre

La perception et l'analyse des courants migratoires ont longtemps été abordés sous l'angle de la masculinité, le concept du genre n'étant qu'à peine introduit dans les réflexions académiques (Gabaccia, 1995, Kofman, 1999, Willis et Yeoh, 2000). Cet oubli est dû en partie en raison du focus fait alors sur les facteurs économiques, sociaux, culturels et le tout intégré dans une perception plus globale (organisation sociale, pays d'origine et d'arrivée, processus historiques, passés et contemporains) (Kofman E. , 2004).

Le genre Homme/Femme fait aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches tant françaises qu'anglo-saxonnes. Depuis la publication du numéro d'*International Migration Review* (1984) consacré aux femmes migrantes et l'un de ses articles '*Birds of passage are also women*', l'information collectée depuis sur les femmes en migration est loin d'être négligeable. Dès lors, on constate une augmentation non négligeable d'études, d'articles et de forum traitant du sujet féminin dans les migrations. Pour mémoire et pour illustrer ses propos, on citera les ouvrages suivants : Phizacklea, 1983 ; Chant, 1992 ; Hugo, 1999 ; Kelson et Delaet, 1999 ; Kofman *et al.*, 2000 ; Ehrenreich et Hochschild, 2003 ; Morokvasic *et al.*, 2003.

Ainsi, le genre définit en partie qui migre, comment, pourquoi et pour quelle destination finale. Les théoriciens de la migration ont pendant longtemps considéré la migration comme une migration économique révélant les effets différenciés du genre sur la migration des individus. Si les femmes éprouvent au même titre que les hommes migrants de plus grandes difficultés que les nationaux à s'insérer sur le marché du travail, elles

sont, en tant que groupe de sexe, discriminées face à l'emploi et au travail. En effet, le rôle économique des femmes est centré sur une activité peu ou pas qualifiée dans l'industrie ou les services. Parfois, et dans la clandestinité, les femmes sont également employées comme travailleuse du sexe (Dahinden, Rosende, Benelli, Hanselmann, & Lempen, 2007).

Le caractère individuel de la migration est indéniable et la personne reste acteur de sa migration. Cependant, les théories migratoires contemporaines ont élargi le cercle des facteurs conduisant à l'individu à quitter son pays. Désormais, s'il reste acteur de sa migration, il est parfois, en fonction des intérêts de chacun, un figurant qui se plie aux décisions des metteurs en scène.

III LES FACTEURS MESO-STRUCTURELS DE LA MIGRATION

Les années 1990 vont faire naître une autre théorie intitulée « la Nouvelle Economie de la Migration de Travail » venant contredire le paradigme néo-classique de l'homme rationnel. Cette nouvelle théorie offre une autre grille d'analyse pour la nature des déterminants de la migration et réoriente les recherches sur les migrations de l'indépendance individuelle à l'interdépendance mutuelle (Stark, 1991). L'examen de la littérature existante au sujet des facteurs de la migration internationale met en lumière que la théorie de la Nouvelle Economie de la Migration du Travail (NEM) ne considère plus le phénomène sous un prisme uniquement économique. Ses apports théoriques se concentrent sur deux aspects, d'une part, le rôle et la participation de la famille, en tant qu'unité sociale, au processus de la prise de décision de migration, et d'autre part la relation entre cette décision et l'impact économique et social de la migration, elle-même, par le biais des transferts financiers (Taylor & Fletcher, 2001).

III.1 La famille, nouvel acteur dans le processus migratoire

Alors que les théories conventionnelles plaçaient l'individu au centre du processus

migratoire, comme acteur rationnel et indépendant, la NEM propose une lecture toute autre. La décision n'est plus individuelle mais devient collective et influencée par des unités plus grandes composées de membres solidaires et proches rentrant dans le cadre familial. Le foyer ou même la communauté de référence deviennent des agents décisionnels dans le processus migratoire (Outougane, 2016).

La structure familiale compte désormais dans le processus migratoire comme facteur déterminant. La taille de la famille, l'âge, le genre et le moment dans le cycle de vie des membres de la famille mais aussi des modèles de parenté sont des éléments influençant les mouvements migratoires individuels (Harbisson, 1981). La probabilité de migration peut ainsi dépendre du rang dans lequel se trouve le potentiel candidat à l'émigration. L'aîné de la famille sera plutôt chargé de rester et de fonder une famille perpétuant ainsi les racines familiales dans le pays. Le cadet sera alors considéré comme un candidat plus crédible aux yeux de la famille.

III.2 La migration comme stratégie de gestion des risques

Par ailleurs, la NEM est allée beaucoup plus loin dans l'analyse des mouvements migratoires en portant son attention sur l'impact des transferts financiers des migrants sur la décision de migration et sur la nécessité de diversifier les risques économiques. L'émigration permet à un ménage ou à une famille de recevoir des fonds de l'extérieur et d'augmenter ainsi ses revenus absolus et relatifs. Cette situation renvoie intrinsèquement à l'idée selon laquelle l'unité familiale défavorisée économiquement et socialement possède une propension à migrer plus grande que les autres. En revanche, le manque de moyens peut être un obstacle majeur pour les familles nécessiteuses à envoyer un membre de la famille à l'étranger. Face à ce dilemme, les familles peuvent redéfinir les priorités familiales pour collecter assez d'argent pour envoyer quelqu'un à l'étranger (Stark, 1991).

La NEM, intègre pleinement dans son modèle migratoire les transferts de fonds comme l'une des principales motivations de la migration. D'un point de vue conceptuel, cela

révèle que la contribution économique des migrants est liée à leur présence plus ou moins longue dans le pays de destination et non pas à la migration de retour. En plus d'adopter une conceptualisation radicalement différente de la migration en tant que stratégie des ménages pour diversifier les risques et surmonter les contraintes des marchés, la NEM critique également la conception de la plupart des travaux empiriques antérieurs. Selon Taylor et al. (1996), « *Les travaux antérieurs se sont montrés indûment pessimistes vis-à-vis des perspectives de développement en conséquence de la migration internationale, principalement parce qu'ils n'ont pas tenu compte des diverses influences, complexes et souvent indirectes, que la migration et les transferts de fonds exercent sur le statut économique des ménages et sur les communautés dans lesquels ils vivent* ».

L'autre contribution de cette théorie porte sur le recours à la migration comme une alternative permettant aux familles de se protéger contre l'insécurité économique des pays faiblement développés. L'émigration devient alors une assurance contre les aléas climatiques, économiques et sociaux d'autant plus dans les pays où les protections contre ces aléas n'existent pas. La famille, contrairement à l'individu, a la possibilité de diversifier ses sources de revenus en fonction de sa composition (Porumbescu, 2015). Les migrants envoient ainsi une partie de leur revenu à la famille restée sur place et offre une garantie de revenu confortable en atténuant ainsi les risques économiques. (Massey, et al., 1993).

Alors que certains classeraient encore le NEM comme une forme modifiée de théorie néo-classique, une critique plus profonde des théories de migration néo-classiques soulignerait leur incapacité à prendre en compte le facteur historique et leur impossibilité à conceptualiser comment les facteurs macro-structurels comme les États, les politiques, les marchés du travail, les hiérarchies de statut, les inégalités de pouvoir et la formation de groupes sociaux (y compris les réseaux de migrants) restreignent fortement le choix individuel et expliquent pourquoi les migrations ont le plus souvent lieu de façon sélective sur le plan social et géographiquement bien définie ; c'est-à-dire le long de sentiers ou de corridors bien définis entre certaines origines et destinations.

Les modèles économiques conventionnels intègrent généralement des facteurs structurels en tant que coûts et risques supplémentaires auxquels les individus sont confrontés. Il est certainement logique de supposer que les contraintes structurelles affectent le calcul coûts-avantages et le choix de la destination. Ainsi, la distance peut être un élément structurel pour calculer les coûts de la migration. En effet, plus la distance entre le pays de départ et le pays de destination est élevée, plus les coûts monétaires engagés lors du voyage (frais de transport, absence de revenu, frais de nourriture et d'hébergement) seront importants (Elhossain, 2016).

Toutefois, la réduction de ces facteurs aux coûts et avantages individuels rend ces modèles intrinsèquement aveugles aux caractéristiques structurelles mêmes de ces facteurs, qui ne peuvent être analysés qu'au niveau du groupe (famille, communauté, société) dans la mesure où ils sont intégrés et reproduits par les modèles de relations entre personnes. Malgré les mérites considérables des approches néo-classiques, leur individualisme méthodologique les empêche largement de saisir les facteurs structurels (De Haas, 2011).

III.3 Les théories des attentes et des valeurs

La théorie des attentes et des valeurs s'éloigne quelque peu de la théorie précédente portant principalement sur l'objectif d'identifier des traits psychologiques favorisant la migration. La théorie des attentes et des valeurs, développée par Fishbein en 1967 intègre le processus décisionnel dans un milieu social donné. Gordon F. De Jong et James T. Fawcett en 1981 ont identifié sept catégories d'attentes pertinentes dans la prise de décision : richesse, statut, confort, stimulation (avoir des activités plaisantes), autonomie, affiliation (rejoindre d'autres personnes) et moralité (croyance sur la bonne manière de vivre).

Les valeurs de la société de départ rentrent également en compte dans le processus décisionnel. La vision d'une migration peut être plus ou moins bien tolérée selon le degré de tolérance du pays d'origine. La décision de migrer peut également être influencée par

d'autres facteurs importants tels que les traits individuels, les normes sociales et culturelles, la propension à prendre des risques et la structure d'opportunité. Tous ces facteurs peuvent agir de manière autonome ou collective sur le candidat à l'émigration (Piguet, 2013).

Dans la théorie des attentes et des valeurs, le genre est une variable fondamentale dans la prise de décision de l'agent. Selon une étude de terrain menée par Lu Yixi en 2006, les femmes auraient un lien émotionnel plus grand avec l'environnement familial et un plus grand besoin de stabilité dans leur vie personnelle. De même, certaines sociétés encouragent la migration masculine au détriment de la gente féminine (Yixi, 2006).

III.4 Le modèle de l'action raisonnée et du comportement planifié

Dans les théories évoquées ci-dessus, le lien entre décision de migrer et facteurs favorisant la migration est plutôt direct. Les facteurs personnels et contextuels influencent alors l'individu dans ses démarches migratoires. L'apport du modèle du comportement planifié, issu du modèle de l'action raisonnée, est d'introduire des facteurs d'extériorité dans le processus décisionnel.

Selon la théorie du comportement planifié (Ajzen & Fishbein, 1980), l'individu agit selon un modèle prédéfini basé sur trois types de croyances : les croyances comportementales, l'individu évalue les conséquences probables de son acte, les croyances normatives portent sur la perception individuelle de l'individu sur les normes sociales et les attentes de son environnement social direct et les croyances de contrôle se rapportant à la présence et à l'influence de facteurs pouvant faciliter, ou au contraire entraver la mise en exécution de son acte de migrer.

L'ensemble de ces croyances engendre une attitude positive ou négative envers un

comportement. Les croyances normatives produisent des normes subjectives (pression sociale) et les croyances de contrôle génère un contrôle comportemental perçu. La combinaison des trois facteurs fait naître une volonté de faire ou de ne pas faire, de migrer ou de ne pas migrer (Azjen, 1991).

III.5 La théorie des réseaux et le capital social

La théorie des réseaux vient bouleverser la conception dominante de la migration voyant dans le départ une rupture entre l'individu et l'environnement dans lequel il se trouve. Les théoriciens des réseaux conçoivent la migration comme constitutive de liens transnationaux à travers l'espace (Massey, 1990). Le candidat à l'émigration n'est plus seul dans sa décision de migrer. Il est lié désormais à une structure sociale plus ou moins forte influençant ses choix. L'environnement familial, les personnes originaires de la même région, du même groupe culturel, amis... deviennent des sources d'information sur le pays de destination et lui procurent une aide précieuse pour quitter son pays.

L'existence de réseaux devient un facteur facilitateur de la migration (De Jong, 2000). L'information fournie par les réseaux peut avoir un effet positif sur l'individu en rapportant une réalité migratoire méconnue par ce dernier l'amenant à prendre une décision éclairée sur son départ (Faist, 1997). L'impact des réseaux est particulièrement important dans le processus préliminaire de la prise de décision, *i.e.* lors de la formation d'un souhait ou d'une attention (Van Dalen, Groenewold, & Schoorl, 2005).

Deux concepts connexes viennent expliquer l'importance des réseaux dans la migration. D'une part, la migration internationale s'auto-entretient selon l'effet cumulatif (cumulative causation) par le fait même des réseaux qu'elle met en place dans le pays de destination et le changement social qu'elle implique sur le contexte de départ (Massey, et al., 1993) ; les diasporas étant en ce sens fondamentales dans le pays de destination.

D'autre part, la migration internationale s'articule autour de trajectoires migratoires façonnées par les réseaux qui se créent dans le temps et dans l'espace (Findlay, 1990). Ces concepts sont importants pour expliquer le maintien du phénomène migratoire même si les facteurs ayant conduit à son émergence cessent d'avoir un effet. Les corridors migratoires peuvent être expliqués par les concepts d'effet cumulatif et des canaux migratoires.

Les nouvelles technologies de communication et le développement exponentiel des réseaux sociaux viennent quelque peu bouleverser le concept de réseau basé sur des liens interpersonnels. À travers Internet, et les divers médias sociaux, les migrants potentiels peuvent entrer en contact avec des migrants qu'ils ne connaissent pas, dans le pays de destination de leur choix. Il en découlerait une intensification de la circulation à double sens entre espace de départ et d'arrivée, voire avec d'autres espaces de transit (Glick-Schiller, Basch, & Szanton-Blanc, 1995), « *La communication a transformé l'instant en temps continu* » (Laclémence, 2002). Les nouvelles technologies de communication ont donc favorisé la mémoire de la migration laissant des traces sur les mouvements migratoires précédents et permettant ainsi de les reproduire dans l'avenir.

III.6 L'imaginaire géographique

L'imaginaire géographique, concept développé par les sciences sociales dès le début des années 1990, va venir compléter les autres facteurs cités supra dans la prise de décision de migrer. Il va surtout permettre de comprendre le choix de destination ou à tout le moins la hiérarchisation des destinations possibles d'un individu au-delà des facteurs traditionnels. Cette perception de l'ailleurs est propre à certaines périodes historiques et à certaines cultures et se forme chez l'individu en fonction de son expérience du monde influencée par les médias, les réseaux sociaux ou encore les récits des migrants de retour.

Pour le cas particulier de l'Afrique, la migration n'est pas toujours un projet résultant dans l'ensemble des informations objectives. Le choix de destination est influencé par l'expérience des aînés, la familiarité culturelle, la mémoire de la migration enracinée dans l'histoire, la tradition initiatique propre aux sociétés africaines, l'imaginaire social renouvelé qui caractérise les nouvelles générations... (Piguet, 2013). L'imaginaire géographique ne vient pas en remplacement des théories existantes mais plus en complément. Il devient un facteur supplémentaire à prendre en compte dans le processus migratoire permettant de comprendre le choix de destination de l'intéressé.

Les facteurs méso-structurels de la migration dépassent le cadre familial tel qu'il pouvait être envisagé de prime abord. Ils sont également divers et se révèlent au regard de certains éléments actuels et notamment internet. Les facteurs macro-structurels se positionnent au-dessus des enjeux individuels et familiaux. Sans être hiérarchiquement supérieurs aux deux autres facteurs structurants, les facteurs macro-structurels viennent compléter les paradigmes migratoires.

IV LES FACTEURS MACRO-STRUCTURELS DE LA MIGRATION

IV.1 Le marché du travail, régulateur de la migration

La théorie néo-classique, dans sa conception macro-structurelle, considère que la migration est motivée par les différences de rendement du travail sur les marchés. Les écarts salariaux réels entre les marchés et les pays encouragent la migration internationale (Lewis, 1954). Selon cette théorie, la migration est motivée par les différences géographiques dans l'offre et la demande de main-d'œuvre et les écarts salariaux qui en résultent entre les pays riches en main-d'œuvre et les pays riches en capital. Le modèle néo-classique porte donc une attention particulière sur les salaires (Kurekova, 2011).

Selon les hypothèses théoriques :

- 1) La principale cause de la migration de main-d'œuvre est la différence de salaires entre un pays d'origine et un pays d'accueil
- 2) La migration internationale de main-d'œuvre est influencée par les mécanismes du marché du travail. Cela signifie que d'autres types de marchés (marché des assurances, marché des capitaux) n'ont pas un effet important sur les flux internationaux de travailleurs.
- 3) La migration internationale de main-d'œuvre peut être contrôlée par le gouvernement en réglementant les marchés du travail dans les pays d'origine et d'accueil.

Il est à noter que la linéarité du couple salaires-migration perd de sa force face à la réalité des études. La possibilité de migrer intègre également des coûts qui doivent être pris en compte dans la stratégie migratoire, le capital économique de chaque individu rentre donc en jeu dans ce calcul (Faist 2000 ; Dustman et al. 2003 ; De Haas 2010 ; Massey et al.1998).

Les schémas migratoires observés ont donc tendance à être en forme de bosse (migration hump) : les taux de migration s'accroissent avec la croissance de la richesse du pays à mesure que davantage d'individus ou de ménages sont capables de financer la migration. Puis, à mesure que le pays se développe, les taux d'émigration diminuent et les incitations à la migration changent (figure 25). L'écart de richesse produite par le pays de départ et le pays de destination est une variable fondamentale dans la théorie néo-classique. Une augmentation généralisée du différentiel du PIB par habitant génère une augmentation de la migration entre les deux pays. D'autres indicateurs, plus qualitatifs, comme l'Indice de Développement Humain, présentent des résultats similaires.

Même si le revenu salarial est crucial dans la décision de migrer, l'environnement du travail joue également un rôle important. Les meilleures conditions de travail ou encore les opportunités de carrière sont des facteurs favorisant une émigration potentielle effective. Il reste en revanche difficile de trancher entre un effet prépondérant des

conditions prévalant dans le pays d'accueil (facteurs pull) et un effet prépondérant des facteurs répulsifs dans le pays d'origine (facteurs push) (Lerch & Piguet, 2005). Le taux de personnes employées dans le pays d'accueil influence légèrement plus les flux de migration. En revanche, c'est le taux de chômage dans le pays d'origine qui détermine l'évolution des flux et non celui du pays d'accueil.

Les jeunes et le niveau de formation sont positivement et fortement corrélés aux flux migratoires. Ces deux facteurs représentent des caractéristiques individuelles favorables à la mobilité en soi. Les enquêtes corroborent l'importance des opportunités d'emplois dans le pays d'accueil comme stimulant la décision d'émigrer, cette variable ressortant souvent comme la raison principale pour l'émigration (Lerch & Piguet, 2005).

IV.2 Les théories migratoires dans un système globalisé

Les théories globalisées examinent le processus migratoire et plus particulièrement la décision de migrer dans un environnement plus large en intégrant les facteurs structurels dans l'analyse coût-bénéfice. Une première hypothèse a consisté à intégrer les mouvements migratoires dans un système impliquant la circulation de divers flux (personnes, biens et services et idées).

Il s'agit en fait de la première approche systémique des migrations. Tous les facteurs pouvant influencer les mouvements migratoires sont alors recensés. Ainsi, Akin Mabogunje dans ses travaux en 1970 identifie un certain nombre de déterminants migratoires, tel que : l'environnement économique (salaires, prix, préférences des consommateurs, degré de développement industriel), la technologie (transport, communications, mécanisation), l'environnement social (éducation, santé) et enfin les facteurs politiques.

Il évoque également deux autres facteurs portant sur le rôle important de la circulation de l'information et le maintien des contacts avec le lieu d'origine. Ses réflexions serviront de base à des travaux ultérieurs ouvrant une brèche sur l'influence des réseaux sociaux et familiaux et des transferts monétaires dans le processus migratoire (Oberai & Manmohan, 1980).

Enfin, Akin Mabogunje propose d'examiner chaque élément du système pour expliquer la présence d'interconnexions prévues par la théorie ou, au contraire, détecter celles qui ne fonctionnent pas (Piché, 2013). La conception des mouvements migratoires selon Mabogunje n'est plus linéaire et unidirectionnelle mais circulaire entremêlé dans un système de variables interdépendantes. La migration internationale réagit donc avec la mondialisation.

IV.3 Les migrations circulaires

La migration circulaire doit être distinguée de la migration permanente et de la migration de retour. La migration circulaire implique un déplacement temporaire et répétitif entre un pays de départ et un ou plusieurs pays de destination pour des raisons le plus souvent économiques. La migration permanente quant à elle suppose un déplacement vers un pays de destination avec la volonté de s'y installer durablement. La migration temporaire fait référence à un simple mouvement et au retour dans le pays d'origine après un séjour limité dans le pays de destination (Cassarino, 2008).

En d'autres termes, la migration circulaire suppose¹⁵⁷ :

a) des mouvements répétés impliquant plus d'un cycle de migration (entrée, séjour, et retour) par les mêmes groupes de migrants (mêmes personnes) alors que les périodes de séjour dans le pays de destination sont limités dans le temps ;

¹⁵⁷ Cf : Rapport : Les Migrations Circulaires et Temporaires, Évidence Empirique, Politiques Actuelles, et Options Futures, Réseau Européen des Migrations, Septembre 2011, page 19.

b) des mouvements bidirectionnels entre le pays d'origine et le pays de destination et/ou des mouvements multidirectionnels impliquant plus d'un lieu de destination.

D'une part les migrations circulaires choisies s'inscrivent dans l'histoire du pays d'origine et de destination. Les mouvements pendulaires se sont enracinés avec le temps et le migrant prend clairement conscience du caractère temporaire de sa migration. Cependant, les volontés de retourner à demeure ne sont pas systématiques. Le migrant peut estimer que le retour est une option délicate où il encourt le risque de perdre son emploi ou même son éligibilité à être résidant dans le pays d'accueil. Pour d'autres, le retour dans le pays de départ n'est pas synonyme de retrouver un emploi stable et bien rémunéré. De même, des liens affectifs ou durables ont pu se créer dans le pays de destination limitant les échanges avec les réseaux du pays d'origine. Ce délitement des liens sociaux du pays d'origine dégrade les relations restés-partis créant un cercle vicieux dans les cycles de retour au pays (Agunias & Newland, 2007).

D'autre part, les migrations circulaires peuvent être réglementées lorsque des mécanismes institutionnels sont mis en œuvre permettant de déterminer le nombre de migrants admis, de surveiller la durée limitée de leur séjour à l'étranger et de sélectionner les profils et les compétences. Les systèmes correspondants se basent souvent sur des accords bilatéraux entre deux pays. L'Etat cible alors la spécialisation des migrants qu'il souhaite accueillir. De manière traditionnelle, les secteurs qui ne peuvent être délocalisés sont privilégiés. L'agriculture intensive, le tourisme, l'aide à la personne, la construction représentent les secteurs favorisés par l'Etat dans le cadre de sa stratégie migratoire, le migrant devenant alors une variable d'ajustement de l'activité et de flexibilité salariale (Baby-Collin, 2017).

Cette migration temporaire peut varier en fonctions de nombreux facteurs indépendants de la volonté du migrant. Aussi, une politique migratoire restrictive aussi bien de l'Etat d'origine que de l'Etat de destination notamment par le renforcement des contrôles aux frontières ou encore des tensions politiques internes graves ou des conflits armés peuvent empêcher ou à tout le moins limiter les déplacements dans le cadre de cette migration.

Les migrants peuvent anticiper une fermeture de frontière ou encore une limitation des titres temporaires de travail et ne décider de ne pas revenir dans leur pays au risque de ne plus pouvoir repartir (Bell, 2000 ; Constant & Zimmermann, 2007).

Les facteurs macro-structurels de la migration viennent clôturer les théories traditionnelles de la migration portant sur les trois niveaux académiquement admis, micro, méso et macro. Les enjeux contemporains et l'évolution notable de nos sociétés bouleversent quelque peu cet ordre établi et ajoutent un quatrième niveau qu'il est possible de qualifier d'exogène.

V LES FACTEURS EXOGENES DE LA MIGRATION

V.1 La gouvernance migratoire

La gouvernance des migrations peut être définie « *comme les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité sur les migrations, la mobilité et la nationalité dans un pays sont exercées, y compris la capacité du gouvernement à formuler efficacement et à mettre en œuvre des politiques judicieuses dans ces domaines*¹⁵⁸ ». L'Agenda 2030 appelle à une gouvernance efficace des migrations dans l'Objectif de Développement Durable (ODD), qui appelle les pays à *réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays en facilitant une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable et la mobilité des personnes, y compris par la mise en œuvre de politiques migratoire bien gérées et planifiées.*

La prise en compte de la qualité de migrant, et donc de manière indirecte des mouvements migratoires, dans les textes normatifs a été abordée aussi bien par la communauté internationale, régionale que par l'Etat lui-même. Sous l'égide de l'Organisation Internationale du Travail, des conventions ou recommandations internationales portant

¹⁵⁸ OIM (2015) : Cadre de gouvernance migratoire.

sur le travailleur migrant ont été élaborées dès les années trente. C'est sur une réflexion pragmatique, la régulation des migrations économiques, que les premiers textes se sont développés (Cournil, 2005). Les grandes guerres, et notamment la première¹⁵⁹ et seconde guerre mondiale¹⁶⁰, ont eu pour effet de créer des statuts particuliers de migrants, les réfugiés. Par la suite, des textes internationaux à vocation universelle sont apparus avec pour particularité de conférer des droits nouveaux aux migrants, des statuts protecteurs et une force normative nationale pour les Etats signataires¹⁶¹.

Ensuite, au niveau régional, un certain nombre de textes élaborés à un niveau international a été soit retranscrit, soit pris en compte dans la jurisprudence des cours de justice. Ainsi, le protocole de Palerme de 2000 sur le trafic de migrants a fait l'objet d'une déclinaison dans le droit européen sous la forme de directives¹⁶².

Enfin, les textes normatifs mis en place par un Etat régulent plus ou moins les mouvements migratoires d'autant plus que l'Etat détermine lui-même les critères d'une migration illégale. Il existe au sein de l'arsenal législatif étatique une multitude de possibilités pour réguler l'immigration irrégulière :

¹⁵⁹ Convention relative au statut international des réfugiés, qui fut ratifiée le 28 octobre 1933 par cinq pays, à savoir la Belgique, la Bulgarie, l'Égypte, la France et la Norvège, puis adoptée par plusieurs autres États. Cette Convention fut la tentative la plus ambitieuse de la Société des Nations visant à définir les responsabilités des États envers les réfugiés. Elle est le fruit de quatre accords multilatéraux de la Société signés entre 1922 et 1928 pour résoudre les problèmes des réfugiés causés par la Première Guerre mondiale et les autres conflits qui en résultèrent. Source : <https://www.wdl.org/fr/item/11580/>. Page consultée le 10 août 2019.

¹⁶⁰ La Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Elle a été adoptée le 28 juillet 1951 par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoqués par l'Organisation des Nations Unies, en application de la résolution 429 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950. Cette convention fut complétée en 1967 par le Protocole relatif au statut des réfugiés. Source Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_relative_au_statut_des_r%C3%A9fugi%C3%A9s. Page consultée le 10 août 2019.

¹⁶¹ Il est possible de citer : la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990 ; Le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de décembre 2000.

¹⁶² Directive 2002/90/CE du Conseil définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers et décision-cadre 2002/946/JAI du Conseil visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers.

- ✓ Mesures d’amnistie ou de régulation
- ✓ Mesures de contrôle (délivrance de permis de séjour, visas...) plus ou moins rigoureuse ;
- ✓ Mesures destinées à protéger le marché du travail national contre l’emploi de travailleurs clandestins (sanctions contre les migrants, sanctions contre les employeurs, sanctions à l’égard des intermédiaires) ;
- ✓ Politique de regroupement familial ;
- ✓ Mesures pénales ;
- ✓ Mesures d’expulsion ;

La régulation de l’immigration irrégulière au niveau étatique perd de sa force lorsque l’on déplace le curseur au niveau régional. Ainsi, en l’absence de coordination internationale, la modification d’une norme au sein d’un pays portant sur l’immigration va influencer sur les flux migratoires dans la région. Les forces qui poussent la migration clandestine sont en effet tellement plus puissantes que le pays d’accueil le plus restrictif n’arrête véritablement pas les flux mais les détourne vers d’autres pays d’accueil plus accessibles.

V.2 Le rôle des acteurs non institutionnels

La difficulté de l’Etat à stopper ou à tout le moins à endiguer les flux migratoires s’accompagne de l’émergence d’acteurs infra-étatiques mettant en scène l’individu, les groupes et les réseaux transnationaux ou supra-étatiques comme les Organisation Non Gouvernementales et les Organisations Inter-gouvernementales dans l’énoncé d’une gouvernance mondiale des migrations (Withol de Wenden, 2010). Ces agences reçoivent le soutien parfois caché des Etats qui voit à travers eux un moyen de mener une diplomatie par procuration avec des vecteurs d’influence plus discrets que dans le cadre officiel d’une coopération bilatérale, de gouvernement à gouvernement (Pérouse de Montclos, 2006).

Une myriade d’agences se spécialisent de nos jours dans le conseil technique ou stratégique auprès de gouvernements nationaux dans le cadre de divers aspects de leur

gestion des frontières. La plus connue d'entre elles au niveau européen est représentée par l'agence européenne de gardes-frontières et de garde-côtes, appelée communément FRONTEX, ou encore l'Organisation Internationale pour les Migrations¹⁶³ au niveau mondial. Il existe aussi de grandes corporations, telle Accenture, qui a fait de la gestion des frontières un service-produit à promouvoir au sein d'une économie globale¹⁶⁴. Cela s'étend également aux agences internationales qui de prime abord n'ont qu'un lien lointain avec la migration, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale¹⁶⁵, dont le but est de développer et de promouvoir des standards techniques pour les passeports et d'autres systèmes d'inspection des frontières. Cela inclut enfin des organisations humanitaires comme Médecins sans frontières (Andrijasevic & Walters, 2011).

Avec le renforcement des contrôles aux frontières et l'augmentation de l'immigration illégale, la traversée d'un Etat devient de plus en plus dangereuse et risquée pour le migrant. Les agences ou les autres organisations humanitaires se voient ainsi entraînées vers une gestion pastorale des frontières soit par la présence et le contrôle des centres de détentions, soit par une aide quelconque aux migrants qui tentent de rejoindre à tout prix leur lieu de destination (Andrijasevic & Walters, 2011).

¹⁶³ L'OIM pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant que principale organisation internationale dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de : contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires, favoriser la compréhension des questions de migration, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants. Voir <https://www.iom.int/fr/enonce-de-mission>, page consultée le 13 août 2019.

¹⁶⁴ « L'approche stratégique d'Accenture en matière de gestion des frontières aide les agences à coopérer en toute efficacité pour ne former qu'une entreprise spécialiste de la gestion des frontières, où le renseignement n'a d'égal que la haute performance, à des fins de réalisation d'objectifs communs : préserver l'intégrité des frontières nationales ; améliorer la sûreté et la sécurité des citoyens et des visiteurs étrangers ; fluidifier la libre circulation du commerce international ; promouvoir la croissance économique ». Voir <http://www.accenture.com/fr-fr/Pages/service-border-management-overview-summary.aspx>. Page consultée le 13 août 2019.

¹⁶⁵ L'organisation de l'aviation civile internationale est une organisation internationale qui dépend des Nations Unies. Son rôle est de participer à l'élaboration des politiques et des normes qui permettent la standardisation du transport aéronautique international. Voir <https://www.icao.int/Pages/default.aspx>. Page consultée le 13 août 2019.

De même, et sans rentrer dans la polémique sur l'entraide des ONG directe ou indirecte, volontaire ou involontaire¹⁶⁶ dans le franchissement d'une frontière et dans la facilitation des mouvements migratoires, leur présence aux endroits les plus stratégiques pour les passeurs et les plus périlleux pour les migrants n'est pas sans jouer une influence sur les migrations internationales¹⁶⁷.

V.3 L'environnement

Les migrations environnementales sont souvent présentées comme un phénomène « nouveau », ou comme une tendance probable pour les années à venir. Cependant, les analyses migratoires se sont penchées depuis longtemps sur le sujet. Déjà à la fin du XIX^e siècle, le géographe Ravenstein évoquait dans ses théories, le climat comme facteur influençant les courants migratoires (parmi d'autres facteurs tels que des lois mauvaises ou oppressives, un environnement social hostile ou, plus important encore selon lui, les motivations économiques). Malgré une approche historique, les migrations liées à l'environnement ont été écartées pendant longtemps des théories migratoires traditionnelles ; les néo-classiques n'évoquant que les aspects économiques dans leurs analyses.

Robert McLeman, de l'université d'Ottawa, propose une vision binaire des migrations forcées liées à l'environnement. D'abord, il évoque les facteurs climatiques comme facteurs déterminants en mentionnant d'une part, les processus climatiques reposant sur une action lente des modifications environnementales tels que l'élévation du niveau de la

¹⁶⁶ Voir la série d'articles évoquant la collusion entre les passeurs et certaines ONG, <https://www.latribune.fr/economie/international/migrants-frontex-accuse-des-ong-de-collusion-avec-les-passeurs-624900.html>, <https://fr.euronews.com/2017/02/27/les-ong-encouragent-le-traffic-d-etres-humains-en-mediterranee-selon-frontex>, <https://www.medias-presse.info/collaboration-des-ong-au-traffic-de-migrants-les-photos-qui-parlent/73766/>, https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/nauffrage-a-lampedusa/des-ong-sont-elles-complices-des-passeurs-de-migrants-en-mediterranee-comme-l-assure-christophe-castaner_3271135.html. Pages consultées le 14 août 2019.

¹⁶⁷ Sur ce point, voir l'exposé des motifs de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sénatoriale sur les activités des organisations non gouvernementales intervenant auprès de migrants en mer Méditerranée et le trafic illicite de migrants, <https://www.senat.fr/leg/ppr17-663.html>. Page consultée le 14 août 2019.

mer, la salinisation des terres agricoles, la désertification, la rareté croissante de l'eau (stress hydrique) et l'insécurité alimentaire. Et d'autre part, il mentionne les événements climatiques comme processus beaucoup plus rapide et soudain comme les crues de mousson, les tempêtes (ouragans, cyclones, typhons) ... (Brown, 2008) .

Ensuite, Robert McLeman explique que les facteurs non climatiques sont tout autant importants dans le processus migratoire. Un risque naturel ne devient une catastrophe naturelle que si l'autorité en place, l'Etat par exemple, n'a pas été en mesure de limiter ses effets par des outils préventifs (alerte prévenant l'événement, un tremblement de terre) ou par des structures adaptées (règles d'urbanisation ou de construction idoines). Le caractère vulnérable de la société face aux aléas naturels devient un facteur migratoire important. On voit donc que la vulnérabilité d'une communauté est fonction de son *exposition* aux conditions climatiques et de sa *capacité d'adaptation* (Brown, 2008).

Les facteurs environnementaux sont rarement isolés et s'insèrent entre des facteurs économiques, politiques, culturels ou encore sociaux, pour déclencher la migration qui est un phénomène complexe, multicausal par nature. La volonté d'introduire un facteur autonome et déterminant dans le processus migratoire est hasardeux. Pour autant, on ne peut nier le caractère fondamental du facteur environnemental dans la génération des processus migratoires (Alex & Gemenne, 2016).

Dans leur étude sur les changements climatiques et les migrations, Piguët, Pécoud et De Guchteneire (2011) analysent l'impact sur les migrations des trois principaux facteurs environnementaux liés aux changements climatiques : 1. cyclones tropicaux, fortes pluies, et inondations ; 2. sécheresses et désertification ; et 3. élévation du niveau de la mer (Tableau 15).

Tableau 15 : Synthèse des caractéristiques migratoires des événements environnementaux.

Événement environnemental	Caractéristique de l'événement	Nombre de personnes affectées	Conséquences migratoires
Cyclones tropicaux, fortes pluies, et inondations	Phénomène brutal et prévisible à très court terme.	Inondations : 99 millions de personnes touchées Cyclones : 39 millions de personnes touchées.	Déplacements internes de courte durée avec un retour sur zone des populations sauf si les catastrophes se répètent.
Sécheresses et désertification	Phénomène lent et prévisible sur le long terme.	Sécheresse : 83 millions de personnes touchées. Désertification : entre 74 et 250 millions de personnes touchées.	Mouvements massifs et progressifs de population.
Élévation du niveau de la mer.	Phénomène irréversible, linéaire et sur une longue période.	Environ 602 millions d'individus, dont 438 millions vivent en Asie et 246 millions dans les pays les plus pauvres du monde.	L'élévation du niveau de la mer constitue probablement l'aspect du changement climatique le plus clairement menaçant en termes de migrations forcées à long terme.

Source : Piguet, E., Pécoud, A., & De Guchteneire, P. (2011). Changements climatiques et migrations: Quels risques, quelles politiques? L'information géographique, Armand Collin, 2011/4 Vol. 75, p. 86 à 109.

Par ailleurs, les modifications climatiques peuvent avoir un impact sur la sécurité alimentaire et sanitaire engendrant directement ou indirectement des migrations. Dans ce cas, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude la cause première de la migration. Cependant, les facteurs environnementaux peuvent favoriser les migrations s'il existe déjà un terreau favorable au déplacement de population. Les tensions socio-économiques, politiques et démographiques jouent sans nul doute un rôle prépondérant dans les mouvements de population, les événements climatiques deviennent alors un facteur supplémentaire qui pourrait avoir un effet multiplicateur (Piguet, Pécoud, De Guchteneire, 2011).

V.4 Les réseaux criminels

La théorie des réseaux développée supra¹⁶⁸ possède l'inconvénient de ne se concentrer que sur la partie sociale et familiale liée aux migrants, ce dernier étant en interaction constante avec ses réseaux soit dans le pays de départ, soit dans le pays de destination. La notion de réseaux criminels requiert quant à elle une portée beaucoup plus large en intégrant cette fois-ci tous les acteurs facilitant la migration irrégulière (Piché, 2013).

Il existe une définition internationale de l'activité illégale œuvrant dans la facilitation de l'immigration irrégulière. En effet, l'article 2 du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dispose que:

« L'expression "trafic illicite de migrants" désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. »

¹⁶⁸ Voir chapitre III.III.5.

La conception de trafic illicite de migrants est assez large pour envelopper toute action humaine, qu'elle soit organisée, structurée, multiple ou encore ponctuelle envers un migrant qui souhaite quitter son pays pour en rejoindre un autre de manière illégale.

Les réseaux criminels dans les mouvements migratoires méritent d'être développés et analysés tant les chiffres liés à cette thématique sont colossaux. Selon la première étude mondiale portant sur le trafic illicite de migrants réalisée par l'ONU (2018), au moins 2,5 millions de migrants ont été passés clandestinement en 2016 dans le monde. Le trafic de migrants s'établit dans toutes les régions du monde et a généré un revenu de 7 milliards de dollars pour les trafiquants, équivalant à ce que les États-Unis ou les pays de l'Union européenne ont dépensé en aide humanitaire mondiale en 2016¹⁶⁹ ; faisant de ce trafic l'un des revenus illicites les plus lucratifs au monde.

De même, en 2015, Europol a estimé à environ 90% le nombre de migrants ayant fait appel à un facilitateur pour rejoindre et franchir les frontières de l'UE. Partant de ce constat, l'agence européenne en charge de la lutte contre la criminalité en Europe a présenté une analyse du « business model » des réseaux criminels révélant les éléments suivants (Europol, 2016) :

- 44% des réseaux impliqués dans le trafic de migrants sont exclusivement composés de ressortissants de pays tiers, 30% sont composés de ressortissants de l'UE et 26% sont composés à la fois de ressortissants de l'UE et de pays tiers.
- Les réseaux de trafic de migrants dans les pays d'origine ou de transit exploitent les liens ethniques et nationaux avec les communautés de la diaspora à travers l'UE.
- Les médias sociaux sont utilisés par les trafiquants pour recruter, offrir des services, s'adapter à des situations changeantes et adapter les modèles de

¹⁶⁹ D'après le collectif de journalistes *The Migrants Files*, les migrants internationaux auraient déboursés aux réseaux criminels environ 16 milliards d'euros pour atteindre illégalement les rives de l'Union européenne entre 2000 et 2015, soit environ 1 milliard d'euros par an. Source : <https://www.themigrantsfiles.com/>. Page consultée le 12 septembre 2019.

tarification, ainsi que par les migrants irréguliers afin de partager des informations.

- Certains des suspects impliqués dans le trafic de migrants sont également impliqués dans d'autres types de crimes tels que le trafic de drogue, la falsification de documents, les crimes contre la propriété et la traite des êtres humains.
- Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires estimé associé au trafic de migrants vers et à l'intérieur de l'UE se situe entre 3 et 6 milliards d'euros pour la seule année 2015.

Il existe ainsi une implication forte des relations sociales entre le trafiquant et le trafiqué. Les groupes de passeurs de clandestins ont tendance à être constitués principalement de groupes d'amis et de membres de la famille. L'intégration dans le trafic de migrants se produit principalement de deux manières, d'une part, par l'intermédiaire d'interactions avec les amis et les membres de la famille, eux-mêmes, déjà impliqués dans des activités criminelles (Zhang 2008 ; Chin 1999), et d'autre part, lorsque le migrant a été sollicité par l'organisation elle-même pour devenir temporairement ou non un acteur de la filière, le plus souvent en échange d'une réduction de leurs frais de passage clandestin.

Le réseau criminel physique, contrairement à la famille ou aux relations sociales, ne joue pas un rôle de conseil mais de facilitateur migratoire voire parfois d'influenceur. La relation pays de départ/pays d'arrivée au sein de la migration conserve toujours sa force, mais les réseaux criminels s'insèrent désormais dans cette relation. Le libre arbitre du migrant se délite dans son processus migratoire au profit de l'organisation mafieuse. De prime à bord, celle-ci n'a d'intérêt que dans la mesure où elle aide le migrant à traverser une frontière de manière clandestine ou non, et lui apporte un soutien logistique ou financier. Son rôle dans le processus migratoire ne se place pas au premier rang et se trouve donc plus limité qu'il n'y paraît (Staring, 2004).

Cependant, la mise en place d'outils répressifs et de politiques contraignantes (contrôle plus strict des frontières, renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière, développement de la coopération internationale sur la thématique migratoire...) en

matière de lutte contre l'immigration irrégulière a repositionné les filières d'immigration clandestine comme facteur structurant de la migration en les professionnalisant et en leur conférant une place incontournable dans le franchissement d'une frontière (De Haas 2007; Mabrouk 2003). Les organisations criminelles utilisent dès lors les moyens modernes pour faire fructifier leur activité. Internet devient un levier pour attirer de plus en plus de « clients ». En 2016, Europol a identifié 17.000 passeurs ayant utilisé Facebook pour organiser leurs activités vers l'Europe. Facebook était le support à des publicités comprenant les données du passeur, le prix, le taux de réussite et des films promotionnels : routes migratoires, faux documents, mariages de complaisance. Il existe également des groupes d'utilisateurs Facebook, où les migrants peuvent contacter les passeurs et comparer les routes illicites, les pays de destination et les prix¹⁷⁰.

Les tarifs pratiqués par les passeurs sont exorbitants, entre 2 000 et 3 500 dollars de la Somalie vers la Libye¹⁷¹, de 5 000 à 7 500 dollars de la France vers la Grande-Bretagne¹⁷² ou encore de 10 000 à 15 000 dollars de l'Afghanistan vers l'Europe¹⁷³. Les prix varient en fonction de plusieurs facteurs. La distance joue sur les tarifs demandés par les passeurs. Plus le pays d'arrivée est loin, plus les frais sont élevés (multiplication des lieux d'hébergement, coût du transport, mode de transport...). La difficulté technique de franchissement de frontières et son nombre impactent également les prix. Par exemple, le passage aux frontières aériennes nécessite un document de voyage qui pour un migrant irrégulier peut consister à présenter un passeport falsifié ou contrefait. Ce faux document fourni par un faussaire a un prix qui varie en fonction des niveaux de sécurité du document.

¹⁷⁰ [https://www.myria.be/files/RATEH-2017-fiches-r%C3%A9sum%C3%A9s_\(1\).pdf](https://www.myria.be/files/RATEH-2017-fiches-r%C3%A9sum%C3%A9s_(1).pdf). Page consultée le 14 août 2019.

¹⁷¹ The Global Initiative against Transnational Organized Crime, Integrated responses to human smuggling from the Horn of Africa to Europe, May 2017: 20.

¹⁷² United Nations Children's Fund, "Neither safe nor sound": Sexual exploitation, trafficking and abuse engulfing the lives of children in the camps of Calais and Dunkirk, press release, 16 June 2016.

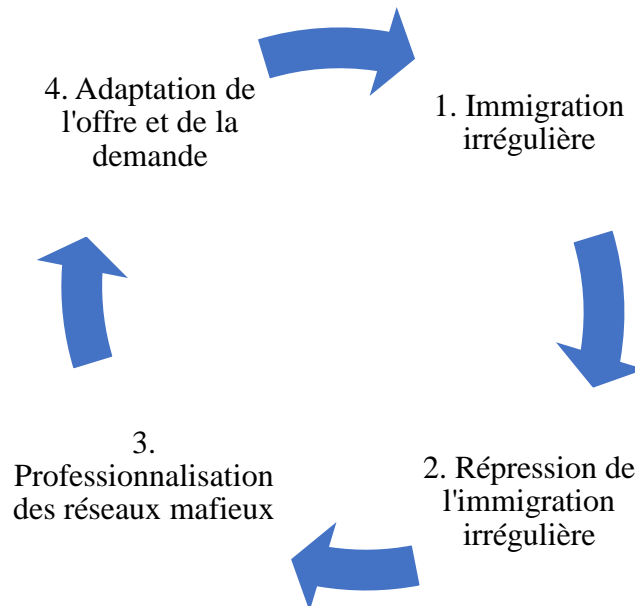
¹⁷³ United Nations Office on Drugs and Crime, Migrant Smuggling in Asia: Current Trends and Related Challenges, UNODC Regional Office for Southeast Asia and the Pacific, April 2015: 34-35. United Nations Office on Drugs and Crime, Comparative Research on Financial Flows within Migrant Smuggling from Asia to Europe, UNODC Regional Office for Southeast Asia and the Pacific, 2013: 22.

Les sommes demandées sont telles qu'elles pourraient être un frein à l'immigration irrégulière. Cependant, les migrants comme les facilitateurs ont trouvé des parades pour contourner cette difficulté. Les modes de paiement sont devenus extrêmement variés (endettement, caisses collaboratives familiales, système d'Hawala¹⁷⁴...) et les délais de transit d'un pays à un autre peuvent être plus ou moins longs en fonction de l'argent dont dispose le migrant. Se crée ainsi un processus auto-entretenu (figure 26) qui s'intègre dans un environnement impliquant plusieurs acteurs.

L'étape 1 « immigration irrégulière » se déclenche en fonction des « push » et des « pull » facteurs propres à chaque pays. Le migrant, acteur principal dans le processus, peut être influencé par sa famille, son entourage direct ou aidé (soutien logistique, financier) par ces derniers dans son périple migratoire. L'étape 2 « répression de l'immigration irrégulière » apparaît dès lors qu'un pays réagit face à une arrivée massive de migrants sur son sol qu'il ne peut réguler. Le renforcement des contrôles aux frontières par exemple a pour conséquence de favoriser l'émergence de facilitateurs occasionnels en passeurs professionnels et enfin en réseaux structurés (étape 3). Le monopole de certaines routes migratoires par les organisations criminelles va faire varier les prix des franchissements de frontières. Face aux contraintes tarifaires, les migrants modifieront leurs trajectoires et contourneront le pays concerné. Dès lors, les trafiquants de migrants s'adapteront à la demande afin de garder leur manne financière (étape 4).

¹⁷⁴ Le système bancaire Hawala est un système bancaire informel reposant sur une relation de confiance entre les individus. Les prêts d'argent se faisant selon une règle propre entre le demandeur et le prêteur. Pour plus d'information, voir Mahamoud, I. (2014). Comprendre le fonctionnement des hawalas : pour une meilleure régulation. *Techniques Financières et Développement*, 114(1), 49-54.

Figure 26 : Modélisation simplifiée des liens entre immigration irrégulière et trafic de migrants.



Source : Auteur.

Au-delà de cette approche opérationnelle, l'analyse des réseaux criminels portant sur la facilitation de la migration irrégulière a fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs et des organisations internationales. La collecte de données, l'analyse et la recherche sur le trafic de migrants n'en sont néanmoins qu'à leurs débuts. La réflexion autour de cette thématique est solide mais ne possède pas le recul nécessaire, car trop récente, pour en tirer des conclusions pérennes (Pidoux, 2017).

V.5 La violence politique

Dans la littérature sur les phénomènes migratoires, les migrations involontaires seraient imputables à trois principaux facteurs : la violence politique (dont les conflits armés), les

catastrophes naturelles¹⁷⁵ et certains projets étatiques de développement impliquant le déplacement de personnes¹⁷⁶. La migration involontaire renvoie directement à la perte du libre arbitre du migrant dans sa décision de migrer ; d'acteur, il devient sujet de son mouvement (Bocco, 1994).

La violence politique qui s'exerce sur un individu à l'intérieur d'un Etat peut le conduire soit à se mouvoir au sein même de son pays, soit à le quitter afin de rejoindre un endroit où sa sécurité pourra être assurée. Le deuxième cas intéresse particulièrement notre étude dans la mesure où il y a franchissement de frontière pour atteindre la destination souhaitée. Ces personnes, au regard du droit international, possèdent le statut de demandeur d'asile puis de réfugié et sont recensées officiellement par l'agence des Nations unies pour les réfugiés.

Il existe deux facteurs « engendrant » les mouvements de réfugiés. Le premier déterminant concerne la violence exercée par un agent interne identifiable, en l'espèce l'Etat ou une forme institutionnelle le représentant, à l'encontre d'un groupe de personnes en raison de ses opinions politiques, religieuses, sociales.... Ces mouvements peuvent aussi être la résultante indirecte d'un conflit externe ou interne, ou les deux, et impacter des groupes n'ayant aucun rapport avec le conflit en question (Piché, 2013).

Le second facteur repose sur une action extérieure au pays d'où sont originaires les réfugiés. Ainsi, outre l'intervention d'un tiers, pays ou organisation internationale, dans le conflit interne, les décisions politiques émanant des Etats ayant vocation à accueillir ces personnes influent sensiblement sur les masses. L'acceptation ou non de demandeurs d'asile puis de réfugiés ou encore la volonté de l'Etat receveur d'élargir les conditions prévues par le statut de réfugiés tel qu'il est défini par les Nations unies favoriseraient ou non ces mouvements migratoires (Zolberg, International migrations in political perspective, 1981).

¹⁷⁵ Voir chapitre III.V.3.

¹⁷⁶ Voir chapitre I.II.3.1.

De même, le contexte géopolitique international joue un rôle fondamental dans l'acceptation du statut de réfugié. La volonté de l'Etat receveur d'accorder le statut de réfugiés et / ou d'en ouvrir les conditions condamnera officiellement la politique de persécution du gouvernement de cet Etat ou du moins son inaptitude à assurer la sécurité de ses ressortissants. Dans le même ordre d'idée, l'accueil en nombre et ciblant une certaine catégorie de personnes (intellectuels, professions pivot dans l'économie du pays de départ) aura aussi comme objectif politique la déstabilisation du pays concerné (Zolberg, Suhrke, & Aguayo, 1986).

D'un point de vue statistiques, en 2018, le HCR a dénombré 25,9 millions de réfugiés dans le monde (20,4 millions sous mandat UNHCR et 5,4 millions sous mandat UNRWA) et 3,5 millions de demandeurs d'asile. Environ 80% des réfugiés se sont déplacés dans un pays voisin de leur pays d'origine. Au total, plus des deux tiers (67 %) de l'ensemble des réfugiés dans le monde sont originaires de cinq pays seulement : la Syrie (6,7 millions), l'Afghanistan (2,7 millions), le Sud Soudan (2,3 millions), Birmanie (1,1 million) et la Somalie (0,9 million). Et pour la cinquième année consécutive, la Turquie a accueilli le plus grand nombre au monde, avec 3,7 millions de personnes. Les principaux pays d'asile étaient la Turquie (3,7 millions), le Pakistan (1,4 million), l'Ouganda (1,2 million), le Soudan (1,1 million) et l'Allemagne (1,1 million) (UNHCR, 2018).

L'explosion des demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne (332 000 en 2012, 625 000 en 2014 et 1 250 000 en 2015) a eu pour conséquence de saturer le système de traitement de la demande d'asile et d'alimenter les suspicions entre « vrai et faux » réfugiés, entre réfugiés politiques et économiques (Bohmer & Shuman, 2008).

VI CONCLUSION DE CHAPITRE

La présentation des théories migratoires a permis d'identifier les principales propositions dogmatiques issues de la littérature scientifique pour comprendre la migration à différentes échelles (individuelles, collectives...). Mais elle n'a pas eu que cette vertu.

D'abord, elle a mis en lumière que ces doctrines portaient sur une multitude de disciplines, de l'anthropologie à la démographie en passant par l'économie et l'histoire et tant d'autres. Cela a révélé la transversalité de la matière et son caractère inter et multidisciplinaire.

Ensuite, de cette richesse de doctrines est née une certaine confusion. Malgré la sélection des théories migratoires au niveau des auteurs cités en introduction de chapitre, il reste néanmoins 22 concepts exposés portant sur cette problématique. Aussi, la présentation des théories migratoires du micro-structurel au macro-structurel avec un détour par les facteurs exogènes peut-être représentée également par l'image de cercles concentriques. Plus le cercle est proche du candidat à l'immigration, plus le trait du cercle est épais, c'est-à-dire que le nombre de facteurs est plus important lorsqu'ils concernent l'individu. Les facteurs migratoires tel que présentés s'inscrivent aussi dans un contexte propre à chaque pays et peuvent varier en fonction de nombreuses circonstances. Le caractère conjoncturel et contextuel du pays ou de l'environnement géographique où se situe l'individu favoriseront ou non son désir de migrer. Ainsi, certains éléments décrits dans ce chapitre pourront être directement connectés à la migration ouest africaine.

Enfin, ce chapitre a aussi eu l'utilité de s'imprégner et de s'approprier les fondements de la pensée et du débat scientifique, préalable à la mise en place de la phase opérationnelle de cette recherche.

CHAPITRE IV L'ENQUETE

I INTRODUCTION DE CHAPITRE

La présentation de la migration dans le temps et dans l'espace (Chapitre I et II) ainsi que l'étude des théories migratoires (Chapitre III) ont été un préalable nécessaire à la mise en place de la phase opérationnelle de cette recherche. Il a été décidé de présenter les étapes de cette phase enquête dans son intégralité afin de révéler les difficultés réelles que l'on éprouve dès lors que l'on passe de l'abstrait au concret, de la théorie à la pratique. Le lecteur comprendra ainsi que cette phase a été la plus sensible et la plus complexe dans le présent exercice.

II LES ENQUETES DE REFERENCE

Contrairement à une idée reçue, les enquêtes réalisées sur la migration ouest-africaine sont pléthoriques mais plutôt récentes. Elles sont apparues à partir des années 1980-1990, lorsque la problématique migratoire a fait son apparition dans la sous-région mais surtout en Europe¹⁷⁷ et se sont accrues à partir du milieu des années 1990. Même si cette profusion fut un élément facilitateur de collecte de l'information dans un premier temps, elle fut à terme plus complexe à digérer, à gérer et à organiser.

Les données sur les migrations ont longtemps été critiquées, critiquables et limitées. Avant 1993, les seules sources de données disponibles sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest étaient constituées par les recensements généraux de population. Mais ces sources mesuraient le phénomène de façon indirecte, en comparant le lieu de

¹⁷⁷ EU-supporter research on Migration 1995-2006, European Commission, DG Research, 2006.

résidence au lieu de naissance des enquêtés ; elles ne permettaient pas de comptabiliser les migrations d'une période précise ou les facteurs poussant les personnes à migrer¹⁷⁸.

Ces données provenaient ainsi le plus souvent des administrations elles-mêmes, ces dernières n'ayant ni les capacités techniques et humaines de réaliser des enquêtes de qualité. L'influence du politique a aussi été un obstacle majeur à la neutralité et à l'impartialité des résultats. Il s'agissait donc à l'époque d'avoir des tendances et des indications sur le phénomène migratoire plus que de véritables résultats avec une méthodologie scientifique.

Néanmoins, deux études majeures mérites d'être citées tant par le retentissement scientifique qu'elles ont pu avoir, au regard du nombre de mentions dans les bibliographies que par l'originalité de la démarche. Il s'agit des enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest¹⁷⁹ (REMUAO) et du programme Migrations entre l'Afrique et l'Europe¹⁸⁰ (MAFE).

Les analyses sur la migration en Afrique de l'Ouest sont souvent la conséquence d'une enquête ayant pour but une autre thématique. Ainsi, les études sur l'urbanisation vont démontrer que le risque qui en découle est la migration d'abord interne, de la campagne à la ville, puis, de la ville à la migration internationale. Cependant, il existe de nos jours une émancipation de la matière avec des recherches qui lui sont entièrement dédiées. Le cœur du sujet porte dorénavant sur la migration et ses conséquences ; d'autant plus que le sujet de la migration a été pris en compte non plus au sein de la sous-région mais par

¹⁷⁸ Les nouvelles tendances migratoires en Afrique de l'Ouest Sadio Traoré Centre d'études et de recherche sur la population et le développement, Institut du Sahel (CERPOD-INSAH, Bamako, Mali).

¹⁷⁹ Les enquêtes du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) ont été les premières opérations destinées à mesurer les migrations directement auprès des ménages. A l'aide de ces enquêtes, les flux migratoires intervenus au cours des années 1988- 92 ont été enregistrés auprès de la population âgée de 15 ans et plus dans sept pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Source : Sadio traoré.

¹⁸⁰ <https://mafeproject.site.ined.fr/fr/>. Page consultée le 17 février 2020.

l'Union européenne qui multiplie les rapports en la matière et développe de nombreux projets sur cette thématique.

S'agissant des acteurs, outre les Etats ouest-africains eux-mêmes qui ont produit des travaux sur la migration, des entités et organisations se sont spécialisées dans la problématique migratoire. Trois organisations internationales méritent d'être citées mais une fera l'objet d'une attention particulière.

L'ICMPD est une organisation internationale regroupant 17 Etats et « *adopte une approche régionale dans son travail pour créer une coopération et des partenariats efficaces le long des routes migratoires. Les régions prioritaires sont l'Afrique, l'Asie centrale et du Sud, l'Europe et le Moyen-Orient. Son approche de la gestion des migrations, qui repose sur trois piliers - reliant structurellement la recherche, les dialogues sur les migrations et le renforcement des capacités - contribue à l'élaboration de meilleures politiques migratoires* »¹⁸¹.

L'ICMPD travaille conjointement avec l'UE sur le projet MIEUX visant à renforcer la gouvernance migratoire dans plusieurs régions du monde et notamment en Afrique de l'Ouest. Des activités liées à la migration ouest-africaine sont réalisées et de la documentation est produite en la matière¹⁸². Cependant, il n'existe pas d'implantations nationales ou régionales relatives aux migrations au sein de la sous-région. De même, il n'a pas été trouvé d'enquêtes pertinentes uniquement dédiées à cette migration avec des items pouvant être intégrés au présent document. Les enquêtes propres à l'ICMPD n'ont pas été étudiées.

¹⁸¹ <https://www.icmpd.org/about-us/>. Page consultée le 14 mars 2020.

¹⁸² <https://www.mieux-initiative.eu/en/knowledge/resources>. Page consultée le 14 mars 2020.

Le Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest (CSAO) est « *une plateforme internationale indépendante dont le secrétariat est hébergé au sein de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Sa mission est de promouvoir des politiques régionales à même d’améliorer le bien-être économique et social des populations ouest-africaines* ¹⁸³ ». Le CSAO réalise un certain nombre de publications pouvant être une plus-value pour la recherche¹⁸⁴. Mais celles-ci restent trop techniques et portent sur une thématique voisine de la migration *stricto sensu*. Le CSAO a donc été écarté pour l’analyse des facteurs de la migration.

L’OIM est un organe représentant l’ONU dans sa partie migration. « *L’OIM pose le principe selon lequel les migrations s’effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant que principale organisation internationale dans le domaine de la migration, l’OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de, contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires, favoriser la compréhension des questions de migration, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants* ¹⁸⁵ ».

L’OIM possède un bureau régional à Dakar couvrant toute la zone ouest-africaine et du centre. Le but de ce bureau est de coordonner et de planifier les activités des bureaux de l’IOM dans les pays de sa compétence. Tous les pays ouest-africains sont couverts par un bureau national, relais sur place du bureau régional. Une très grande majorité des bureaux nationaux, sinon tous, possèdent des « field offices » démontrant un maillage territorial complet de la zone. L’information du terrain, la connaissance de la matière et encore l’analyse qui peut être faite ont été d’une aide précieuse.

¹⁸³ <https://www.oecd.org/fr/csao/>. Page consultée le 14 mars 2020.

¹⁸⁴ <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/>. Page consultée le 14 mars 2020.

¹⁸⁵ <https://www.iom.int/fr/enonce-de-mission>. Page consultée le 14 mars 2020.

Ce bureau régional possède son propre site internet¹⁸⁶ et ses propres publications avec des renvois sur les bureaux nationaux, ayant eux-mêmes leurs propres contributions. Le nombre et la qualité des rapports, tous en lien avec la migration, sont assez impressionnants tant les informations qu'ils apportent sont de qualité.

Les enquêtes par questionnaires amènent des indications précises sur les facteurs migratoires dans la sous-région. Beaucoup d'enquêtes ont été réalisées à des points frontières sur des milliers de migrants et avec une méthodologie éprouvée. Trois enquêtes ont retenu l'attention, une portant sur une nationalité (Ivoirienne)¹⁸⁷, une autre sur un pays ouest-africain (le Niger)¹⁸⁸ et donc intégrant plusieurs nationalités ouest-africaines et une enfin sur un pays extérieur à l'Afrique de l'Ouest (la Libye)¹⁸⁹ mais majeur dans la migration de la sous-région.

Ces trois enquêtes ont permis d'avoir une vue globale et en même temps assez précise de la migration régionale et de comprendre les mécanismes *ad hoc*. Elles ont eu aussi l'avantage de voir les items qu'utilisait l'OIM dans ses enquêtes et d'avoir des explications qualitatives sur les principaux facteurs étudiés. Il aurait été suffisant de ne prendre en compte que ces enquêtes et de les étudier afin de créer un outil systémique mais cela était sans compter sur les théories migratoires.

III LES THEMATIQUES MULTISECTORIELLES DES THEORIES MIGRATOIRES

A contrario de la sous-partie précédente, il n'a pas été aussi aisé de trouver des références sur la doctrine en matière de migration, en tout cas regroupées dans un ou plusieurs ouvrages amenant une synthèse pédagogique. Les théories migratoires se sont construites de manière autonome, secteur d'activités par secteur d'activités (démographie, économie, politique...) puis elles ont intégré la transversalité dans leur analyse. Dans le chapitre

¹⁸⁶ <https://rodakar.iom.int/>. Page consultée le 18 mars 2020.

¹⁸⁷ Côte d'Ivoire, Mai 2017 – Mai 2018, Rapport de Profilage des migrants Ivoiriens, IOM.

¹⁸⁸ Niger, 2016, Migration Profiling report, IOM.

¹⁸⁹ Libye 2016, Migration Profiles & trends, IOM.

précédent, il a été décidé de présenter ces théories par facteurs micro-structurels, concernant essentiellement le candidat à l'immigration, les facteurs méso-structurels, portant sur l'entourage du migrant, les facteurs macro-structurels, s'inscrivant dans de grands agrégats migratoires et enfin les facteurs exogènes, c'est-à-dire ceux qui lui sont extérieurs.

Comme évoqué dans la partie sur les théories migratoires, la présentation de l'état de l'art repose principalement sur quatre références ¹⁹⁰ qui synthétisent au mieux les connaissances. Ils ont le mérite d'exposer l'ensemble des publications en la matière et de les regrouper selon des grandes familles de théories. (Tableau 16). Le croisement des théories et des questionnaires de référence a permis de construire le questionnaire final.

Tableau 16 : Les grandes familles de théories migratoires.

Les théories migratoires			
Les facteurs micro-structurels	Les facteurs méso-structurels	Les facteurs macro-structurels	Les facteurs exogènes
Théorie néo-classique <i>Acquisition des biens et des services</i>	La famille <i>Composition familiale, place du migrant dans la fratrie...</i>	Le marché du travail <i>Conditions d'emploi, opportunité de carrière, avenir professionnel</i>	La gouvernance migratoire <i>Connaissance des « organisations migratoires » et rôles des Etats</i>
Le cycle de vie <i>Age, marié, enfants...</i>	La gestion des risques <i>Envoi d'argent dans le pays de</i>	Le système globalisé <i>Facteurs externes et internationaux</i>	Le rôle des acteurs non institutionnels <i>Activités des ONG dans la migration</i>

¹⁹⁰ Voir chapitre III.I.

	<i>départ, distances, prix du voyage</i>		
Le capital humain <i>Connaissance, qualification, niveau de diplômes</i>	La théorie des attentes et des valeurs <i>Migration comme fait social, rite initiatique...</i>	Les migrations circulaires <i>Habitudes migratoires</i>	L'environnement <i>Dérèglement climatique</i>
L'information <i>Origine de l'information, obtention de l'information</i>	Le modèle de l'action raisonnée <i>Les facteurs personnels et contextuels influencent l'individu</i>		Les réseaux criminels <i>Action des organisations criminelles dans le processus migratoire</i>
La privation relative <i>Evolution du statut social</i>	Les réseaux et le capital social <i>Influence de l'environnement social</i>		La violence politique <i>Influence des actions de l'Etat de départ</i>
L'irrationalité <i>Intégration sociale</i>	L'imaginaire géographique <i>Entre rêve et réalité</i>		
Les théories de la motivation <i>Niveau de la motivation</i>			
L'approche par le genre			

Les quatre grandes familles sont déséquilibrées. La partie sur les facteurs micro-structurels est bien plus volumineuse que les autres, ce qui est normal dans la mesure où les facteurs micro-structurels renvoient à l'individu, qui reste somme toute au centre du processus migratoire. Ce tableau met en évidence que, plus les facteurs s'écartent de l'agent, moins les facteurs migratoires sont nombreux, laissant supposer que l'enjeu migratoire se porte sur l'individu, en tout cas en termes de nombre de facteurs. Il n'a pas été créé artificiellement de sous-familles. Cette linéarité a servi lors de la création du questionnaire dans la mesure où certains items y ont été disséminés.

IV UNE COMPARAISON ENTRE QUESTIONNAIRES DE L'OIM ET THEORIES MIGRATOIRES

Une fois les questionnaires analysés, il a été remarqué que certains items étaient présents dans tous les documents et notamment ceux portant sur la carte d'identité sociologique des migrants. La trame retenue pour introduire les théories migratoires (micro, méso, macro et exogène) a été conservée et mise sous forme d'un tableau aux fins de comparaison avec les items présents dans les questionnaires. Cela a mis en évidence très rapidement les domaines absents des questionnaires (Tableau 17).

Tableau 17 : Tableau de comparaison entre la théorie migratoire et les enquêtes de référence¹⁹¹.

Les théories migratoires	Côte d'Ivoire	Libye	Niger
Les facteurs micro-structurels			

¹⁹¹ Pour des facilités de compréhension, il est possible de lire le tableau de la manière suivante, S'agissant des facteurs micro-structurels, les trois enquêtes étudiées (Côte d'Ivoire, Libye et Niger) traitent au moins d'une caractéristique de la théorie du cycle de vie.

Théorie néo-classique <i>Acquisition des biens et des services</i>	Raisons du départ	Raisons du départ	Raisons du départ ;
Le cycle de vie <i>Age, marié, enfants...</i>	Age ; Localités de mobilité ; Situation familiale ; Nombre d'enfants à charge ; Activité professionnelle avant le départ	Statut marital	Age ; Statut marital ; Activité professionnelle avant le départ
Le capital humain <i>Connaissance, qualification, niveau de diplômes</i>	Education	Education	Niveau d'éducation
L'information <i>Origine de l'information, obtention de l'information</i>			Information avant le départ
La privation relative <i>Evolution du statut social</i>			
L'irrationalité <i>Intégration sociale</i>			
Les théories de la motivation <i>Niveau de la motivation</i>	Préparation du départ		Raisons du départ du pays de transit
L'approche par le genre	Sexe	Sexe	Sexe

Les facteurs méso-structurels			
La famille <i>Composition familiale, place du migrant dans la fratrie...</i>	Milieu socio-économique des parents		
La gestion des risques <i>Envoi d'argent dans le pays de départ, distances, prix du voyage</i>	Itinéraires, durée de la migration ; Coût et financement du voyage	Itinéraire, mode de transport, coût du voyage	Organisation du voyage ; financement du voyage ; Itinéraire
La théorie des attentes et des valeurs <i>Migration comme fait social, rite initiatique...</i>	Raisons du départ	Raisons du départ	
L'action raisonnée et du comportement planifié			
Les réseaux et le capital social <i>Influence de l'environnement social</i>			
L'imaginaire géographique <i>Entre rêve et réalité</i>		Pays de destination	

Les facteurs macro-structurels			
Le marché du travail <i>Conditions d'emploi, opportunité de carrière, avenir professionnel</i>	Raisons du départ	Emploi du migrant	
Le système globalisé <i>Facteurs externes et internationaux</i>			
Les migrations circulaires <i>Habitudes migratoires</i>			
Les facteurs exogènes			
La gouvernance migratoire <i>Connaissance des « organisations migratoires » et rôles des Etats</i>			
Le rôle des acteurs non institutionnels <i>Activités des ONG dans la migration</i>			
L'environnement <i>Dérèglement climatique</i>			
Les réseaux criminels	Aide au cours du voyage	Aide au cours du voyage	Aide dans le voyage

<i>Action des organisations criminelles dans le processus migratoire</i>			
<i>La violence politique Influence des actions de l'Etat de départ</i>		Raisons du départ	

Les facteurs touchant de près l'individu sont bien représentés dans les questionnaires OIM. Les raisons du départ et les informations liées à la personne (sexe, âge, situation matrimoniale, éducation...) font l'objet d'une attention particulière. Ce qui semble logique. L'individu est au centre du questionnaire et ces items, en tout cas pour les informations personnelles, ne souffrent que très peu de subjectivité.

Sur les facteurs méso-structurels, l'environnement social, c'est-à-dire ce qui permet de dire qu'un individu est intégré à sa communauté, n'est pas répertorié dans les questionnaires. C'est un facteur qui est très peu étudié dans les enquêtes traditionnelles. Peut-être parce qu'il faut être sélectif dans les questions, peut-être aussi parce que cette thématique doit être abordée dans un entretien et non dans un questionnaire (approche qualitative de la question), peut-être enfin, parce que les sociétés traditionnelles africaines s'individualisent comme en occident et qu'il est communément admis que l'implication sociale a perdu de sa force.

Les facteurs macro-structurels sont plus ou moins les grands oubliés des questionnaires. Ces facteurs, même s'ils possèdent une certaine influence dans le processus migratoire, n'ont pas de liens directs avec la décision de quitter son pays et ne sont peut-être pas ressentis par le migrant lui-même.

Sur les facteurs appelés « exogènes », seule la référence à un réseau, surtout criminel, pour quitter son pays y est mentionné. Cet item permet de connaître l'ampleur du phénomène dans la migration internationale. Il renseigne donc sur les facteurs facilitateurs de la migration.

V LE QUESTIONNAIRE

V.1 L'élaboration

Afin d'élaborer le questionnaire, une recherche sur internet¹⁹² et sur les différentes façons d'en rédiger un a été réalisée¹⁹³. Aussi, les points incontournables de l'enquête par questionnaires selon des méthodologies éprouvées ont été respectés. Mais le plus grand soutien découle du bureau régional ouest-africain de l'OIM. Ce bureau, après plusieurs échanges de courriels, a fourni un questionnaire type qu'ils utilisent lors de leurs enquêtes en Afrique de l'Ouest (Annexe 1).

Ce document est construit autour de six items couvrants chacune une thématique particulière :

1. Pré-sélection des répondants
2. Informations sociodémographiques
3. Description du voyage
4. Intentions
5. Besoins d'assistance et d'informations
6. Commentaires

¹⁹² http://www.ins.tn/sites/default/files/pdf_actualites/eurostat-enquete-questionnaire.pdf. Page consultée 19 mars 2020.

¹⁹³ Salès-Wuillemin, E. (2006). *Méthodologie de l'enquête*, in : M., Bromberg et A., Trognon (Eds.) *Psychologie Sociale 1*, Presses Universitaires de France, 45-77.

Au total, le questionnaire regroupe 34 questions, de la question ouverte (Q2.8 *Indiquez la description de l'emploi comme déclarée par le répondant (ex. Chauffeur de taxi, gérant d'hôtel, etc.)*) à la question fermée (Q3.2 *Avez-vous déjà été déplacé (forcé) à l'intérieur de votre pays ?*) en passant par la question à choix multiples (Q3.8. *Quel est le principal moyen de transport que vous avez emprunté depuis votre dernier lieu de transit (Q3.7) jusqu'à ce lieu ? (Plusieurs réponses possibles)*).

Ce document a servi de base au questionnaire mais adapté au regard des théories de la migration selon la présentation suivante (Annexe 2) :

1. Informations sociodémographiques de l'interviewé

Cette série de questions avait pour finalité de cerner l'interviewé, son état civil, son niveau d'instruction, son statut matrimonial... Il s'agit d'information type dans ce genre d'enquête.

2. Description du voyage

La partie 2 du questionnaire visait à délimiter les habitudes migratoires, l'organisation du projet et également son parcours migratoire. Là aussi, les données sont fondamentales dans mon étude dans la mesure où les résultats des questionnaires peuvent démontrer les freins à la migration.

3. Données sociodémographiques de l'environnement de l'interrogé

L'intérêt de cet item était de connaître l'environnement social de l'intéressé. C'est une thématique qui n'est presque jamais abordée dans les questionnaires alors que les théories migratoires explorent cette piste comme facteur.

4. Processus migratoire

L'objectif de cette partie était de connaître plus en détails le processus migratoire du sondé et d'être un peu plus qualitatif dans l'analyse.

5. Commentaires

Cette partie était en texte libre. Il était question de noter les commentaires des interviewés et/ou des précisions qu'ils m'avaient apportés pendant l'entretien.

Afin de savoir si toutes les thématiques migratoires étaient couvertes, un nouveau tableau permettant de connaître à quelles questions correspondaient quelles thématiques et quels items seraient révélés par une analyse extérieure a été construit (Tableau 18).

Tableau 18 : Tableau comparatif Théories migratoires et questionnaires¹⁹⁴.

Les théories migratoires	Le questionnaire
Les facteurs micro-structurels	
Théorie néo-classique <i>Acquisition des biens et des services</i>	Q2.7 ; Q2.8 ; Q2.9 ; Q2.10 ; Q3.8 ; Q3.9 ; Q3.10 ; Q5.10
Le cycle de vie <i>Age, marié, enfants...</i>	Q2.0 ; Q2.1 ; Q2.4 ; Q2.5
Le capital humain <i>Connaissance, qualification, niveau de diplômes</i>	Q2.6
L'information <i>Origine de l'information, obtention de l'information</i>	Q3.4 ; Q5.1 ; Q5.2 ; Q5.3 ; Q5.11
La privation relative <i>Evolution du statut social</i>	Q2.11 ; Q2.12
L'irrationalité <i>Intégration sociale</i>	Q2.13 ; Q2.14
Les théories de la motivation <i>Niveau de la motivation</i>	Q3.1 ; Q3.2 ; Q3.3
L'approche par le genre	Q2.2

¹⁹⁴ Certaines questions peuvent intégrer plusieurs items. Pour des raisons de clarté, il a été décidé de ne positionner les questions qu'une seule fois dans le tableau.

Les facteurs méso-structurels	
La famille <i>Composition familiale, place du migrant dans la fratrie...</i>	Q3.15 ; Q4.1 ; Q4.2
La gestion des risques <i>Envoi d'argent dans le pays de départ, distances, prix du voyage</i>	Q.3.13 ; Q3.18
La théorie des attentes et des valeurs <i>Migration comme fait social, rite initiatique...</i>	Q4.3 ; Q4.4 ; Q4.5 ; Q4.7
Le modèle de l'action raisonnée <i>Les facteurs personnels et contextuels influencent l'individu</i>	Non évalué
Les réseaux et le capital social <i>Influence de l'environnement social</i>	Q3.14 ; Q3.17
L'imaginaire géographique <i>Entre rêve et réalité</i>	Q5.4
Les facteurs macro-structurels	
Le marché du travail <i>Conditions d'emploi, opportunité de carrière, avenir professionnel</i>	Q2.7 ; Q2.8 ; Q2.9 ; Q2.10
Le système globalisé <i>Facteurs externes et internationaux</i>	Données exogènes
Les migrations circulaires <i>Habitudes migratoires</i>	Q3.5 ; Q3.6 ; Q3.7
Les facteurs exogènes	
La gouvernance migratoire <i>Connaissance des « organisations migratoires » et rôles des Etats</i>	Q3.12 ; Q5.5 ; Q5.6
Le rôle des acteurs non institutionnels <i>Activités des ONG dans la migration</i>	Q5.6

L'environnement <i>Dérèglement climatique</i>	Données exogènes
Les réseaux criminels <i>Action des organisations criminelles dans le processus migratoire</i>	Q5.7
La violence politique <i>Influence des actions de l'Etat de départ</i>	Q3.8

Au total, le questionnaire comportait à l'origine 58 questions, ouvertes, fermées et à choix multiples. Il avait l'avantage de répondre à l'ensemble des théories migratoires et des interrogations soulevées. Une fois réalisé, le questionnaire devait être diffusé.

V.2 La diffusion du questionnaire

Il existe deux méthodes principales pour diffuser une enquête dont le but est d'obtenir des informations sur une population donnée. La première méthode est celle de soumettre un questionnaire à l'ensemble d'une population, c'est-à-dire que toutes les personnes d'une population ciblée sont sondées sans distinction. On parle ici d'échantillon exhaustif. Selon Trudel et Antonius (1991), la population peut être définie de la manière suivante : « *ensemble de tous les individus, objets, unités statistiques qui composent cette population* ». Ainsi, une population comprend tous les sujets ou objets d'un groupe défini au départ par le chercheur et qui ne se rapporte pas nécessairement à la totalité des sujets ou objets. Par exemple, les sujets peuvent être des groupes ou des catégories sociales comme les personnes âgées à la retraite, les ménages sous le seuil de la pauvreté, les exploitants agricoles, les groupes ethniques etc. (Gumuchian & Marois, 2000).

Pour des raisons évidentes de logistique, de temps et d'étendue de la tâche, la méthode de soumettre le questionnaire à l'ensemble de la population des migrants ouest-africains a été écartée d'emblée.

La seconde méthode porte sur l'échantillon ; procédé beaucoup plus complexe et qui là nécessite un approfondissement.

V.3 L'échantillonnage

Un échantillon représente une partie beaucoup plus petite de la population ciblée dans une enquête en représentant scrupuleusement celle-ci (Savard, 1978). Cet échantillon va permettre d'étudier une partie ou un sous-ensemble de la population pour en tirer des extrapolations sur l'ensemble de cette population (Gumuchian & Marois, 2000). La statistique inférentielle permet, à l'aide des probabilités, de généraliser les conclusions issues d'un échantillon pour l'ensemble de la population avec un certain degré de certitude (Spiegel, 1974).

Selon Marie Lugen, « *échantillonner la population est souvent essentiel, mais n'est pas exempt de certains risques. On s'écarte toujours dans une certaine mesure des vraies valeurs de la population* ». L'échantillon étant une partie de la population étudiée, l'on ne peut garantir à 100% que les résultats obtenus peuvent être généralisés à l'ensemble de la population. Mais il existe un certain nombre de techniques d'échantillonnage pouvant limiter les erreurs ou les écarts dans les résultats. Ces techniques sont aussi à mettre en perspectives avec les ressources humaines et les moyens techniques et temporelles disponibles.

Il existe deux procédés d'échantillonnage, l'un probabiliste, l'autre non probabiliste. La différence entre ces deux techniques tient à une hypothèse de base au sujet de la nature de la population étudiée. Dans le premier cas, chaque unité a une chance d'être sélectionnée et la sélection des sondés se fait de manière aléatoire. Dans celui de l'échantillonnage non probabiliste, on suppose que la distribution des caractéristiques à

l'intérieur de la population est égale¹⁹⁵. Les caractéristiques de l'échantillon sondé sont ainsi représentatives de l'ensemble de la population (hypothèse première du chercheur).

La méthode non probabiliste a été privilégiée en basant l'hypothèse de travail sur le fait que l'échantillon choisi serait représentatif de la population ciblée. L'échantillonnage de commodité en raison notamment de la difficulté à sonder un grand nombre de migrants ouest-africains dans Paris avec des contraintes de temps assez fortes fut donc choisi. Des contrôles de qualités et de cohérence à chaque étape de la recherche ont été réalisés afin de limiter les risques d'erreur.

II.4 La stratégie de l'enquête

Il a fallu d'abord déterminer la stratégie de l'enquête, cibler un lieu où une population migrante ouest-africaine pouvait être présente. L'expérience professionnelle acquise depuis des années et l'actualité parisienne sur cette thématique¹⁹⁶ ont réduit les recherches à une zone puis à un quartier parisien. Il s'agit du nord de Paris, dans le XVIII^e arrondissement, au niveau de la porte de la Chapelle.

De même, il fallait trouver un moyen d'entrer en contact avec la population ciblée. La méthode d'approche a été de rencontrer une association prenant en charge dans le quartier délimité les migrants installés. Le choix s'est porté sur l'association Utopia56¹⁹⁷, association venant en aide aux migrants exilés dans la capitale. Un premier contact s'est réalisé par courriel, puis un rendez-vous physique a été fixé à l'adresse de l'association. Une fois sur place, la responsable des maraudes, Raphaëlle, a expliqué le sens et les

¹⁹⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch13/nonprob/5214898-fra.htm>. Page consultée le 19 février 2020.

¹⁹⁶ <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-la-police-repousse-160-migrants-porte-de-la-chapelle-12-11-2019-8191344.php>; https://www.lepoint.fr/societe/paris-un-important-camp-de-migrants-va-etre-demantele-ce-mardi-28-01-2020-2359896_23.php. Page consultée le 3 février 2020.

¹⁹⁷ <http://www.utopia56.com/fr>. Page consultée le 10 janvier 2020.

missions de l'association, ses moyens et ses contraintes. Raphaëlle a également évoqué le contexte actuel et les conséquences pour l'association des multiples démantèlements de camps de migrants dans le secteur de la porte de la Chapelle. A la suite d'une évacuation, les migrants peuvent être relogés dans une autre ville ou décident de ne plus revenir dans le secteur. Elle a souligné également qu'il pouvait être difficile de rencontrer des migrants après un démantèlement et que le meilleur moyen d'entrer en contact avec eux était de fréquenter les endroits où des repas étaient distribués. La responsable des maraudes a fortement déconseillé de se rendre seul dans les camps de migrants du secteur, d'une part, parce que la venue d'un inconnu même avec de bonnes intentions pouvait être mal perçue et d'autre part, parce que certains lieux pouvaient abriter des toxicomanes plutôt agressifs.

À la suite de ce premier rendez-vous, une maraude commune a été réalisée près de la porte d'Aubervilliers, site où l'Armée du Salut offre des petits déjeuners¹⁹⁸ essentiellement aux migrants, 7/7, de 09h00 à 10h30. Le responsable du site a autorisé la prise de contacts avec les bénéficiaires de ces petits déjeuners. A cette occasion, il a également expliqué qu'il y avait une autre structure d'accueil de l'Armée du Salut dénommée la Halte¹⁹⁹ au niveau de la porte de la Chapelle.

La seconde étape a donc été la Halte où un premier contact a été réalisé avec Jérémy, chef de service du site qui a également donné son autorisation verbale pour pénétrer dans les lieux et pour s'entretenir avec les migrants dès lors que les conditions d'anonymat étaient respectées et qu'aucune photo n'était prise.

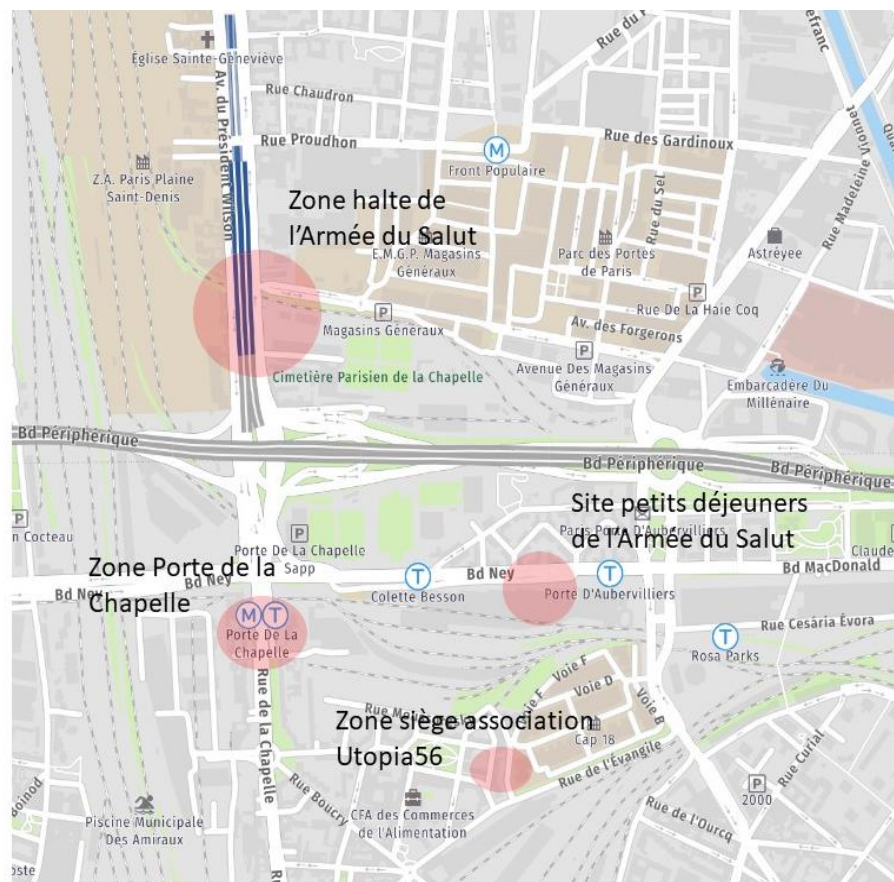
¹⁹⁸ <https://www.armedusalut.fr/actualites/info/urgent-larmee-du-salut-recherche-plus-de-100-benevoles-pour-distribuer-500-petits>. Page consultée le 15 mars 2020.

¹⁹⁹ <https://www.armedusalut.fr/actualites/info/campements-de-la-porte-de-la-chapelle-ouverture-dune-halte-de-jour-par-larmee-du>. Page consultée le 15 mars 2020.

La Halte, ouverte 7/7 jours, de 08h00 à 19h00, offre l'accès aux soins de premières nécessités (douche, laverie), permet de s'entretenir avec des professionnels (médecin, conseils...) et met à disposition chaises, tables et canapés pour se reposer. Il n'y a pas de contrôles à l'entrée, l'accès est libre.

Des entretiens informels effectués avec la responsable des maraudes de l'association Utopia56 et du responsable du site de la Halte de l'Armée du Salut ont permis de circonscrire plusieurs lieux exploitables pour l'enquête. En finalité, la zone d'étude s'est située au niveau des endroits où il y avait un lieu de fixation des migrants, la Halte et la zone petits déjeuners de l'Armée du Salut, la porte de la Chapelle et la zone du siège de l'association Utopia56 (Figure 27).

Figure 27 : Zones d'enquête.



Enfin, la question du nombre de personnes à interroger a été soulevée. Quelle pouvait être la taille critique de l'échantillon pour valider l'enquête de terrain ? La réponse est probablement un grand nombre. Mais les conditions dans lesquelles étaient réalisées cette recherche le permettaient-elles ? La réponse est définitivement non. Il a été décidé de planifier alors une semaine d'enquête du 24 février au 29 février 2020 et d'essayer de soumettre le maximum de questionnaires.

La diffusion du questionnaire a eu une conséquence surprenante que la phase pré-test n'a pas manqué de relever.

V.5 Le questionnaire, un exercice perfectible

V.5.1 Les pré-tests

Un premier pré-test, en chronométrant l'exercice, a été auto-réalisé. Le but de cette expérience était surtout de connaître le temps que pouvait mettre une personne à répondre au questionnaire. Le besoin de calibrer le minutage avant de soumettre les questions à une personne sur le terrain était important. Ce pré-test, réalisé dans des conditions optimales, à l'abri des intempéries, du bruit et sans aucune contrainte extérieure, a permis de constater d'une part, que le questionnaire était trop long, environ 25 minutes et d'autre part, qu'il pouvait être « ennuyeux ».

Ce même questionnaire a été soumis²⁰⁰ sur un migrant dans les conditions réelles de l'enquête. Ce second pré-test s'est réalisé au niveau de la zone des petits déjeuners, en

²⁰⁰ Le questionnaire a été lu. Le niveau scolaire bas, voire l'analphabétisme important de la sous-région, étaient prévisibles. De même, le questionnaire a été pensé également en anglais dans le cadre de rencontres avec des anglophones.

pleine rue. Cet exercice a eu la formidable utilité de mettre en lumière les lacunes « opérationnelles » du questionnaire.

Tout d'abord, même lorsque l'interlocuteur s'exprimait en français, son français était rudimentaire. Il en est ressorti de petites incompréhensions tant pour l'interviewer que pour l'interviewé. Le vocabulaire et la vitesse d'élocution ont dû être adaptés afin d'être compréhensible.

Ensuite, le questionnaire lu était trop scolaire et ne permettait pas à l'intéressé de s'exprimer librement. Il a, à plusieurs reprises, préféré raconter son histoire que de répondre aux questions et notamment dès le début de l'échange ; ce qui a été assez déroutant. Il était difficile de l'interrompre pour juste suivre le fil de l'entretien. A certains moments, la maîtrise du questionnaire a été perdue.

De même, l'état de fatigue de l'intéressé et le temps de l'entretien ont été pénalisants. A partir du milieu du questionnaire, le sondé a montré des signes d'absence. Il a fallu le « reconcentrer » à plusieurs reprises afin de capter son attention. Il semblait même pressé de conclure la rencontre et ne répondait plus que de manière évasive et courte. Les conditions où s'est déroulé l'exercice étaient loin d'être optimales. Même si le temps était clément, le fait d'être en extérieur et sans aucun support matériel n'ont pas favorisé l'échange et surtout la prise de note.

Enfin, le temps dédié à l'entretien *stricto sensu* était au-delà des 25 minutes. A cela, il a fallu ajouter la phase pré-entretien et la phase post-entretien. Le temps total consacré était d'environ 35/40 minutes, ce qui pouvait être considéré comme trop long pour une personne fatiguée, déstabilisée et isolée.

Ce premier exercice *in vivo* a permis de réajuster le questionnaire ainsi que la méthode utilisée pour le passer.

II.5.2 Le réajustement du questionnaire

Pour des raisons de clarté, il a été décidé de présenter la modification des questions dans l'ordre où elles ont été posées.

Les questions relatives à la pré-sélection des répondants (Q1.0, Q1.1) ont été retirées dans la mesure où il n'y avait aucune raison de s'autolimiter. Le fait qu'un sondé a déjà fait l'objet d'une enquête ne changeait pas fondamentalement ses réponses ni la finalité des résultats, les réponses n'entrant pas dans les facteurs recherchés.

Une question qui en soit ne posait pas de problème de compréhension pour un européen pouvait l'être pour un africain de l'Ouest. A la question :

Q2.6. Plus haut niveau d'éducation (obtenu) - (une seule réponse)
a. Aucune
b. Primaire
c. Secondaire
d. Education tertiaire (Universitaire licence /master)
e. Supérieur (Doctorat /Post Doc)
f. Formation professionnelle (plus d'un an)
g. Autre (écoles religieuses par ex.), précisez _____

La réponse suivante a été fournie : je suis allé jusqu'en 7^{ème}. En fait, l'intéressé ne comprenait pas forcément à quoi correspondait le niveau primaire, secondaire et tertiaire ou supérieur. Il était préférable de laisser cette case vide en réponse, à charge de déterminer plus tard le niveau en fonction des réponses.

Une série de questions de la question 2.7 à 2.12 semblaient répétitives et compliquées à expliquer et s'inscrivaient dans la même thématique.

Sur cette série, les questions sont similaires et n'apportent pas de réelles plus-values.

Q2.7. Quelle était votre situation d'emploi avant de quitter votre lieu de naissance ou pays de départ ? (Une seule réponse)
a. Employé(e) b. Travailleur indépendant(e) c. Sans emploi et à la recherche d'un emploi d. Etudiant(e) e. Retraité(e) f. Sans emploi et n'est pas à la recherche d'un emploi g. Ne préfère pas répondre
Q2.8. Si salarié(e), quelle était votre profession/activité principale avant de partir (celle qui vous procurait le plus de revenus) ? (Une seule réponse)
a. Forces armées b. Gérant(e), professionnel(le), technicien(ne) c. Service et ventes d. Travail qualifié (agriculture, pêche) e. Travail qualifié (artisanat, transport) f. Métiers de l'industrie et de l'artisanat g. Travailleurs et assembleurs de machines/usine h. Professions élémentaires i. Autre spécifié : _____
Q2.9 Indiquez la description de l'emploi comme déclarée par le répondant (ex. Chauffeur de taxi, gérant d'hôtel, etc.)
Emploi :

Cette série de questions a été remplacée par :

Quel a été votre dernier emploi et combien de temps l'avez-vous conservé ?
R :

S'agissant particulièrement de la question :

Q.2.10 Quel était votre revenu mensuel avant votre départ ?
a. Moins de 50 000 FCFA b. Entre 50 000 et 100 000 FCFA c. Plus de 100 000 FCFA

la réponse a été pour le moins surprenante²⁰¹ puisque l'intéressé à donner une somme en dollars. Les réponses étaient alors inutiles. La question a été conservée mais la réponse restait ouverte, avec comme effort de faire la conversion en euros, plus simple dans la grille d'analyse. Par ailleurs, comme question complémentaire, il a été demandé si le salaire était suffisant pour vivre. A la question quantitative, salaire, un volet qualitatif était ajouté avec une appréciation personnelle du sondé sur son revenu.

Dans cette séquence les questions suivantes,

Q2.11 Avant votre départ, pensez-vous que votre situation économique et sociale était la même depuis quelques années ?
a. Oui b. Non
Q.2.12 Pensez-vous pouvoir évoluer économiquement et socialement au sein de votre pays d'origine ?
a. Oui b. Non

²⁰¹ Idem pour la question 3.18.

étaient trop techniques et aussi trop abstraites pour l'interviewé. Elles ont été reformulées systématiquement avec des exemples concrets, ce qui n'a pas facilité la tâche.

La reformulation était donc la suivante,

Q Quel était votre revenu mensuel avant votre départ ? Était-il suffisant pour vous ?
R

Cette question unique peut être croisée avec le niveau scolaire de l'intéressé et son désir de quitter son pays. Ainsi, un niveau scolaire bas et un même emploi occupé pendant plusieurs mois ou année peuvent signifier que l'ascension sociale n'est pas possible pour l'intéressé et que sa seule issue pour progresser et de chercher un ailleurs meilleur.

Les Q2.13 et Q2.14 pouvaient paraître à l'oral également identique et n'ont pas été comprises dans un premier temps et notamment la question 2.14 qui a amené plus d'incompréhension que de réponses. La question Q2.14 a été supprimée mais celle-ci a été conservée :

Q2.13 Quelles étaient vos occupations dans votre pays d'origine avant votre départ ?
Réponse libre

La Q2.13 permettait tout de même de déduire son degré d'intégration dans la communauté.

Les questions

Q3.3 Sur une échelle de 1 à 10 (sachant que 1 signifie pas motivé et 10 extrêmement motivé), quel était votre niveau de motivation pour partir ?
Réponse _____

et 3.5

Q3.5 Avez-vous déjà été déplacé (forcé) à l'intérieur de votre pays? (Une seule réponse)
a. Oui
b. Non
c. Ne sait pas/Ne veut pas répondre

présentaient un intérêt sur le papier notamment lorsque le document était lu comme un questionnaire. La question 3.3 concernant l'auto-évaluation de la motivation n'a pas eu l'effet escompté, le premier sondé ne répondant que par « j'étais très motivé », ce qui était somme toute logique. La Q3.5 a également fait l'objet de retours négatifs. Le sondé croyant que le but de cette question était de savoir s'il était recherché par la police et s'il avait été forcé de quitter son quartier. Les questions ont été simplement retirées.

Les questions

Q3.6 Avez-vous déjà tenté de migrer pour vous installer dans un autre pays? (Une seule réponse)
a. Oui
b. Non
c. Ne sait pas / Ne veut pas répondre

et

Q.3.7 Avez-vous déjà eu une expérience migratoire
a. Oui
b. Non

étaient sensiblement les mêmes. La nuance entre les deux questions est ténue. Elles peuvent paraître identiques pour des personnes ne maîtrisant pas la langue française ou pour des anglophones. Seule la question Q3.7 a été conservée.

Les questions suivantes, de la même thématique, ne faisaient qu'alourdir le questionnaire sans vraiment apporter un réel intérêt.

Q3.8 Quel est la raison principale de votre voyage ? (Plusieurs réponses possible mais nécessité de hiérarchiser)
<ul style="list-style-type: none">a. Catastrophes naturelles/ Changement climatiqueb. Guerre/conflitc. Violence ciblée ou persécutiond. Raisons économiquese. Accès aux servicesf. Pour rejoindre la familleg. Participer à un événement familial (mariage, funérailles, etc.)h. Recherche de sensation (goût pour l'aventure)i. Intérêt pour le monde extérieur
Q3.9 Si vous voyagez pour des raisons économiques, quelles sont-elles? (une seule réponse)
<ul style="list-style-type: none">a. Affaires (marché, achat/vente)b. Déplacement quotidien ou hebdomadaire pour le travailc. Activité agro-pastorale (transhumance, migration saisonnière)d. A la recherche d'opportunités économiques à l'étrangere. Autre, précisez: _____
Q3.10 Si la raison de votre voyage est l'accès aux services, quels sont ces services ? (une seule réponse)
<ul style="list-style-type: none">a. Accès à la nourriture, à l'eaub. Accès aux services de base (éducation primaire, services de santé primaires)c. Accès aux services humanitairesd. Education supérieure (lycée et niveaux plus élevés)

- e. Santé (soins médicaux spécialisés)
- f. Autres services (précisez) _____

Il n'a été conservé que la Q3.8, l'intéressé donnant des précisions lors de son récit.

Les questions

Q3.11 Dernier lieu de transit
Q3.7.1 Pays (Admin 0) _____ Q3.7.2 Etat/Région (Admin 1) _____ Q3.7.3 Province/ District/ Département (Admin 2) _____ Q3.7.4 Lieu (ville, village) _____ Q3.7.5 N/A (<i>Je viens de commencer mon voyage</i>)
Q3.13 Quel est le principal moyen de transport que vous avez emprunté depuis votre dernier lieu de transit (Q3.7) jusqu'à ce lieu ? (Plusieurs réponses possibles)
a. Véhicule privé (voiture/taxi) b. Bus c. Camion d. Moto ou triporteur e. Vélo f. Bateau g. Avion h. A pied i. Animal j. Autre, précisez: _____
Q3.14 Avez qui voyagez-vous? (une seule réponse)
a. Seul b. En groupe
Q3.15 Votre famille fait-elle partie de ce groupe? (une seule réponse)
a. oui, si oui: a.1 avec enfants a.2 avec adultes seulement b. non

Q3.16 Combien de personnes font partie de ce groupe à l'exclusion de vous-même ?

ont été regroupées dans le questionnaire sous la question Avec qui avez-vous voyagé ? avec pour objectif d'approfondir autour de cette question sur les thématiques écartées.

Les questions

Q4.3. Vos parents ont-ils déjà fait l'expérience d'une migration ?

- a. Oui
- b. Non

Q4.4 Etes-vous le seul actuellement de votre famille à être à l'extérieur de votre pays ?

- a. Oui
- b. Non

Q4.5 Votre voyage s'inscrit-il dans un schéma familial ? Si oui, de quel ordre ?

- a. Oui
- b. Financier
- c. Codes familiaux
- d. Autres :
- e. Non

Q4.7 Partir, est-ce un processus culturel dans votre communauté ?

- a. Oui, tout à fait
- b. Oui, plutôt
- c. Non, plutôt pas
- d. Non, pas du tout

ont été regroupées au sein d'une même question portant sur l'aspect culturel à quitter son pays, formulée de la manière suivante :

Q Est-ce naturel de quitter son pays ?

- a. Si Oui, pourquoi

b. Si non, pourquoi

Le but était de savoir s'il y avait une sorte de culture nationale ou familiale à quitter son pays pour en rejoindre un autre.

Les questions

Q5.8 Prochaine destination envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)
a. Pays de naissance
b. Pays de départ
c. Autre pays (Admin 0) _____
Q5.9 Destination finale envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)
a. Pays de naissance
b. Pays de départ
c. Autre pays (Admin 0) _____

ont été retirées. En posant ces questions le questionnaire repartait de « zéro ».

Les questions

Q5.12 Combien de temps envisagez-vous de rester dans ce pays (pays dans lequel l'enquête est réalisée)? (une seule réponse)
a. D'une journée à une semaine
b. D'une semaine à trois mois
c. Trois à 12 mois
d. Plus d'un an
e. Je ne prévois pas de partir, ceci est mon pays
f. Ne sait pas
g. Ne veut pas répondre
Q5.13 Souhaitez-vous retourner chez vous?
a. <i>Oui, peu importent les circonstances</i>

<ul style="list-style-type: none"> b. Oui, dès que les conditions le permettent c. Non, je ne veux pas d. Non, je ne peux pas rentrer chez moi e. Je ne sais pas f. Ne veut pas répondre
Q5.14 Si oui, quand?
<ul style="list-style-type: none"> a. Aujourd'hui ou dans la semaine b. Entre une semaine et trois mois c. Entre 3 et 12 mois d. Dans un an ou plus tard e. Je ne peux pas rentrer chez moi f. Je ne sais pas g. Ne veut pas répondre

ont également été annulées. Il s'agit plus de savoir pourquoi l'individu souhaitait retourner dans son pays. Cela n'apportait pas de complément sur les facteurs qui l'ont poussé à quitter son pays.

II.5.3 Un questionnaire définitif

Finalement, la structure du questionnaire est restée sensiblement la même :

1. Informations sociodémographiques de l'interviewé
2. Description du voyage
3. Données sociodémographiques de l'environnement de l'interroge
4. Processus migratoire
5. Commentaires

Le questionnaire est passé de 58 questions à 29 questions, mieux calibrées et plus pertinentes pour la recherche. Il est vrai que des choix dans la sélection des questions à soustraire ou à modifier ont dû être effectués.

S'agissant du respect des thématiques migratoires, une nouvelle répartition des questions dans les items suivants a été réalisée :

Tableau 19 : Répartition des questions en fonction des théories migratoires²⁰².

Les théories migratoires	Le questionnaire
Les facteurs micro-structurels	
Théorie néo-classique <i>Acquisition des biens et des services</i>	Q1.7 ; Q1.8 ; Q2.4 ; Q4.5
Le cycle de vie <i>Age, marié, enfants...</i>	Q1.0 ; Q1.1 ; Q1.3 ; Q1.4 ; Q1.5
Le capital humain <i>Connaissance, qualification, niveau de diplômes</i>	Q1.6
L'information <i>Origine de l'information, obtention de l'information</i>	Q4.0
La privation relative <i>Evolution du statut social</i>	Q1.7 ; Q1.8
L'irrationalité <i>Intégration sociale</i>	Q1.9 ;
Les théories de la motivation <i>Niveau de la motivation</i>	Q2.1 ; Q2.2 ; Q2.3
L'approche par le genre	Q1.2
Les facteurs méso-structurels	

²⁰² Certaines questions peuvent intégrer plusieurs items. Pour des raisons de clarté, il a été décidé de ne positionner les questions qu'une seule fois dans le tableau.

La famille <i>Composition familiale, place du migrant dans la fratrie...</i>	Q3.0 ; Q3.1
La gestion des risques <i>Envoi d'argent dans le pays de départ, distances, prix du voyage</i>	Q2.8 ; Q3.3
La théorie des attentes et des valeurs <i>Migration comme fait social, rite initiatique...</i>	Q3.2
Les réseaux et le capital social <i>Influence de l'environnement social</i>	Q2.6; Q2.7
L'imaginaire géographique <i>Entre rêve et réalité</i>	Q4.1
Les facteurs macro-structurels	
Le marché du travail <i>Conditions d'emploi, opportunité de carrière, avenir professionnel</i>	Q1.6 ; Q1.7 ; Q1.8 ; Q2.0
Le système globalisé <i>Facteurs externes et internationaux</i>	Données exogènes
Les migrations circulaires <i>Habitudes migratoires</i>	Q2.3
Les facteurs transversaux	
La gouvernance migratoire <i>Connaissance des « organisations migratoires » et rôles des Etats</i>	Q2.5 ; Q4.2 ; Q4.3 ; Q4.5
L'environnement <i>Dérèglement climatique</i>	Données exogènes
Les réseaux et capital social <i>Rôles des réseaux et environnement social</i>	Q4.0 ; Q4.4
La violence politique <i>Influence des actions de l'Etat de départ</i>	Données exogènes

V.6 L'entretien, un moyen plus efficace de collecter de l'information

II.6.1 Le questionnaire, une technique d'enquête perfectible

Lors de cette semaine, du 24 février au 29 février 2020, une vingtaine de personnes en provenance de l'Afrique de l'Ouest a été rencontrée seuls 18 entretiens ont été retenus, dont 16 jeunes hommes et 2 jeunes femmes. Ceux qui n'ont pas été retenus l'ont été à cause du manque de précision des réponses ou à l'initiative de l'interviewé, un a tout simplement cessé l'entretien à mi-récit prétextant un coup de téléphone à passer.

L'intégralité des rencontres s'est effectuée, par ordre d'importance, au sein de la Halte et ses abords (porte de la Chapelle), au niveau du site des petits déjeuners (porte d'Aubervilliers), sur le site de l'association Utopia56, aux abords du métro porte de la Chapelle (Ligne 12) et du tramway T3b (Figure 27).

Un nombre important de rencontres a été réalisé. Une majorité des personnes rencontrées venait de la Corne de l'Afrique, principalement du Soudan, et du Moyen-Orient. La nationalité dominante dans le secteur était Afghane, ce qui avait déjà été confirmé par les associations.

L'objectif initial, interroger des migrants en provenance de l'Afrique de l'Ouest a été maintenu. Les personnes rencontrées ont été le fruit d'un « hasard calculé » dans la mesure où la rencontre était provoquée par le chercheur et non l'inverse. Cependant, la nationalité des migrants a été découverte lors des premières questions et sur ce point, le hasard était total.

En revanche, le nombre de femmes interviewées est plus critiquable. Le genre d'une personne étant visible de prime abord, il aurait été facile d'augmenter le nombre de femmes interviewées pour équilibrer le ratio H/F. Néanmoins, le nombre de femmes

présentes dans les secteurs étudiés était limité et notamment au niveau des accueils de l'Armée du Salut.

La phase d'approche des migrants a été la plus complexe, en tout cas sur les premiers questionnaires passés. Il n'a pas été évident d'entrer en conversation avec des personnes qui n'avaient pas forcément envie d'être interrogées. Les entretiens au sein de la Halte ont été révélateurs. D'abord, parce qu'il s'agit d'un endroit où les migrants se reposent. Ils dorment la plupart du temps dans la rue et viennent à la Halte pour trouver un endroit calme et chaud. Ils profitent aussi de ce lieu pour recharger leur portable et communiquer avec leur famille. Il a fallu parfois attendre que la personne cesse d'utiliser son portable pour discuter avec elle.

Ensuite, le niveau d'anglais comme de français était très moyen. Le niveau scolaire des intéressés était bas, début secondaire pour la plupart et des incompréhensions sont nées entre les sondés et le sondeur. Cela n'a pas été un frein à l'échange mais a demandé un effort supplémentaire lors des entretiens (mémorisation des récits et des réponses).

Par ailleurs, le vocabulaire et les phrases d'introduction ont été adaptées. Une présentation sommaire de la recherche mentionnant que la thématique principale portait sur la migration internationale et sur les migrants ayant quitté leur pays a été systématiquement énoncée. Sur la première phase de l'entretien, les mots employés « migration » « migrants » pouvaient être stigmatisant pour ces personnes. Elles étaient d'emblée enfermées dans une catégorie sans même avoir raconté leur histoire. Il a donc été décidé d'être plus neutre et plus objectif dans la phase d'approche. Et à aucun moment, la situation administrative de l'interrogé n'a été évoquée.

De même, le niveau de fatigue de ces personnes était très élevé et il était compliqué pour elles de se concentrer plusieurs dizaines de minutes avec quelqu'un. Des signes de faiblesses sont apparus assez rapidement lors des entretiens individuels.

Enfin, les conditions matérielles pour « passer » un questionnaire n'étaient pas suffisantes. En effet, il a été difficile de lire un questionnaire et noter les réponses sans un endroit approprié, pièce neutre, calme, sans passage avec table et chaises.

Au regard des difficultés évoquées supra, la technique d'enquête a été modifiée au cours de la phase d'enquête. Du formel, lecture d'un questionnaire, il a été privilégié l'entretien informel, beaucoup moins contraignant tant pour le sondé que pour le sondeur.

II.6.2 La méthodologie des entretiens

D'emblée, il convient d'apporter une précision méthodologique. Les enquêtes de terrain utilisant les entretiens comme méthode de collecte de l'information respectent un processus strict. Ces derniers font l'objet d'un contact préalable avec remise d'un document mentionnant le consentement de l'interviewé, d'une retranscription, celle-ci étant communiquée à l'intéressé qui est censé la valider. Dans le cas de ces entretiens, que l'on pourrait qualifier de semi-directifs, le but était de remplir un questionnaire préétabli et de laisser une marge de liberté de parole à minima. Le contact préalable, l'obtention du consentement par écrit et la réécriture de l'entretien n'ont donc pas été possibles. La rencontre a donc été unique et anonyme dans un seul sens, celui de l'interviewé.

La technique des entretiens utilisée a été différente en fonction du nombre de personnes interrogées.

Globalement, la phase d'approche a été sensiblement identique, présentation systématique en montrant la carte d'étudiant et en expliquant le but de la recherche. Il a été clairement expliqué que l'entretien était anonyme, qu'il n'était pas intrusif et qu'il n'y avait aucune obligation de répondre à toutes les questions.

Pour les entretiens au sein de la Halte de l'Armée du Salut, le chef de service a autorisé le port d'une chasuble rouge à l'effigie de l'association. Ce qui a eu pour conséquence de mettre en confiance plus rapidement le ou les interviewés et le fait d'y retourner plusieurs fois de suite a permis d'être identifié plus rapidement. Un afghan, rencontré sur le site des petits déjeuners, s'est déplacé afin de nous saluer montrant ainsi qu'il nous avait reconnu.

Les entretiens individuels ou par deux ont été réalisés de manière formelle. La plupart du temps, il s'agissait plus d'une discussion. En réduisant le nombre des questions et en ayant travaillé dessus plusieurs jours, il a été possible de guider la conversation sans que cela ne soit trop académique.

En ce sens, le petit déjeuner de l'Armée du Salut ou encore la « pause cigarette » à l'extérieur de la Halte ont permis de discuter avec plusieurs migrants et d'enchaîner les entretiens assez rapidement. D'autres migrants observant les différents « entretiens amicaux » avec leurs « compagnons de route » n'ont pas été surpris ou rétifs lors du premier contact avec eux.

A l'issue de chaque rencontre, il a été systématiquement et immédiatement reporté les récits sur un cahier. Cette pratique a été primordiale pour fixer sur papier les informations collectées quelques minutes auparavant. Grâce à cette méthode, les entretiens n'ont duré qu'en moyenne une vingtaine de minutes et il était plus facile de retenir un récit qu'une série de questions.

Une interview avec un groupe de trois personnes n'a été réalisée qu'une seule fois obligeant la prise de notes en temps réel. Ce qui n'a pas été aussi évident pour créer une relation avec le groupe.

VI UN EXERCICE CRITIQUABLE

VI.1 Le questionnaire, entre idée et raison

La technique du questionnaire qui, au commencement des recherches, semblait être une bonne idée, s'est très vite heurtée à la réalité de terrain.

D'abord peut-être, parce que le questionnaire a été réalisé par un non professionnel du sondage. L'on sait que ce type d'activité s'est complexifié depuis des années et que la profession de sondeur est devenue un métier à part entière. A ce titre, les instituts de sondage de toutes sortes se sont multipliés depuis ces dernières années augmentant le niveau de professionnalisation de leur personnel. On ne s'improvise pas sondeur par hasard. Mais les différents échanges et supports avec l'IOM de Dakar, les méthodologies consultées ou encore les exemples de questionnaires similaires ont permis de produire un document finalisé à hauteur des standards.

Ensuite probablement, parce que le questionnaire originel pouvait paraître long, environ 25 minutes et 58 questions. Ce constat emportait deux conséquences. La première conséquence porte sur le temps consacré aux entretiens. Le briefing avec la mise en confiance et la présentation, l'entretien proprement dit et la fin de la rencontre (politesse d'usage et discussions additionnelles) couvraient une période de 35/40 minutes, ce qui semblait long pour le sondé, comme pour le sondeur surtout s'il enchaînait plusieurs entretiens. Pour diminuer ce temps, le questionnaire a été modifié et des coupes franches

dans les questions ont été réalisées, au risque peut-être de pénaliser les résultats de l'enquête.

Il aurait pu être envisagé de déléguer une partie de cette enquête à d'autres intervenants, multipliant ainsi le nombre de personnes interrogées aussi bien dans le temps que dans l'espace mais là, on entrait dans une autre dimension. Le projet d'enquêter sur des migrants ouest-africains aurait pris une autre tournure avec des contraintes qui n'auraient peut-être pas pu être gérées à distance et inévitablement des obligations juridiques et financières qu'il n'était pas possible d'assurer.

La seconde conséquence tenait au dépouillage et l'analyse des données enregistrées. Le nombre de questions aurait sensiblement alourdi le temps d'étude porté aux résultats. Cela n'aurait pas rendu la tâche aisée et aurait pu ou dû limiter le nombre d'items pour des questions de visibilité et de compréhension.

VI.2 Les entretiens, une voie salutaire

Les entretiens ont « sauvé » la phase enquête. Il aurait été quasiment impossible d'obtenir autant d'information en si peu de temps sans cette méthode. Aussi, les entretiens ont été un excellent exercice et l'une des phases les plus intéressantes de la recherche, peut-être aussi parce que les travaux s'humanisaient. Cela a permis de pallier les carences et les inconvénients du questionnaire.

Cependant, cet exercice a été réalisé seul, avec des moyens plus que restreints. La qualité des entretiens aurait pu être bien supérieure si un endroit avec certaines commodités (café, thé, gâteaux, fauteuils...) pour recevoir les interviewés avait été trouvé. Il est possible d'imaginer qu'une seconde personne aurait pu donner un côté plus sérieux et en même

temps plus convivial. Lors de certains entretiens, il y a eu des moments de flottements où il a fallu relancer la conversation. Avec un second partenaire, les rôles auraient pu être répartis, l'un avec des questions techniques, l'autre avec des questions générales, la dynamique aurait été meilleure.

VI.3 Les lacunes des entretiens

Les entretiens, même s'ils apportent un volet qualitatif dans le présent document, sont critiquables à plusieurs niveaux. D'une part, les analyses portent sur des entretiens de migrants ayant été essentiellement interrogés et ne prend donc en compte que du déclaratif. Aucune vérification formelle n'a été faite à la suite de leur récit. Il existe ainsi un niveau d'incertitudes voire même d'inexactitudes dans les réponses. Le migrant peut être amené, pour des raisons de sécurité individuelle ou collective ou de protection familiale, à ne pas partager une information ou encore à ne pas se souvenir tout simplement des détails de son périple (biais de mémoire). D'autre part, l'échantillon de migrants interrogés ne peut être considéré comme fidèlement représentatif de l'ensemble des migrants se déplaçant en Afrique de l'Ouest et au-delà de cette sphère migratoire. Aucune enquête étudiée ne présente les mêmes caractéristiques en termes de flux (mêmes pays de destinations), ne reflétant pas nécessairement la population migrante dans la région (biais de sélection).

VII CONCLUSION DE CHAPITRE

Le chapitre IV a été l'occasion d'opérationnaliser la recherche et d'entrer d'emblée dans le réel. L'analyse des résultats basée sur une enquête de terrain confère une légitimité indéniable aux résultats. Le concret l'emporte sur l'abstrait. De même, les relations avec les personnes interrogées attribuent un volet humain à une étude universitaire portée essentiellement sur l'état de l'art. La construction de l'enquête s'est réalisée de façon empirique en s'adaptant aux contraintes du terrain, seul maître en la matière. Cette

adversité opérationnelle a consolidé une grille d'entretiens préparant ainsi une analyse de l'enquête plus efficace.

CHAPITRE V L'ANALYSE DES RESULTATS

Le chapitre V porte sur l'analyse des résultats de l'enquête réalisée selon une présentation par thématique, la première portant sur le candidat à l'immigration lui-même, la deuxième sur ses activités, puis les acteurs entrant dans le processus migratoire, le milieu géographique dans lequel le migrant évolue ou souhaite évoluer, les variables socio-économiques et enfin les facteurs exogènes. Ce choix dans la présentation de l'analyse par thématique a pour finalité de créer des familles de facteurs qui faciliteront l'approche analytique.

Par ailleurs, la prise en compte des réponses a été effective au regard de la méthode de Mangione (1995 : 60-1) qui renvoie sur un taux acceptable de questionnaires ayant fait l'objet de réponses :

Au-delà de 85%	Excellent
70–85%	Très bien
60–69%	Acceptable
50–59%	A peine acceptable
En dessous de 50%	Pas acceptable

Au-delà de 60% de réponses, le questionnaire était validé et pouvait intégrer la recherche.

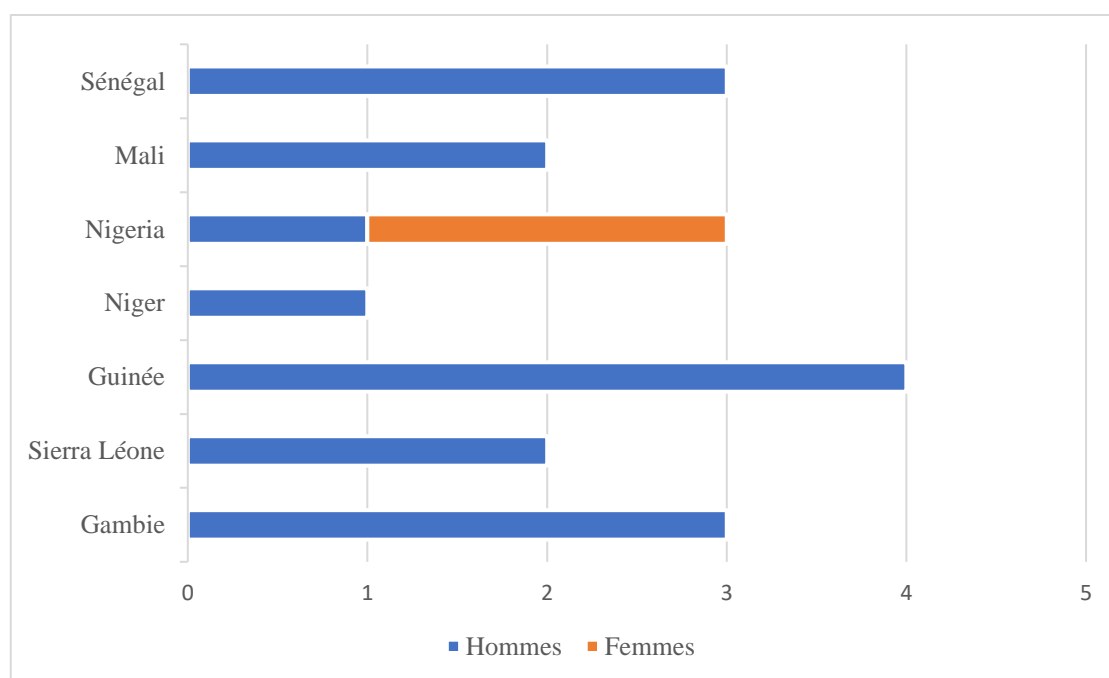
Dans cette étude, un minimum de 11 réponses exploitables sur 18, soit 61% de réponses, a été nécessaire pour intégrer l'item dans l'analyse. A été considéré comme exploitable, une réponse qui était clairement exprimée par l'interviewé et qui pouvait intégrer sans ambiguïté le questionnaire. A titre d'exemple, lorsque le prix du voyage (Q2.8) a été évoqué, certains ont éludé la question, d'autres ont dit que cela avait coûté cher mais n'ont pas donné de prix, d'autres ont précisé qu'ils ne pouvaient pas quantifier, quelques-uns

ont juste fourni une fourchette de prix, d'autres enfin ont déclaré qu'ils n'avaient rien déboursé pour voyager. De même pour l'item sur la date de départ (Q2.1) et sur la durée de préparation au départ (Q2.2). Les réponses à ces questions n'ont pas été abordées lors des entretiens ou ont été mal comprises. Un manque de pédagogie est sûrement à l'origine de cette incompréhension.

I PROFIL DU MIGRANT

I.1 Genre et nationalité

Figure 28 : Répartition du panel par genre et nationalité à la naissance.



Les nationalités rencontrées lors de ces entretiens restent pour le moins représentatives de l'espace ouest-africain. Sur les dix-sept pays de la zone, sept sont représentés. Ce qui en soi pourrait paraître insuffisant. Mais on peut dire qu'ils sont emblématiques des Etats de cette région. Quatre pays, Sénégal, Mali, Niger et Guinée ont pour langue commune le français et trois l'anglais avec le Nigeria, la Sierra Leone et la Gambie. Certains sont

des géants par la taille de la population et du territoire (ou inversement), d'autres sont des puissances économiques de la région. D'autres encore sont enclavés ou ont un accès à la mer et présente des climats différents. Alors comment analyser la présence de ces nationalités ? Sont-elles logiques par rapport aux liens qui lient la France à l'Afrique de l'Ouest.

Tout d'abord, Nelly Robin (1992) a proposé une typologie du champ migratoire ouest-africain en Europe. Cet espace d'émigration se ventile en trois ensembles :

1/ L'un réunit des pays qui migrent essentiellement vers une seule destination. Les émigrants de Mauritanie, du Mali, de Guinée, du Niger, de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et aussi du Burkina-Faso privilégient la France, ceux de Sierra Léone, le Royaume-Uni, et le Cap-Vert, le Portugal.

2/ Le Sénégal, le Ghana et le Nigeria présentent une originalité de se répartir sur différents pays européens. Pour le Sénégal, il s'agit de l'Italie et de la France, le Ghana et le Nigeria, de l'Italie et du Royaume-Uni.

3/ Les ressortissants gambiens émigrent vers l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Cette typologie a le mérite d'être pensée sur les relations entre les pays de départ et d'arrivée en termes de relations historiques et d'opportunités économiques. Cependant, même s'il existe encore des rapports structurants entre pays source et pays de destination, des événements conjoncturels sont venus quelque peu perturber cette harmonie.

Aussi, il convient d'apporter les éléments suivants pour expliquer ce brassage de migrants au sein de la capitale et découvert à l'occasion de l'enquête. En effet, la France est un pays de transit pour nombre de migrants souhaitant se rendre en Royaume-Uni ou vers les pays nordiques. Paris est considéré comme un hub migratoire facilitateur par ses infrastructures (aéroports, trains, réseaux autoroutiers) desservant toute l'Europe et

surtout par sa notoriété internationale. Il n'est pas si étonnant de constater une diversité des nationalités ouest-africaines présentes dans ce secteur.

Également, le brassage migratoire en Europe des années 1990-2000-2015, dû entre autres aux crises économiques, au renforcement des politiques migratoires et à l'arrivée massive de l'immigration illégale, a modifié profondément les lieux d'implantation des migrants. Les déplacements de ces populations se sont faits au gré des opportunités économiques, entre l'Espagne, l'Italie, la France et le Royaume-Uni dans une certaine mesure. La conséquence de cette mobilité migratoire est d'avoir fixé dans des pays européens dont les liens étaient ténus avec certains pays de l'Afrique de l'Ouest de nouvelles communautés, orientant ainsi le choix des migrants des pays source (attractivité de la diaspora dans la migration).

De même, les accords de Schengen ont eu pour avantage de faciliter les déplacements au sein de son espace pour les ressortissants de pays membres en supprimant notamment les contrôles aux frontières intérieures. Il a également permis aux migrants ouest-africains réguliers comme irréguliers de connaître du même bénéfice. La libre circulation a encouragé l'éclatement des communautés de la sous-région en Europe, diversifiant ainsi les nationalités dans les pays de destination.

S'agissant de genre, l'étude n'a pas permis d'obtenir des données suffisantes pour analyser les facteurs propres aux hommes et aux femmes. Sur 18 personnes interrogées, deux étaient des femmes en provenance du même pays. Cependant, il est possible d'apporter les éléments suivants s'agissant de la migration féminine. La migration ouest-africaine est largement masculine surtout lorsqu'elle sort du cadre des migrations légales et régionales. En effet, par le passé, les migrations de travail étaient principalement

masculines ²⁰³ . La migration féminine était majoritairement une migration « d'accompagnement » liée aux politiques de regroupement familial dans les pays européens ou dans le cadre d'un mariage. Cette tendance s'inverse timidement depuis des décennies et les femmes migrent de plus en plus et de plus en plus loin, passant d'une migration régionale à une migration internationale (Adepoju, 2002).

Cette tendance trouve ses sources également dans l'augmentation du taux de scolarisation féminine dans un certain nombre de pays ouest-africains et aussi à l'inversion de la domination masculine dans les foyers. Ainsi, avec la montée du chômage des hommes, les femmes se sont vues contraintes de remplacer leur mari dans les charges familiales, à sortir de la sphère domestique et accepter des petits boulots. La conséquence directe a été la participation de la femme à la vie économique de son foyer augmentant *ipso facto* son pouvoir de décision au sein de la famille (Vause & Tomas, 2015). C'est d'autant plus vrai que dans les catégories sociales défavorisées où l'écart entre l'âge du mari et de la femme est élevé et la précarité professionnelle des hommes est plus importante que celle des femmes, celles-ci sont souvent les seules à pourvoir aux charges familiales par leur propre force de travail (Sakho & Dial, 2010).

Les travaux de Sophie Vause (2009) ne démontrent néanmoins qu'une hausse relative dans le temps de la probabilité de migrer pour les femmes, plus particulièrement vers les pays occidentaux, mais pas de réduction des disparités entre les sexes. A titre d'exemple, la part des femmes célibataires congolaises a progressé dans la migration internationale sans que ce phénomène ne se retrouve au Sénégal. Un système patriarcal et des normes traditionnelles moins souples en matière de genre définissent le Sénégal et sont un début d'explication par rapport à la migration féminine dans d'autres pays africains²⁰⁴ .

²⁰³ Findley (1989) a mis en évidence l'influence de la composition familiale dans le choix de destination. Les foyers familiaux essentiellement masculin privilégient les pays en dehors de la région et pour le Sénégal par exemple, la France est un pays de destination majeur. A l'inverse, lorsque le foyer est féminisé, les hommes préféreront les pays limitrophes.

²⁰⁴ INED, communiqué de presse, dossier Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE), Paris, le 18 juin 2015.

I.2 Age

La tranche d'âge sur le panel étudié se situe entre 18 ans et 29 ans. Elle correspond aux standards des autres enquêtes internationales et aux données sur la population (+ de 32% de la population ouest-africaine a entre 10 et 24 ans²⁰⁵). A la lumière des entretiens, on peut dire que les personnes autour de 20 ans ont quitté généralement assez tôt leur famille et leur pays. Ils ont, pour la très grande majorité, travaillé dans les pays qu'ils ont traversés pour financer leur périple (payer les passeurs, nourriture hébergement...).

Il est à noter que la migration enfantine a fait l'objet de très peu d'études et d'analyses. En effet, selon Deleigne et Pilon (2011) « *les migrations enfantines demeurent largement sous-étudiées, l'enfant étant principalement considéré comme « migrant passif » dans le cadre de migrations familiales ou comme « victime » dans le cadre de trafics et/ou d'exploitation sexuelle ou encore de sa force de travail* ». L'analyse de cette migration reste donc un sujet à explorer.

Cependant, la part importante des jeunes dans la migration ouest-africaine s'explique à de multiples niveaux. Le premier élément de réponse a trait à la conjoncture économique d'un pays. Les tensions sur le marché du travail augmentent le chômage des jeunes qui éprouvent des difficultés réelles à trouver un emploi et ne peuvent se réaliser qu'à travers la migration. Cette inactivité entraîne pour la majorité d'entre eux le retard du calendrier d'entrée dans la vie adulte qui se traduit notamment par l'allongement de la période de dépendance vis-à-vis des aînés, les jeunes vivants plus longtemps chez leurs parents et se mariant plus tardivement. Ce constat est encore plus marqué en zone urbaine où le taux de chômage et le travail informel, source de précarité, sont encore plus grands qu'en campagne (Mondain, Diagne, & Randall, 2012).

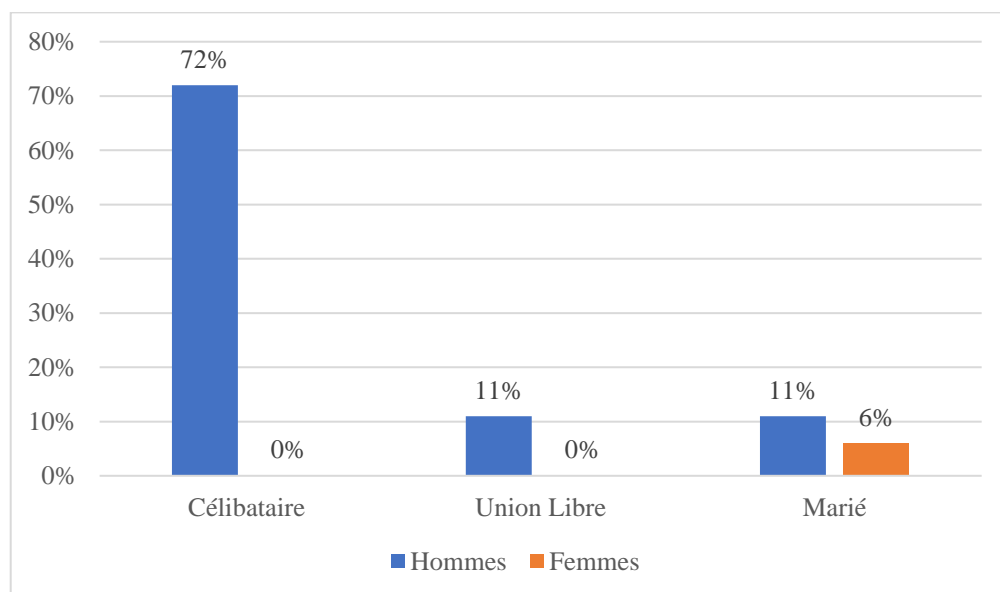
²⁰⁵ <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population-dashboard>. Page consultée le 17 avril 2020.

La deuxième explication porte sur un moyen pour la jeunesse ouest-africaine de s'accomplir par la migration, de se faire un nom, de se construire une identité par le voyage et de s'émanciper de la pression sociale (Charrière & Frésia, 2008). La migration, de projet collectif entrant dans un cadre d'un soutien familial, se superpose à un projet individuel ayant pour but une autonomie financière (Bâ & Ndiaye, 2008).

La migration peut aussi être considérée dans certaines sociétés ouest-africaines comme un rite initiatique du passage de l'adolescence à l'âge adulte et possède une forte valorisation sociale de « l'aventure » et de la « débrouille » comme nouveaux modèles de réussite (Ould, 2002). La conséquence de ce rituel sociétal est l'inversion de la réalité. La prise de risque mortel à traverser la méditerranée suscite l'admiration et valorise la volonté d'arriver à ses objectifs même irrationnels. A partir de ce moment, quel que soit le risque à prendre, les difficultés n'auront plus une connotation négative, mais resteront des valeurs initiatiques qui contribueront à la transformation de l'individu ; le sacrifice ultime devenant une simple étape dans le rituel migratoire (Diouf, 2011).

I.3 Statut marital

Figure 29 : Statut marital.



72% des hommes interrogés ont déclaré être célibataires, 11% être en union libre et 11% mariés. Seule 6% des femmes du panel étaient mariées. Le statut de célibataire dans le cadre de la migration peut être la cause ou la conséquence du départ. S'agissant de la cause, une personne quittant son pays et donc son foyer sans sa famille engendre une rupture familiale. Plusieurs études sociodémographiques ont montré que la migration internationale peut occasionner une augmentation des divorces. La préparation au départ est facteur de stress familial qui peut engendrer des séparations (Caarls & Mazzucato, 2015). S'agissant de la conséquence, le temps passé l'un sans l'autre, la localisation de la migration (une migration dans un pays occidental accroît le risque de séparation) ou encore le moment dans la vie commune sont des facteurs de séparation (Charles, 2005) (Gallo, 2006)

Une autre raison peut expliquer le nombre non négligeable de célibataires. Dans cette étude, une part importante estimée des personnes interrogées a quitté son pays au cours de sa minorité. Depuis plusieurs décennies, l'Afrique et sa partie occidentale enregistre un recul de la nuptialité masculine avec un âge médian autour de 26 ans, exception pour quelques pays enclavés comme le Niger, la moyenne étant inférieure à 24 ans (Hertrich, 2007). Un départ précoce ou prématuré limite donc la possibilité pour les candidats à l'immigration de se marier ou de fonder une famille ; le choix étant peut-être de se marier une fois une situation personnelle stabilisée.

I.4 Enfants à charge

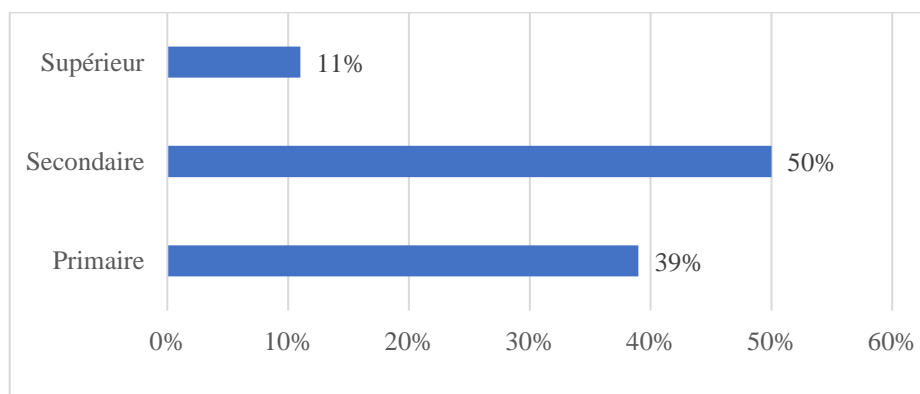
Sur le panel interrogé, près de 78% des personnes ont déclaré ne pas voir d'enfants (100% des célibataires et une personne s'étant déclarée en couple), et 22% ont mentionné avoir au moins deux enfants²⁰⁶ (100% des personnes s'étant déclarées comme mariées et une personne en couple). Sur les personnes n'ayant aucun enfant, 92% étaient des célibataires

²⁰⁶ Personne n'a mentionné n'avoir qu'un enfant à charge.

et 8% étaient en couple, 76% vivaient à la ville contre 24% à la campagne et 62% avaient atteint au moins le niveau secondaire contre 38% ayant été uniquement en primaire. La part des célibataires et le nombre d'enfants sont à mettre en relation. La fécondité prémaritale est extrêmement mal considérée en Afrique de l'Ouest pouvant même aller jusqu'à l'abandon de l'enfant. De même, « *un certain nombre d'évolutions socio-démographiques survenues au cours des dernières décennies attestent de changements importants dans les relations sociales. Parmi ceux-ci, la diminution du nombre moyen d'enfants par femme, le recul de l'âge médian des femmes au premier mariage a augmenté en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans certains pays ou encore la baisse de l'âge au premier rapport sexuel ont profondément affecté le contexte dans lequel les jeunes générations abordent désormais leur vie sexuelle et féconde* » (Cissé R. , Fall, Adjamagdo, & Atané, 2017).

I.5 Niveau d'éducation

Figure 30 : Niveau d'éducation.



Sur les personnes ayant répondu à la question, 39% avaient atteint le niveau primaire, 50% le niveau secondaire et 11% le niveau supérieur. La répartition a été réalisée selon l'âge de fin de scolarité par l'intéressé tant les systèmes éducatifs sont différents entre Etats. En effet, la scolarité obligatoire varie en fonction des pays. Pour la Guinée par

exemple, l'enseignement obligatoire dure 6 ans de l'âge de 7 à 12 ans²⁰⁷. Pour la Gambie, un enfant doit être scolarisé entre 7 et 15 ans²⁰⁸. Il a été posé comme postulat que le primaire s'étendait de 6 à 12 ans, le secondaire de 13 à 19 ans et le supérieur au-delà de 20 ans.

Le niveau d'éducation des personnes interrogées tranche un peu avec le niveau de scolarisation moyen en Afrique de l'Ouest. Entre 2000 et 2016, le taux de scolarisation pour le primaire est passé de 59% à 77%, pour le secondaire, de 20% à 44% et pour le supérieur, de 6% à 12%²⁰⁹.

Comme le présente la figure 30, 39% de l'échantillon avait un niveau d'études relativement faible (niveau primaire). Sur ce pourcentage de répondants, cinq personnes habitaient à la campagne, contre une en ville. Lorsque l'on détaille par pays, en Sierra Léone (2 personnes), l'école est obligatoire de 6 à 14 ans. Le taux net de scolarisation en primaire dans ce pays en 2016 était de 98% alors que le taux net de scolarisation dans le secondaire en 2018 n'était que de 41%²¹⁰. Il en est de même pour une interviewée nigériane. Le taux net de scolarité dans le primaire en 2016 était de 84% alors qu'il n'atteignait que 42% pour la même année dans le secondaire²¹¹. Ce qui montre une véritable cassure entre le primaire et le secondaire alors même que la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

L'arrêt brutal de la scolarité s'explique par une défaillance structurelle de l'école dans les pays ouest-africains. Le nombre d'écoles en secondaire ne permet pas d'avoir un maillage territorial suffisant, ce qui empêche les enfants habitant loin de se rendre à l'école.

²⁰⁷ <http://uis.unesco.org/fr/country/gn>. Page consultée le 04 avril 2020.

²⁰⁸ <http://uis.unesco.org/fr/country/gm>. Page consultée le 04 avril 2020.

²⁰⁹ <http://www.commodafrica.com/06-02-2020-les-depenses-publiques-par-eleve-en-afrique-sont-les-plus-faibles-du-monde>. Page consultée le 04 avril 2020.

²¹⁰ <http://uis.unesco.org/fr/country/sl>. Page consultée le 04 avril 2020.

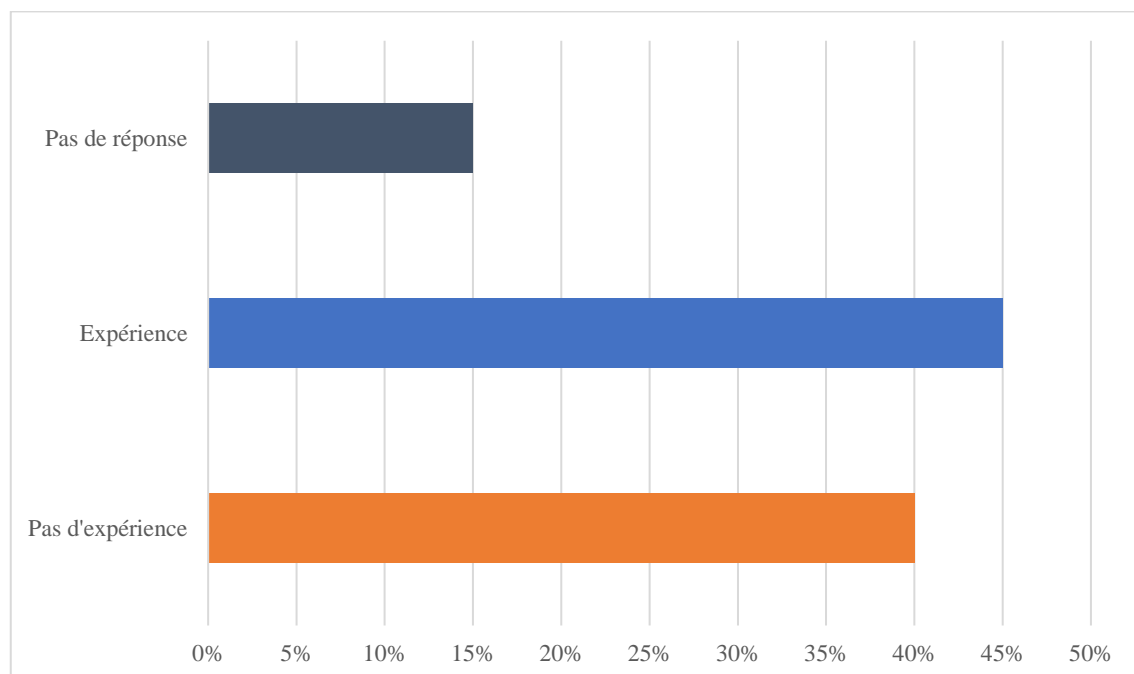
²¹¹ <http://uis.unesco.org/fr/country/ng>. Page consultée le 04 avril 2020.

Ensuite, l'utilité pour une famille ouest-africaine vivant à la campagne d'avoir un membre de sa famille au travail est peut-être plus grande que de l'envoyer étudier. Enfin, la place dans la fratrie est aussi déterminante. L'aîné, par sa naissance, possède une primauté éducative. La famille va investir sur le premier né afin de garantir son ascension sociale. Dans le présent panel et sur ceux ayant répondu à la question de leur place dans la fratrie, seule une personne était le premier enfant de la famille. Les autres étaient soit en deuxième, soit en troisième position.

S'agissant des personnes ayant atteint le niveau secondaire, 66% étaient urbains contre 33% ruraux, et seulement deux personnes étaient l'aîné de la famille. Ceux ayant étudié au-delà du secondaire, deux personnes originaires du Sénégal, l'origine de naissance était la ville et l'un était le premier né, le second n'ayant pas répondu à la question.

I.6 Expérience migratoire

Figure 31 : Expérience migratoire.



45% des personnes interrogées indiquent avoir connu une expérience migratoire, 40% n'ont pas connu d'expérience migratoire et 15% n'ont pas répondu à la question. L'expérience migratoire ici n'a pas été cernée autour de la migration internationale. Elle peut comprendre tout mouvement entre la campagne et la ville (migration interne), entre pays (migration internationale) et saisonnière (migration circulaire).

L'expérience migratoire peut être individuelle, collective ou familiale. Individuelle d'abord dans la mesure où l'intéressé a pu être un acteur direct dans cette pratique qu'il a lui-même expérimenté. Il a déjà pu tenter sa chance dans un autre pays avant de revenir.

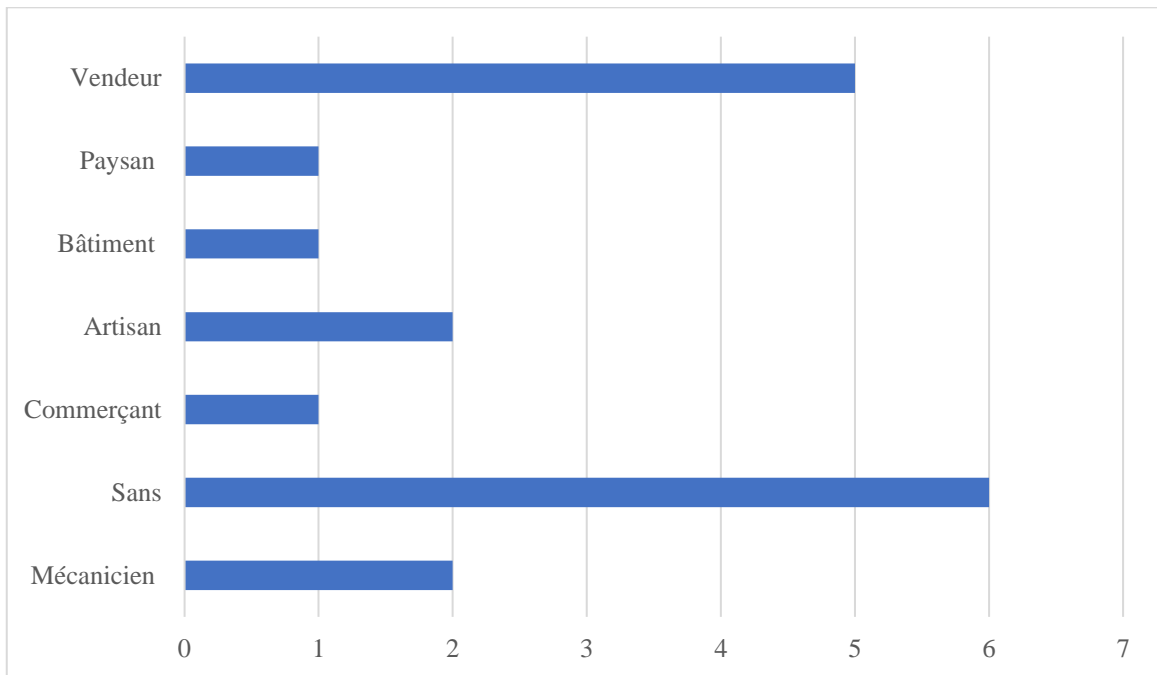
S'agissant de l'expérience migratoire propre à son réseau ou à sa famille, il est difficile d'évaluer l'influence d'un tel item dans le processus migratoire dans cette enquête. Il serait possible de croiser des données comme l'envoi de fonds dans le pays d'origine, l'origine du financement de la migration pour l'intéressé ou encore la possibilité de la migration campagne-ville des parents. Cependant, la théorie des réseaux migratoires montre que les liens avec des migrants à l'étranger encouragent les individus à partir en diminuant les risques et les coûts et en augmentant les bénéfices liés au mouvement.

Les personnes n'ayant connu aucune expérience migratoire peuvent ne pas avoir réellement « subi » cette expérience. On peut avancer l'idée que l'expérience migratoire n'a plus à être réelle pour être vécue. La fracture numérique en Afrique de l'Ouest ne cesse de diminuer même dans les zones reculées et le taux de détention d'un smartphone favorise la connectivité et donc l'échange d'information. A noter que les résultats relatifs à l'obtention de l'information via internet sur le voyage ont été cités à 16 reprises, démontrant qu'internet reste extrêmement présent dans le parcours migratoire. L'individu peut donc vivre son expérience migratoire à travers une réalité virtuelle.

II LES ACTIVITES

II.1 Dernier emploi occupé

Figure 32 : Dernier emploi occupé par le migrant.



Plus de 66% des personnes interrogées avaient une activité économique avant le départ. A été comptabilisé comme activité économique tout travail même temporaire apportant une rémunération plus ou moins régulière. On s'aperçoit que l'emploi est uniquement manuel et qu'il ne nécessite pas forcément un niveau de technicité élevé. Néanmoins, la part importante des personnes ayant un travail avant de partir confirme l'idée que le processus migratoire nécessite des ressources financières importantes et pérennes. L'individu doit financer son voyage qu'il soit régulier ou irrégulier. Ainsi, un meilleur accès aux ressources permet aux individus de supporter les coûts.

Même si les intéressés possédaient un travail, il convient de s'interroger sur la qualité de cet emploi. 30% d'entre eux exerçaient dans la vente avant de quitter leur pays. Il s'agit

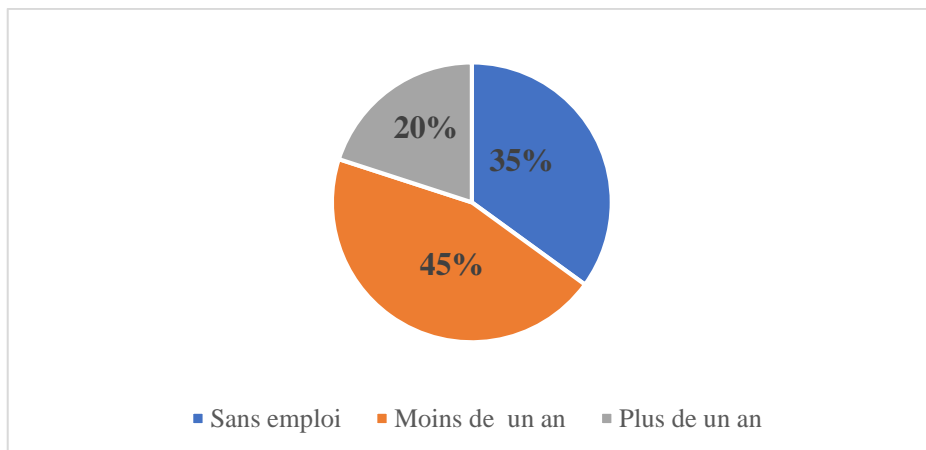
généralement de vendeur à la sauvette de cartes de téléphones portables ou tout autres marchandises pouvant être commercées à la volée. Si les répondants ne sont pas entrés nécessairement dans le détail de leur activité, l'un d'entre eux m'a expliqué qu'il ne vendait pas toujours les mêmes choses et que cela dépendait de l'approvisionnement.

Aussi, l'Afrique de l'Ouest est connue pour sa part importante de travail informel dans la production de richesses. L'emploi informel représente 92,4% de son emploi global, tous secteurs confondus. Ces emplois ne se soumettent à aucune législation nationale, ne font l'objet d'aucune imposition sur le revenu et ne font l'objet d'aucune protection sociale²¹², renforçant ainsi le caractère précaire de leur activité. Le travail informel est bien souvent plus une trappe à pauvreté qu'un moyen de stabilité sociale et d'épanouissement personnel.

S'agissant du niveau des salaires, la qualité et la quantité des réponses n'ont pas permis une analyse fine. Cependant, le sentiment qu'il en ressort est que le salaire obtenu était généralement insuffisant pour subvenir à leur besoin et/ou à leur envie. Il existe donc un fossé entre le revenu, le niveau de vie et l'environnement consumériste de ces jeunes. Toutes les personnes rencontrées possédaient un smartphone et étaient vêtues avec des tenues occidentales de marques. Ainsi, le style vestimentaire adopté et l'appropriation des objets modernes, au-delà du côté utilitariste et fonctionnel (rester en contact avec sa famille), mettent en lumière la volonté de ces jeunes de vivre à l'occidental avec tous les côtés pernicioeux qu'il en découle (désir d'avoir et de consommer). Ce sentiment d'insatisfaction les pousse à partir afin d'obtenir ailleurs ce qu'ils ne peuvent avoir chez eux.

²¹² <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/559335/afrique-les-chiffres-de-lemploi-informel-en-2018/>. Page consultée le 06 avril 2020.

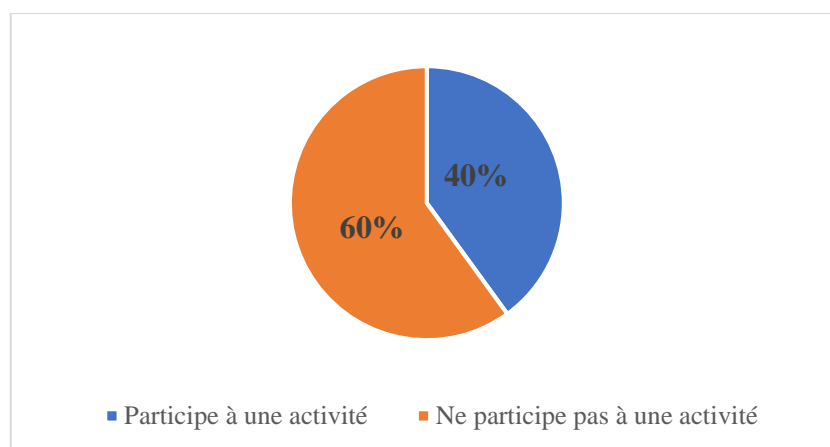
Figure 33 : Précarité de l'emploi.



Comme le montre la figure 33, 45% des répondants travaillaient depuis moins d'un an contre 20% qui occupaient leur emploi depuis plus d'un an. 35% des personnes du panel n'avaient aucune activité rémunérée. Ces chiffres corroborent l'analyse précédente sur la précarité de l'emploi des personnes et sur l'état général de l'emploi dans cette partie de l'Afrique. Si l'on considère que la précarité professionnelle est réelle dès lors que l'intéressé n'a ni emploi, ni emploi pérenne (moins d'un an consécutif), alors 80% des interrogés étaient dans une situation professionnelle instable.

II.2 Les occupations sociales

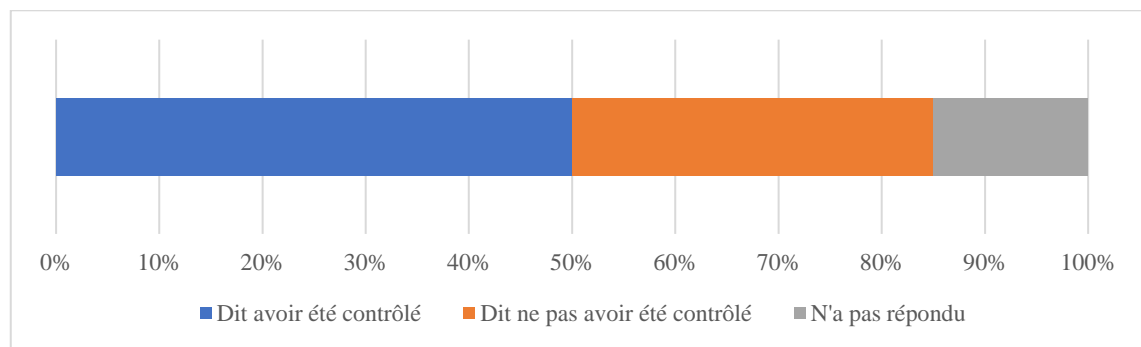
Figure 34 : Activités sociales des personnes interrogées avant le départ.



Pour des raisons d'analyse, les activités culturelles, culturelles ou associatives ont été comptabilisées dans une même rubrique et les réponses ont été enregistrées comme étant participe ou ne participe pas à une activité quel que soit l'activité. Ainsi, 60% des répondants n'avaient aucune activité sociale contre 40% qui expliquaient être impliqués dans son environnement. Le niveau d'intégration sociale ne joue donc qu'un rôle mineur dans le désir de migrer et le fait de s'impliquer dans sa communauté n'empêche pas une personne de quitter son pays.

II.3 L'action des forces de police

Figure 35 : Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle lors du voyage.



50% des personnes interrogées ont indiqué avoir fait l'objet de vérifications de la part des autorités au cours de leur voyage tandis 35% expliquent ne pas avoir subi de contrôles. 15% n'ont pas répondu à la question. L'action des forces Etatiques ne joue donc qu'un rôle limité dans le processus migratoire. Les personnes contrôlées ont continué leur périple migratoire jusqu'à la destination souhaité.

Deux éléments expliquent pour quelles raisons les personnes interrogées n'ont pas fait l'objet de contrôles par les forces de police. L'appel à une filière d'immigration clandestine pour traverser une frontière diminue les rencontres « fortuites » avec les autorités nationales. Sur les 35% ayant échappé à un contrôle, 100% avaient sollicité un passeur au cours de leur périple. Deuxième explication possible est l'utilisation d'internet

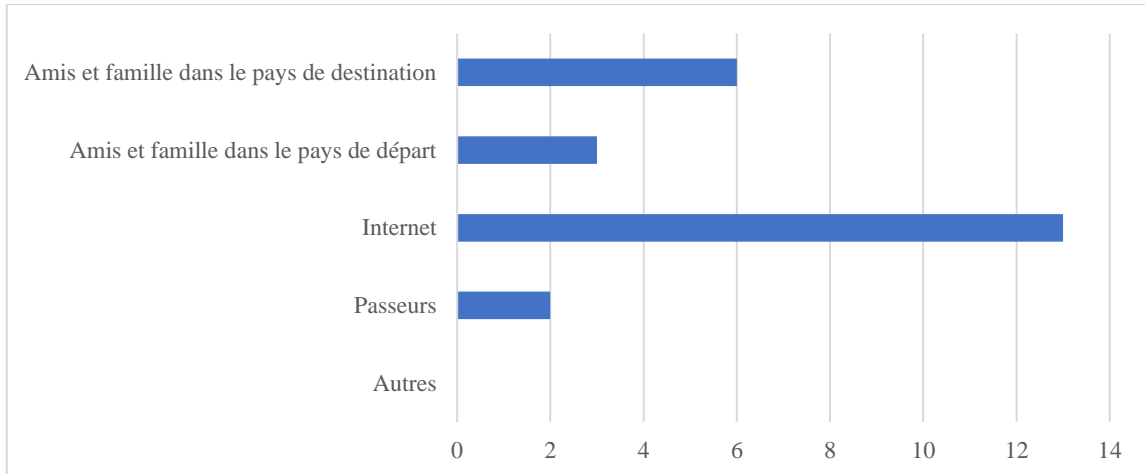
pour obtenir de l'information sur le voyage. Ce vecteur peut-être une source de renseignement pour connaître l'activité des autorités et contourner les obstacles. 80% des personnes expliquant ne pas avoir subi de contrôles ont utilisé internet comme source d'information dans le cadre de la préparation de leur voyage.

Ces résultats ne permettent pas de connaître l'influence des contrôles de police sur la migration. Néanmoins, le fait de choisir un parcours en fonction des contrôles de police indique une influence mais difficilement quantifiable. Il aurait été intéressant de poser la question à des migrants ayant renoncé à leur voyage eu égard à l'intervention des forces de police.

Ce qui ne disent pas les chiffres, c'est que les personnes ayant subi un contrôle sur leur situation administrative l'ont été dans l'avant dernière et dernière phase de leur périple. Une partie des contrôles l'a été dans les pays du sud de la méditerranée (Libye, Algérie Maroc) et surtout en Europe lorsque la personne avait atteint son point de destination. Certains répondants ont rapporté que les contrôles en Algérie consistaient à les ramener à la frontière de ce pays. D'autres ont évoqué des contrôles dans les pays européens traversés (Italie, France). Personne n'a mis en lumière des contrôles au sein de l'espace de la CEDEAO.

II.4 Les principales sources d'information avant et pendant la migration

Figure 36 : Principales sources d'information avant et pendant le voyage.



72% des personnes interrogées ont spécifié qu'internet était une source importante d'information, suivi à 33% par les amis et la famille dans le pays de destination et à 16% par leurs connaissances dans le pays de départ. Seuls 11% ont utilisé un réseau criminel pour obtenir de l'information avant et pendant le voyage migratoire. Personne n'a évoqué les médias traditionnels ou encore l'Etat comme une source probable d'information.

Internet est le vecteur principal d'information dans cette étude. A cela, il est possible d'ajouter le moyen qu'a utilisé la personne pour entrer en contact avec les autres sources. On peut aisément imaginer que les amis et la famille dans le pays de destination ou encore les passeurs aient été contactés via internet, augmentant encore plus le poids d'internet dans l'obtention de l'information.

Aussi, internet est un facteur non négligeable dans le processus migratoire et il peut être aussi bien un multiplicateur de désir qu'un révélateur de la réalité. En effet, outre la vision idéalisée de la migration à travers les réseaux sociaux, internet permet de connaître des inégalités sociales au sein de son propre pays par rapport aux pays de destination et d'augmenter le sentiment de frustration et le désir de départ. L'expérience vécue n'est

donc plus un critère suffisant pour influencer un migrant, en tout cas dans la jeune génération.

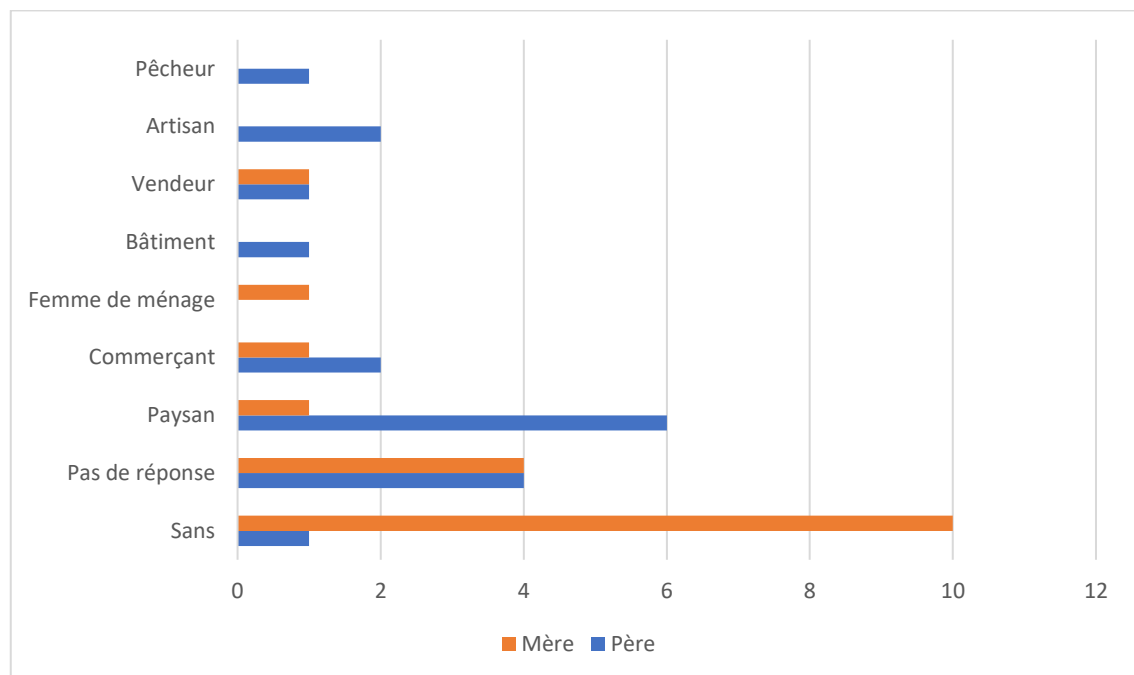
De même, les migrants déjà implantés dans le pays de destination peuvent être désireux d'embellir leur situation en envoyant des informations exagérément positives. « *En offrant la possibilité de se créer une « self identité », la « toile » fournit un support de dédoublement entre réel et virtuel. Le réseau dans lequel les uns et les autres se façonnent des relations privilégiées, voire privées, est d'autant plus important qu'il est le fruit d'une forme d'existence fondée sur la multiplication des échanges* » (Laclémence 2013).

III LES ACTEURS

III.1 La famille

III.1.1 Profession des parents

Figure 37 : Profession des parents des personnes interrogées.



Sur l'ensemble des personnes interrogées, au moins un parent avait un travail et en particulier le père. Il n'a pas été demandé le montant du revenu des parents. A l'instar des enfants, les parents possèdent un travail manuel dans le secteur informel.

La situation financière des parents est un facteur à prendre en compte dans le processus migratoire. Elle peut faciliter la migration dans la mesure où les revenus des parents sont une source de financement au voyage. Elle peut aussi le restreindre dans le cas où le revenu est suffisamment élevé et permet d'envoyer les enfants d'une fratrie à l'école plus

longtemps. On sait que l'allongement de la scolarité diminue ou retarde la migration des plus jeunes.

La qualité du travail des parents est également un élément à prendre en compte dans la décision de migrer. Il peut naître un sentiment de frustration de la part des enfants qui ne parviennent pas à s'élever socialement par rapport à leurs parents. Le seul espoir d'obtenir un emploi supérieur à celui de ses parents et donc de s'émanciper socialement et de trouver un emploi dans un autre pays.

III.1.2 La fratrie

Figure 38 : Taille du foyer de personnes interrogées.



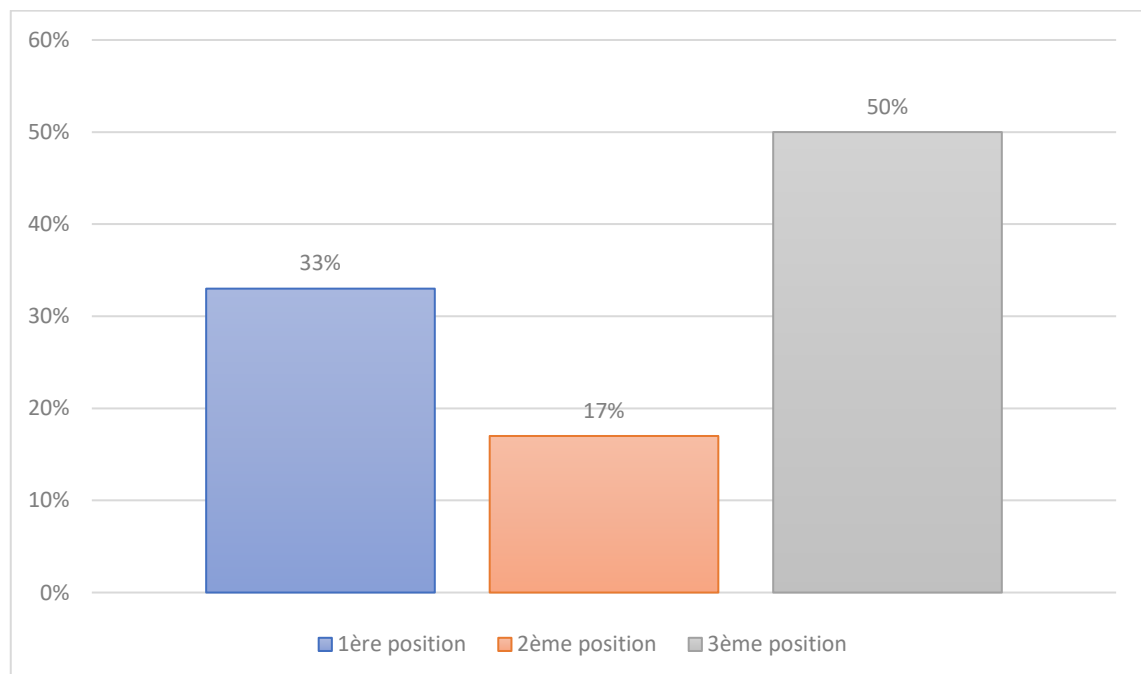
La moyenne du nombre de frères et sœurs dans la famille des intéressés était de 4 alors que 7 personnes composaient en moyenne le foyer. Selon les Nations unies²¹³, 5 personnes constituaient en moyenne une famille en Afrique. Il semble que la taille moyenne composant la famille dans le panel interrogé soit supérieure à la moyenne africaine. La taille de la composition familiale jouerait donc un rôle dans le choix de

²¹³ Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2018), Household Size & Composition, 2018.

migrer. La pression familiale, l'absence de revenu satisfaisant pour nourrir une famille ou le fait d'être une charge pour le foyer provoquerait un stress suffisant pour déclencher le départ vers un autre pays.

Une précision est nécessaire pour appréhender le contexte familial en Afrique de l'Ouest. Les formes familiales (systèmes de parenté patrilineaire) dans cette partie de l'Afrique répondent aux logiques de la parenté élargie. Ainsi, les frères du père d'un enfant sont considérés comme étant en position de « Papa », les épouses des frères du Papa en position de « Maman ». En d'autres termes, même si l'enfant est en mesure de reconnaître ses parents biologiques, il peut indistinctement appeler ses tantes et oncles, papa et maman (Cissé, Fall, Adjamagbo, & Attané, 2017). Cependant, dans cette étude, les parents ont été désignés comme un couple unique (un homme et une femme) et aucune allusion de la part des interrogés sur les pères et mères par alliance n'a été faite.

Figure 39 : Position du migrant dans la fratrie.



33% des migrants ayant apporté une réponse sur son positionnement au sein de la fratrie ont indiqué être en première position, 17% en deuxième position et 50% en troisième position (Figure 39). Il n'y a pas eu de réponses au-delà de la troisième position, ce qui est peut-être normal au regard de l'âge des personnes interrogées et surtout de leur âge au moment du départ.

Aujourd'hui, les sociétés ouest-africaines ne fondent plus systématiquement leurs relations hiérarchiques sur le droit d'aînesse sociale exprimant notamment la supériorité du premier né au sein de la fratrie (Attané, 2011). Cependant, le poids des traditions reste fortement marqué par la valorisation de l'aîné sur ses frères et sœurs et se caractérise entre autres par le legs du patrimoine familial sur celui-ci. A la campagne, l'aîné est censé hériter des terres familiales, limitant ainsi son envie de migration. A la ville, le premier né reçoit une meilleure éducation et son parcours est valorisé par rapport aux autres enfants. Une scolarité plus longue favorise l'insertion sociale et réduit les risques de migration. L'aîné est aussi celui qui apporte probablement un premier salaire supplémentaire dans le foyer le rendant *ipso facto* financièrement indispensable. Il semble normal donc que 67% des personnes interrogées étaient au minimum en deuxième position. Benjamins et cadets sont donc ceux qui vont servir à la stratégie familiale de diversification des risques financiers.

III.1.3 Les revenus familiaux

Sur les personnes interrogées ayant répondu à la question portant sur le nombre de revenus alimentant la famille, 61% ont indiqué que deux salaires contribuaient au foyer alors que 39% n'ont mentionné qu'un seul revenu. Lorsque le foyer est « suffisamment » aisé, les revenus dégagés par celui-ci permettent de financer tout ou partie du voyage, le revenu de la famille devenant une source probable de financement du voyage. En effet, l'étude confirme que la famille a contribué à 33% dans le financement du périple migratoire (Figure 47). Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on sait à travers l'analyse sur les salaires que la plupart des répondants avait un travail informel ne permettant pas de

subvenir à leur besoin. Lorsque le foyer ne possède qu'un seul revenu, le départ d'un membre de la famille est un moyen d'augmenter les rentrées d'argent via l'envoi de fonds depuis l'étranger une fois le migrant arrivé à destination.

III.2 Les filières d'immigration clandestine

A la lecture des différentes enquêtes de terrain et des études sur les filières d'immigration clandestine œuvrant pour le passage des migrants illégaux entre l'Afrique et l'Europe, il semble logique que 94% des répondants aient fait appel à un passeur au cours de leur périple migratoire. Les réseaux criminels ont développé leur activité autour du trafic de migrants. De nos jours, les filières maîtrisent l'ensemble des circuits migratoires et ont multiplié les routes permettant de contourner les obstacles qu'ils soient naturels, juridiques ou policiers. Ils sont devenus indispensables et se sont rendus indispensables auprès des candidats à l'immigration clandestine. Ils ont développé une économie criminelle autour de cette thématique migratoire. Il n'est plus possible de traverser la méditerranée vers l'Italie ou l'Espagne sans être aidé ou autorisé par un passeur.

L'appel à un passeur est aussi un moyen d'augmenter ses chances d'atteindre son pays de destination. Il paraît improbable de traverser une partie de l'Afrique, un désert, une mer et l'Europe du Sud dans des pays dont la langue n'est pas maîtrisée sans être assisté par quelqu'un. Bien souvent, l'entraide communautaire reste un moyen d'être hébergé, nourri ou de trouver un travail permettant ainsi de constituer des réserves avant de continuer le parcours. Une compensation financière entre les protagonistes en guise de dédommagement peut avoir lieu. Si le migrant candidat ne perçoit pas cette transaction comme le fait d'avoir fait appel à un facilitateur, ce procédé est en revanche la définition même du passeur.

L'utilisation des services d'un passeur est une variable du prix du voyage. Les sommes que doivent déboursier les migrants, entre 6 à 20 mois de revenu, résultent majoritairement

des prix demandés par les filières d'immigration clandestine²¹⁴. Si la difficulté pour traverser une frontière augmente et/ou si le nombre de passeurs (offre) diminue par rapport à la demande (migrants), les prix de chaque passage exploseront impactant directement le prix total du voyage. Avec les réseaux sociaux, la connaissance de ces variations est quasi en temps réel. Cette variable influence grandement la décision de migrer. Il existe un prix seuil au-dessus duquel une personne renoncera à quitter son pays dès lors que le ratio coûts/avantages s'inverse.

III.3 Les organisations inter-gouvernementales

38% des interviewés ont mentionné avoir eu des contacts avec des organisations internationales ou associations en lien avec la migration. Lors de ces rencontres, ces entités ont prodigué des soins, des conseils juridiques et ont averti ces personnes sur les risques qu'ils encouraient. Ces interactions n'ont pas eu l'effet escompté dans la mesure où l'action de ces institutions n'ont pas empêché ces personnes de continuer leur chemin. En fonction des échanges (conseils juridiques, soins et avertissements), on peut en déduire que la rencontre entre eux se sont faites sur différentes phases du voyage. Les soins et les avertissements liés aux risques migratoires ont dû être prodigués avant le franchissement d'une frontière difficile ou lors d'un séjour dans un pays à risque, la Libye par exemple. Les conseils juridiques ont dû avoir lieu en Europe afin de sécuriser le parcours migratoire des intéressés et de les informer de leurs droits.

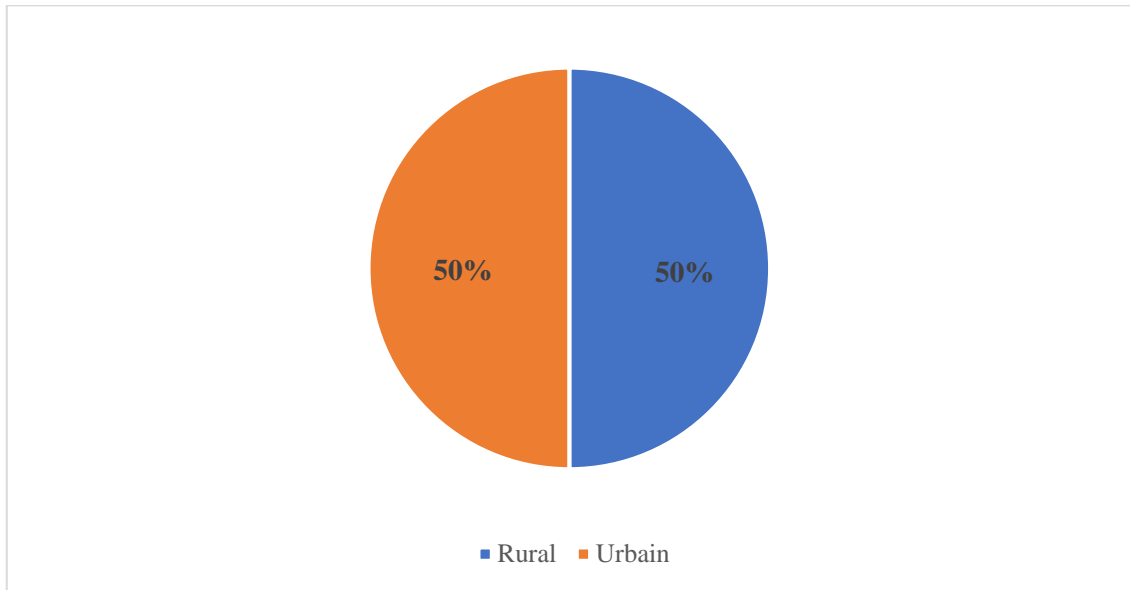
52% des répondants ont rapporté ne pas avoir eu de contacts avec des organisations ou associations. Ce nombre peut être mis en perspective avec le fait que les migrants entrent en clandestinité durant leur voyage et qu'ils évitent au maximum le contact avec des « officiels ». On peut aussi avancer l'idée selon laquelle les filières d'immigration clandestine utilisent des voies de passage en dehors des sites où se trouvent ces associations.

²¹⁴ <https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/UNDP-Scaling-Fences-FR-2019.pdf> . Page consultée le 12 avril 2020.

IV LE MILIEU

IV.1 Origine du milieu de résidence

Figure 40 : Origine du milieu de résidence.

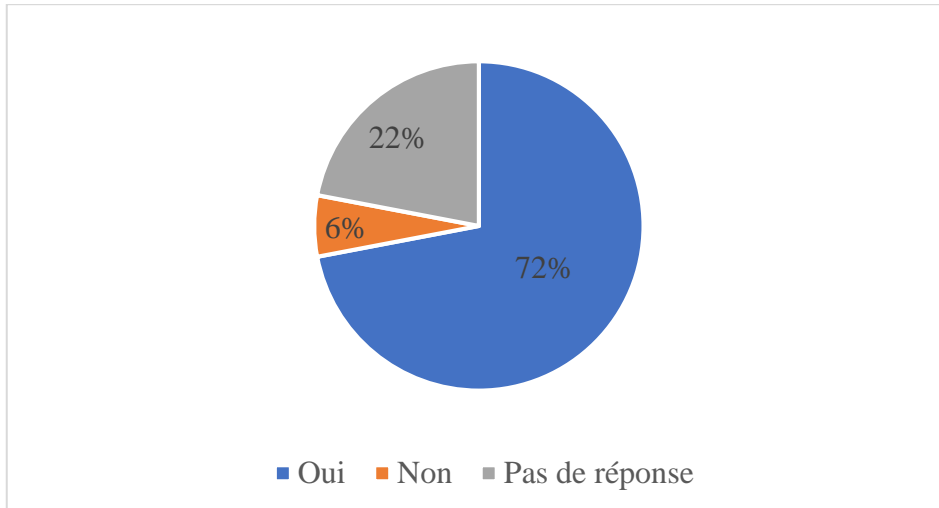


Selon les réponses obtenues, la moitié des répondants était née en campagne. Ce chiffre est à mettre en relation avec la population ouest-africaine vivant en zone urbaine/rurale. La base de données géospatiale Africapolis²¹⁵, produite par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en collaboration avec E-geopolis, présente, qu'en 2015, 54% de la population de la sous-région était métropolitaine et que le taux d'urbanisation se portait à 47%. Il semble donc que cette égalité parfaite soit dans le standard régional.

²¹⁵ <https://www.africapolis.org/home>. Page consultée le 17 avril 2020.

IV.2 La culture migratoire dans le pays d'origine

Figure 41 : La culture migratoire dans le pays d'origine.



A la question de savoir s'il était naturel ou normal dans leur pays de migrer, les intéressés ont répondu favorablement à 72%, contre 6% qui ont estimé qu'il était anormal de quitter son pays. 22% des personnes se sont abstenues de répondre. La première partie de cette étude a mis en avant le fait que la migration était culturelle en Afrique de l'Ouest. Ce phénomène risque de se développer davantage avec l'accroissement des transports, aériens, maritimes ou encore routiers permettant de rejoindre les grands centres urbains nationaux ou internationaux.

IV.3 La politique migratoire des pays traversés

La question de la connaissance des politiques migratoires restrictives comme frein à la migration ouest-africaine peut avoir son importance dans cette étude. Il s'agit de savoir si les candidats à l'immigration prennent en compte ce facteur dans leur décision de migrer. Sur cet item, 61% ont dit connaître les politiques migratoires. Ils avaient connaissance de la nécessité d'être en règle pour atteindre l'Europe avant de partir. Un interviewé d'origine malienne a déclaré qu'il avait tenté sa chance pour venir en France

en déposant une demande de visa qui avait été rejetée. Il n'a pas eu d'autre choix que de venir illégalement.

La migration individuelle peut s'inscrire dans un cadre familial comme dans un cadre personnel. L'échec de la migration par un individu peut être perçu comme un déshonneur social, être celui qui n'a pas réussi ou qui n'a pas tenté sa chance. Ainsi, même en connaissant les contraintes juridiques, la pression sociale peut-être telle que l'individu quittera son pays quelles qu'en soient les conséquences pour lui-même. Il peut ainsi anticiper les risques en faisant appel à des filières d'immigration clandestine afin de sécuriser son voyage²¹⁶, cela a été le cas pour 94% des personnes interrogées.

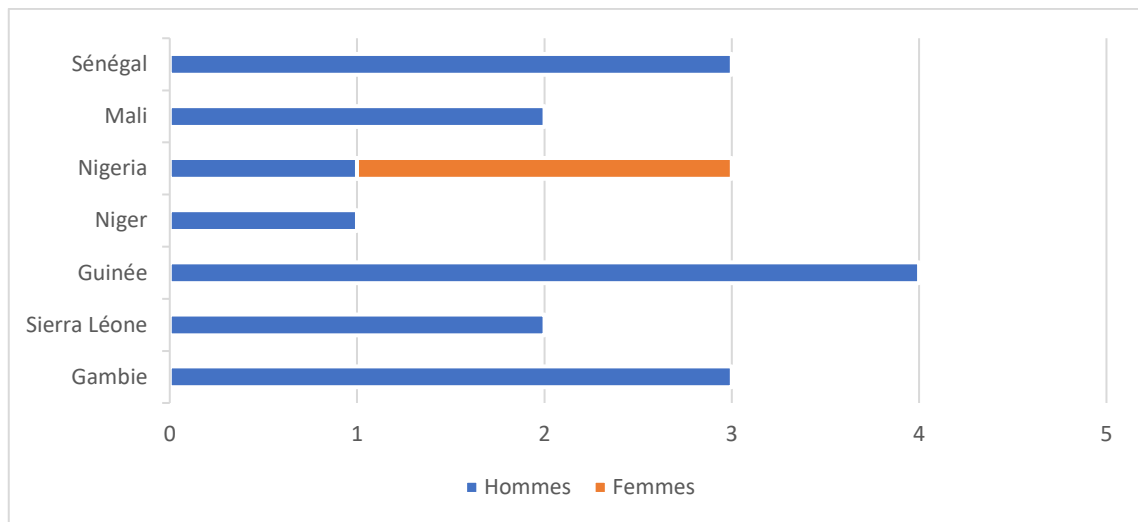
S'agissant des 39% des répondants expliquant qu'ils n'avaient pas connaissance des restrictions qu'ils pouvaient rencontrer sur leur parcours migratoire, cela peut paraître étrange eu égard aux possibilités de collecte de l'information. Il se peut que l'origine de l'information soit biaisée, les personnes vivant dans le pays de destination peuvent omettre de telles informations, les sites utilisés par les organisations criminelles peuvent minimiser les arrestations et la personne peut simplement éluder une question qu'il ne souhaite pas voir. Il y a donc une distorsion probable de la réalité à ce sujet.

IV.4 Le départ

IV.4.1 Le pays de départ

²¹⁶ <https://www.jeuneafrique.com/depeches/231752/politique/passeurs-de-clandestins-des-reseaux-de-plus-en-plus-puissants/>. Page consultée le 17 avril 2020.

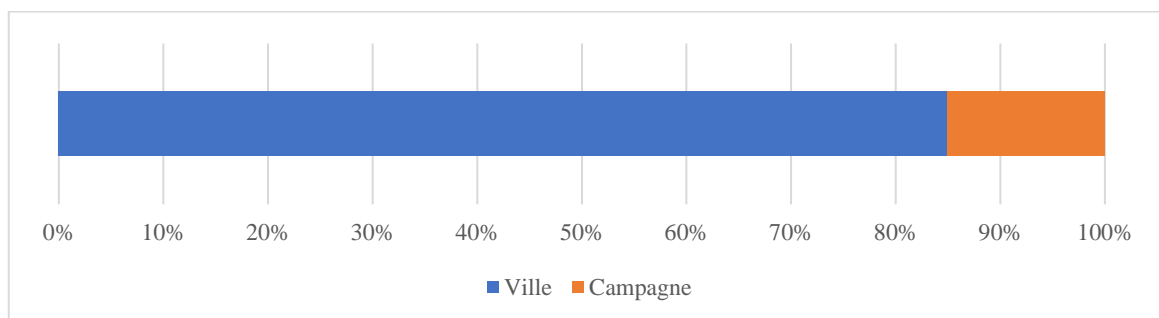
Figure 42 : Pays de départ.



La figure 42 présente les pays de départ des personnes interrogées. Ce résultat est à l'identique des nationalités du panel. Plusieurs explications possibles. La première est que le choix de migrer s'est réalisé dans son pays d'origine et non dans un autre pays, c'est-à-dire que l'idée de migrer ne vient pas à l'occasion d'une migration saisonnière ou d'un départ vers un autre pays pour trouver du travail. Le migrant a semble-t-il besoin d'une assise pour prendre sa décision ou mieux encore sa décision est guidée par des facteurs qui sont propres à son pays, présence de la famille, absence d'implication sociale, précarité professionnelle...

IV.4.2 Le lieu de départ

Figure 43 : Lieu de départ.



Si le lieu de naissance des personnes interrogées provenait autant de la ville que la campagne, le lieu de départ de la migration semble être à 85% de la ville, démontrant que la zone urbaine est un facteur important dans la migration internationale.

En effet, la ville présente plusieurs avantages pour la personne en quête de migration. Elle peut être, d'abord, un lieu de transit où le migrant travaille afin de collecter les fonds nécessaires au départ ou être un complément de revenu pour sa famille. Cette idée est à rapprocher du résultat sur les sources de financement de la migration. La ville peut être également un lieu d'opportunité économique (trouver du travail) dans un premier temps et de déception (chômage, précarité sociale) dans un second temps qui pousse la personne à s'exiler face à l'échec. La ville peut-être aussi un lieu de rencontres qui favorise les échanges d'information entre les personnes et développe le désir de migrer. La ville peut être pourquoi pas un endroit qui facilite ou provoque les contacts entre migrants et passeurs (Lenoël & Molinero Gerbeau, 2018). La ville peut-être enfin un lieu où l'ouverture sur le monde extérieur est soutenue par l'accès à internet et les transports.

Le faible taux de départ de la campagne vers un autre pays peut s'expliquer par le fait qu'avant d'être un migrant international, un migrant est avant tout un migrant national. Les familles vivant à la campagne et exploitant des terres agricoles sont souvent des familles nombreuses, comptant en moyenne sept membres ou plus. L'impossibilité pour les enfants à hériter des terres familiales poussent ces derniers à quitter le foyer vers la ville, pôle économique par excellence, d'autant plus que les terres arables dans certains pays sont contraintes.

Par ailleurs, la pression démographique ouest-africaine touche également les zones rurales. L'augmentation de la main d'œuvre contraste avec la production agricole d'autosubsistance dans certains pays de la sous-région. L'impossibilité de nourrir les jeunes travailleurs ou de les employer accroît les tensions au sein des communautés. A cela, il faut ajouter les facteurs environnementaux qui provoquent ; en fonction des

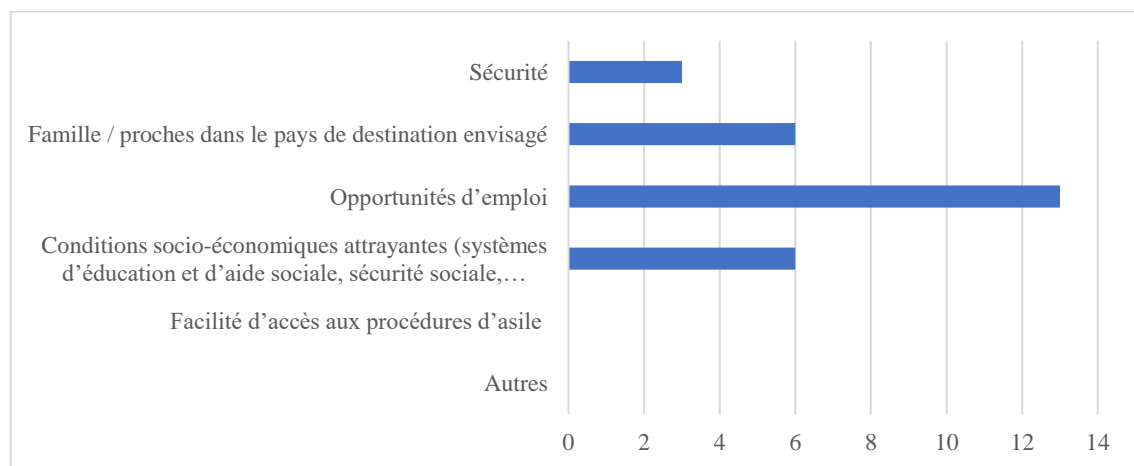
événements climatiques, des migrations volontaires ou non vers les centres urbains et péri-urbains.

Ces mobilités rurales sont aussi renforcées par l'insécurité croissante qui touche l'espace sahélien. La présence des groupes terroristes armés dans la région empêche l'accès en toute sécurité aux sources d'eau et aux pâturages freinant ainsi l'économie rurale et poussant la population en âge de travailler à se réfugier vers les centres économiques que sont les villes. Dans la même veine, le déplacement forcé des populations de la zone à risque vers des espaces de protection fixe ces populations dans ces espaces, souvent des centres urbains²¹⁷.

IV.5 La destination

IV.5.1 Le choix du pays de destination

Figure 44 : Choix du pays de destination.



²¹⁷ <http://www.fao.org/3/I7951FR/i7951fr.pdf>. Page consultée le 11 mai 2020.

Dans cet item, les personnes interrogées ont mentionné plusieurs réponses. Le choix du pays de destination s'est porté sur les opportunités économiques que le pays pouvait fournir pour 72% des personnes interrogées, suivi par les conditions socio-économiques à 33%, puis la famille ou les proches dans ce même pays à 33% et enfin, 16% de ce panel a évoqué des raisons de sécurité. Si l'on considère que les opportunités économiques et les conditions socio-économiques entrent dans la même thématique, celle-ci a été citée par 94% des interviewés.

Le faible pourcentage portant sur l'asile peut surprendre et notamment par rapport aux nationalités interrogées et notamment les guinéens²¹⁸. Cependant, on peut rapprocher cet élément de l'item sécurité dont les notions sont similaires. Il peut donc apparaître une méconnaissance des textes internationaux pour les migrants ayant évoqué la sécurité comme choix de pays de destination, l'asile (Protection du pays d'accueil) se confondant avec la sécurité (Protection de l'individu).

La volonté de connaître un avenir meilleur (conditions économiques attrayantes), pour soi-même ou pour une famille à venir, est un motif porté par 33% des interviewés. Ce motif n'a pas été évoqué directement dans les motivations ayant poussé au départ. Il se peut que le fait de côtoyer d'autres migrants installés depuis plusieurs années en France ou en Europe a permis aux intéressés de s'imaginer un après et de se projeter à long terme dans un pays de destination autre que celui choisi au départ. Il serait intéressant de connaître ce changement ou plutôt ce glissement de raisons entre le départ et l'arrivée.

Les raisons économiques sont largement devant tous les autres motifs évoqués par les intéressés. Ces résultats confirment toutes les études faites en la matière. Le migrant quitte son pays pour des raisons économiques et cherche un autre pays pour les mêmes raisons. Lors de son périple migratoire, l'intéressé peut connaître une certaine misère économique,

²¹⁸ En 2019, les guinéens représentent la deuxième nationalité en matière de demande d'asile (6 027 demandes enregistrées), https://www.lepoint.fr/societe/la-demande-d-asile-continue-d-augmenter-en-france-pays-de-repli-des-migrants-21-01-2020-2358883_23.php. Page consultée le 17 avril 2020.

psychologique et sociale. Cette vulnérabilité peut orienter le migrant dans le choix de son pays de destination. En fonction de sa plus grande frustration, il choisira un pays qui lui permettra de retrouver sa dignité. Il semble que la frustration économique soit la plus importante. Peut-être que le fait de trouver un travail restaure sa confiance, assis son statut social et lui permet d'envoyer de l'argent à ses proches restés au pays.

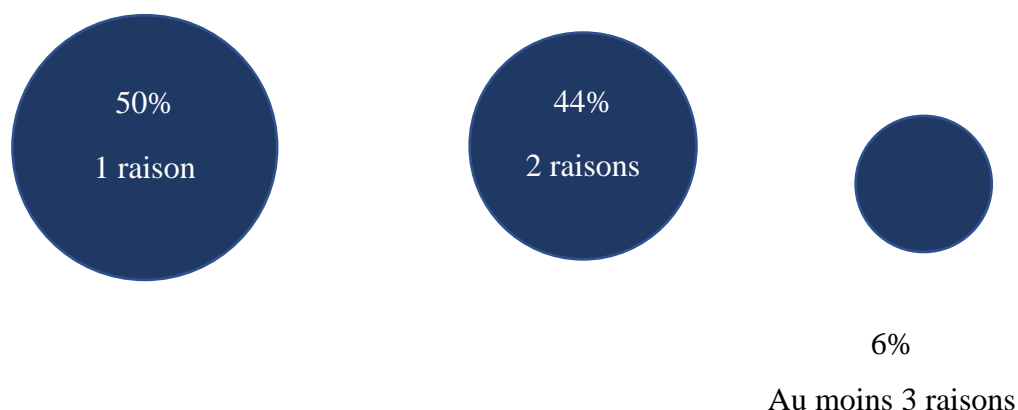
IV.5.2 Perception du pays de destination avant le départ

86% des répondants avaient une perception positive de son pays de destination alors que 14% ont estimé connaître la réalité des faits. On peut mettre en relation ces réponses à l'item portant sur les principales sources d'information (Figure 36). La principale source d'information provenait d'internet et des personnes présentes dans le pays de destination via probablement des réseaux sociaux. Aussi, internet peut orienter les choix des personnes dans leur recherche les cantonnant toujours dans le même cadre. Les algorithmes des moteurs de recherches proposent des réponses en fonction de votre consultation, engendrant ainsi une bulle d'information qui s'auto-entretient. De même, les personnes présentes dans le pays de destination peuvent tronquer la réalité afin de renforcer leurs sentiments de réussite. Les récits parfois édulcorés des exilés du pays d'accueil dévalorisent le pays dans lequel le candidat à l'immigration se trouve, contribuant ainsi à construire une image négative de son propre pays. Le candidat à l'immigration compare par conséquent un pays qu'il dénigre à un pays qu'on lui idéalise.

V LES VARIABLES SOCIO-ECONOMIQUES

V.1 La ou les raisons principales de départ

Figure 45 : Nombre de raisons mentionnées pour expliquer le départ.



Les causes de la migration ont longtemps été renvoyées à un problème unique et facilement identifiable comme la guerre ou la pauvreté. Cette tendance simplificatrice avait l'avantage de faciliter la compréhension du facteur déclencheur de la migration. Cependant, de multiples études et enquêtes démontent l'idée selon laquelle la décision de migrer est le fruit d'une réflexion probablement multidimensionnelle combinant plusieurs facteurs. Les raisons qui favorisent, encouragent ou forcent le départ sont rarement uniques, les migrants citant rarement un élément déclencheur en particulier (Frouws & Horwood, 2019) (IOM, 2017b)²¹⁹.

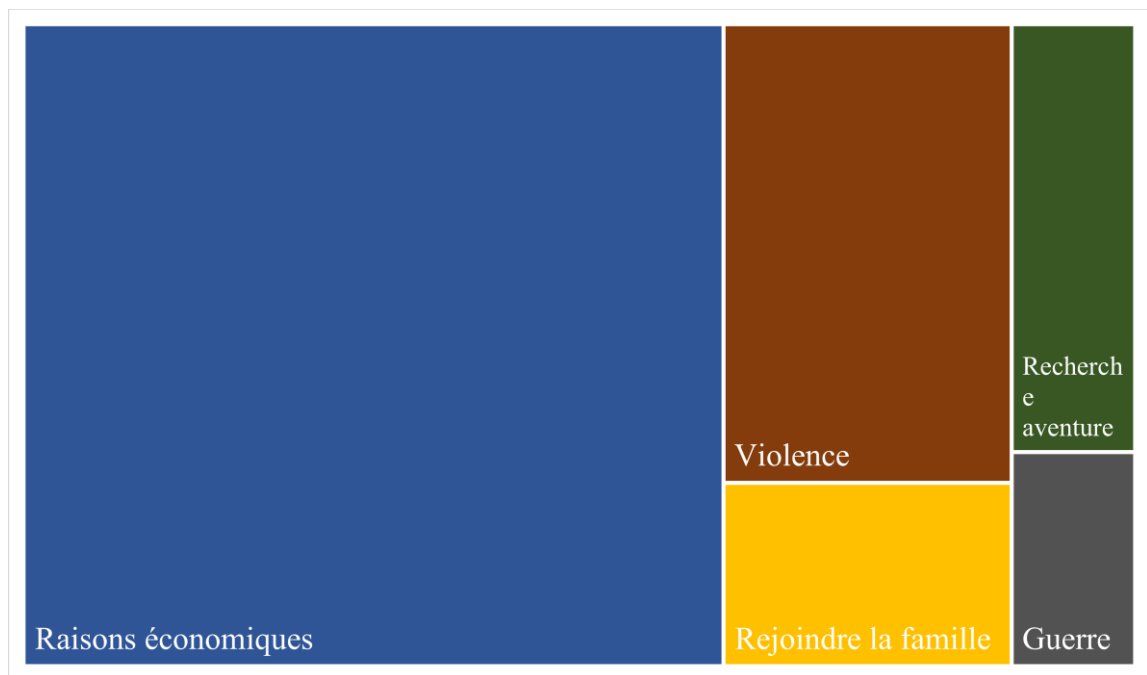
Ainsi, selon Lalou (1996) « *La plupart des études portant sur les motivations des migrants internationaux reconnaissent aisément la précarité des ressources disponibles en milieu de départ comme un motif important de leur décision. En revanche, savoir si la crise pèse sur la propension à migrer à l'étranger est une question plus complexe, d'autant qu'elle se heurte à l'observation la plus élémentaire* ». Et Samir Amin (1995) d'ajouter « *On ne peut ni simplement supposer que les migrants viennent de toutes les zones rurales pauvres ni qu'ils sont recrutés au hasard parmi les individus composant la*

²¹⁹ Voir aussi, Lucie Bacon (Migrinter) et Nelly Robin (CEPED), « État de l'art, Les causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat "Réunion thématique : les causes profondes de la migration irrégulière. Vers une compréhension et des réponses communes", sous la présidence de la République française et la co-présidence de la République du Sénégal. 23 et 24 octobre 2018 – Paris.

population de ces régions. Les Bassari du Sénégal oriental sont parmi les plus déshérités de la région et ils n'émigrent pas, tandis que les Sérères, dont le revenu est beaucoup plus élevé émigrent ».

Lors des entretiens, les personnes se sont exprimées librement sur les raisons principales de départ. Les réponses ont été enregistrées dans l'ordre donné. Elles sont apparues à travers le discours sans forcément se suivre. La hiérarchie des réponses s'organisait d'elle-même et personne n'a mentionné pas plus de trois raisons.

Figure 46 : Poids des raisons ayant motivé le départ.



Sur l'ensemble de toutes les raisons fournies, les raisons économiques pèsent à 63% dans les motivations ayant poussé au départ alors qu'elles ne sont que de 19% pour la violence, 7% pour motif familial et pour recherche d'aventure et enfin à peine 4% pour un motif de guerre. Sur l'intégralité des réponses, les raisons économiques ont été mentionnées par 17 personnes sur 18 répondants ce qui démontre que l'attrait économique est de loin le motif le plus important dans les raisons qui poussent une personne à quitter son pays.

Ainsi, 95% des personnes interrogées ont déclaré que le facteur économique avait été fondamental dans leur décision de migrer. Il a été systématiquement cité en première position. Les interviewés ont principalement évoqué le fait de trouver un travail plus rémunérateur ou gagner plus d'argent. Ce pourcentage quasi majoritaire est à mettre en relation avec les points portant sur la qualité de l'emploi que le migrant avait avant son départ, la perception de son niveau de vie, de sa précarité sociale et du choix du pays de destination.

Les raisons économiques impactent fortement l'individu mais également son entourage familial. Il n'a pas été clairement évoqué lors des entretiens que la décision de partir était en relation avec une stratégie familiale, c'est-à-dire pour l'envoi d'argent aux proches restés au pays. Cependant, la perspective de pouvoir améliorer la situation économique et sociale de son entourage familial grâce aux envois de fonds est incontestablement un facteur des migrations entre l'Afrique et l'Europe. Pour l'année 2017, les envois de fonds entre l'Europe et les pays d'Afrique subsaharienne ont représenté 25,3 milliards de dollars, soit 36 % du montant total des envois de fonds reçus. Les envois de fonds vers l'Afrique surpassent l'aide internationale au développement et jouent souvent un rôle vital pour les ménages du continent (PNUD, 2019). Cet envoi d'argent creuse les inégalités sociales entre les familles ayant ou pas un proche à l'étranger renforçant ainsi la pression sociale sur un membre de la famille à migrer.

V.2 L'entourage lors du périple migratoire

Cet item a été complexe à travailler dans la mesure où les personnes interrogées n'ont pas réalisé leur voyage d'un seul tenant. En fonction de la phase de leur périple certains ont voyagé seul, entre amis et aussi avec des personnes qu'ils avaient rencontrés lors de leur voyage. Cependant, il a été comptabilisé les réponses de la manière suivante : dès lors que la notion de groupe a été évoquée lors de l'entretien, il a été retenu comme réponse

« voyage en groupe ». Ainsi, 66% des personnes interrogées ont au moins une fois voyagées en groupe et 34% ont déclaré avoir fait le voyage seul.

L'absence de contraintes juridiques pour traverser une frontière, la connaissance de la zone ou encore la langue maîtrisée permettent au candidat à l'immigration d'être le plus autonome possible lors de son voyage. Il n'a pas besoin d'être accompagné dans la première phase de son périple. Par contre, plus l'intéressé se rapproche de lieux sensibles, c'est-à-dire d'une frontière mieux contrôlée, d'une présence de passeurs ou encore d'obstacles naturels à franchir, celui-ci sera contraint ou forcé de rejoindre un groupe pour poursuivre son périple.

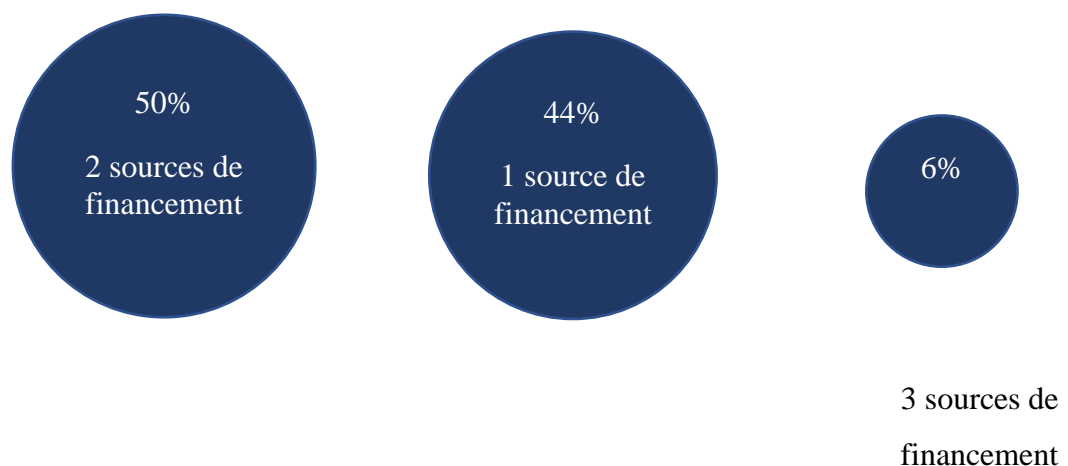
Cet item dépend également du mode de transport. Le déplacement dans les pays de la CEDEAO peut être personnalisé, c'est-à-dire que l'intéressé fait le choix de son moyen de transport (bus, train, voiture) et que le déplacement en groupe n'est que fortuit, les rencontres se faisant en fonction du mode de transport, public ou privé. En ce qui concerne plus spécifiquement la traversée de la bande sahélo-saharienne et de la Méditerranée, le choix du transport est plus limité. Le franchissement illégal des frontières libyennes par exemple entre Agadez et Sebbeh est contrôlé par les réseaux de passeurs qui utilisent des 4X4 avec le maximum de personnes à bord. Idem en Libye pour la traversée de la mer Méditerranée. Les barques sont chargées avec le maximum de personnes pour des raisons de rentabilité. Les rencontres entre migrants peuvent créer des affinités et des solidarités ponctuelles et qui permettent de continuer le voyage une fois arrivés en terres européennes.

V.3 Le financement du voyage

Les mouvements migratoires qu'ils soient réalisés au sein de la CEDEAO ou vers l'Europe représentent un investissement financier important pour le migrant ou son

entourage. La distance, les difficultés rencontrées pour franchir une frontière sont à n'en pas douter des variables importantes dans le prix du voyage. Les ressortissants des pays côtiers ouest-africains devront déboursier logiquement plus d'argent pour leur voyage vers les pays de la Méditerranée que les personnes vivant sur la partie septentrionale de l'Afrique de l'Ouest. De même, avec le renforcement des contrôles aux frontières, la présence des réseaux criminels de passeurs et les contraintes naturelles (désert, mer), le prix d'un voyage en sera d'autant plus élevé si le voyageur cumule les difficultés. Des études démontrent que le prix d'un voyage vers l'Europe représente des sommes considérables, l'équivalent de 6 à 20 mois de revenu mensuel pour ceux qui travaillaient avant de partir (PNUD, 2019).

Figure 47 : Nombre de sources financement nécessaire pour le payer le voyage.



La source de financement semble être également importante au regard des dépenses escomptées. 56% des personnes ont répondu avoir eu besoin d'au moins deux contributions financières pour leur voyage contre 44% qui ont déclaré avoir utilisé une source unique (Figure 47). Lorsque l'on détaille les origines des contributions, on s'aperçoit que les personnes ont dû travailler à 77% pendant leur périple pour subvenir à

leurs besoins et payer leur déplacement, arrive ensuite les économies personnelles à 38% et la famille pour 33% d'entre eux (Figure 48).

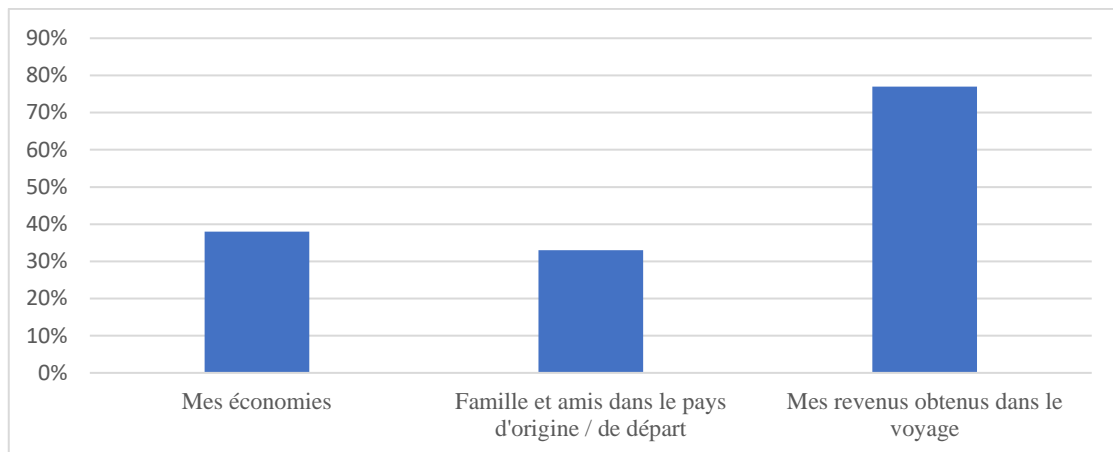
S'agissant de l'entraide familiale dans le financement de la migration (33%), il semblerait que ce geste financier s'inscrive dans une stratégie familiale plus perçue comme un investissement ayant pour but de diversifier les sources de revenu du foyer tant pour ceux qui accueillent que pour ceux qui envoient (Gueye, 2007). 100% des personnes ayant bénéficié d'une aide financière familiale ont déclaré que quitter son pays était un fait naturel. Il est possible que les familles supportant les candidats potentiels à la migration aient déjà bénéficié d'un retour sur investissement favorisant encore plus les départs sur fonds familiaux.

Toutes les personnes ayant déclaré avoir utilisé leurs économies pour financer leur voyage avaient un emploi avant le départ, qu'il soit précaire ou non. On peut aussi estimer que les économies proviennent de la vente de leurs propres biens ou encore de l'endettement. La source exacte n'a pas été demandée ou encore identifiée lors des entretiens. 28% n'ont utilisé uniquement que leur économie pour financer leur voyage et 57% ont dû utiliser leurs économies et recourir à un travail pour financer leur périple. Il semblerait que cette autonomie financière avait pour but de « cacher » le départ à l'entourage.

Il est à rappeler que les voyages entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, surtout lorsqu'ils nécessitent la traversée du désert, de la Méditerranée et d'une partie de l'Europe se font généralement en mois voire en années²²⁰. La difficulté s'accroît lorsque les candidats à l'immigration arrivent en terrain conquis par les réseaux de passeurs qui ne laissent aucune chance au voyageur sans argent.

²²⁰ <https://www.Interpol.int/fr/Infractions/Trafic-de-migrants/Problematique-posee-par-le-traffic-de-migrants>, page consultée le 20 avril 2020.

Figure 48 : Origine du financement.



VI LES VARIABLES EXOGENES

VI.1 Les changements climatiques

Les résultats de l'enquête n'ont pas permis d'aboutir à une analyse sur les facteurs climatiques dans le cadre de la migration des interviewés. Cependant, il est possible d'apporter un éclairage général sur cette thématique.

Ainsi et contrairement à ce que l'on pourrait penser de manière intuitive, l'environnement n'est pas forcément un accélérateur de la migration internationale en Afrique de l'Ouest. Certaines études visant à établir un lien entre environnement et migration internationale dans la sous-région soulignent les effets inhibiteurs ou réducteurs de l'environnement sur les mouvements migratoires (Brüning & Piguet, 2018).

Se basant sur deux enquêtes (Nawrotzki & Bakhtsiyarava, 2017) (Nawrotzki, Schlak, & Kugler, 2016), portant sur le Sénégal et le Burkina-Faso, Brüning and Piguet (2018) rappelle que « *les précipitations abondantes sont positivement associées avec des départs internationaux au Sénégal tandis que les grosses vagues de chaleur diminuent la*

probabilité de migration internationale au Burkina Faso. Ces résultats suggèrent donc que la migration internationale peut augmenter lorsque les conditions climatiques sont favorables et qu'elle peut diminuer pendant des périodes de stress environnemental. Ceci sous-entend que les variations en ressources disponibles sont primordiales pour financer un déplacement international principalement pour les régions vivant de l'agriculture ».

De conclure sur une série de recherches, Brüning et Piguet (2018) montrent que les changements environnementaux n'accroissent pas obligatoirement les migrations internationales mais ont plutôt tendance à les ralentir et spécialement dans les régions ayant de fortes interactions avec les ressources naturelles (pas de récoltes, pas d'argent, pas d'argent, pas de source de financement). Néanmoins, l'environnement peut influencer sur d'autres facteurs (Facteurs sociaux, culturels et démographiques), qui eux au contraire, peuvent favoriser la migration internationale (Tableau 20).

Tableau 20 : Les caractéristiques de l'environnement sur les migrations.

La mobilité est ancrée dans les structures culturelles et coutumières de l'Afrique de l'Ouest	L'environnement a un impact confirmé concernant les migrations sur de courtes distances et pour de courtes périodes
Les déficits pluviométriques ainsi que l'augmentation des températures semblent être les deux aléas qui ont le plus d'influence sur les migrations internes ou inter-régionales.	L'approche monocausale en termes de « <i>push-pull</i> » semble dépassée. Les recherches doivent s'ouvrir à l'interaction entre différents facteurs dans les causes migratoires. En raison des caractéristiques hétérogènes et particulières d'une migration, il est analytiquement difficile voire impossible de prouver qu'elle soit uniquement de cause environnementale
Le facteur environnemental ne suffit pas pour comprendre et expliquer des migrations dans un contexte de stress	Les villes africaines tendent actuellement à attirer les migrations. En raison de leur concentration sur le littoral, ces dernières

climatique. Il faut ouvrir l'analyse à d'autres facteurs tels que des facteurs sociaux, des facteurs culturels, des facteurs démographiques, des facteurs politiques et des facteurs économiques	risquent cependant aussi de devenir des zones de départ en raison de l'augmentation tendancielle du niveau des océans et des conséquences qui en découlent
Le Sahel ainsi que plus largement l'Afrique de l'Ouest sont des zones qui sont et seront fortement impactées par les changements environnementaux	Les dégradations environnementales peuvent freiner les possibilités de migration internationale car cette dernière demande beaucoup de ressources
Les changements environnementaux peuvent modifier des habitudes migratoires préexistantes	Les principales zones de départ sont les régions rurales

Source : Brüning, L., & Piguet, E. (2018). *Changements environnementaux et migration en Afrique de l'Ouest*. Belgeo, page 16.

VI.2 Les environnements violents

L'enquête n'a pu mettre en lumière les liens entre environnement violent et migration. Seules 16% des personnes interrogées ont mentionné l'absence de sécurité dans leur pays comme motif au départ (figure 46). Cependant, les environnements violents peuvent être fondamentaux dans la migration de la sous-région. L'Afrique de l'Ouest a vécu nombre de conflits violents, la guerre du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970, la lutte de libération en Guinée-Bissau de 1963 à 1973, les tensions frontalières entre le Sénégal et la Mauritanie en 1989, le conflit Touareg au Mali et au Niger de 1990 à 1997, et plus récemment les attaques terroristes répétées de Boko Haram dans la zone du lac Tchad. Ces événements engendrent des déplacements de population plus ou moins massifs à l'intérieur du pays (déplacés internes) qu'à l'extérieur du pays (réfugiés).

Ces migrations forcées sont extrêmement soudaines et non prévisibles précipitant les victimes vers les pays limitrophes. Le temps de présence dans un autre pays est

conditionné au retour à la stabilité et à la sécurité du pays de départ ; le taux de retour étant élevé dans ce cas de migration contrainte. Aussi, plus l'exil est long, plus les réfugiés exercent des activités professionnelles localement et créent des liens avec les ressortissants du pays les fixant dans le pays d'accueil (Brossard, Gnisci, Robin, & Trémolières, 2006).

Par ailleurs, lorsqu'un pays connaît des désordres internes (guerre civile, soulèvement populaire) qui s'inscrivent dans l'intensité et dans la durée, plusieurs conséquences se produisent en lien avec les migrations. Deux principaux effets peuvent être soulignés. Le premier a trait au délaissement de la gestion des frontières et à la désorganisation des entités censées agir sur celles-ci. Les frontières deviennent moins surveillées, moins contrôlées et plus perméables aux franchissements illégaux. Le second porte sur le développement d'une criminalité organisée spécialisée dans l'immigration illégale. Se crée alors une délinquance d'opportunité qui voit dans la masse de migrants, persécutée ou désirant quitter le pays, une chance d'augmenter sensiblement les bénéfices criminels. Dès lors, les premières vagues de migrants (réfugiés) créent des habitudes migratoires laissant la place à d'autres migrations (économiques).

VII LA CONFRONTATION DE L'ENQUETE DE TERRAIN ET DES ENQUETES DE REFERENCE

L'idée de cette sous-partie est de comparer les résultats de l'enquête réalisée aux trois enquêtes de référence et de constater les convergences et les divergences entre les items étudiés. La déclinaison par thématique tel que présentée dans le chapitre V a été reprise. L'item « Les variables exogènes » ne sera pas analysé dans cette partie dans la mesure où aucune enquête de référence ne portait sur les migrations environnementales et que les violences relatées dans ces enquêtes l'ont été uniquement pour des raisons de ne pas poursuivre le périple migratoire plus que pour fuir son pays.

VII.1 Profil du migrant

S'agissant de la thématique « Profil du migrant », les résultats de l'enquête de terrain réalisée dans cette recherche correspondent globalement aux données des enquêtes de référence. Les résultats des items « genre », « nationalité », « âge », et « niveau d'éducation » sont sensiblement les mêmes pour les quatre enquêtes. Cependant, les données concernant le « statut marital » et les « enfants à charge » divergent légèrement. Le taux de célibat semble être plus bas pour les enquêtes au Niger (58,5%) et en Libye (56%) que pour les deux autres enquêtes (Paris, 72%, Côte d'Ivoire, 76%). Alors que les enquêtes au Niger et en Libye ne comportent pas de données sur les enfants à charge, le panel interrogé à Paris fait état que 78% des migrants n'avaient pas d'enfants, contre 52% pour l'enquête réalisée en Libye. Les trois enquêtes de référence ne mentionnent pas l'élément « Expérience migratoire », cette dernière ayant été abordée uniquement dans le cadre de la présente recherche (Tableau 21).

Tableau 21 : Comparaison données « Profil du migrant ».

Enquêtes	Profil du migrant						
	Genre	Nationalité	Age	Statut marital	Enfant à charge	Niveau d'éducation	Expérience migratoire
Enquête Paris	88% hommes	Homogénéité des nationalités	18-29 ans	72% de célibataire	78% sans enfants	Niveau faible à moyen	Oui
Enquête IOM Niger	93% hommes	Homogénéité des nationalités	18-29 ans	58, 5% de célibataire	Non renseigné	Niveau faible à moyen	Non renseigné
Enquête IOM Libye	96% hommes	Homogénéité des nationalités	20 - 29 ans	56% de célibataire	Non renseigné	Niveau faible	Non renseigné

Enquête IOM Côte d'Ivoire	75% hommes	Ivoirienne	18 - 30 ans	76% de célibataire	52% avec enfants	Niveau faible à moyen	Non renseigné
---------------------------	------------	------------	-------------	--------------------	------------------	-----------------------	---------------

VII.2 Les activités

Seuls deux items, « Dernier emploi occupé » et « Sources d'information » peuvent réellement faire l'objet d'une comparaison en raison notamment du nombre de données collectées. Sur le premier item, les résultats des quatre enquêtes se rejoignent. Les migrants interrogés ont mentionné que le dernier occupé l'était dans le tertiaire et qui, au regard de l'analyse du marché du travail ouest-africain peut être qualifié d'emploi précaire. Sur le second item, il semble que les sources d'information diffèrent, à tout le moins dans les données enregistrées par les sondeurs. Les enquêtes Niger et Libye rapportent que l'information liée au voyage provient essentiellement de la famille et/ou des amis dans le pays de destination alors qu'internet paraît être la source principale dans l'enquête parisienne. Il semble néanmoins possible de rapprocher ces deux résultats contradictoires. Pour les migrants interrogés au Niger et en Libye, internet représente un moyen d'entrer en contact avec sa famille, internet devenant un facilitateur de transmission de l'information alors qu'il est la source même de l'information pour les sondés à Paris. Les informations liées à « Occupations sociales » et « Actions de forces de Police » ne peuvent être comparées par manque de données disponibles dans les enquêtes de référence (Tableau 22).

Tableau 22 : Comparaison données « Les activités ».

	Les activités			
Enquêtes	Dernier emploi occupé	Occupations sociales	Action des forces de Police	Sources d'information
Enquête Paris	Emploi précaire	60% pas d'occupations sociales	50% ont été contrôlés au cours du voyage	Internet
Enquête IOM Niger	Emploi précaire	Non renseigné	Non renseigné	Famille / Amis
Enquête IOM Libye	Majorité des emplois dans le service	Non renseigné	Contrôles aux frontières	Famille dans le pays de destination
Enquête IOM Côte d'Ivoire	Majorité des emplois dans le service	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné

VII.3 Les acteurs

L'item « Les acteurs » portait sur « Le Famille », « Les filières d'immigration clandestine » et « Les organisations inter-gouvernementales ». Il appert que dans l'ensemble des enquêtes étudiées, les migrants ont fait appel à un facilitateur au cours de leur périple migratoire et qu'ils aient eu un contact avec une organisation internationale. S'agissant de la famille, cet élément est difficilement analysable en l'état de l'absence des données des enquêtes de référence (Tableau 23).

Tableau 23 : Comparaison données « Les acteurs ».

	Les acteurs				
Enquêtes	La famille			Les filières d'immigration clandestine	Les organisations inter-gouvernementales
	Profession parents	Fratrie	Revenus familiaux		
Enquête Paris	Au moins un parent travaillait	67% au moins en 2 ^e position	61% avaient deux salaires	94% ont fait appel à un facilitateur	38% ont eu un contact avec une OI
Enquête IOM Niger	NR	NR	NR	Appel à un réseau de passeurs	Contacts avec une OI
Enquête IOM Libye	NR	NR	NR	Appel à un réseau de passeurs	Contacts avec une OI
Enquête IOM Côte d'Ivoire	Parents ayant une profession	NR	NR	Appel à un facilitateur	Contacts avec une OI

VII.4 Le milieu

Les données portant sur « Le milieu » ne permettent pas d'être analysées entre elles dans la mesure où cet item s'est construit au regard des théories migratoires (Chapitre III). L'enquête parisienne met donc en lumière des éléments manquants dans les enquêtes migratoires traditionnelles, notamment sur la culture migratoire du migrant et de la perception du pays de destination (Tableau 24).

Tableau 24 : Comparaison données « Le milieu ».

	Le milieu						
Enquêtes	Origine du milieu de résidence	Culture migratoire	Politique migratoire	Départ		Destination	
				Pays	Lieu	Choix	Perception
Enquête Paris	Urbain / Rural	Oui	Connaissance	Identique	Ville	Economique	Positive
Enquête IOM Niger	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Enquête IOM Libye	NR	NR	NR	Identique	NR	Economique	NR
Enquête IOM Côte d'Ivoire	Urbain	NR	NR	Identique	Ville	NR	NR

VII.5 Les variables économiques

Les quatre enquêtes mettent en lumière que la raison principale pour un migrant de quitter son pays est une raison économique. Cela est confirmé dans les mêmes grandeurs de réponse. Les résultats sur l'item portant sur l'accompagnement lors du voyage semblent similaires tant les réponses apportées peuvent être interprétées en fonction du moment dans le périple migratoire. La source du financement n'a pas fait l'objet d'interprétation pour les enquêtes au Niger et en Libye alors que la source de financement provient majoritairement des revenus obtenus au cours du voyage pour les migrants interrogés à Paris et en Côte d'Ivoire. (Tableau 25).

Tableau 25 : Comparaison données « Les variables économiques ».

	Les variables socio-économiques		
Enquêtes	Principale raison au départ	Entourage lors du voyage	Le financement
			Source
Enquête Paris	95% raisons économiques	Sans objet	Revenus obtenus au cours du voyage
Enquête IOM Niger	88% raisons économiques	Seul, en groupe	NR
Enquête IOM Libye	88% raisons économiques	Groupe	NR
Enquête IOM Côte d'Ivoire	89% raisons économiques	NR	Revenus obtenus au cours du voyage

VIII CONCLUSION DE CHAPITRE

Le présent chapitre a eu l'énorme avantage d'apporter une vision analytique de la migration ouest-africaine et de circonscrire les principaux facteurs favorisant la migration. La présentation par famille de facteurs permet d'analyser les environnements les plus prégnants dans le processus migratoire. L'on s'aperçoit ainsi de la complexité de la thématique et de son caractère transversal. Il serait possible de développer une analyse sans fin tant la matière est riche et à la croisée des chemins d'une multitude de disciplines.

La comparaison entre l'enquête réalisée et les enquêtes de référence a permis de révéler une certaine concordance. Hormis quelques exceptions, les résultats de l'enquête parisienne rejoignent les données présentées par IOM Niger, Libye et Côte d'Ivoire. A ce titre, il est possible de brosser le portrait d'un migrant en fonction des quatre enquêtes. Le migrant type est un homme, jeune, alphabétisé, célibataire sans enfants, moderne,

déterminé, positif, autonome, résidant en ville et entretenant des relations particulières avec sa famille et ses amis.

Un autre effet escompté de ce chapitre a été la révélation du facteur déclencheur de la migration. A une écrasante majorité, les répondants ont mentionné que la principale raison pour quitter leur pays portait sur des raisons économiques. A partir de ce résultat, un modèle systémique idoine va être proposé dans le chapitre VI.

CHAPITRE VI MODELISATIONS DES PROCESSUS DE LA DECISION MIGRATOIRE

I INTRODUCTION DE CHAPITRE

Les deux premiers chapitres ont été l'occasion d'exposer la migration ouest-africaine sous un angle spatio-temporel et contemporain. L'histoire de cette région s'est construite autour des mouvements de population qu'ils soient forcés ou volontaires. Avec le temps, les parcours et les distances migratoires se sont distendus facilitant *ipso facto* les échanges humains. Les différentes phases de l'histoire ont contribué à son expansion passant d'un niveau local et régional à un niveau international. Les dernières décennies, marquées par un monde en perpétuelle mutation et d'hyper-connexion, viennent amplifier et accélérer le phénomène tout en le légalisant, en le légitimant mais surtout en le complexifiant. Ces chapitres ont permis aussi de contextualiser la migration ouest-africaine et ont démontré que celle-ci devait être étudiée à l'aune de multiples disciplines et qu'une approche systémique était envisageable dès lors que les facteurs migratoires les plus influents pouvaient être dégagés.

Le chapitre suivant a situé les processus migratoires sous le prisme académique. Ce troisième chapitre a confirmé l'idée que la migration était un phénomène ayant intéressé d'abord les géographes puis les autres disciplines tant le domaine nécessite une approche multisectorielle. Aussi, outre son côté pédagogique, le chapitre trois a mis en lumière la diversité des sources et la variété d'analyses sur cette thématique. La plupart des auteurs ayant travaillé sur le sujet évoque la difficulté à produire un modèle migratoire parfait pouvant expliquer et surtout anticiper le phénomène.

Les chapitres quatre et cinq portaient sur la présentation et l'examen de l'enquête de terrain réalisée à Paris sur un panel représentatif de la migration ouest-africaine. L'analyse

de cette enquête a permis de révéler que les raisons économiques représentaient le facteur principal déclenchant la migration. Ces chapitres ont été aussi l'occasion de démontrer que ce facteur principal était associé à une multitude d'autres déterminants.

Dans ce dernier chapitre, nous proposerons une double approche systémique, la première permettant de comprendre la seconde, au moins dans l'analyse de ses interactions. Le premier modèle systémique aura l'intérêt de présenter les relations entre variables au regard du facteur principal selon des influences directes et indirectes. Le second système portera sur la mise en perspective de ces variables par un diagramme d'influence (DI). L'objectif est ainsi de soumettre une grille de lecture simplifiée à travers des graphes d'influence. Cette modélisation du processus migratoire permettra ainsi une meilleure compréhension du sujet tout en apportant un éclairage singulier et fera émerger les facteurs les plus influents.

II LE CHOIX DU MODELE QUALITATIF

La modélisation a permis à la recherche scientifique d'appréhender et de vulgariser des problèmes complexes et de les rendre intelligibles pour l'ensemble de la communauté. Peter Hagget²²¹ a donné une définition assez complète de la notion de modèle : « *On utilise (le terme de modèle) comme un nom en impliquant une représentation, comme un adjectif en impliquant un degré de perfection, comme un verbe en impliquant une démonstration ou le désir de montrer à quoi ressemble une chose* ». « *On peut donc définir le modèle comme 'une représentation idéalisée de la réalité élaborée en vue d'une démonstration'*. » (Chorley & Hagget, 1967). Ceci est le cœur de la définition, son point central (Durand-Dastès, 1974). La modélisation peut aussi être définie comme une « *action d'élaboration et de construction intentionnelle, par composition de symboles, de modèles susceptibles de rendre intelligible un phénomène perçu complexe, et d'amplifier*

²²¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Peter_Hagget. Page consultée le 11 mai 2020.

le raisonnement de l'acteur projetant une intention délibérée au sein du phénomène : raisonnement visant notamment à anticiper les conséquences de ces projets d'actions possibles » (Le Moigne, 1995, p. 5).

Un processus est défini comme une « séquence d'opérations identifiées ». Ces actions élémentaires sont généralement programmées voire planifiées (Van Meenen, 2004). On peut aussi compléter en disant qu'un processus est un enchaînement d'événements interactionnels. La recherche scientifique dans le cadre de la mise en place d'un modèle, a pour but de révéler les liens entre les facteurs en les modélisant. La systémique²²² est un moyen de prendre en compte un phénomène dans sa globalité afin de révéler un ensemble complexe d'interactions, souvent entre sous-systèmes. La systémique privilégie ainsi une approche globale, macroscopique, holistique ou synthétique²²³.

Le système étudié possède les traits caractéristiques du 8^{ème} niveau intitulé « Organisation Sociale » développé par Boulding (Boulding, 1956). En effet, selon Landry et Banville ayant travaillé sur le modèle à neuf niveaux de Boulding, « *le niveau de l'organisation sociale (...) est celui où l'humain agit dans un environnement habité par d'autres humains. Il est non seulement un humain mais aussi un acteur social jouant un rôle* » (Landry & Banville, 1997). Le migrant est donc autant acteur que sujet dans le modèle proposé et les interactions avec son environnement direct influent fortement le processus décisionnel de quitter son pays. La part de l'humain est le principal agrégat et renvoie donc à une certaine volatilité dans les analyses. « *Nous évoluons là dans un domaine flou et incertain, qualifié de complexe, ou l'espace critique assure sa remise en cause* » (Van Meenen, 2004).

Dès lors, il apparaît qu'un certain nombre de modèles ne sont guère appropriés à cette étude. Le modèle de type probabiliste a été écarté en raison de la taille de l'échantillon

²²² Pour une introduction à l'histoire scientifique de la systémique, voire <https://www.sites.fse.ulaval.ca/reveduc/html/vol1/no1/apsyst.html>. Page consultée le 25 août 2020.

²²³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A9mique>. Page consultée le 25 août 2020.

observé. La statistique collectée était insuffisamment importante et ne permettait pas d'établir la marge d'incertitude inhérente à ce type de modèle. Ensuite, le modèle flou a fait l'objet d'une réflexion mais n'a finalement pas été retenu en raison notamment de la difficulté à appréhender en quelques mois la complexité de ce modèle. Selon Grisales Palacio « *Les modèles flous peuvent être considérés comme des modèles logiques qui utilisent des règles du type « Si...Alors... » pour établir des relations qualitatives entre les variables du modèle. Ils reposent sur une dualité linguistique/numérique dans laquelle les ensembles flous servent d'interfaces entre les variables qualitatives (linguistiques) impliquées dans les règles et les valeurs numériques présentes dans les données entrées/sorties du modèle. La nature des modèles flous, basée sur des règles, permet l'utilisation d'information sous la forme des expressions du langage naturel, ce qui facilite la formalisation de la connaissance des experts ainsi que la transparence et l'interprétabilité du modèle* ». Aussi, la représentation d'un modèle flou demande souvent l'utilisation de plusieurs règles et comporte diverses opérations mathématiques pour le traitement d'informations symboliques. La représentation d'un modèle flou est donc hors de la portée de ce document (Grisales Palacio, 2007). Enfin, tous les modèles intégrant la notion de temps se sont révélés hors sujet. En effet, la recherche a été capable d'estimer une durée à la migration mais n'a pas été en mesure de dire comment les facteurs s'influençaient dans le temps.

Les modèles qualitatifs se sont montrés plus accessibles et plus représentatifs du but assigné à la recherche. Le choix s'est porté sur le graphe d'influence. Ce dernier possède un nombre non négligeable d'avantages pour notre étude. D'abord, il permet de prendre une certaine hauteur face à la complexité de la matière et de déceler ainsi la structure du système. Ensuite, il met en lumière les facteurs les plus influents et permet le cas échéant d'agir sur eux. Enfin, le graphe d'influence facilite l'analyse des facteurs, montre leurs interactions et les rapports de force qu'ils ont l'un sur l'autre.

III PRESENTATION DE L'ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS

La présentation de l'analyse des facteurs explicatifs a été découpée par niveau. Le niveau 1 représente le facteur le plus important dans la décision de migrer. Le niveau 2 est la relation en pourcentage qu'entretient ce facteur avec tous les items retenus lors des entretiens. Le niveau 3 porte sur l'analyse des facteurs présentés lors du niveau 2. On obtient alors une analyse en cascade permettant d'appréhender encore mieux les facteurs entrant dans le processus migratoire.

III. 1 Les facteurs non expliqués

Après examen des facteurs de deuxième niveau, deux d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une approche analytique. Il s'agit des items, « 100% du panel avaient au moins un parent qui travaillait » et « 66% des personnes étaient au moins en deuxième position dans la fratrie ». Sur le premier point, les réponses apportées lors des entretiens n'ont pas permis de mettre en lumière les facteurs explicatifs de cet élément. Pour le second point, le seul facteur pertinent portait sur le lieu de naissance des intéressés (Ville vs Campagne). Face à l'absence d'autres facteurs explicatifs, il a été décidé de retirer cet item de l'analyse.

La question Q2.4 portait sur la raison principale ayant poussé la personne à quitter son pays. L'analyse de cette réponse²²⁴, amenant création du niveau 1, permet de révéler que 95% des sondés ont cité la raison économique comme au moins un facteur explicatif à leur départ. Cette dernière est arrivée systématiquement première lors des entretiens, d'autres raisons ont été abordés mais semblaient moins importantes aux yeux des personnes car moins développées lors des entretiens. Un contrôle de cohérence avec les enquêtes « témoins » a confirmé le résultat de cet item. Aussi, les enquêtes migratoires réalisées par IOM rapportent ce pourcentage dans les mêmes grandeurs, 88% des migrants ont quitté leur pays pour des raisons économiques (IOM Libye), 88% pour des

²²⁴ Voir chapitre V.V.1.

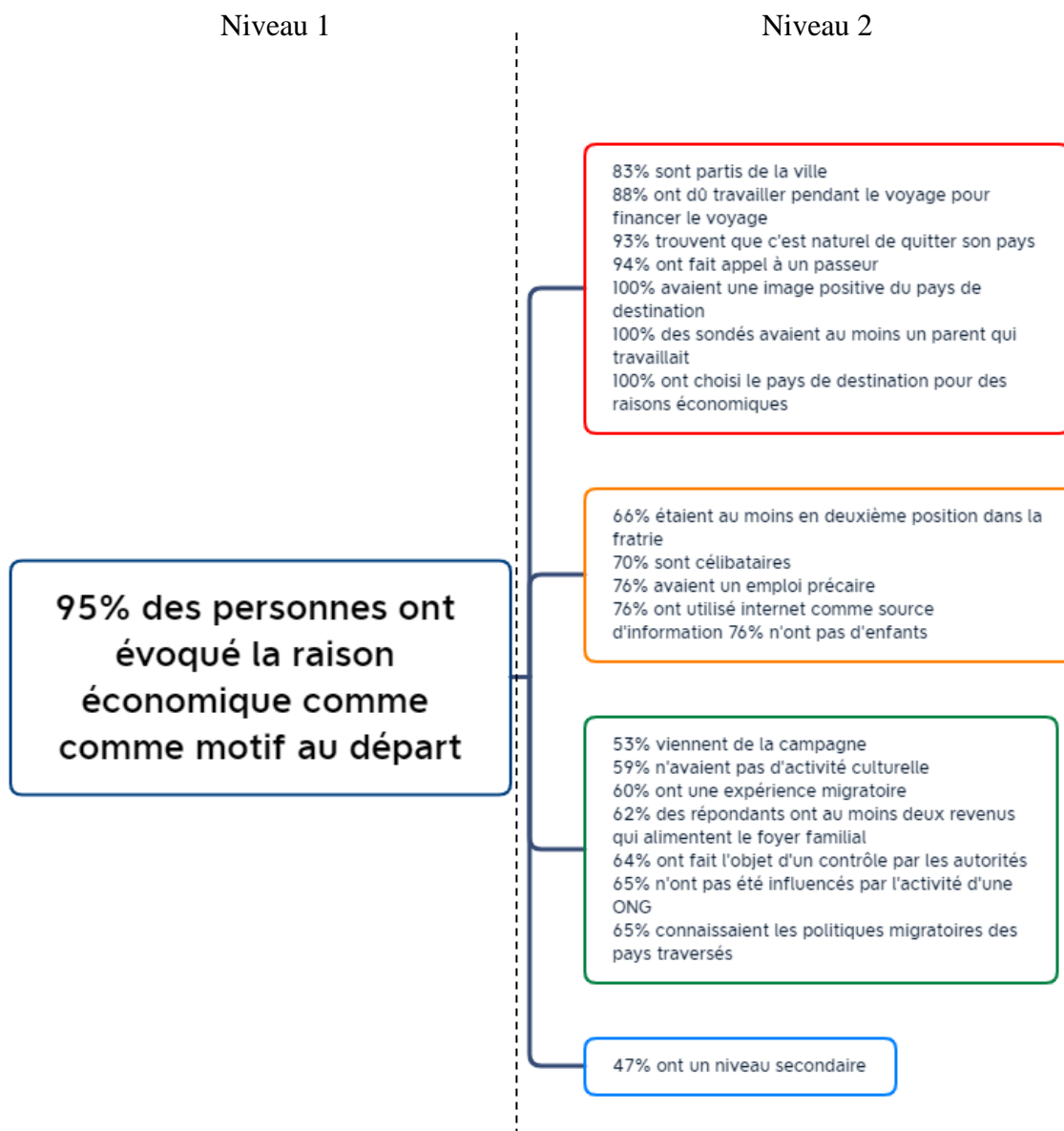
opportunités économiques (IOM Niger) et 89% des migrants sont partis à la recherche d'un emploi ou d'opportunités économiques (IOM Côte d'Ivoire). Ce résultat renvoie à l'idée avancée par Ravenstein que les motivations économiques restent le facteur le plus important dans le choix de départ d'une personne. Les théories économiques néo-classiques reprendront son idée en la développant davantage²²⁵.

Ce facteur déterminant a été croisé avec l'ensemble des autres résultats de l'enquête afin de mettre en évidence leurs interactions et de voir lesquels avaient plus d'impact. Il a été décidé de distinguer quel était le poids de chaque item pour les personnes ayant affirmé que la raison économique était la motivation principale à leur départ (Figure 49) et de créer ainsi le niveau 2. Ces items ont été regroupés en fonction de leur influence en pourcentage et répartis selon quatre catégories, très forte influence (80%-100%), forte influence (65%-80%), influence modérée (50%-80%) et influence faible (en dessous de 50%) (Tableau 26). Pour une meilleure visibilité un code couleur a été attribué à chaque catégorie. L'analyse des facteurs du deuxième niveau ne portera que sur les catégories « très forte influence », « forte influence »²²⁶.

²²⁵ Voir chapitre III.II.1.

²²⁶ Voir La méthodologie de la Recherche, le point 6 portant sur Collection et analyse des données.

Figure 49 : Le poids des facteurs sur les personnes ayant fait référence aux raisons économiques comme motivation principale au départ.

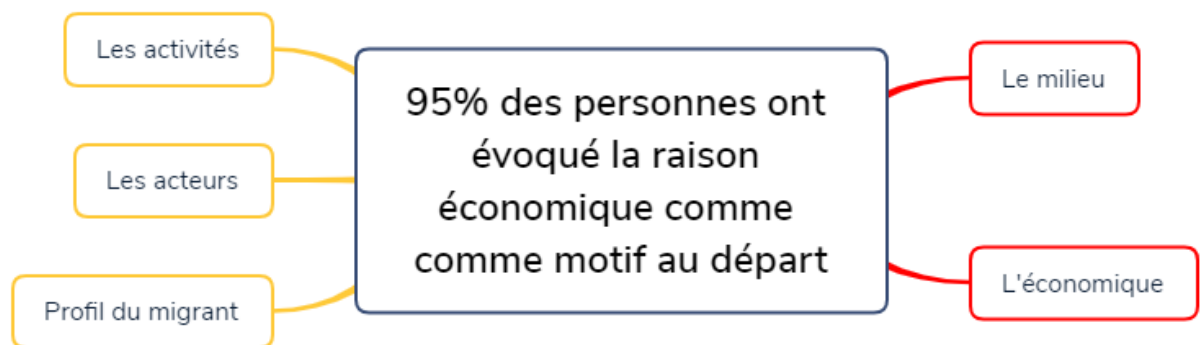


Si l'on reprend les thématiques retenues pour l'analyse de l'enquête²²⁷ et que l'on regarde quelles sont celles qui se retrouvent dans les facteurs ayant une influence très forte, on

²²⁷ Voir chapitre V.

s'aperçoit que le facteur milieu²²⁸ revient à quatre reprises (partis de la ville, naturel de quitter son pays, image positive du pays, choix du pays de destination) et que le facteur économique²²⁹ (ont dû travailler pendant le voyage et au moins un des parents avait un travail) arrive en seconde position surtout si l'on considère que les revenus de la famille peuvent également intégrer la thématique économique. Le facteur « activités » n'est cité qu'une seule fois (utilisation de passeurs). S'agissant des facteurs ayant une relation forte, le profil du migrant²³⁰ (enfants à charge et statut marital) arrive à égalité des facteurs « activités »²³¹ (emploi précaire, internet comme source d'information) et ensuite vient le facteur « acteurs »²³² (position dans la fratrie) (Figure 50).

Figure 50 : Les relations selon les facteurs famille.



²²⁸ Voir chapitre V. IV.

²²⁹ Voir chapitre V.V.

²³⁰ Voir chapitre V.I.

²³¹ Voir chapitre V.II.

²³² Voir chapitre V.III.

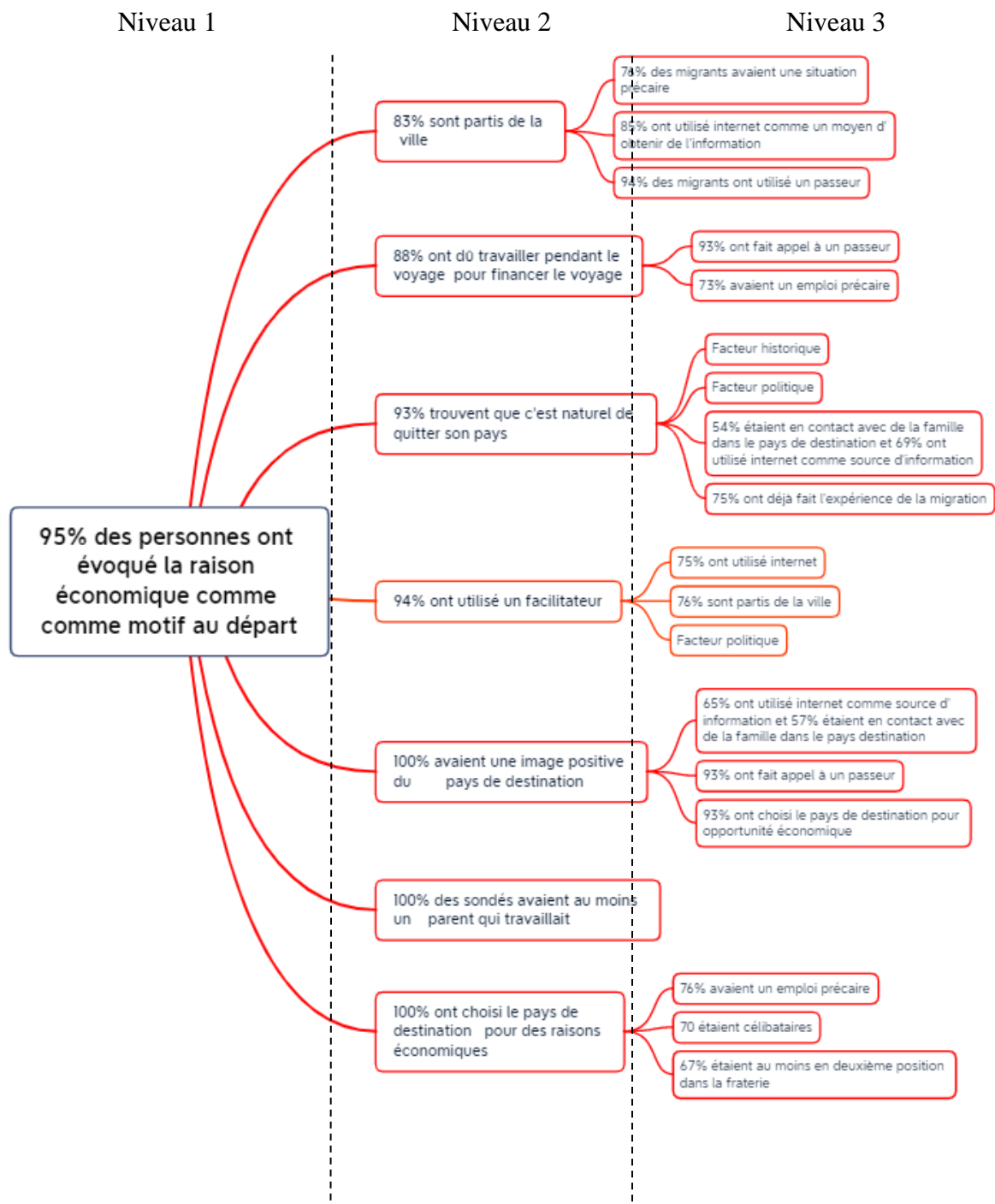
Tableau 26 : Répartition des facteurs en fonction du degré d'interaction.

En dessous de 50%	50% - 65%	65% - 80%,	80% - 100%
47% ont un niveau secondaire (Q1.6)	<p>53% viennent de la campagne (Q1.1)</p> <p>59% n'avaient pas d'activité culturelle (Q1.9)</p> <p>60% ont une expérience migratoire (Q2.3)</p> <p>62% des répondants ont au moins deux revenus qui alimentent le foyer familial (Q3.3)</p> <p>64% ont fait l'objet d'un contrôle par les autorités (Q2.5)</p> <p>65% n'ont pas été influencés par l'activité d'une ONG (Q4.3)</p> <p>65% connaissaient les politiques migratoires des pays traversés (Q4.2)</p>	<p>66% étaient au moins en deuxième position dans la fratrie (Q3.1)</p> <p>70% sont célibataires (Q1.4)</p> <p>76% avaient un emploi précaire (Q1.7)</p> <p>76% ont utilisé internet comme source d'information (Q4.0)</p> <p>76% non pas d'enfants (Q1.5)</p>	<p>83% sont partis de la ville (Q2.0)</p> <p>88% ont dû travailler pendant le voyage pour financer le voyage (Q2.7)</p> <p>93% trouvent que c'est naturel de quitter son pays (Q3.2)</p> <p>94% ont utilisé un passeur (Q4.4)</p> <p>100% avaient une image positive du pays de destination (Q4.1)</p> <p>100% des sondés avaient au moins un parent qui travaillait (Q3.0)</p> <p>100% ont choisi le pays de destination pour des raisons économiques (opportunités d'emploi, conditions socio-économiques attrayantes) (Q4.5)</p>

IV FACTEURS AYANT UNE TRES FORTE INFLUENCE

L'analyse des données a permis de dresser la liste de six facteurs (niveau 2) ayant une très forte influence sur le facteur principal ayant poussé une personne à quitter son pays. Le niveau 3 permet de constater les interactions entre le niveau 2 et le niveau 3 (Figure 51).

Figure 51 : Relations factorielles « très fortes influences » par niveau.



Les facteurs du niveau 2 ont été regroupés par famille comme présenté dans le chapitre précédent. Le premier facteur famille est relatif aux facteurs « milieu » (Figure 50) et comprend l'origine du départ de la migration, l'aspect naturel de quitter son pays, l'image positive du pays dans lequel se rend le migrant et enfin le choix du pays de destination. Le second facteur famille porte sur le facteur « économique » et se décline sur les migrants ayant dû travailler au cours de leur périple migratoire. L'idée de cette sous-partie est d'étudier les relations entre les facteurs du niveau 2 et leurs déterminants révélés dans le niveau 3.

IV.1 Facteurs « milieu »

IV.1.1 Facteur « partir de la ville »

Les relations entre la motivation économique (facteur principal) du migrant et la ville, 83% des personnes ayant cité cette motivation sont parties d'une zone urbaine, sont extrêmement fortes. La particularité de la ville, c'est qu'elle est un lieu de richesse qu'il soit économique ou social. La ville permet aux migrants de trouver un travail, de se connecter avec l'extérieur et d'être mis en relation avec des facilitateurs. C'est cette triple dimension qui ressort des analyses portant sur les migrants ayant quitté la ville. D'abord, la ville est l'endroit où se fixe l'activité économique d'un pays. L'Afrique de l'Ouest connaît une urbanisation forte depuis le début des années 1950, la migration interne, de la campagne vers la ville, y est particulièrement observée²³³. L'arrivée ou le maintien en ville semble être une démarche individuelle qui peut s'intégrer dans une stratégie familiale de réduction des risques²³⁴, étape intermédiaire avant la migration. La personne migre donc en ville afin de trouver un travail et de s'assurer d'un revenu. Cependant, la difficulté à obtenir un emploi stable permettant d'être autonome financièrement et de soutenir sa famille font naître un sentiment d'échec qui pousse les personnes à rechercher ailleurs des conditions de vie bien meilleures. Dans

²³³ Voir chapitre II.II.3.1.

²³⁴ Voir chapitre III.III.2.

l'étude, 76% des migrants interrogés étaient en situation de précarité (35% n'avaient pas d'emploi et 41% ne travaillaient que depuis moins d'un an). Ces derniers étaient employés pour une grande majorité dans le secteur informel²³⁵. La ville peut être ensuite le lieu de communication par excellence. Internet est de plus en plus développé en Afrique de l'Ouest et les grandes villes de la sous-région sont dotées de connections performantes²³⁶. 85% des migrants ayant quitté la ville ont obtenu de l'information sur le voyage par le biais d'internet. Ce vecteur permet de communiquer avec l'Europe ou les autres pays et peut avoir un effet multiplicateur dans la collecte de l'information. Le candidat à l'immigration peut dès lors contacter des proches ou de la famille pour préparer son périple migratoire, comparer sa situation à celle de ses camarades déjà parti²³⁷ et faire naître un sentiment de frustration augmentant d'autant plus son envie de partir²³⁸. Mais la ville peut aussi être un moyen d'entrer en contact avec des réseaux de passeurs²³⁹. Aussi, 94% des personnes ayant quitté la ville, on fait appel à un facilitateur pour les aider dans leur démarche migratoire. Il faut entendre cette aide au sens large. L'aide n'est pas forcément directe. On sait que les réseaux criminels utilisent de plus en plus internet comme moyen de promouvoir leur activité délictuelle²⁴⁰ (Figure 52).

²³⁵ Voir chapitre V.II.1.

²³⁶ Voir chapitre II.3.4.

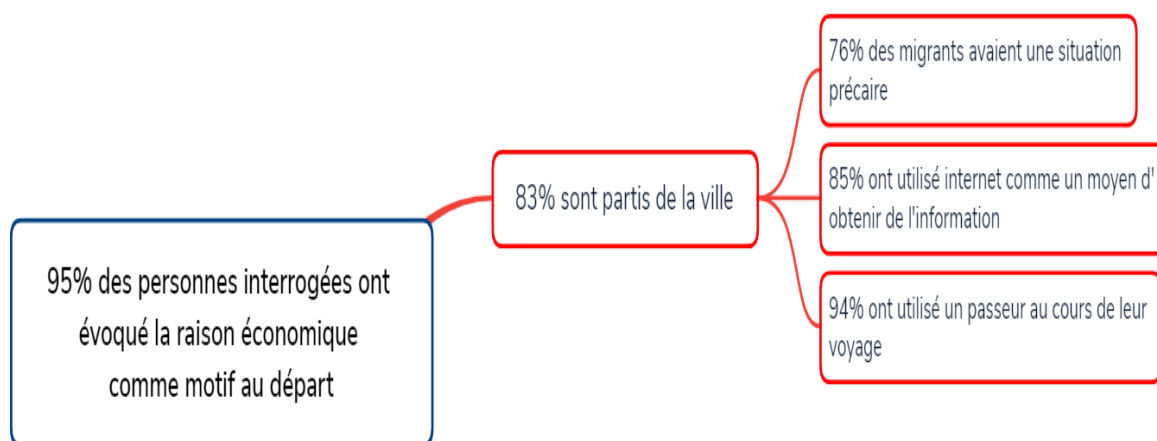
²³⁷ Voir chapitre III.III.5.

²³⁸ Voir chapitres III.II.5. / V.II.4.

²³⁹ Voir chapitre III.V.4.

²⁴⁰ Voir chapitre III.V.4

Figure 52 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants partis de la ville.



IV.1.2 Facteur « naturel de quitter son pays »

93% des personnes du panel étudié estiment qu'il est naturel de quitter son pays. L'influence de cet item sur la raison principale est donc fondamentale. La migration comme action naturelle en Afrique de l'Ouest possède une connotation économique marquée. Les migrations circulaires sont extrêmement prégnantes²⁴¹ et sont souvent corrélées à une activité professionnelle temporaire. De même, on peut aussi estimer que la solidarité financière, par l'envoi de fonds, entre les personnes ayant migré et la famille restée sur place est naturelle tant cette pratique est quasi devenue institutionnelle²⁴². Dès lors, le migrant associe le fait qu'il soit naturel de quitter son pays à une raison économique.

La question de trouver naturel de quitter son pays implique plusieurs facteurs. L'étude a démontré que l'histoire de l'Afrique de l'Ouest est marquée par des migrations ayant créé et façonné son identité. Des transhumances aux traites négrières en passant par les phases de colonisation comme d'indépendances, l'africain de l'Ouest a toujours connu une migration qu'elle soit naturelle ou forcée. Ce facteur historique, s'il n'est pas quantifiable, reste néanmoins très important dans le fait que la migration ouest-africaine représente un

²⁴¹ Voir chapitres I.II. et III.IV.3.

²⁴² Voir chapitre V.V.1.

phénomène culturel de longue date²⁴³. A ce poids historique s'ajoute un facteur politique qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Les pays de la sous-région facilitent tous plus les déplacements des personnes au sein de la CEDEAO. La liberté de mouvements devient une règle et les restrictions, l'exception. Les politiques migratoires des Etats membres de la CEDEAO tentent ainsi d'aligner leurs politiques nationales afin d'accroître la migration intrarégionale²⁴⁴. La gouvernance migratoire vient également, comme facteur politique, renforcer l'idée que la migration internationale devient un droit inaliénable. Les nombreuses organisations internationales implantées ou travaillant dans cette partie de l'Afrique favorisent la migration légale et protègent le droit des migrants victimes²⁴⁵. L'aspect naturel de quitter son pays provient aussi des relations que peuvent entretenir les candidats à l'immigration avec leurs familles ou leurs amis à l'étranger. 54% de ce panel (trouver naturel de quitter son pays) ont obtenu de l'information sur le voyage ou sur le pays de destination à travers un membre de leurs familles installés à l'étranger. La diaspora joue donc un rôle important dans la migration ouest-africaine²⁴⁶ favorisant l'échange d'information ou encore la prise en charge du migrant une fois arrivé²⁴⁷. 69% des personnes trouvant naturel de quitter son pays ont utilisé internet pour obtenir de l'information dans le cadre du parcours migratoire. Internet est largement répandu en Afrique de l'Ouest²⁴⁸, il devient l'outil fondamental pour entrer en contact avec des personnes capables de faciliter le voyage (famille, amis ou passeurs)²⁴⁹. Internet peut aussi modifier la perception de la migration traditionnelle ouest-africaine. Internet participe à la dématérialisation des frontières et donne à la migration internationale un aspect universel et naturel²⁵⁰. L'expérience de la migration est un facteur important dans les réponses du panel étudié. Cette expérience migratoire peut être connue à titre individuel, déplacement de la campagne vers la ville. L'exode rural est un phénomène en expansion qui participe à intégrer le mouvement campagne - ville comme un premier pas vers la migration d'abord nationale puis internationale²⁵¹ (Figure 53).

²⁴³ Voir chapitre I.IV.

²⁴⁴ Voir chapitre I.III.3.

²⁴⁵ Voir chapitre III.V.1.

²⁴⁶ Voir chapitre III.II.4.

²⁴⁷ Voir chapitre III.II.4.

²⁴⁸ Voir chapitre II.II.3.4.

²⁴⁹ Voir chapitre V.II.4.

²⁵⁰ Voir chapitre II.II.3.4.

²⁵¹ Voir chapitres II.II.3.1 / IV.IV.4.2.

Figure 53 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants trouvant naturel de quitter son pays.



IV.1.3 Facteur image « positive du pays de destination »

A l'unanimité, les migrants ayant comme motif au départ une raison économique possèdent une image positive du pays dans lequel ils souhaitent se rendre. L'image que l'on s'en fait est purement subjective. L'image du pays tire sa source de la théorie de l'imaginaire géographique²⁵². L'individu se fait une idée de l'environnement d'un pays en fonction de l'expérience des aînés, de la familiarité culturelle, de la mémoire de la migration enracinée dans l'histoire ou encore de la tradition initiatique propre aux sociétés africaines. Avec le temps et des intérêts de chacun, la vision devient idyllique. L'espoir d'augmenter rapidement son capital économique et social dans un pays que l'on a idéalisé poussera donc l'intéressé à partir pour des raisons économiques.

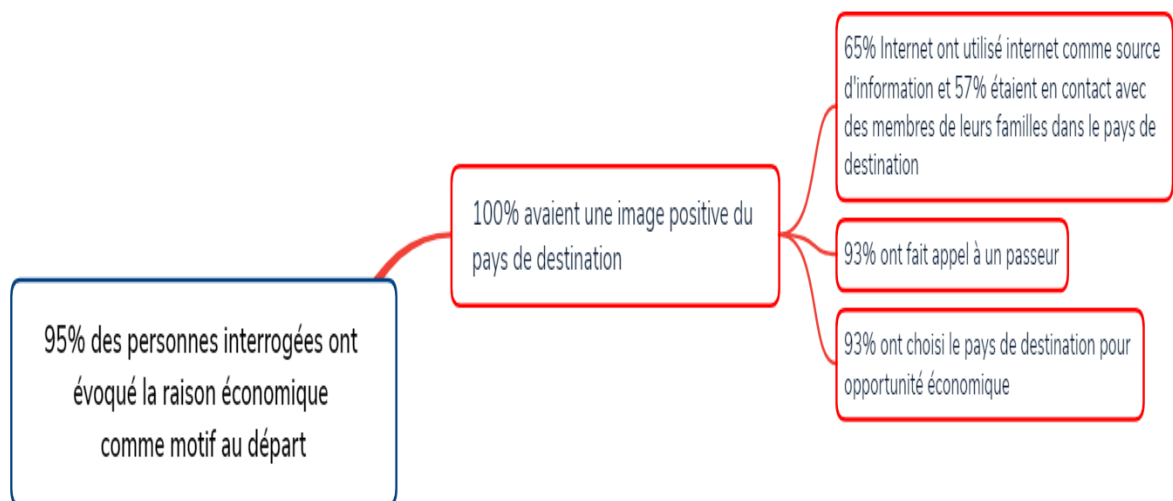
La perception positive du pays de destination interagit fortement avec d'autres facteurs de niveau 3. Dans l'étude, trois facteurs dominants expliquent pour quelles raisons le candidat à l'immigration considère que le pays dans lequel il se destine possède une image positive. 65% des répondants ont utilisé internet comme source d'information. Internet comme il a été dit précédemment modifie la réalité en enfermant l'internaute dans une recherche ciblée et conditionnée par un algorithme qui le renvoie sur les mêmes thématiques²⁵³. De même,

²⁵² Voir chapitre III.III.6.

²⁵³ Voir chapitre V.IV.5.2.

plus de la moitié, 57%, étaient en contact avec des membres de leurs familles dans le pays de destination. Ce qui peut laisser penser que les migrants déjà installés ont tout intérêt à enjoliver la réalité du pays dans lequel ils résident, il en va de leur statut social et de leur réussite dans leur parcours migratoire²⁵⁴. Aussi, il convient d'ajouter le rôle très important des passeurs dans la perception qu'ont les migrants du pays qu'ils convoitent. Les organisations criminelles maîtrisent de plus en plus les réseaux sociaux et sont devenus des spécialistes dans la promotion des pays choisis par les migrants. Cela ajoute à la confusion mais surtout à guider le candidat à l'immigration dans le choix de son pays de destination²⁵⁵. Enfin, les répondants de ce panel ont mentionné à 93% avoir choisi ce pays en raison des opportunités économiques qu'il peut procurer. L'intéressé se projette ainsi dans un monde idéalisé où les opportunités économiques sont nombreuses et facilement accessibles (Figure 54).

Figure 54 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant une image positive du pays de destination.



²⁵⁴ Voir chapitre III.II.4.

²⁵⁵ Voir chapitre III.V.4.

IV.1.4 Facteur choix du « pays de destination »

L'analyse des facteurs de niveau 2 démontre que 100% des personnes retenues pour ce panel ont choisi le pays de destination pour des raisons économiques. L'interaction entre le facteur principal et cet item est extrêmement forte. Cette influence que l'on pourrait qualifier de réciproque peut s'expliquer par la théorie néo-classique. Le migrant compare les écarts salariaux entre le pays de départ et le pays de destination. Son choix se portera sur le pays qui lui procurera la plus grande satisfaction financière²⁵⁶.

S'agissant du facteur de niveau 2 et ses interactions avec d'autres déterminants, 76% des migrants ayant choisi un pays de destination pour des raisons économiques avaient un emploi précaire. La qualité de l'emploi ou l'activité salariale du migrant dans le pays de départ influencent le processus migratoire. L'intéressé se projette ainsi dans un pays en fonction des contraintes économiques qu'il subit avant de partir²⁵⁷. Sa précarité économique mais plus encore la perception de celle-ci détermine le choix de son pays de destination. Le célibat, 70% des personnes de ce panel étaient célibataires, peut également influencer les raisons du choix du pays de destination. Le candidat à l'immigration à tout intérêt à choisir un pays qui lui permettra de sortir de son statut d'homme ou de femmes seul. Le fait d'atteindre un pays dans lequel il peut trouver facilement un travail peut lui permettre de s'élever socialement dans son pays d'origine²⁵⁸. A son retour, son capital économique, culturel comme social augmentés favoriseront et consolideront la création d'une famille. La stratégie familiale joue aussi un rôle non négligeable dans le choix du pays de destination. 67% des sondés ayant choisi le pays de destination pour des raisons économiques étaient au moins en deuxième position dans la fratrie. La place de l'enfant dans les sociétés africaines possède un rôle déterminant pour l'avenir de la famille. L'aîné est souvent privilégié aux autres enfants dans les études ou dans la succession familiale. Le deuxième fils devient alors un

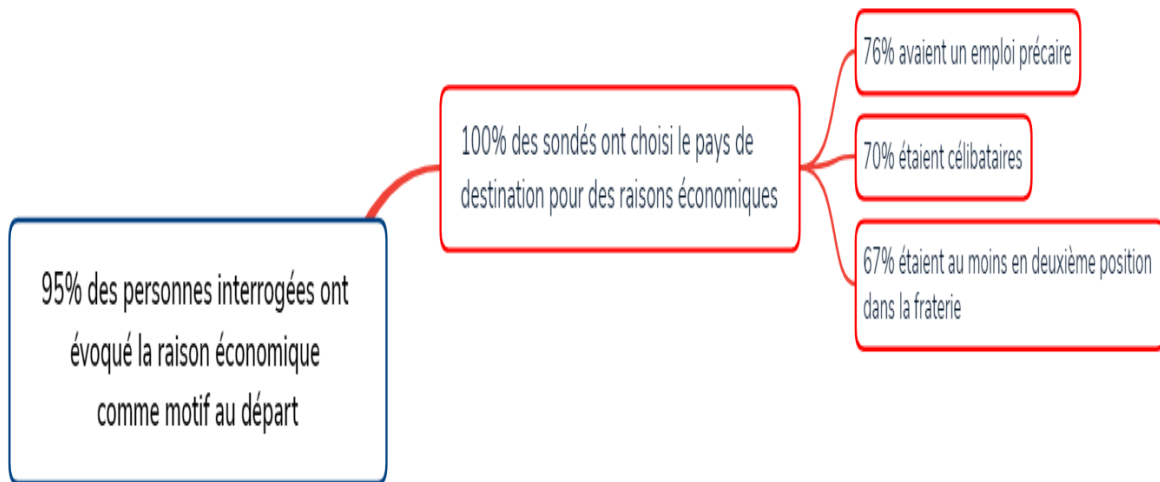
²⁵⁶ Voir chapitre III.IV.1.

²⁵⁷ Voir chapitre III.IV.1.

²⁵⁸ Voir chapitre V.IV.5.2.

support financier pour toute la famille²⁵⁹ et la migration internationale parfois la seule voie possible pour ce dernier²⁶⁰ (Figure 55).

Figure 55 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant choisi le pays de destination pour des raisons économiques.



IV.2 Facteur « économique »

IV.2.1 Facteur « ont dû travailler pendant le voyage pour financer le voyage »

88% des migrants ont dû à l'occasion de leur périple migratoire travailler afin de financer le voyage. Le lien économique entre le facteur principal et ce facteur de niveau 2 démontre que les ressources financières exigées pour partir sont énormes pour les candidats à l'immigration. Le fait de devoir travailler au cours du voyage suppose que le migrant ne possède pas de capital économique suffisant et que de cette frustration naît l'envie de trouver fortune ailleurs, d'où sa motivation première pour quitter son pays.

²⁵⁹ Voir chapitre V.III.1.2.

²⁶⁰ Voir chapitre V.III.1.2.

Par ailleurs, le fait de devoir travailler pendant le périple migratoire est fortement corrélé à l'utilisation d'un passeur. Ainsi, sur 88% des migrants ayant dû travailler pour financer leurs voyages, 93% ont fait appel à un passeur. Ce chiffre confirme les analyses précédemment décrites²⁶¹ dans l'étude et les différentes enquêtes de l'OIM. Le migrant souhaitant atteindre son objectif n'a plus le choix désormais que de faire appel à une organisation criminelle²⁶². Le franchissement de certaines frontières notamment entre le Niger et la Libye ou encore entre la Libye et les côtes européennes se réalise à l'aide d'un passeur²⁶³. Les migrants doivent donc payer ce dernier pour continuer leur périple. Sachant que les prix sont élevés²⁶⁴ et varient en fonction des phases du voyage²⁶⁵, le candidat à l'immigration qui n'a pas les réserves d'argent suffisantes doit travailler afin de se constituer un pécule lui permettant de rétribuer son passeur. Le migrant peut également être victime de détention, de chantage ou encore d'extorsion à l'occasion de son voyage de la part d'organisations criminelles spécialisées dans ce genre d'activité. Le prix du voyage initialement prévu peut être alors largement supérieur au prix envisagé en partant de son pays²⁶⁶. De même, 73% de ce panel avaient un emploi précaire avant de partir. La durée du voyage, de quelques semaines à plusieurs mois²⁶⁷, et la difficulté à s'autofinancer en raison des faibles économies engendrées par des emplois précaires, ne laissent pas d'autres choix au migrant que de travailler pendant le voyage. Les hommes migrants travaillent généralement dans les bâtiments ou toute autres tâches ne nécessitant pas de technicités particulières. Ces emplois renforcent alors davantage leur précarité. Les femmes migrantes quant à elles exercent dans les métiers du service à la personne ou doivent aussi se prostituer. On entre plus dans l'esclavage moderne que dans la conception traditionnelle d'une activité professionnelle (Figure 56).

²⁶¹ Voir chapitres IV.V.3.1 / IV.V.3.2.

²⁶² Voir chapitre III.V.4.

²⁶³ Voir chapitre I.III.2.2.5.

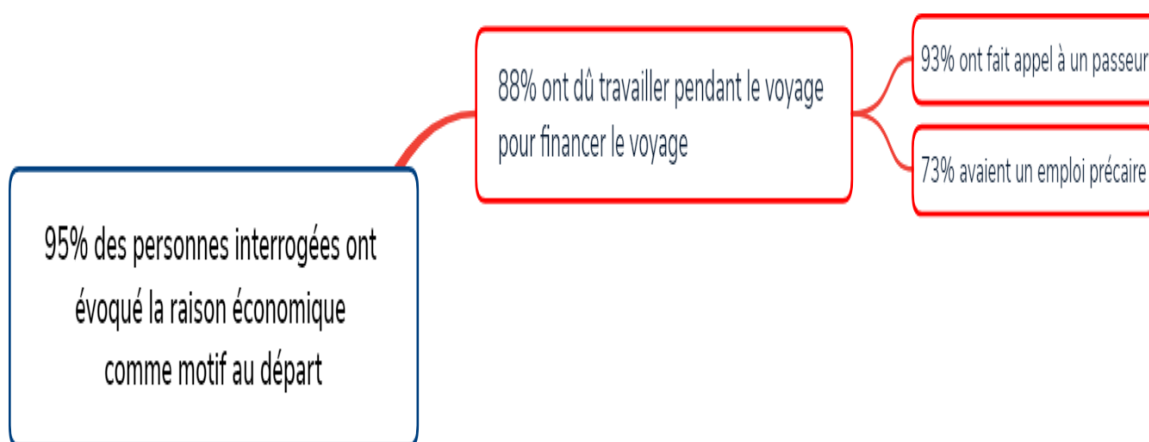
²⁶⁴ Voir chapitre V.V.3.1 et 2.

²⁶⁵ IOM Niger 2016.

²⁶⁶ IOM Côte d'Ivoire 2018.

²⁶⁷ Voir chapitre V.V.3.

Figure 56 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant dû financer leur voyage.



IV.3 Facteur « activités »

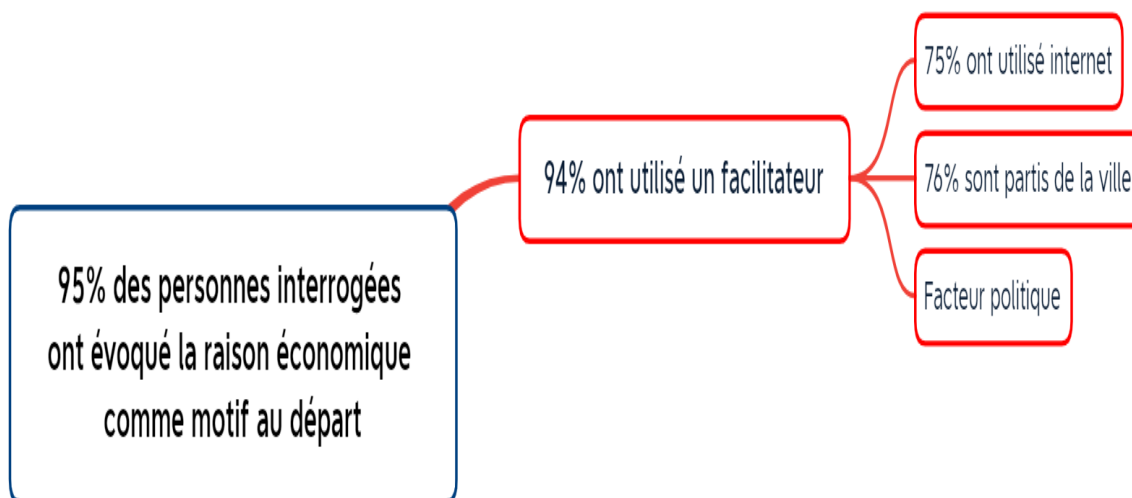
La figure 57 met en valeur le fait que les personnes entrant dans le panel travaillé ont utilisé très majoritairement (94%) un facilitateur dans le cadre de leur parcours migratoire. L'étude a permis de révéler que les organisations criminelles comme les passeurs occasionnels devenaient indispensables pour franchir illégalement des frontières ou faciliter les déplacements en prenant en charge par exemple la logistique nécessaire. Ce fort pourcentage n'est donc pas surprenant lorsque l'on sait qu'Europol a estimé l'usage d'un passeur pour entrer illicitement en Europe à hauteur de 90%²⁶⁸. Il ne semble pas illogique encore que les migrants ayant fait appel à une filière clandestine utilisent internet comme moyen de communication. Ce vecteur reste le principal outil pour entrer en contact et surtout pour garder le contact avec les organisations criminelles ou les passeurs. L'information relative au périple, les lieux de rendez-vous ou encore les instructions sur le voyage se font exclusivement via internet et le migrant a besoin d'une connexion du début jusqu'à la fin de son parcours²⁶⁹. De même, le lieu de départ, en l'occurrence la ville (76%), possède une

²⁶⁸ Voir chapitres V.III.3 et III.V.4.

²⁶⁹ Voir chapitres IV.II.4 et II.II.3.4.

relation extrêmement forte avec l'utilisation d'un facilitateur. En effet, la ville est le lieu d'échanges par excellence. Elle permet de créer le réseau nécessaire qui déclenchera le départ et facilitera le voyage²⁷⁰. Le facteur politique, c'est-à-dire, l'action de l'Etat dans la gouvernance migratoire à travers notamment la lutte contre les mouvements migratoires irréguliers impacte l'utilisation d'un passeur. Les politiques restrictives et limitatrices en matière de gestion de frontières, l'augmentation des contrôles aux entrées ou sorties de l'Etat ou encore le développement de la technique pour renforcer les titres de voyage²⁷¹ ont limité grandement les mouvements d'irréguliers entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Le candidat à l'immigration ne pouvant voyager de manière légale n'a pas plus d'autres choix que d'utiliser un passeur ou organisation criminelle structurée pour atteindre le pays de son choix.

Figure 57 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant utilisé un facilitateur.



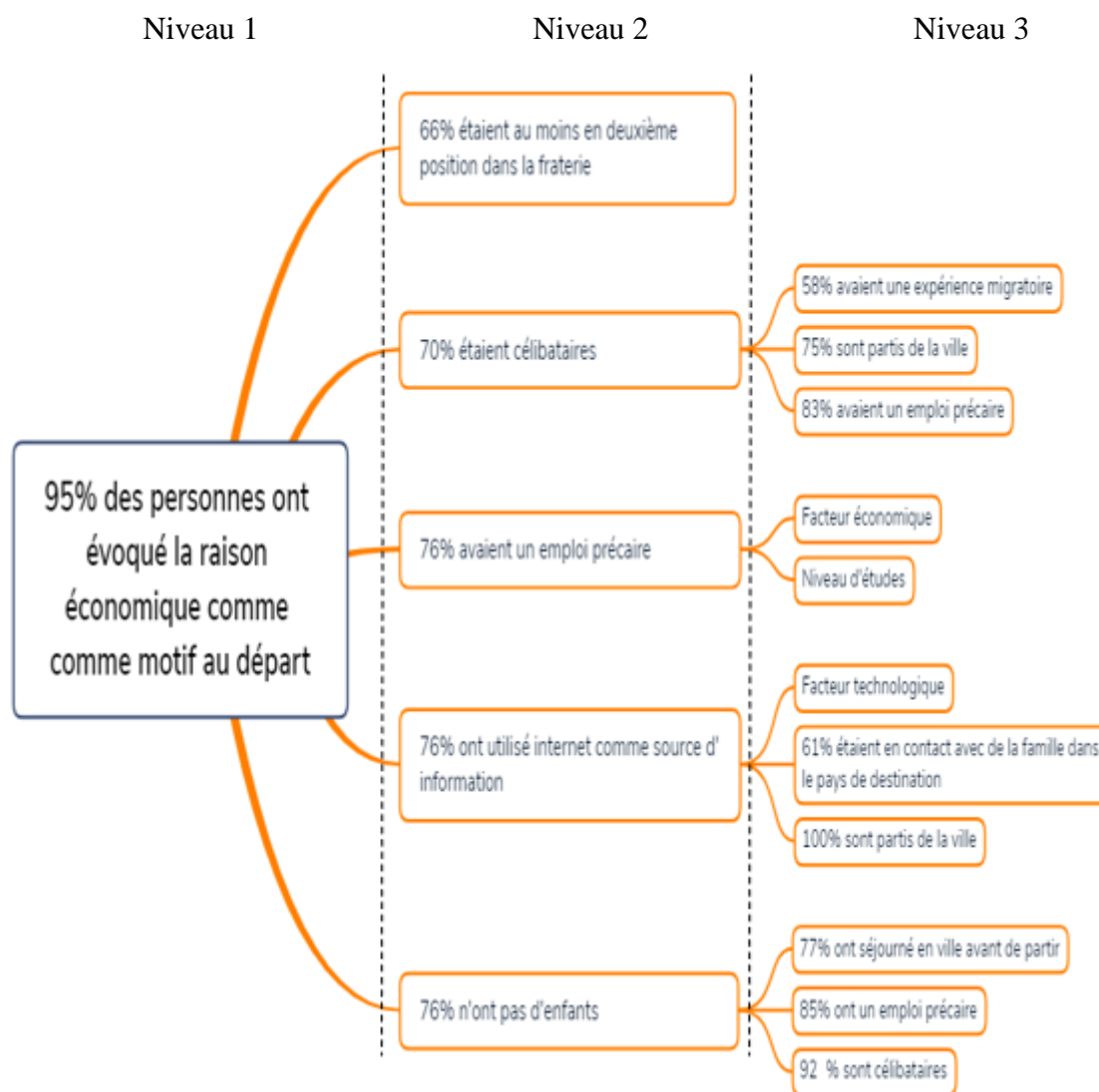
V FACTEURS AYANT UNE FORTE INFLUENCE

²⁷⁰ Voir chapitre IV.IV.2.

²⁷¹ Voir chapitres II.III.4, III.V.1 et IV.II.3.

L'analyse des données a permis de dresser la liste de cinq facteurs (niveau 2) ayant une forte influence sur le facteur principal ayant poussé une personne à quitter son pays. Le niveau 3 permet de constater les interactions entre le niveau 2 et le niveau 3 (Figure 58).

Figure 58 : Relations factorielles fortes influences par niveau.



Les facteurs du niveau 2 ont été regroupés par famille comme présenté dans le chapitre précédent. Le premier a trait au profil du migrant et regroupe son statut marital et le nombre d'enfants. Le second facteur famille porte sur les activités et se décline sur la précarité de

l'emploi et de l'utilisation d'internet. L'idée de cette sous-partie est d'analyser les relations entre les facteurs du niveau 2 et leurs déterminants révélés dans le niveau 3.

V.1 Facteurs « profil du migrant »

V.1.1 Facteur « statut marital »

70% des personnes ayant comme motivation principale la raison économique étaient célibataires. Il apparaît que le statut marital influence directement la motivation d'une personne pour quitter son pays. Selon Massey (1993), un homme seul prendra mieux en compte les risques et les conséquences liés à l'absence de travail ou le temps pour l'obtenir qu'un chargé de famille²⁷². Le célibataire peut également être dans un processus de construction sociale dont une des finalités est l'amélioration de ses conditions matérielles. Le départ pour des raisons économiques entre ainsi dans son agenda individuel²⁷³.

S'agissant des liens entre le facteur du niveau 2 et ceux du niveau 3, l'étude a permis de mettre en exergue trois déterminants principaux. En premier lieu, la précarité joue un rôle très important dans le statut marital des migrants interrogés car 83% des célibataires du panel avaient un emploi instable. La précarité professionnelle, en tout cas définie comme tel dans la présente étude, semble être la norme dans cette partie de l'Afrique²⁷⁴ et ce fort pourcentage est somme toute logique avec la réalité économique. Il est possible d'ajouter qu'une situation professionnelle fragile ne favorise pas ou n'encourage pas les jeunes migrants à fonder une famille. En effet, ils souhaitent rester célibataire dans l'espoir de trouver des ressources financières (meilleur travail, migration économique) leur permettant d'entretenir une famille²⁷⁵. En deuxième lieu, l'Afrique de l'Ouest connaît un recul de la nuptialité masculine²⁷⁶ et le fait de vivre en ville avant de partir est un facteur favorisant le célibat. Les

²⁷² Voir chapitre III.II.1.

²⁷³ Voir chapitre III.II.7.

²⁷⁴ Voir chapitre V.II.1.

²⁷⁵ Voir chapitre V.II.1.

²⁷⁶ Voir chapitre V.I.3.

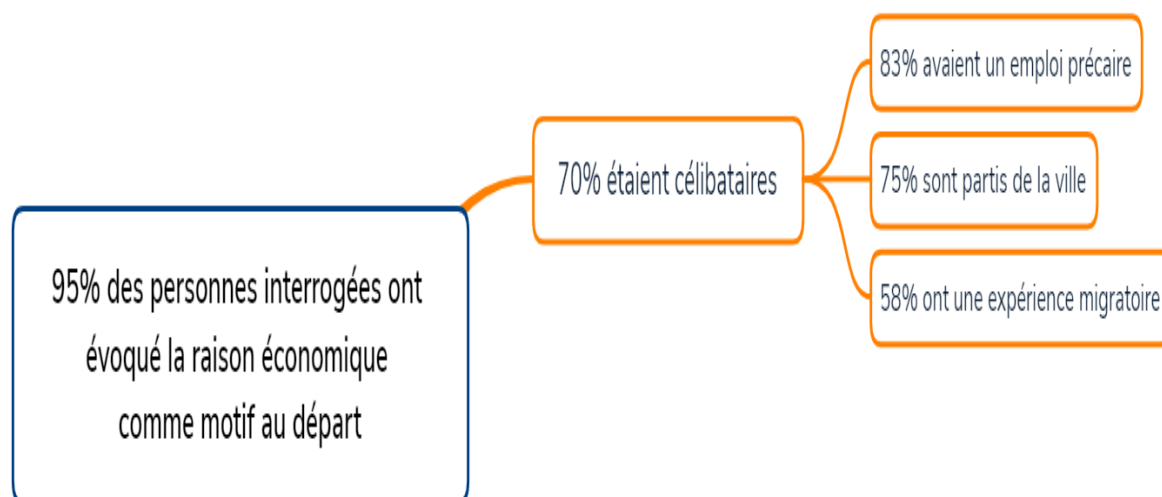
¾ des migrants célibataires sondés ont entamé leur périple migratoire en partant d'une zone urbaine. Les villes ouest-africaines sont dorénavant affectées par les maux des villes occidentales qui renforcent l'individualisme et ne favorisent pas l'émergence des couples (problèmes de logement, emplois précaires, baisse de l'institution du mariage...). De même, la préparation au voyage est souvent source de stress dans un couple. Ce stress engendre des séparations prématurées pouvant augmenter ainsi la part des célibataires dans les migrants²⁷⁷

En dernier lieu, l'expérience migratoire influence le célibat à 58%. L'expérience migratoire est une source d'information formidable dans la préparation d'un voyage²⁷⁸. Les tentatives avortées comme les migrations réalisées par des proches apportent au migrant potentiel des indications sur les difficultés qu'il risque de rencontrer à l'occasion de son périple. Peut-être qu'inconsciemment en anticipant ces épreuves (temps du voyage, mort ou blessures probables, argent nécessaire pour payer ses passeurs...), le candidat à l'immigration préfère rester célibataire et écarter une charge mentale préjudiciable à sa migration. On peut aussi estimer que l'expérience migratoire s'est vécue dans le cas de la migration interne, de la campagne vers la ville, et que la personne a quitté son compagnon avant de rejoindre une zone urbaine (Figure 59).

²⁷⁷ Voir chapitre V.I.1

²⁷⁸ Voir chapitre V.I.6.

Figure 59 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants étant célibataires.



IV.1.2 Facteur « nombre d'enfants »

On pourrait estimer de prime abord que le fait d'avoir des enfants et de devoir subvenir à leurs besoins poussent les migrants ouest-africains à quitter leurs pays pour des raisons économiques. Or, 76% des personnes du panel étudié n'ont pas d'enfants. Nous rentrons ici plus dans un aspect psychologique du migrant qui anticipe les charges à venir²⁷⁹ et préfère rejoindre un autre pays qui le mettra en position confortable pour entretenir une famille. Aussi, un individu entrant dans la vie active sans charges familiales sera plus enclin à migrer²⁸⁰.

En outre, les facteurs du niveau 3 portés par le statut marital, l'activité professionnelle et le lieu de départ, influencent fortement le nombre d'enfants qu'un migrant a avant de partir. 92% des candidats à l'immigration n'ayant pas d'enfants sont célibataires. Ainsi, outre les séparations observées dans le cadre de la préparation au voyage²⁸¹, le recul de la nuptialité

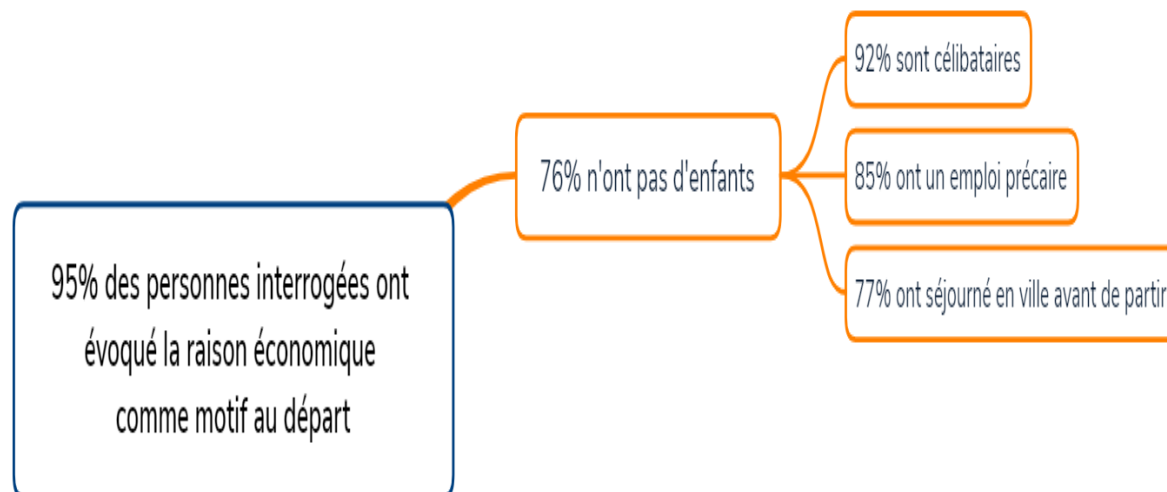
²⁷⁹ Voir chapitre III.III.4.

²⁸⁰ Voir chapitre III.II.2.

²⁸¹ Voir chapitre V.I.3.

dans cette partie de l’Afrique de l’Ouest augmente depuis plusieurs années. La conséquence directe est donc l’arrivée plus tardive des enfants au sein des couples mariés²⁸². Lorsque l’on regarde l’âge du panel et surtout l’âge probable moyen du départ²⁸³, c’est-à-dire, en dessous de la majorité, l’on comprend que le célibat reste la norme. Le cycle de vie entre également dans la relation célibat-enfants-raisons de départ. En fonction des charges familiales qu’elle aura à supporter, une personne sera plus ou moins prompte à quitter son pays²⁸⁴. Deuxième facteur, la précarité de l’emploi. Celle-ci joue à 85% dans la part des migrants n’ayant pas d’enfants. L’absence de revenus viables et pérennes limitent au maximum la possibilité d’entretenir une famille surtout dans un système fondé sur le patriarcat. Les ressources financières sont donc orientées vers l’objectif initial de quitter son pays²⁸⁵ et non de fonder une famille avec des enfants. Enfin, le lieu de résidence affecte également la possibilité d’avoir des enfants. Le monde citadin favorise l’individualisme et la ville devient plus un endroit de distraction, un moyen de trouver rapidement de l’argent et un lieu de transit avant de migrer²⁸⁶ plutôt qu’un lieu où les jeunes souhaitent avoir des enfants. La perspective d’avoir des enfants pourrait en effet être un facteur bloquant ou reportant dans le temps le départ vers l’étranger (Figure 60).

Figure 60 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants n’ayant pas d’enfants.



²⁸² Voir chapitre V.I.4.

²⁸³ Voir chapitre V.I.2.

²⁸⁴ Voir chapitre III.II.2.

²⁸⁵ Voir chapitre III.II.1.

²⁸⁶ Voir chapitre V.IV.4.2.

V.2 Facteur « activité »

V.2.1 Facteur « emploi précaire »

L'analyse des résultats sur le panel retenu révèle que 76% des répondants avaient un emploi précaire. La situation économique de l'intéressé joue donc directement un rôle dans sa motivation principale. On peut estimer qu'un emploi précaire enferme une personne dans une instabilité économique ; celle-ci ne lui permettant pas d'assouvir ses besoins matériels. Le migrant en devenir va alors chercher à développer une stratégie individuelle, fondée sur la migration, afin de répondre à cette insatisfaction²⁸⁷. On peut également envisager que l'individu se positionne dans une perspective d'augmentation de son capital humain que sa précarité professionnelle actuelle ne lui permet pas d'atteindre. La migration pour des raisons économiques devient donc un moyen d'accroître ses revenus et ses qualifications professionnelles en vue d'élévation sociale à son retour²⁸⁸.

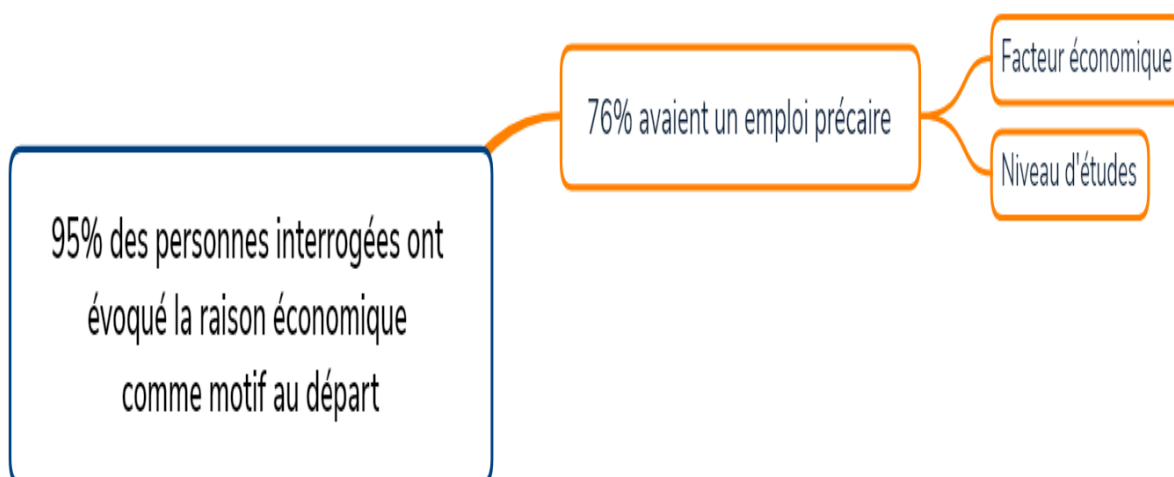
S'agissant des interactions entre les niveaux 2 et 3, deux facteurs ont attiré notre attention, le facteur économique et le facteur niveau d'études. En premier lieu, les caractéristiques économiques de l'endroit où se trouve le migrant impactent logiquement la qualité de l'emploi de ce dernier. L'Afrique de l'Ouest est connue pour son économie informelle et son marché du travail précaire²⁸⁹. Il apparaît logique que la situation économique actuelle de l'Afrique de l'Ouest influence la précarité des personnes interrogées. En second lieu, le niveau d'études affecte aussi la qualité de l'emploi d'une personne. Sur le panel retenu, 54% des migrants avaient atteint le secondaire, contre 30% en primaire et 16% en supérieur. Si l'on cumule secondaire et primaire et que l'on considère qu'il s'agit d'un niveau d'études relativement bas, alors le faible niveau d'études empêche ces personnes d'obtenir un travail de qualité. Il est donc difficile de s'insérer dans la vie active avec un niveau de diplômes faible surtout lorsque le marché du travail est sclérosé (Figure 61).

²⁸⁷ Voir chapitre III.II.1.

²⁸⁸ Voir chapitre III.II.3.

²⁸⁹ Voir chapitre V.II.1.

Figure 61 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant un emploi précaire.



IV.2.1 Facteur « utilisation d'internet »

76% du panel retenus ont cité internet comme étant au moins une source d'information dans le cadre de la préparation au voyage. Internet est un vecteur d'information considérable. Il véhicule de l'information en temps réel et permet au candidat à l'immigration de comparer son existence à celle d'autres personnes dans d'autres pays et de se rendre compte qu'il existe un déséquilibre défavorable²⁹⁰. Cette perception d'un ailleurs²⁹¹ très souvent enjolivé par les contacts dans le pays de destination²⁹², les réseaux sociaux²⁹³, les organisations criminelles²⁹⁴... fait naître l'envie de partir pour posséder ce que l'autre possède et baser sa motivation sur des motifs économiques.

Le candidat à l'immigration qui utilise internet le fait en raison de trois facteurs dominants. Le premier facteur entrant dans cet item est le lieu de départ des migrants interrogés. La ville est logiquement un endroit où la connectivité est la plus forte. 100% des migrants ayant

²⁹⁰ Voir chapitre III.II.5.

²⁹¹ Voir chapitre III.III.6.

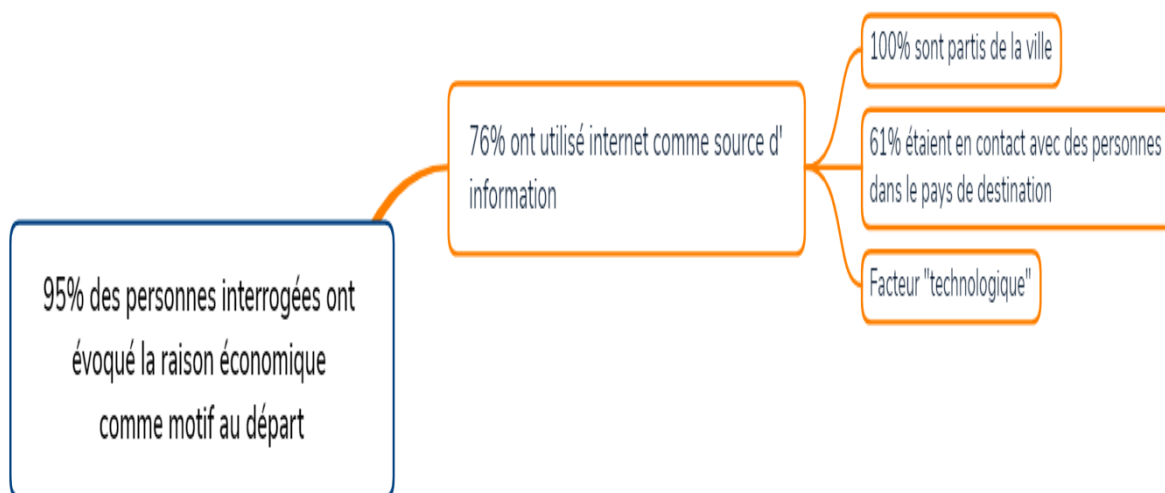
²⁹² Voir chapitre III.II.4.

²⁹³ Voir chapitre III.III.5.

²⁹⁴ Voir chapitre III.V.4.

utilisé internet comme source d'information sont partis d'un centre urbain. La ville offre donc des avantages non négligeables en termes de communication et facilite les échanges via le net²⁹⁵. Le deuxième facteur porte sur les relations qu'entretiennent les candidats à l'immigration avec des personnes présentes dans le lieu de destination. Celles-ci sont également une source d'information²⁹⁶. Le migrant doit donc entrer en contact avec eux et il le fait par le biais d'internet également, vecteur moins onéreux, plus rapide et plus pratique. Les informations obtenues via internet semblent être de plus en plus courantes dans le processus migratoire. L'influence de ces deux facteurs n'est rendue possible que par l'explosion technologique que connaît actuellement l'Afrique de l'Ouest. L'augmentation du nombre de téléphones portables dits « smartphone » comme l'extension du réseau permettent à un plus grand nombre d'utilisateurs d'être connectés et d'avoir accès plus facilement aux informations liées à la migration²⁹⁷. Il en est de même des boutiques spécialisées mettant à disposition des ordinateurs au grand public afin de « surfer » librement (Figure 62).

Figure 62 : Analyse des facteurs entrant dans la part des migrants ayant utilisé internet comme source d'information.



²⁹⁵ Voir chapitre V.IV.4.2.

²⁹⁶ Voir chapitre III.III.5.

²⁹⁷ Voir chapitre II.II.3.4.

VI FACTEURS « INHIBANTS »

Les facteurs inhibants jouent un rôle important dans la migration ouest-africaine. Ils sont, en fait, ceux qui ralentissent, qui empêchent la migration ou encore ceux qui poussent un individu à retourner d'où il était parti. Dans la présente étude, il n'a pas été possible de les déterminer et de les révéler dans la mesure où les migrants interrogés sont arrivés au terme de leur voyage et qu'ils n'ont pas évoqué formellement quels auraient pu être les éléments perturbateurs à leur parcours migratoire. Ces facteurs inhibants ne peuvent réellement être mis en lumière qu'à l'aune d'une étude sur les migrants ayant renoncé volontairement ou non à leur migration. Deux sources traitant de ces facteurs inhibants et résumées dans la figure 63 présenteront les déterminants limitant la migration.

D'une part, nombre d'auteurs se sont penchés sur les causes obligeant un migrant à retourner dans son pays de départ. Parmi eux, King (2000) propose une grille de lecture simplifiée intitulée « push pull ». Les types de facteurs « pull » incitent le migrant à retourner dans son pays de départ en raison d'une motivation positive spécifique. Les facteurs « push » représentent les difficultés éprouvées dans le pays d'arrivée qui l'oblige à le quitter. Il présente une classification des causes de retour fondées sur différents facteurs (économiques, sociaux, familiaux ou liées au cycle de vie, politiques et moraux) (Flahaux, 2009) (Tableau 27).

Tableau 27 : Classification de King des facteurs push et pull du retour des migrants dans leur pays d'origine.

	Push	Pull
Facteurs économiques	La détérioration de la situation économique dans le pays de destination provoque le retour du migrant.	Le développement de la région d'origine et la hausse des salaires motivent les migrants à rentrer.

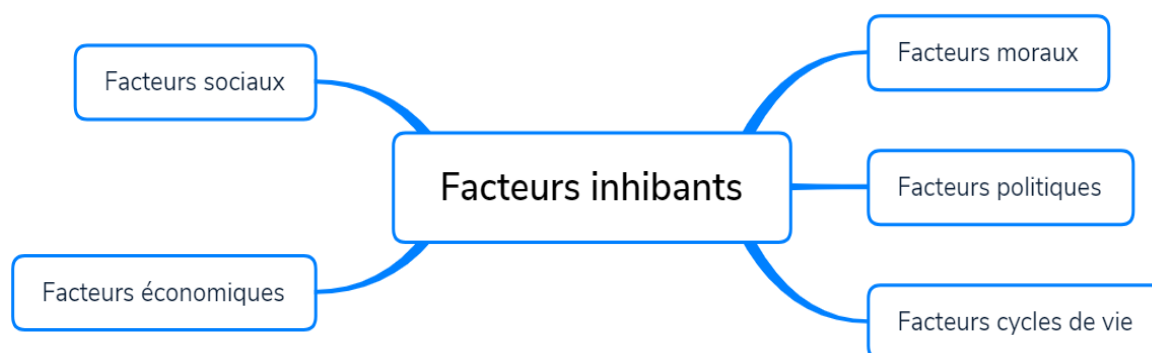
Facteurs sociaux	Le racisme et les difficultés d'intégration dans le pays d'accueil.	La nostalgie du pays d'origine, le désir d'avoir un meilleur statut social de retour au pays (par la création d'entreprise, par le commerce, par des donations ou par la construction d'une maison).
Facteurs familiaux ou liés au cycle de vie	/	La volonté du migrant de retourner pour se marier, pour retrouver des liens familiaux forts, pour éduquer leurs enfants dans le milieu d'origine, pour passer leur retraite...
Facteurs politiques	Les expulsions forcées, les politiques indirectes des pays de destination sur le retour des migrants, comme des restrictions sur le travail, sur le regroupement familial ou la jouissance de certains droits.	Des politiques encourageant et facilitant le retour tels que les avantages fiscaux, l'assistance sociale ou les bourses ménagères incitant au retour.
Facteurs moraux	/	Cas surtout de la vieille génération de migrants d'Afrique de l'Ouest qui, de retour dans un contexte de postindépendance, nourrissaient un fort sens d'obligation et de devoir envers leur pays. La construction de la nation

		était un impératif incontestable pour eux.
--	--	---

Source : Tableau extrait de Flahaux, M.-L. (2009). *Les Migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais dans leur pays d'origine*. Mémoire, Université catholique de Louvain - Ecole des Sciences Politiques et Sociales, page 24.

D'autre part, dans le cadre des enquêtes étudiées, l'une²⁹⁸ d'entre elles traite particulièrement des migrations retour et évoque les causes à l'origine de ce retour. Les raisons évoquées par les migrants portent sur l'insécurité/arrestation/refoulement par les autorités locales. 71% des personnes interrogées ont donc indiqué que la pression, physique comme psychologique, était un frein à la migration. Ce pourcentage est en hausse par rapport à l'étude précédente portant sur la même thématique passant de 58% en 2017 à 71% en 2018. L'instabilité politique de certains pays de transit, la Libye par exemple, et la main mise toujours plus forte des organisations criminelles sur le trafic de migrants expliquent peut-être le recours à ce genre de sévices sur ces personnes. Par ailleurs, l'enquête de l'OIM révèle que les migrants, à hauteur de 21%, sont retournés dans leur pays par manque d'opportunités et de perspectives, ajoutant que les conditions de vie sur place étaient difficiles. L'environnement économique, social et politique joue ainsi un rôle non négligeable dans la décision d'abandonner son projet migratoire.

Figure 63 : Facteurs inhibants de la migration.



²⁹⁸ Côte d'Ivoire, Mai 2017 – Mai 2018, Rapport de Profilage des migrants Ivoiriens.

La dynamique des systèmes est une technique de modélisation mathématique d'une problématique donnée et complexe. Ce type de modélisation permet de « prédire » les variations du stimulus initial en fonction de perturbations ou de modifications des paramètres de départ.

VII.1 Définition du concept

« Les systèmes sociaux sont complexes et caractérisés par des comportements dynamiques rendant leur compréhension et la prise de décision dans de tels contextes difficiles. En effet, le jugement et l'intuition humaine qui guident le processus décisionnel peuvent générer des effets pervers sur ces systèmes » (Bérard, 2007). La lecture par la dynamique des systèmes offre une meilleure appréhension des systèmes sociaux et facilitent les processus décisionnels (Sterman, 2000). Aussi, un système est un ensemble de facteurs interdépendants (Meadows & Robinson, 1985). Son originalité et sa complexité s'observent souvent au regard de trois dimensions : 1) le nombre d'éléments le constituant (*la quantité*) ; 2) le nombre de connexions entre les éléments (*la connectivité*) ; 3) l'interconnexion fonctionnelle entre les éléments (*la fonctionnalité*). *« Les comportements complexes naissent de l'interaction entre ces différents éléments. La science de la complexité suggère que les systèmes soient caractérisés par des relations non linéaires, à l'origine des transformations dynamiques qu'ils subissent. L'une des méthodes d'analyse de tels systèmes repose sur les principes de la dynamique des systèmes. Un système complexe est dynamique en raison de sa structure interne causale et, fondamentalement, en raison de la présence de rétroactions qui se répercutent sur l'ensemble du système »* (Delerue-Vidot & Bérard, 2007). Dès lors, un système complexe à caractère dynamique est organisé par des boucles de rétroaction en interaction (Forrester, 1975) : les boucles « positives » ou de renforcement (R) amplifient et renforcent le phénomène dans le système, les boucles « négatives » ou d'équilibrage (E) résistent et s'opposent au changement en maintenant l'équilibre du système (Sterman, 2000). Cette modélisation systémique s'est vue appliquer à des environnements managériaux complexes comme : le développement des réseaux inter-organisationnels, les stratégies

d'alliance internationales, l'optimisation de l'allocation des ressources en marketing, la gestion de multi-projets de recherche et développement, la prévention et la gestion des crises dans les organisations, le processus d'implantation des innovations ou encore le processus de gestion des innovations (Bérard, 2007).

VII.2 Elaboration et représentation du diagramme d'influence

Le caractère dynamique du processus migratoire amenant à la prise de décision pour une personne à quitter son pays a été modélisé par un diagramme d'influence dont l'élaboration s'est basée sur les travaux de Diffenbach (1982) exploité dans le cadre d'un article scientifique de Hélène Delerue-Vidot (2007). Adaptées à cette étude, les étapes de construction d'un tel DI sont les suivantes, tout d'abord, identifier préalablement les variables. Celles-ci sont apparues au cours des chapitres I, II et III, lors de l'enquête de terrain (Chapitre IV) et explicitées au chapitre V. Ensuite, éliminer les variables ne présentant qu'un faible intérêt dans l'analyse ou ne permettant pas d'expliquer les relations entre les facteurs. Enfin, identifier et polariser les relations entre ces variables. Mais avant d'exposer ce diagramme d'influence, il apparaît nécessaire d'en présenter son élaboration graphique.

Ainsi, dans le cadre de cette modélisation, il semble important de rendre, par une représentation graphique, toute la complexité des interactions entre les facteurs d'influence retenus dans le cadre de cette recherche. La figure 64 met en exergue d'une part, toutes les connexions et les liens entre ces derniers et souligne d'autre part, la difficulté d'interpréter un tel graphe. Le DI représenté comprend 21 variables, 42 liens de causalité²⁹⁹, une boucle

²⁹⁹ Un lien causal positif entre A et B signifie que si A augmente (baisse), B augmente (diminue), tandis qu'un lien négatif signifie que si A augmente (diminue), B diminue (augmente).

de renforcement (R1³⁰⁰) et trois boucles d'équilibrage³⁰¹ (E1³⁰², E2³⁰³ et E3³⁰⁴). Le diagramme d'influence fait apparaître trois dynamiques sous-jacentes qu'il conviendra d'étudier individuellement, à savoir, l'information, la précarité économique et les relations entre l'action de l'Etat et les filières d'immigration clandestine.

³⁰⁰ La boucle de renforcement R1 met en lien le couple « Expérience migratoire » - « Sources d'information ».

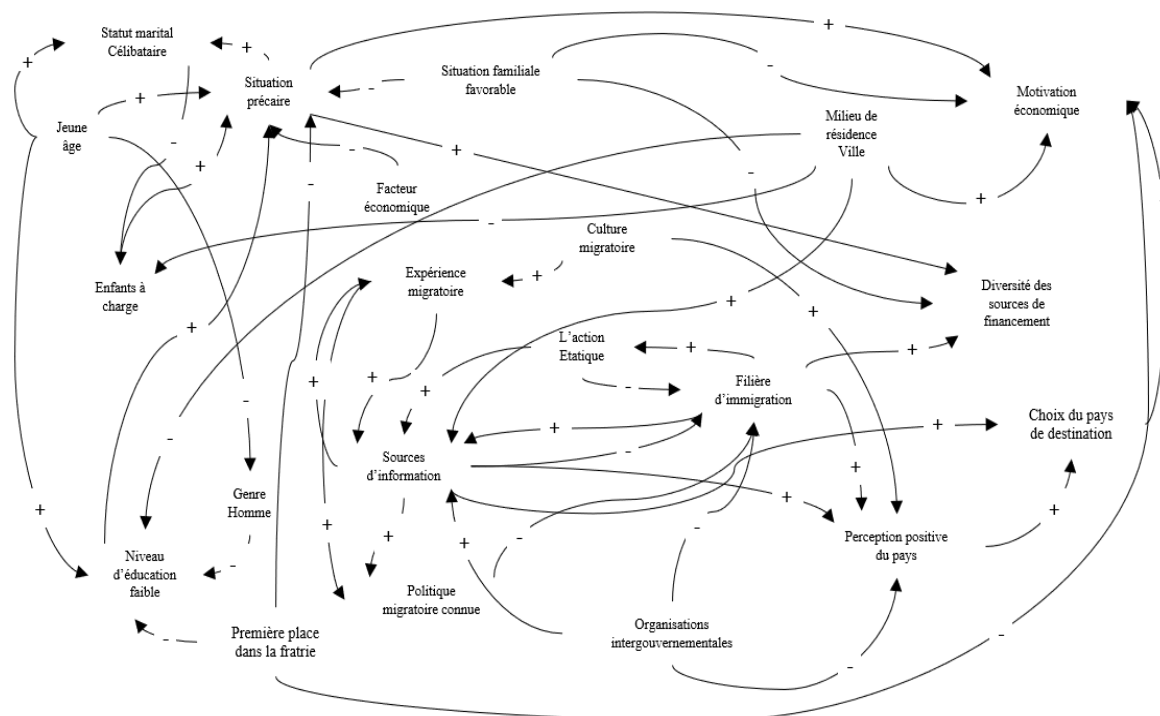
³⁰¹ Pour des raisons de lecture et de visibilité, la mention des boucles de renforcement et d'équilibre n'apparaît qu'à l'occasion des extractions des systèmes dynamiques sous-jacents (voir points suivants).

³⁰² La boucle d'équilibrage E1 intègre les facteurs « Sources d'information » - « Politique migratoire connue » - « Filières d'immigration ».

³⁰³ La boucle d'équilibrage E2 renvoie aux relations entre « Célibataire » - « Enfants à charge » - « Situation précaire ».

³⁰⁴ La boucle d'équilibrage met en connexions les facteurs « Action Etatique » - « Filière d'immigration ».

Figure 64 : Diagramme d’Influence : Processus dynamique de la décision migratoire.



Ainsi, le diagramme d’influence (Figure 62) consacre les relations causales entre les différents facteurs influençant une personne à entrer en migration. Le DI, par sa production qualitative et graphique, permet de représenter les hypothèses dynamiques et la structure des rétroactions du système (Diffenbach, 1982). Le DI révèle ainsi selon Delerue-Vidot et Brérard (2007), « à la fois l’ensemble des variables impliquées, les connexions entre ces variables et la structure des rétroactions sous-jacentes ».

VII.3 La dynamique de l’information

D’emblée, la figure 65 fait apparaître des circuits qui passent majoritairement par les sources d’information (SI). Il semble donc que les sources d’information soient le centre de gravité ou à tout le moins un axe de transition important dans ce diagramme d’influence. Le migrant entretient un grand nombre de relations lui permettant d’acquérir de l’information. Il est possible d’observer une multitude de connexions et de liens qui s’accroissent dans le temps et l’espace et qu’il est par conséquent extrêmement difficile d’étudier de manière

exhaustive³⁰⁵. Dès lors, la variable SI regroupe tous les items analysés lors de la recherche et étant assez significatifs³⁰⁶. L'origine des sources est donc multiple et l'influence de chaque source est différente. Pour mémoire, les SI retenues portent sur la famille (pays de départ et de destination), les filières d'immigration clandestine, les organisations internationales et l'Etat et enfin l'expérience migratoire. Le réseau internet n'est pas retenu comme facteur mais comme vecteur. En effet, ce dernier facilite l'information, la démultiplie, l'accélère, la rend plus accessible... mais son contenu est toujours produit par une source identifiée.

Aussi, dans un environnement mondialisé, il n'est pas étonnant que l'information joue un rôle majeur dans le processus décisionnel migratoire. Le migrant possède de nos jours de puissants vecteurs et notamment internet et de nombreux acteurs (Diaspora numérique³⁰⁷, famille, organisations criminelles, Etat...) pour obtenir un renseignement en lien avec son projet migratoire. L'offre multiple et hétérogène d'information permet au migrant potentiel de comparer, de vérifier ou encore de compléter les différentes informations qu'il arrive à collecter. Le poids de l'information varie aussi en fonction des liens forts ou faibles que peut entretenir le migrant potentiel. Les liens forts proviennent principalement des réseaux construits dans la durée, souvent en lien avec la famille. Les liens faibles sont des connexions d'opportunité, contextuels ou utilitaristes et cessent d'être une fois l'action achevée. Il s'agit en l'occurrence le plus souvent des réseaux de passeurs (Aragon, 2008). Ainsi, avant toute migration, la nature des informations qu'il acquiert représente bien souvent l'un des facteurs prépondérants qui le conduisent dans son choix de quitter son pays, ainsi que dans l'organisation de son périple migratoire, le moment du départ et le pays d'arrivée.

Ensuite, on voit que les SI sont nourries par de nombreux facteurs. D'abord, l'expérience migratoire. On peut estimer que les personnes ayant déjà migré contribuent de manière

³⁰⁵ Voir notamment chapitre III.III.5.

³⁰⁶ Voir chapitres III.V.1 et V.II.4.

³⁰⁷ Pour plus d'information sur les relations entre diaspora – nouvelles technologies – migrant, voir Tristan MATTELART, « Les diasporas à l'heure des technologies de l'information et de la communication : petit état des savoirs », *tic & société*, Vol. 3, n° 1-2 | 2009. Page consultée le 31 décembre 2020.

positive à l'information³⁰⁸. Ces migrants expérimentés deviennent alors une source d'information importante entrant dans le processus décisionnel (R1). Ensuite, l'Etat et les organisations internationales³⁰⁹. Ces derniers sont des déterminants prépondérants en termes d'alimentation de l'information. Cette information peut détailler les lois et règlements portant sur l'immigration (Procédures relatives à l'obtention de visas), les accords avec des pays partenaires en matière d'emploi, et également sur les différences culturelles entre le pays d'origine et le pays de destination. Par exemple, les campagnes d'information dans les pays d'origine peuvent aussi aider à sensibiliser davantage les gens aux problèmes et aux conséquences de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants³¹⁰ ou de l'immigration illégale³¹¹. Puis la diaspora/Famille. Cet item renforce également les sources d'information, notamment lorsque l'on connaît la force et l'influence de la diaspora dans les pays de destination. Selon Aragon (2008), « *les réseaux sociaux sont incontournables tout au long de la course migratoire : c'est par eux que les acteurs entrent dans la mobilité, ils conditionnent la prise de décision de migrer, ils assurent la continuité du mouvement, et au fil du temps, par leur dynamique et l'accumulation du capital social, ils deviennent le moteur véritable de la migration* ». Les diasporas s'organisent de plus en plus afin de garder un contact entre les communautés expatriées et les pays d'origine. Elles sont soutenues en ce sens par des organisations internationales qui les appuient en créant des e-plateformes d'information. C'est le cas d'IOM qui a mis en place iDiaspora, « *plateforme favorisant la participation et l'échange d'informations pour les communautés transnationales et les personnes qui souhaitent collaborer avec elles*³¹² ». Internet devient aussi un puissant vecteur pour cette source d'information³¹³. Enfin, les filières d'immigration clandestine (E1). On sait que depuis plusieurs années, les organisations criminelles œuvrant dans la thématique migratoire développent des techniques de communication extrêmement poussées pour entrer en contact avec les migrants potentiels en délivrant des informations erronées³¹⁴.

³⁰⁸ Voir chapitres V.I.6. et V.II.4.

³⁰⁹ Voir chapitre V.III.3.

³¹⁰ www.itu.int/net/wsis/docs2/pc2/contributions/co8-fr.html. Page consultée le 31 décembre 2020.

³¹¹ <https://theconversation.com/quand-la-lutte-contre-limmigration-irreguliere-devient-une-question-de-culture-112200>. Page consultée le 19 janvier 2021.

³¹² <https://www.iom.int/fr/news/loim-lance-une-plateforme-numerique-pour-faire-participer-les-membres-de-la-diaspora-au>, page consultée le 08 janvier 2021.

³¹³ Voir chapitres III.III.5 et V.II.4.

³¹⁴ Voir chapitre III.V.4.

Le but manifeste est de toucher le maximum de « clients » et laisser croire qu'elles deviennent indispensables pour le franchissement d'une frontière.

La figure 65 montre aussi que les SI influent sur trois variables. La première variable impactée porte sur la connaissance des politiques migratoires et ses conséquences sur les autres facteurs (E1). Plus l'information sera pertinente, fiable et objective, plus l'intéressé bénéficiera du niveau de connaissance suffisant des politiques migratoires de son pays, des pays traversés ou de destination. Il pourra donc éviter tout contact avec une organisation criminelle pour franchir illégalement une frontière. L'enjeu ici est de connaître l'information prise en compte par le migrant potentiel ou encore celle qui sera la plus convaincante à ses yeux pour améliorer ses connaissances sur les politiques migratoires. Chaque source d'information possède une influence différente et son poids dépend de l'implication des facteurs dans la transmission de l'information. A titre d'exemple, si l'Etat met en place une campagne d'information d'ampleur sur les droits migratoires et s'il s'associe aux organisations internationales ainsi qu'aux diasporas, nul doute que l'impact de cette campagne influencera positivement le niveau de connaissance des politiques migratoires pour les candidats à l'exil. Celui-ci pourra ainsi choisir une migration adaptée à son profil ou renoncer temporairement ou définitivement à celle-ci.

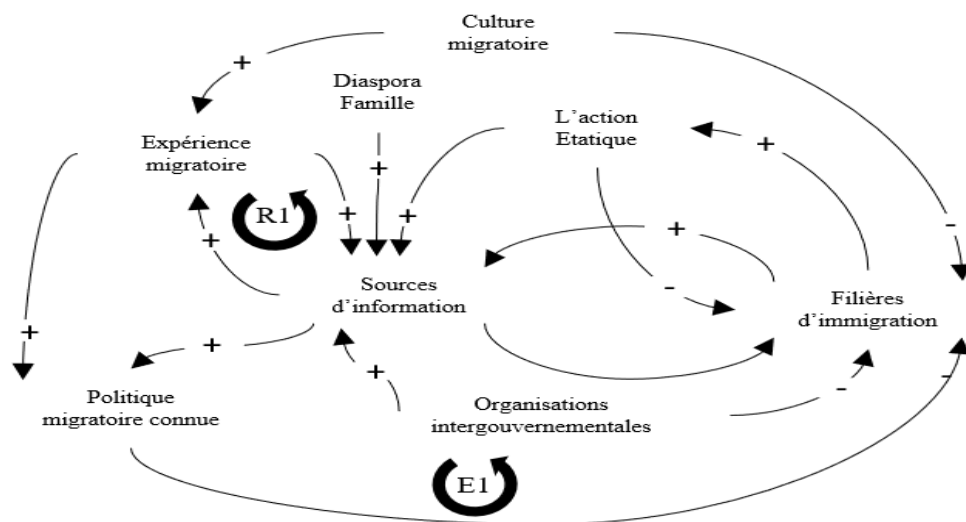
La deuxième variable influencée est l'expérience migratoire (R1). L'expérience migratoire n'a plus à être vécue directement mais peut être perçue à travers un tiers (Diaspora/Famille). L'expérience migratoire devient virtuelle, internet jouant encore un rôle important comme transmetteur d'information³¹⁵. Plus les sources d'information communiqueront, par exemple sur les parcours migratoires, sur l'expérience acquise à travers le voyage, sur les difficultés..., plus une personne se fera sa propre expérience migratoire imaginée. Elle s'appropriera en quelque sorte l'expérience d'un autre et la vivra par procuration.

La troisième variable influencée porte sur les filières d'immigration clandestine. Il apparaît difficile de trancher sur une influence positive ou négative de l'information sur l'action des réseaux mafieux. Le facteur expérience migratoire comme le facteur diasporas/Famille par

³¹⁵ Voir chapitre V.I.6.

exemple peuvent amener des informations favorisant l'utilisation de passeurs. Certaines personnes ayant déjà eu recours à des filières d'immigration clandestine transmettront une information stipulant que le passeur est le seul moyen d'atteindre ses objectifs migratoires. Tout dépendra ici quel poids le migrant donne à l'origine de l'information.

Figure 65 : L'influence de l'information dans le processus décisionnel.



VII.4 Le nœud de la précarité

La situation de précarité économique représente un facteur prépondérant dans le processus décisionnel migratoire. L'étude a clairement démontré que le panel interrogé lors de l'enquête opérationnelle quitte principalement son pays pour des raisons économiques liées notamment à la précarité de l'emploi importante dans le pays d'origine³¹⁶. Ce facteur est donc structurant dans le processus décisionnel migratoire. Quatre facteurs influencent directement la situation précaire d'un candidat à l'immigration. Le premier déterminant le plus évident semble être le facteur « développement économique ». En effet, la situation économique d'un pays et les orientations stratégiques de ce dernier influent sur le marché du

³¹⁶ Voir chapitres V.V.1 et V.II.1.

travail et sur la qualité des emplois et donc des salaires. On peut estimer que plus l'économie d'un pays se porte bien, plus le taux de chômage est bas et par conséquent plus une personne a des chances d'avoir un travail stable et une qualité de vie satisfaisante.

Les facteurs « jeune âge » et « niveau scolaire » sont analysés comme un ensemble tant leurs liens sont ténus. Les jeunes ouest-africains sortent très tôt du cycle scolaire, en moyenne à 15 ans et atteignent péniblement le niveau secondaire³¹⁷. Ces adolescents entrent donc dans la vie active sans aucune expérience professionnelle et sans qualification suffisante. Il existe peu de chances pour ces derniers d'obtenir un emploi pérenne pouvant subvenir à leur besoin. Ainsi, outre un marché du travail axé sur une activité informelle, les jeunes sans qualification éprouvent de réelles difficultés à s'insérer durablement dans la vie active et sont souvent employés dans des activités de service³¹⁸. L'allongement de la scolarité chez les jeunes pourrait retarder leur arrivée sur le marché du travail et pourrait tendre à améliorer leur compétence. Plus mature et mieux formée, une personne aura d'autant plus d'opportunités pour trouver un travail et éviter la précarité économique.

Troisièmement, le nombre d'enfants à charge pèse négativement sur la situation de la famille et sur la responsabilité du chargé de famille. Le nombre d'enfants augmente dans un premier temps les dépenses du ménage et plus particulièrement lorsqu'ils sont en bas âge. Ces derniers ne deviennent une source de revenus qu'à un âge avancé, leurs forces de travail n'alimentant le revenu familial que sur le tard.

Par ailleurs, la précarité économique impacte le statut marital d'une personne. Plus l'intéressé sera en situation instable économiquement, plus il éprouvera des difficultés pour fonder une famille³¹⁹ et subvenir à ses besoins. Avec un revenu insuffisant, une personne ne

³¹⁷ Voir chapitre V.I.5.

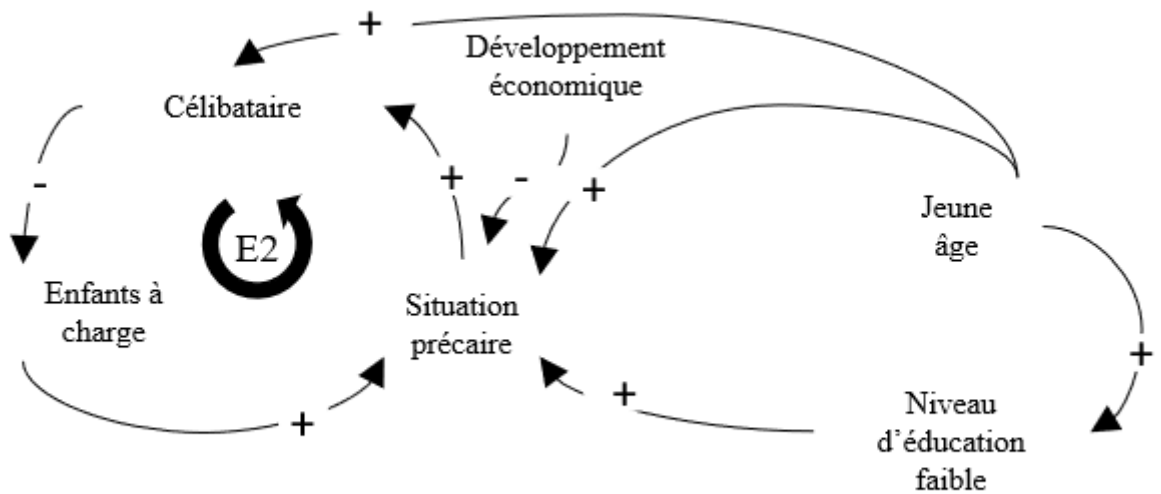
³¹⁸ Voir chapitre V.II.1.

³¹⁹ Voir chapitre VI.V.1.

pourra pas matériellement acheter ou louer un lieu où loger son ou sa conjoint(e) (Antoine & Nanitelamio, 1988).

La boucle d'équilibrage E2 porte sur les relations « Situation de précarité » - « Célibataire » - « Enfants à charge ». Et le point d'équilibre dans cette boucle se situe au niveau du nombre d'enfants dont le lien causal est positif sur la précarité économique. Il est intéressant de voir que le nombre d'enfants modifie la précarité économique d'une personne. Il serait intéressant de savoir si le nombre d'enfants impacte considérablement le revenu d'une personne ou si c'est le non-accompagnement financier de l'Etat auprès des parents qui est une source de marginalité économique.

Figure 66 : Le nœud de la précarité.



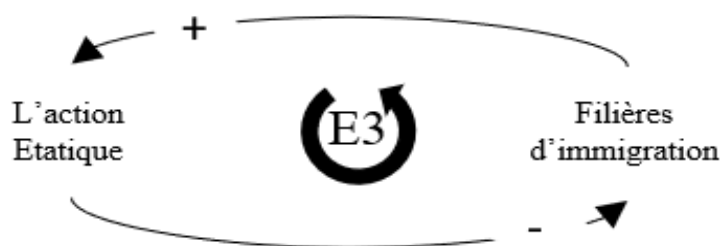
VII.5 L'équilibre des forces

Les relations entre l'action de l'Etat et les filières d'immigration clandestine ne sont pas une question uniquement africaine mais concerne la majorité des pays impactés par l'immigration illégale. Dans le cadre de la recherche, on estime que le lien de causalité entre

l'action Etatique et les filières d'immigration clandestine est négatif. Aussi, plus l'Etat sera actif à lutter contre les réseaux clandestins, moins ces derniers seront nombreux ou pourront agir librement. L'action Etatique contre les organisations criminelles ne porte pas uniquement sur les actes répressifs. Elle concerne aussi les actions préventives. Sur ce dernier point, il est possible d'évoquer les campagnes de communication conduites par un Etat comme susceptibles de réduire l'attractivité des réseaux criminel (Pécoud, 2013). On peut imaginer qu'une campagne d'information contre les filières d'immigration diminue les clients potentiels et donc abaisse une source de revenus importante pour elles, laissant peu d'espoir de survie pour les groupes criminels fragiles. L'action d'un Etat contre les filières ne concerne pas uniquement le démantèlement judiciaire des organisations criminelles mais vise plus largement au renforcement des mesures permettant de réduire l'activité de ces dernières. Par exemple, le renforcement des éléments de sécurité dans les passeports a pour but de limiter les risques migratoires irréguliers mais surtout de complexifier la tâche de faussaires souvent intégrés dans un réseau clandestin. Dès lors, ces différents axes de travail entraînent une baisse du nombre de filières disponibles à un moment donné. D'un autre côté, le lien de causalité entre les filières et l'activité de l'Etat s'est révélé positif. En d'autres termes, plus les filières d'immigration clandestine seront actives, plus l'Etat sera impacté. Les organisations criminelles développent une activité qui contrevient aux intérêts d'un Etat et aux idéaux qu'il défend. Sans être exhaustif, il est possible de citer le trafic de migrants et d'êtres humains dans lesquels les filières sont engagées et qui ont pour conséquences de contrevir aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux, le blanchiment d'argent, la corruption, le travail illégal ou encore nier l'existence même d'un Etat en redéfinissant les frontières officielles³²⁰. Donc, des actions multiples d'un Etat à l'encontre des organisations criminelles liées au trafic de migrants diminuent l'instabilité ce pays (E3).

³²⁰ Pour une réflexion stratégique sur les conséquences de ces items sur un Etat en zone sahélienne, voir Laurence AMMOUR, Évaluation des risques liés à la criminalité dans l'arc sahélien, RESEARCH PAPER Research Division - NATO Defense College, Rome - No. 53 – November 2009.

Figure 67 : Les relations action de l'Etat versus Filières d'immigration clandestine.



VIII CONCLUSION DE CHAPITRE

Le dernier chapitre vient clore l'analyse portant sur les interactions entre le facteur principal et les autres facteurs découverts à l'occasion de l'enquête opérationnelle. Cette analyse a permis de démontrer, à travers les déterminants ayant une forte et très forte influence, qu'il existe certes une motivation essentielle (raison économique) amenant une personne à quitter son pays mais que cette dernière est la conséquence de nombreux facteurs. Le regroupement par famille de facteurs a eu le mérite de mettre en lumière le milieu comme principal agrégat migratoire. Dès lors, l'environnement géographique dans lequel se situe une personne pèse fortement sur la raison principale pour laquelle une personne entre en migration.

De même, la modélisation du processus décisionnel selon la dynamique des systèmes a mis au jour la complexité du processus et les interactions multiples entre les facteurs. Cette difficulté d'interprétation a été contournée grâce à la mise en évidence de trois dynamiques sous-jacentes portant sur les sources d'information, la précarité économique et les relations entre l'Etat et les filières d'immigration clandestine. Cependant, même en isolant une « région » du diagramme d'influence, on s'aperçoit que la complexité du système s'accroît davantage. Le focus sur une dynamique sous-jacente a fait naître plus de questions et d'interrogations qu'il n'était censé résoudre. Cela a été le cas pour le sous-système intitulé « dynamique de l'information ». Le présent chapitre a mis en évidence que l'information

joue un rôle très important dans le processus décisionnel mais n'a pas pu révéler le poids et l'influence des sources d'information pouvant orienter la décision d'un candidat potentiel à l'immigration. Il existe donc une part d'ombre sur ce sujet qu'une étude complémentaire pourrait utilement résoudre. Par ailleurs, des analyses ont été avancées afin de comprendre les liens entre les facteurs entrant dans ces trois dynamiques sous-jacentes. L'Etat semble être un des éléments emblématiques de ces trois sous-systèmes puisqu'il en est le point commun. Son rôle est significatif dans la lutte contre les trafiquants de migrants, dans le développement d'un pays et dans l'information migratoire. Son implication sur ces trois thématiques a des conséquences notables et directes sur les flux migratoires.

CONCLUSION GENERALE

Après plus de trois années de recherches, d'analyses, de doutes, de contradictions, de rencontres, de conseils... nous arrivons au terme de cet exercice doctoral. Si l'aboutissement de cette étude est important, la satisfaction d'avoir contribué à l'amélioration de la connaissance de cette thématique l'est tout autant. Cependant, au-delà des considérations purement personnelles, cette recherche visait surtout une contribution scientifique. Et c'est sur ce point particulier qu'il convient de s'arrêter afin de savoir si la question posée au début de la thèse, « *Quels sont les facteurs migratoires pertinents qui poussent une personne ouest-africaine à quitter son pays ?* », a fait l'objet d'une réponse argumentée et appropriée.

Un cheminement scientifique cohérent avec le but de la recherche

Dès l'introduction, la définition du migrant a été un défi scientifique. En effet, le statut du migrant dépend tellement de la définition que l'on en donne et les enjeux humains (pour le migrant) ou encore financier (pour ceux qui le traitent) sont tels qu'une définition neutre et ne prêtant pas le flanc à la critique a dû être élaborée. Dès lors, « *Un migrant international a été défini à des fins statistiques comme une personne qui change de résidence habituelle dans un autre pays*³²¹. Nous pouvons ainsi penser que la première difficulté scientifique rencontrée a été résolue. Cette définition peut servir à n'importe quels travaux d'étude et faire l'unanimité dans la communauté scientifique. Cependant, en fonction de l'angle choisi, certains chercheurs préféreront telle ou telle définition.

Le chapitre I portait sur l'analyse et la présentation des mouvements migratoires ouest-africains dans le temps et dans l'espace. Il en résulte les éléments suivants. D'où si loin que les recherches ont pu remonter, le peuple de cette partie de l'Afrique s'est déplacé de gré ou de force et selon une dynamique proche des cycles de la nature³²². La période précoloniale

³²¹ Voir la partie portant sur la méthodologie et plus précisément le point 4 : Le cadre de la recherche et la délimitation du sujet.

³²² Voir chapitre I.II.1.

caractérise pour la zone étudiée une étape fondamentale dans le brassage de la population régionale. L'analyse des différentes traites africaines présentées vient consolider l'idée que les mouvements de population dépassent l'entendement par le nombre, l'intensité et la durée.

Pendant plusieurs siècles des hommes, des femmes et des enfants ont fait l'objet d'un déplacement forcé mélangeant en profondeur les communautés, les ethnies³²³... Par la suite, la migration de l'ère coloniale a d'abord été contrainte en raison du développement économique que les puissances européennes souhaitaient conduire dans leur zone géographique d'influence. D'importants mouvements de personnes ont eu lieu, modifiant, sur la seule volonté du colon, la démographie de certaines régions et déstructurant des pays entiers. La période coloniale a provoqué des déplacements forcés de population et favorisé indirectement les migrations intra-régionales. Les infrastructures routières ou ferroviaires, la relative sécurité et stabilité politique dans les zones d'influence française et britannique, l'exploitation des richesses locales... ont fourni les conditions facilitant les migrations spontanées et ont cassé les espaces engendrant ainsi les déplacements sur de plus grandes distances (Barou, 2000).

La domination européenne a réussi en moins d'un siècle à modifier durablement le regard porté par les africains sur la gestion des territoires et des hommes. Le système mis en place par les colons privilégia la gestion et l'exploitation d'un territoire et de ses ressources plutôt que la gouvernance des hommes ; l'organisation politique coloniale reposant dans un premier temps sur un Etat central fort et autoritaire. Ce système politique survivra au lendemain de l'indépendance de certains pays africains sous des formes civiles ou militaires justifiant ainsi le nouvel impératif d'unification et de construction de l'Etat indépendant naissant, propre à cristalliser les tensions entre tous les acteurs nationaux.

En fait, le partage de l'Afrique de l'Ouest par l'Europe préfigurera trois aires politiques et linguistiques distinctes (anglophones, francophones et lusophones) découlant sur une relation extrêmement forte entre anciens pays colonisateurs et nouveaux Etats indépendants. Ces liens culturels, politiques et sociaux ouvriront la voie à une immigration Sud-Nord

³²³ Voir chapitre I.II.2.

choisie, cohérente et logique. Le tracé actuel des frontières de la sous-région, fondé sur des impératifs économiques et politiques, ne tient pas compte des implantations ethniques et géographiques. Ce découpage arbitraire a engendré des perturbations sociales³²⁴ un peu partout en Afrique de l'Ouest mais aussi des incidents frontaliers entre certains Etats africains préfigurant ainsi les conflits régionaux sur les trente années à venir. Ces partages territoriaux ont également eu pour conséquences de créer des problématiques frontalières surprenantes. Certains Etats n'ont que peu de frontières à surveiller. C'est le cas pour la Gambie qui n'a qu'une seule frontière avec le Sénégal. Au contraire, le Burkina-Faso possède sept frontières communes avec le Niger, le Togo, le Bénin, le Ghana, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Mali.

De même, les écarts de grandeur en termes de territoires sont aussi fondamentaux. Le poids géographique du Nigéria, du Niger ou encore du Mali est sans commune mesure avec l'espace occupé par le Togo ou le Bénin. Également, l'implantation géographique, certains Etats ont des accès directs à la mer (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria) d'autres non (Mali, Niger, Burkina-Faso), va créer des disparités économiques entre les pays d'autant plus que certains possèdent également des ressources naturelles abondantes (Ghana, Côte d'Ivoire).

Dans ce chapitre premier, il nous semblait intéressant de porter une attention plus avisée sur la Libye³²⁵ tant les implications passées, actuelles et futures de ce pays sont grandes pour la migration du continent africain. En effet, la Libye recouvre tous les facteurs modifiant les flux migratoires. La politique historique du Colonel Kadhafi, les contraintes géographiques (entre désert et mer), les exactions physiques et les pressions psychologiques orchestrées par les organisations criminelles sur les migrants eux-mêmes, l'action des Etats limitrophes ou encore la présence d'organisations internationales font de ce pays un terreau d'études pour les prochaines recherches sur cette thématique.

³²⁴ A titre d'exemple, l'ethnie Ewe se retrouve au Ghana, au Togo et au Bénin, les Senufos sont répartis au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina-Faso.

³²⁵ Voir chapitre I.III.2.2.5.

Par ailleurs, la construction d'un espace de liberté propre à l'Afrique de l'Ouest, instaurée sous l'égide de la CEDEAO, inscrit cette migration dans un cadre formel. Cette organisation régionale fixe et encadre les conditions de déplacements de la population de la sous-région. Elle favorise les migrations légales, protège ses ressortissants en leur conférant un statut singulier et lutte contre l'immigration irrégulière³²⁶. Dans cette démarche constructive, l'Afrique de l'Ouest est poussée, encouragée et incitée à développer un partenariat avec un certain nombre de partenaires internationaux dont les principaux sont l'Union européenne et les Etats Membres. Ces derniers vont investir une énergie considérable à enrayer les flux migratoires illégaux arrivant sur leurs côtes en repoussant toujours plus loin une frontière européenne³²⁷. La stratégie de l'UE et des Etats associés se focalise sur les actes politiques qui agissent en précurseur des actions opérationnelles. La lutte contre l'immigration irrégulière devient un axe de travail pour l'ensemble des acteurs et le démantèlement des filières d'immigration clandestine une priorité. Il nous apparaissait donc utile de présenter des éléments opérationnels et concrets de la prise en compte de cette migration, qu'elle soit légale ou illégale, à travers des exemples vécus et pour lesquels nous avons eu une réelle implication³²⁸.

Le troisième apport scientifique est abordé dans le chapitre III (présentation des théories migratoires). Cet exercice a eu le mérite de confirmer que le phénomène migratoire devait s'observer d'un point de vue multidisciplinaires et non plus par secteurs d'activité comme cela a pu être le cas par le passé. Il existe très peu de littératures françaises rassemblant dans un même ouvrage les principales théories migratoires. Deux ouvrages faisant référence en la matière et d'autres sources (internet, études...) ont été étudiés afin d'en faire une synthèse (Chapitre III, Introduction de chapitre) et de démontrer que dorénavant la migration réside dans le croisement de disciplines, entre les sciences sociales et les sciences politiques, entre la démographie et la géographie, entre l'économie et le culturel...

³²⁶ Voir chapitre I.III.3.

³²⁷ Voir chapitre II.III.3.

³²⁸ Voir chapitre II.III.5.

L'apport scientifique s'est concrétisé également par l'enquête de terrain (Chapitre IV). Pour mémoire, la phase opérationnelle de la présente étude s'est déroulée *in situ* pendant une semaine avec finalement la réalisation de 18 entretiens semi-directifs. A l'origine, un questionnaire devait être soumis à l'ensemble des personnes rencontrées et être analysé. Ce dernier a été élaboré en se basant sur un document fourni par l'OIM et par une comparaison avec les théories migratoires introduites au chapitre III. La première version du questionnaire a fait l'objet de modifications en raison notamment du prétest réalisé démontrant que le temps consacré pour répondre à ce questionnaire était trop long. De même, la soumission de celui-ci à un premier migrant nous a permis de l'améliorer une dernière fois. Ainsi, la « fabrication » d'un questionnaire a été en soi une épreuve de longue haleine avant de s'apercevoir que la réalité viendrait rapidement contrecarrer les plans établis sur papier. Il a fallu ainsi s'adapter et improviser quasi en temps réel pour au final aboutir à l'analyse de 29 items, couvrant quasi tous les champs utiles à l'enquête en cours. En raison du contexte sanitaire, le nombre de personnes rencontrées s'est limité à 18, ce qui au regard de la finalité de la recherche était satisfaisante³²⁹.

L'étape enquête a aussi eu l'avantage de discuter avec d'autres professionnels de la matière, autres que ceux avec lesquels nous travaillons habituellement. L'aide extérieure et plus particulièrement de l'Armée du Salut et de l'Organisation Internationale pour la Migration a été fondamentale. Ces deux organisations ont prêté leur concours à la réussite de cette phase opérationnelle. L'apport technique de l'OIM par un questionnaire type nous a permis de créer une grille d'entretiens sur des bases solides et éprouvées et de l'adapter en fonction des circonstances locales. L'Armée du Salut a été d'une aide précieuse en nous permettant d'accéder librement à leurs locaux et en nous fournissant le matériel nécessaire à l'enquête.

³²⁹Voir la partie portant sur la méthodologie et plus précisément le point 7 : La validation des résultats.

Une réponse à la question principale

Le chapitre V portant sur l'analyse de l'enquête a révélé le facteur dominant et prépondérant poussant un individu à quitter son pays en répondant de manière très précise à la question posée en introduction. Aussi, 95% des personnes interrogées ont souligné que la raison économique était la raison principale pour laquelle elles avaient décidé de migrer. Ce chiffre a été comparé avec les trois enquêtes de référence confirmant ainsi le résultat obtenu. Le différentiel, entre notre taux de réponse et celui des enquêtes de référence, se situe entre 5 et 12%³³⁰. Ce delta avait été jugé acceptable dès le début de la recherche³³¹. L'intégralité des réponses a été analysée et présentée par thématique, classant ainsi les réponses en fonction de leur sujet d'appartenance. Il en ressort les éléments suivants, toutes les réponses pour être expliquées doivent être soumises à un ensemble de paramètres. Elles ne peuvent être analysées par un facteur unique. Ce résultat confirme les conclusions d'autres auteurs s'étant questionnés sur cette analyse multidisciplinaire de la matière³³².

Le chapitre VI avait pour exercice d'introduire les interactions entre le facteur principal et les autres déterminants révélés par l'enquête et de voir comment intégrer l'ensemble dans un modèle idoine. Les contraintes de l'étude ont limité le choix du modèle³³³. Le graphe d'influence est venu résoudre les problèmes rencontrés et s'est avéré pertinent pour faciliter la lecture du système, pour expliquer les interactions existantes entre les niveaux de facteurs et les rapports de force qu'ils ont l'un par rapport à l'autre.

L'analyse des relations du facteur dominant avec les autres items a permis de créer des catégories allant de très forte à faible influence³³⁴ et de voir les interactions entre ces derniers et le facteur principal. A l'origine, deux catégories de facteurs avaient retenu notre attention, « très forte influence » et « forte influence ». Seuls les facteurs pouvant jouer un rôle

³³⁰ Voir chapitre VI.3.

³³¹ Voir la partie portant sur la méthodologie et plus précisément le point 7 : La validation des résultats.

³³² Voir Piché, Victor (éd.) (2013) *Les théories de la migration*, Paris, INED, 536 p. (Les Manuels, série Les Textes fondamentaux).

³³³ Voir chapitre VI.II.

³³⁴ Voir chapitre VI.3.

important dans le processus migratoire ont été jugés pertinents et méritaient d'être analysés³³⁵. S'agissant des facteurs « ayant une très forte influence », six déterminants de niveau 2 ont été mis en lumière, quatre entrant dans la thématique Facteurs « milieu », et un dans la thématique Facteur « économique ». Un élément d'analyse a été écarté en raison de son manque de pertinence dans l'étude. S'agissant des facteurs « ayant une forte influence », cinq facteurs de niveau 2 sont apparus, deux entrant dans le champ du profil du migrant, deux dans le cadre des Facteurs « activité ». Le facteur portant sur la place du migrant dans la fratrie n'a pas fait l'objet d'une analyse dans cette présentation. Cette classification par thématique a eu l'avantage de révéler que certaines familles de facteurs étaient plus représentées dans les catégories « ayant une très forte influence » et « ayant une forte influence ». Par exemple, la thématique « Milieu »³³⁶ présente dans la catégorie « ayant une très forte influence » impacte le plus la raison principale poussant un migrant à quitter son pays. En l'espèce et selon les facteurs identifiés dans cette thématique, la ville symbole de richesse par excellence peut provoquer un sentiment de frustration économique du candidat à l'immigration qui souhaite acquérir des biens qu'il ne peut s'offrir dans son propre pays. Le fait de trouver naturel de quitter son pays peut-être également rattaché à la motivation principale. Voir des compatriotes expatriés ou des membres de sa famille revenir dans leurs pays d'origine sans contraintes et constater l'évolution sociale et économique de ces derniers influence une personne dans sa motivation de migrer. L'imitation économique dans la migration peut-être alors une explication. Aussi, l'image positive du pays de destination qu'a le migrant avant son départ rentre dans la motivation principale au motif que l'intéressé compare ses conditions de vie et les possibilités économiques qu'offrent le pays de destination choisi. Ces deux facteurs augmenteront son envie de partir pour des raisons économiques.

L'enquête n'a pas permis de constater les éléments qui pourraient contraindre un individu à ne pas partir ou qui le pousseraient à retourner chez lui. Les facteurs inhibants sont des éléments explicatifs importants qu'il n'était pas possible d'éluder. Dès lors, en l'absence de

³³⁵ Voir la partie portant sur la méthodologie et plus précisément le point 6 : Collection et analyse des données.

³³⁶ Voir chapitre VI.IV.

données en provenance de l'analyse de l'enquête, les facteurs inhibants ont été découverts à travers deux sources³³⁷. Il existe ainsi de multiples facteurs, politiques, économiques, sociaux, moraux ou encore familiaux forçant un individu à mettre un terme à sa migration.

De même, le chapitre VI a permis de construire une modélisation du processus décisionnel entrant dans le cadre de la migration en fonction de la dynamique des systèmes. Ce choix de conceptualisation a été particulièrement opportun pour la compréhension du phénomène et pour sa simplification. Le diagramme d'influence ainsi représenté a eu l'avantage d'accentuer une vision globale de la structure de la rétroaction et d'appréhender au plus près la complexité des interactions sans réellement la représenter dans son intégralité. Le diagramme d'influence comprend 21 variables, 42 liens de causalité, une boucle de renforcement et trois boucles d'équilibrage et révèle trois dynamiques sous-jacentes, « source d'information », « précarité économique » et « relation Etat-Filières d'immigration ».

Une recherche perfectible

Il convient d'emblée de mettre en exergue les limites d'une telle entreprise et en même temps d'en avoir une vision optimiste. D'abord, il existe un nombre important d'enquêtes portant sur la thématique migratoire de cette partie de l'Afrique. Et cette recherche vient sûrement s'ajouter à tant d'autres. Alors comment a-t-on réussi à faire en sorte que notre document ne vienne pas à alourdir la liste des enquêtes oubliées... ? Notre approche systémique de la migration ouest-africaine portant sur les interactions entre facteurs peut être qualifiée d'originale. En effet, nous n'avons trouvé aucune autre enquête utilisant une modélisation selon la dynamique des systèmes pour démontrer les relations entre déterminants migratoires. Au mieux, les enquêtes de terrain présentent des résultats sans y adjoindre une analyse transversale et multidisciplinaire. Au pire, elles exposent simplement un portrait-robot du migrant en guise de conclusion.

³³⁷ Voir chapitre VI.VI.

Ensuite, il existe une interrogation légitime sur la validation scientifique des résultats. En d'autres termes, les résultats sont-ils reproductibles et valident-ils ainsi la présente étude ? La réponse est oui et non. Oui, si l'on réalise une nouvelle enquête selon la même méthodologie en respectant le même panel interrogé dans la même zone géographique... D'autres enquêtes semblables ont apporté des résultats similaires s'agissant du facteur principal motivant la migration. Non, si une autre recherche similaire est entreprise à la suite d'un coup d'Etat ou tout autres actes de violence perpétrés dans une région africaine. La raison principale ne se portera plus sur un facteur économique mais plus sur une raison liée à la protection de la personne. Les circonstances exceptionnelles modifieront donc les résultats d'une enquête analogue basée sur une méthodologie semblable.

Enfin, on peut s'interroger aussi sur la pertinence des résultats au regard du nombre de personnes interrogées. En effet, cette question sur le volume de données à étudier a été soulevée et discutée. D'une part, cette problématique a été partiellement résolue par le fait que le facteur motivation principale (la raison économique) était validé dans la même grandeur que les enquêtes de référence. On a estimé que si ces trois enquêtes à une échelle bien plus grande (des milliers de personnes interrogées) venaient conforter notre résultat principal, alors le panel de migrants était suffisamment représentatif. D'autre part, notre analyse sur les interactions avec le facteur principal ne s'est portée que sur les facteurs ayant une très forte et forte influence avec un minimum de 65% d'influence. Ce qui, même avec une marge d'erreur importante, laissait peu de doutes sur l'influence des facteurs retenus sur le facteur principal. Dès lors, le graphe d'influence s'exprime en tendance et non plus en valeur absolue, ce qui ne retire rien à son caractère scientifique. Un écueil supplémentaire peut être soulevé sur l'absence d'étude des facteurs inhibants alors qu'ils sont importants dans l'analyse d'un graphe d'influence. Cette faille dans la présentation du modèle a été partiellement évacuée par un apport extérieur³³⁸.

³³⁸ Voir chapitre VI.VI.

Une intuition non confirmée

En débutant ces travaux, nous avions l'intuition que l'implication sociale d'une personne avait une influence forte sur son désir de partir ou de rester. Notre expérience professionnelle, la recherche³³⁹ ou encore les échanges avec d'autres personnes en lien avec la thématique migratoire apportaient un faisceau d'indices laissant penser que plus un individu était intégré à sa communauté tant par des activités culturelles, culturelles ou encore sportives, plus son envie de quitter son pays serait faible. Pourquoi partir alors que l'on est fortement ancré dans sa communauté (village, quartier, ville) ? Cette intuition a fait l'objet d'une question afin de la conforter ou non³⁴⁰. L'intuition première n'a été confirmée qu'à moitié par les résultats de l'enquête. 60% des personnes interrogées n'avaient aucune activité en lien avec la communauté et surtout ce facteur n'influencait que moyennement le facteur principal. Cette question mérite donc un approfondissement futur permettant de valider ou non notre intuition.

Les défis rencontrés

La recherche s'est confrontée à trois défis majeurs. Le premier portait sur le cadre très aléatoire des mutations ouest-africaines. La sous-région est en évolution permanente et connaît depuis des décennies des nombreuses transformations tant sur le plan culturel, économique que social. Sa démographie galopante engendre également des conséquences notables sur les mouvements migratoires. Les nombreuses enquêtes liées à la migration ouest africaine s'heurtent donc à ces mutations régulières et continues et les résultats qu'elles avancent ne valent que pour un moment donné. Il existe donc une certaine difficulté à produire des enquêtes identiques portant sur les mêmes items et engendrant des résultats similaires. Le deuxième défi avait trait aux données pouvant être recueillies dans le cadre des migrations irrégulières. Celles-ci étant par nature cachées, il est difficile d'en percevoir sa réalité. Ainsi, toutes études portant sur cette migration sont à prendre avec un certain recul et il est nécessaire de croiser les enquêtes et les informations afin d'en mesurer l'étendue et les finalités. Le dernier défi s'est révélé lors de l'enquête opérationnelle lorsqu'il a fallu

³³⁹ Voir chapitre III.II.6.

³⁴⁰ Voir annexe III, question Q1.9.

analyser les résultats et intégrer et croiser les Sciences Humaines et Sociales (Analyse des facteurs) et les Sciences de l'Ingénierie (Modélisation des facteurs).

Les perspectives

S'agissant maintenant des perspectives à long terme de notre étude. Les deux organisations, l'Armée du Salut et l'Organisation Internationale pour la Migration, se sont montrées intéressées par le projet et par ses résultats. Le chef de service du site de la Halte a demandé s'il était possible de lui envoyer une copie de la thèse une fois terminée afin d'en prendre connaissance et de parler des résultats avec le reste de son équipe. Cet échange sera peut-être fructueux et ouvrira sûrement sur une collaboration future. L'OIM Afrique de l'Ouest a été autant intéressée par les questions posées que par les résultats obtenus. Elle souhaite en effet échanger notamment sur la grille du questionnaire réalisée et voir dans quelle mesure elle peut améliorer la sienne.

Une autre possibilité ouverte par cette recherche est la découverte de trois dynamiques sous-jacentes. Celles-ci méritent de faire l'objet d'une attention particulière tant elles sont prépondérantes dans le processus décisionnel migratoire. Une étude qualitative et quantitative sur ces trois items aurait l'avantage de creuser plus encore en profondeur la composition et le poids de chaque facteur intervenant.

Enfin, une perspective, lointaine et incertaine mais des plus intéressantes, serait que l'Union européenne à travers ses instruments de financement développe un projet sur l'analyse de la migration ouest-africaine à deux volets. Le premier volet pourrait être axé sur une étude migratoire basée sur le questionnaire de la recherche et portant sur les trois dynamiques sous-jacentes mises en évidence lors de cette recherche. Ce premier point détaillerait davantage le poids des influences à l'intérieur de chaque sous-système. Le second volet amènerait à ouvrir au-delà de l'analyse micro-structurelle. De nombreuses études intégrant des données transversales (approche sociologique, démographique, économiques...) et des données biographiques basées sur une collecte qualitative des tranches de vie des migrants ont permis

de cerner au plus près l'environnement migratoire d'une personne. Cependant, à travers cette recherche, il est apparu que la famille jouait un rôle important dans le processus migratoire. Il conviendrait dès lors de dépasser l'analyse individuelle en la portant au niveau de la famille, facteur méso-structurel migratoire par excellence.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE IOM

Nota Bene : Les instructions relatives au questionnaire ont été retirées.

Date: _____ Enquêteur: _____ Sexe: M/F
Pays de l'enquête: _____
Flow monitoring Code: _____ Entretien No.: _____
<u>Consentement du répondant:</u> a. Oui b. Non

Présentation: Bonjour, Je m'appelle Et je travaille pour l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Introduction et objet de la recherche.

J'aimerais vous demander si vous acceptez de participer à une étude sur le profil et les besoins des migrants qui se déplacent le long des principales routes migratoires en Afrique. Cette étude a pour but de collecter des informations sur les caractéristiques démographiques et économiques des migrants, sur leurs pays de départ et de destination, les raisons de leur voyage, leurs attentes, et l'aide dont ils auraient éventuellement besoin au cours de leur voyage. Les résultats seront utilisés pour informer les professionnels et gestionnaires de programmes qui conçoivent des projets visant à porter assistance aux migrants. L'entretien durera environ 20 minutes.

Participation à l'étude:

Sélection du participant: La sélection du participant est aléatoire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raisons spécifiques pour laquelle vous avez été identifié, mise à part en ce qui concerne la méthodologie scientifique de l'étude.

Anonymat: Vos informations seront stockées de façon anonyme, et nous ne vous demanderons pas d'informations personnelles telles que votre nom, votre adresse ou votre numéro de téléphone.

Confidentialité: L'OIM s'engage à traiter les données collectées pendant l'entretien en accord avec ses principes de protection des données. L'organisation pourra partager les données uniquement avec des tierces parties qui sont tenues de suivre une politique de protection des données ou qui s'engagent par écrit à respecter les principes de protection des données de l'OIM. S'il a lieu, le partage se fera à des fins d'analyse et de reporting seulement.

Caractère volontaire de la participation: La participation à cette étude est VOLONTAIRE. Il vous appartient de décider si oui ou non vous désirez participer à cette étude. Si vous décidez de NE PAS participer, cette décision n'aura aucun effet négatif sur vous. Nous NE gardons PAS les dossiers des personnes qui refusent de participer. Si vous aviez accepté de commencer l'entretien mais que vous décidez de l'interrompre avant la fin, celui-ci s'arrêtera immédiatement.

Avantages et Risques pour les participants

Avantages: les participants ne bénéficieront d'aucun avantage direct suite à leur participation à cette enquête.

Risques: certaines questions auxquelles vous allez répondre peuvent faire resurgir des souvenirs douloureux associés à des événements passés, et peuvent causer un certain stress ou malaise. Nos enquêteurs sont formés pour traiter des sujets et histoires difficiles que vous pourriez leur raconter.

A remplir par le Participant:

J'ai lu les informations à propos de cette étude, ou celles-ci m'ont été lues. J'accepte de participer à cette étude de manière volontaire.

Nom et Signature du Participant: _____

A compléter par l'employé(e) de l'OIM / la personne recueillant le consentement

Je confirme qu'il a été donné au participant l'opportunité de poser des questions au sujet de l'étude, et que toutes les questions posées ont reçu des réponses exactes et au mieux de mes

capacités. Je confirme que l'individu n'a pas été contraint de donner son consentement, et que le consentement a été donné librement et de manière volontaire.

Nom et SIGNATURE de la Personne recueillant le consentement:

1. Pré-sélection des répondants

Q1. Avez-vous déjà participé à cette enquête ? a. oui, b. non

Q1.1. Si oui, précisez dans quel pays (Admin 0) _____

f Q1=a remerciez le répondant et terminez le questionnaire

2. Informations socio-démographiques

Q2.0 Nationalité (déclarée)
Q2.1 Origine à la naissance
Q2.1.1 Pays (Admin 0) _____,
Q2.1.2 Etat/Région (Admin 1) _____,
Q2.1.3 Province/ District/ Département (Admin 2) _____
Q2.1.4 Groupe ethnique ou langue? Texte _____
Q2.2. Sexe (une seule réponse)
a=Masculin b=Féminin
Q2.3. Age en années révolues (doit être au moins de 14 ans et plus) _____
Q2.4 Statut Marital (une seule réponse)
a=Célibataire b=Marié(e) c=Divorcé(e) d=Veuf(ve) e= Ne souhaite pas répondre
Q2.5. Plus haut niveau d'éducation (obtenu) - (une seule réponse)

<ul style="list-style-type: none"> a. Aucune b. Primaire c. Collège d. Lycée e. Education tertiaire (Universitaire licence /master) f. Supérieur (Doctorat /Post Doc) g. Formation professionnelle (plus d'un an) h. Autre (écoles religieuses par ex.), précisez_____
<p>Q2.6. Quelle était votre situation d'emploi avant de quitter votre lieu de naissance ou pays de départ? (une seule réponse)</p>
<ul style="list-style-type: none"> h. Employé(e) i. Travailleur indépendant(e) j. Sans emploi et à la recherche d'un emploi k. Etudiant(e) l. Retraité(e) m. Sans emploi et n'est pas à la recherche d'un emploi n. Ne préfère pas répondre
<p>Q2.7 Si salarié(e), quelle était votre profession/activité principale avant de partir (celle qui vous procurait le plus de revenus) ? (une seule réponse)</p>
<ul style="list-style-type: none"> j. Forces armées k. Gérant(e), professionnel(le), technicien(ne) l. Service et ventes m. Travail qualifié (agriculture, pêche) n. Travail qualifié (artisanat, transport) o. Métiers de l'industrie et de l'artisanat p. Travailleurs et assembleurs de machines/usine q. Professions élémentaires r. Other, specify: _____
<p>Q2.8 Indiquez la description de l'emploi comme déclarée par le répondant (ex. Chauffeur de taxi, gérant d'hôtel, etc.)</p>
<p>Emploi:_____</p>

3. Description du voyage

Q3.0 D'où êtes-vous parti? (<i>résidence habituelle avant le départ, qui peut être le pays d'origine, de nationalité ou le pays dans lequel la personne a résidé un an ou plus</i>)
Q3.0.1 Pays (Admin 0) _____
Q3.0.2 Etat/Région (Admin 1) _____
Q3.0.3 Lieu (ville ou village) _____
Q3.1 Quand êtes-vous parti ? (du lieu de départ mentionné en Q3.0) (une seule réponse)
a. Aujourd'hui ou il y a moins de deux semaines b. Entre 2 semaines et 3 mois c. Entre 3 et 6 mois d. Il y a plus de six mois e. Ne sait pas / Ne veut pas répondre
Q3.2 Avez-vous déjà été déplacé (forcé) à l'intérieur de votre pays? (Une seule réponse)
d. Oui e. Non f. Ne sait pas/Ne veut pas répondre
Q3.3. Avez-vous déjà tenté de migrer pour vous installer dans un autre pays? (Une seule réponse)
d. Oui e. Non f. Ne sait pas / Ne veut pas répondre
Q3.4. Quel est la raison principale de votre voyage? (Une seule réponse)
j. Catastrophes naturelles/ Changement climatique k. Guerre/conflit l. Violence ciblée ou persécution m. <i>Raisons économiques</i> n. Accès aux services o. Pour rejoindre la famille p. Participer à un événement familial (mariage, funérailles, etc.) q. Autre

Si Q3.4 est égal à "d" allez à Q3.5

Si Q3.4 est égal à "g" remerciez le répondant et terminez le questionnaire

Si Q3.4 est égal à "e" allez à Q3.6

Si Q3.4 est égal à "a, b, c, f ou h" allez à Q3.7

Q3.5. Si vous voyagez pour des raisons économiques, quelles sont-elles? (une seule réponse)

f. Affaires (marché, achat/vente)

g. Déplacement quotidien ou hebdomadaire pour le travail

h. Activité agro-pastorale (transhumance, migration saisonnière)

i. A la recherche d'opportunités économiques à l'étranger

j. Autre, précisez: _____

Si Q3.5 est égal à a or b, remerciez le répondant et terminez le questionnaire

Q3.6. Si la raison de votre voyage est l'accès aux services, quels sont ces services ? (une seule réponse)

g. Accès à la nourriture, à l'eau

h. Accès aux services de base (éducation primaire, services de santé primaires)

i. Accès aux services humanitaires

j. Education supérieure (lycée et niveaux plus élevés)

k. Santé (soins médicaux spécialisés)

l. Autres services (précisez) _____

Q3.7. Dernier lieu de transit

Q3.7.1 Pays (Admin 0) _____

Q3.7.2 Etat/Région (Admin 1) _____

Q3.7.3 Province/ District/ Département (Admin 2) _____

Q3.7.4 Lieu (ville, village) _____

Q3.7.5 <i>N/A (Je viens de commencer mon voyage)</i>
<i>Si Q3.7 est égal à Q3.7.5 allez directement à Q3.9 en passant Q3.8</i>
Q3.8. Quel est le principal moyen de transport que vous avez emprunté depuis votre dernier lieu de transit (Q3.7) jusqu'à ce lieu? (plusieurs réponses possibles)
<ul style="list-style-type: none"> a. Véhicule privé (voiture/taxi) b. Bus c. Camion d. Moto ou triporteur e. Vélo f. Bateau g. Avion h. A pied i. Animal l. Autre, précisez: _____
Q3.9. Avez qui voyagez-vous? (une seule réponse)
<ul style="list-style-type: none"> c. <i>Seul</i> d. <i>En groupe</i> <p><i>Si Q3.9 est égal à "a" allez directement à Q3.12</i></p>
Q3.10 Votre famille fait-elle partie de ce groupe? (une seule réponse)
<p>a=oui, si oui: a.1 avec enfants a.2 avec adultes seulement</p> <p>b=non</p>
Q3.11 Combien de personnes font partie de ce groupe à l'exclusion de vous-même?

Q3.12 Comment avez-vous financé votre voyage? (plusieurs réponses possibles)
<ul style="list-style-type: none"> a. Mes économies b. Familles et amis dans le pays d'origine / de départ c. Amis proches à l'étranger d. Mes revenus obtenus pendant le voyage e. Ne préfère pas répondre f. Autre, précisez _____

4. Intentions

Q4.1 Prochaine destination envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)
a. Pays de naissance b. Pays de départ c. Autre pays (Admin 0) _____
Q4.2 Destination finale envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)
d. Pays de naissance e. Pays de départ f. Autre pays (Admin 0) _____
Q4.3. Pourquoi avez-vous choisi ce pays de destination en particulier (Q4.2)? (plusieurs réponses possibles)
a. Facilité d'accès aux procédures d'asile b. Conditions socio-économiques attrayantes (systèmes d'éducation et d'aide sociale, sécurité sociale, possibilités d'emploi) c. Opportunités d'emploi d. Famille / proches dans le pays de destination envisagé e. Réseau bien établi de nationaux originaires du même pays f. Seule option disponible/ faisable (c'est-à-dire contraintes géographiques, politiques) g. Sécurité h. J'ai suivi mes amis, ma famille (voyage en groupe) i. Migration saisonnière (transhumance / activités pastorales) j. Migration saisonnière (agriculture) k. Je retourne dans mon pays l. Je ne sais pas m. Je ne veux pas répondre n. Autres, précisez _____
Q4.4 Combien de temps envisagez-vous de rester dans ce pays (pays dans lequel l'enquête est réalisée)? (une seule réponse)
h. D'une journée à une semaine i. D'une semaine à trois mois j. Trois à 12 mois k. Plus d'un an

<p>l. Je ne prévois pas de partir, ceci est mon pays</p> <p>m. Ne sait pas</p> <p>n. Ne veut pas répondre</p>
<p>Q4.5. Souhaitez-vous retourner chez vous?</p>
<p>g. <i>Oui, peu important les circonstances</i></p> <p>h. Oui, dès que les conditions le permettent</p> <p>i. Non, je ne veux pas</p> <p>j. Non, je ne peux pas rentrer chez moi</p> <p>k. Je ne sais pas</p> <p>l. Ne veut pas répondre</p> <p><i>Si Q4.5 n'est pas égal à a ou b, allez à Q4.7</i></p>
<p>Q4.6 Si oui, quand?</p>
<p>h. Aujourd'hui ou dans la semaine</p> <p>i. Entre une semaine et trois mois</p> <p>j. Entre 3 et 12 mois</p> <p>k. Dans un an ou plus tard</p> <p>l. Je ne peux pas rentrer chez moi</p> <p>m. Je ne sais pas</p> <p>n. Ne veut pas répondre</p>

Seulement dans le cas où un mécanisme de référencement est en place, continuer avec la Section 5, sinon allez directement à la section 6

5. Besoins d'assistance et d'informations

<p>Q5.0. Avez-vous rencontré des difficultés particulières au cours de votre voyage? (une seule réponse)</p>
<p>a. <i>Oui</i></p> <p>b. Non</p> <p>c. Ne veut pas répondre</p>

Seulement si Q5.0= 'a' allez à la question Q5.1

Q5.1. Quelles sont les trois principales difficultés que vous rencontrez en ce moment?

(3 réponses possibles)

- a. Faim / soif
- b. Pas d'abri, nulle part où dormir
- c. Problèmes en mer
- d. Attaque / agression
- e. Blessures
- f. Maladie
- g. Problèmes mentaux
- h. Expulsion
- i. Arrestation, détention par les autorités
- j. Retenu(e) contre sa volonté par des autorités non-gouvernementales
- k. Problèmes financiers
- l. Manque d'information
- m. Problèmes de documents d'identité
- n. Ne veut pas répondre
- o. Autre, précisez

Q5.2. Avez-vous besoin d'informations particulières en ce moment?

- a. Oui
- b. Non
- c. Ne veut pas répondre

Si Q5.2 n'est pas égal à "a", allez directement à la Section 6

Q5.3 Si oui, de quel type d'informations avez-vous principalement besoin? (Une seule réponse)

- a. Information sur le retour et l'assistance au rapatriement
- b. Information sur les services médicaux disponibles
- c. Information sur les risques et les dangers sur la route que je souhaite emprunter
- d. Information juridique (documents d'identité, assistance juridique)

- e. Information sur les opportunités d'emploi
- f. Information pratique (logement, transport, centres d'accueil et de transit)
- g. Information sur les pays de destination (procédures d'asile, régularisation)
- h. Autre, précisez: _____

6. Commentaires

Commentaires:

Date: _____ Enquêteur: _Stéphane PIDOUX_ Sexe: M
Pays de l'enquête: _____FRANCE / PARIS_____
Consentement du répondant: a. Oui b. Non

Présentation:

Introduction et objet de la recherche.

J'aimerais vous demander si vous acceptez de participer à une étude sur le profil et les besoins des migrants qui se déplacent le long des principales routes migratoires en Ouest africaine. Cette étude a pour but de collecter des informations sur les caractéristiques démographiques et économiques des migrants, sur leurs pays de départ et de destination, les raisons de leur voyage, leurs attentes, et l'aide dont ils auraient éventuellement besoin au cours de leur voyage. Les résultats seront utilisés dans le cadre d'une thèse portant sur les facteurs migratoires ouest-africains ; thèse soutenue au sein de l'Université de Technologie de Troyes. L'entretien durera environ 20 minutes.

Participation à l'étude:

Sélection du participant: La sélection du participant est aléatoire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raisons spécifiques pour laquelle vous avez été identifié, mise à part en ce qui concerne la méthodologie scientifique de l'étude.

Seule la nationalité du participant a fait l'objet d'une sélection.

Anonymat: Vos informations seront stockées de façon anonyme, et nous ne vous demanderons pas d'informations personnelles telles que votre nom, votre adresse ou votre numéro de téléphone. Les données du questionnaire seront retranscrites sur un tableau aux fins d'analyse. Le questionnaire sera ensuite détruit.

Confidentialité: Le chercheur s'engage à traiter les données collectées pendant l'entretien en accord avec ses principes de protection des données. Le chercheur pourra partager les données analysées uniquement avec des tierces parties qui sont tenues de suivre une politique

de protection des données. S'il a lieu, le partage se fera à des fins d'analyse et de reporting seulement.

Caractère volontaire de la participation: La participation à cette étude est VOLONTAIRE. Il vous appartient de décider si oui ou non vous désirez participer à cette étude. Si vous décidez de NE PAS participer, cette décision n'aura aucun effet négatif sur vous. Nous NE gardons PAS les dossiers des personnes qui refusent de participer. Si vous aviez accepté de commencer l'entretien mais que vous décidez de l'interrompre avant la fin, celui-ci s'arrêtera immédiatement.

Avantages et Risques pour les participants

Avantages: les participants ne bénéficieront d'aucun avantage direct suite à leur participation à cette enquête.

Risques: certaines questions auxquelles vous allez répondre peuvent faire resurgir des souvenirs douloureux associés à des événements passés, et peuvent causer un certain stress ou malaise. Nos enquêteurs sont formés pour traiter des sujets et histoires difficiles que vous pourriez leur raconter.

A remplir par le Participant:

J'ai lu les informations à propos de cette étude, ou celles-ci m'ont été lues. J'accepte de participer à cette étude de manière volontaire et anonyme.

Signature

A compléter par le chercheur

Je confirme qu'il a été donné au participant l'opportunité de poser des questions au sujet de l'étude, et que toutes les questions posées ont reçu des réponses exactes et au mieux de mes capacités. Je confirme que l'individu n'a pas été contraint de donner son consentement, et que le consentement a été donné librement et de manière volontaire.

Nom et SIGNATURE de la Personne recueillant le consentement : Stéphane PIDOUX

1. PRÉSÉLECTION DES RÉPONDANTS

Q1. Avez-vous déjà participé à une enquête ? a. oui, b. non

Q1.1. Si oui, précisez dans quel pays _____

2. INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'INTERVIEWE

Q2.0 Nationalité (déclarée)
Q2.1 Origine à la naissance
Q2.1.1 Pays Q2.1.2 Ville Q2.1.3 Groupe ethnique ou langue
Q2.2. Sexe (une seule réponse)
a. Masculin b. Féminin
Q2.3. Age en années révolues (doit être au moins de 14 ans et plus) _____
Q2.4 Statut Marital (une seule réponse)
a. Célibataire b. Marié(e) c. Divorcé(e) d. Veuf(ve) e. en couple f. Ne souhaite pas répondre
Q2.5. Avez-vous un ou plusieurs enfants à charge ?
a. Si oui, combien et quel âge ont-ils ? b. Non
Q2.6. Plus haut niveau d'éducation (obtenu) - (une seule réponse)
a. Aucune b. Primaire c. Secondaire d. Education tertiaire (Universitaire licence /master) e. Supérieur (Doctorat /Post Doc)

<p>f. Formation professionnelle (plus d'un an)</p> <p>g. Autre (écoles religieuses par ex.), précisez _____</p>
<p>Q2.7. Quelle était votre situation d'emploi avant de quitter votre lieu de naissance ou pays de départ? (une seule réponse)</p>
<p>a. Employé(e)</p> <p>b. Travailleur indépendant(e)</p> <p>c. Sans emploi et à la recherche d'un emploi</p> <p>d. Etudiant(e)</p> <p>e. Retraité(e)</p> <p>f. Sans emploi et n'est pas à la recherche d'un emploi</p> <p>g. Ne préfère pas répondre</p>
<p>Q2.8. Si salarié(e), quelle était votre profession/activité principale avant de partir (celle qui vous procurait le plus de revenus) ? (une seule réponse)</p>
<p>a. Forces armées</p> <p>b. Gérant(e), professionnel(le), technicien(ne)</p> <p>c. Service et ventes</p> <p>d. Travail qualifié (agriculture, pêche)</p> <p>e. Travail qualifié (artisanat, transport)</p> <p>f. Métiers de l'industrie et de l'artisanat</p> <p>g. Travailleurs et assembleurs de machines/usine</p> <p>h. Professions élémentaires</p> <p>i. Autre spécifié: _____</p>
<p>Q2.9 Indiquez la description de l'emploi comme déclarée par le répondant (ex. Chauffeur de taxi, gérant d'hôtel, etc.)</p>
<p>Emploi: _____</p>
<p>Q2.10 Quel était votre revenu mensuel avant votre départ ?</p>
<p>a. Moins de 50 000 FCFA</p> <p>b. Entre 50 000 et 100 000 FCFA</p> <p>c. Plus de 100 000 FCFA</p>
<p>Q2.11 Avant votre départ, pensez-vous que votre situation économique et sociale était la même depuis quelques années ?</p>
<p>a. Oui</p>

b. Non
Q.2.12 Pensez-vous pouvoir évoluer économiquement et socialement au sein de votre pays d'origine ?
a. Oui b. Non
Q.2.13 Quelles étaient vos occupations dans votre pays d'origine avant votre départ ?
Réponse libre
Q.2.14 Pensiez-vous être intégré dans votre communauté ?
a. Oui, très fortement intégré b. Oui, fortement intégré c. Oui, intégré d. Plutôt intégré e. Non

3. DESCRIPTION DU VOYAGE

Q3.0 D'où êtes-vous parti? (<i>résidence habituelle avant le départ, qui peut être le pays d'origine, de nationalité ou le pays dans lequel la personne a résidé un an ou plus</i>)
Q3.0.1 Pays _____
Q3.1 Quand êtes-vous parti ? (du lieu de départ mentionné en Q3.0) (une seule réponse)
a. Aujourd'hui ou il y a moins de deux semaines b. Entre 2 semaines et 3 mois c. Entre 3 et 6 mois d. Il y a plus de six mois e. Ne sait pas / Ne veut pas répondre
Q3.2 Quelle a été la durée de préparation de votre départ
a. Moins d'une semaine avant le départ b. Moins de 6 mois avant le départ c. Plus de 6 mois avant le départ

Q3.3 Sur une échelle de 1 à 10 (sachant que 1 signifie pas motivé et 10 extrêmement motivé) , quel était votre niveau de motivation pour partir ?
Réponse _____
Q3.4 Avez-vous été influencé dans votre décision de départ ?
a. Oui b. Non
Q3.5 Avez-vous déjà été déplacé (forcé) à l'intérieur de votre pays? (Une seule réponse)
a. Oui b. Non c. Ne sait pas/Ne veut pas répondre
Q3.6 Avez-vous déjà tenté de migrer pour vous installer dans un autre pays? (Une seule réponse)
a. Oui b. Non c. Ne sait pas / Ne veut pas répondre
Q3.7 Avez-vous déjà eu une expérience migratoire
a. Oui b. Non
Q3.8 Quel est la raison principale de votre voyage? (Plusieurs réponses possible mais nécessité de hiérarchiser)
a. Catastrophes naturelles/ Changement climatique b. Guerre/conflit c. Violence ciblée ou persécution d. <i>Raisons économiques</i> e. Accès aux services f. Pour rejoindre la famille g. Participer à un événement familial (mariage, funérailles, etc.) h. Recherche de sensation (goût pour l'aventure) i. Intérêt pour le monde extérieur
Q3.9 Si vous voyagez pour des raisons économiques, quelles sont-elles? (une seule réponse)

<p>k. <i>Affaires (marché, achat/vente)</i></p> <p>l. <i>Déplacement quotidien ou hebdomadaire pour le travail</i></p> <p>m. <i>Activité agro-pastorale (transhumance, migration saisonnière)</i></p> <p>n. <i>A la recherche d'opportunités économiques à l'étranger</i></p> <p>o. <i>Autre, précisez: _____</i></p>
<p>Q3.10 Si la raison de votre voyage est l'accès aux services, quels sont ces services ? (une seule réponse)</p>
<p>m. <i>Accès à la nourriture, à l'eau</i></p> <p>n. <i>Accès aux services de base (éducation primaire, services de santé primaires)</i></p> <p>o. <i>Accès aux services humanitaires</i></p> <p>p. <i>Education supérieure (lycée et niveaux plus élevés)</i></p> <p>q. <i>Santé (soins médicaux spécialisés)</i></p> <p>r. <i>Autres services (précisez)_____</i></p>
<p>Q3.11 Dernier lieu de transit</p>
<p>Q3.7.1 Pays (Admin 0) _____</p> <p>Q3.7.2 Etat/Région (Admin 1) _____</p> <p>Q3.7.3 Province/ District/ Département (Admin 2) _____</p> <p>Q3.7.4 Lieu (ville, village) _____</p> <p>Q3.7.5 <i>N/A (Je viens de commencer mon voyage)</i></p>
<p>Q3.12 Avez-vous fait l'objet de contrôles par des autorités nationales durant votre voyage ?</p>
<p>a. <i>Oui</i></p> <p>b. <i>Non</i></p>
<p>Q3.13 Quel est le principal moyen de transport que vous avez emprunté depuis votre dernier lieu de transit (Q3.7) jusqu'à ce lieu ? (Plusieurs réponses possibles)</p>
<p>a. <i>Véhicule privé (voiture/taxi)</i></p> <p>b. <i>Bus</i></p> <p>c. <i>Camion</i></p> <p>d. <i>Moto ou triporteur</i></p>

<p>e. Vélo</p> <p>f. Bateau</p> <p>g. Avion</p> <p>h. A pied</p> <p>i. Animal</p> <p>l. Autre, précisez: _____</p>
Q3.14 Avez qui voyagez-vous? (une seule réponse)
<p>e. Seul</p> <p>f. En groupe</p>
Q3.15 Votre famille fait-elle partie de ce groupe? (une seule réponse)
<p>a=oui, si oui: a.1 avec enfants a.2 avec adultes seulement</p> <p>b=non</p>
Q3.16 Combien de personnes font partie de ce groupe à l'exclusion de vous-même?

Q3.17 Comment avez-vous financé votre voyage? (plusieurs réponses possibles)
<p>g. Mes économies</p> <p>h. Familles et amis dans le pays d'origine / de départ</p> <p>i. Amis proches à l'étranger</p> <p>j. Mes revenus obtenus pendant le voyage</p> <p>k. Ne préfère pas répondre</p> <p>l. Autre, précisez _____</p>
Q3.18 Combien a coûté votre voyage ?
<p>a. Moins de 500 000 FCFA</p> <p>b. Entre 500 000 et 1 Million</p> <p>c. Entre 1,5 et 2 Millions</p> <p>d. Plus de 2 Millions</p>

4. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INTERROGE

Q4.1 Quel était la profession de vos parents

a. Profession de la mère :
b. Profession du père :
Q4.2 Avez-vous des frères et sœurs? Si Oui, combien et votre rang dans la fratrie.
a. Oui, combien ? et rang dans la fratrie ?
b. Non
Q4.3. Vos parents ont-ils déjà fait l'expérience d'une migration ?
a. Oui
b. Non
Q4.4 Etes-vous le seul actuellement de votre famille à être à l'extérieur de votre pays ?
a. Oui
b. Non
Q4.5 Votre voyage s'inscrit-il dans un schéma familial ? Si oui, de quel ordre ?
a. Oui
b. Financier
c. Codes familiaux
d. Autres :
e. Non
Q4.6 Combien de revenus alimentent votre foyer familial
Donner un chiffre _____
Q4.7 Partir, est-ce un processus culturel dans votre communauté ?
a. Oui, tout à fait
b. Oui, plutôt
c. Non, plutôt pas
d. Non, pas du tout

5. PROCESSUS MIGRATOIRE

Q5.1 Quelles sont les principales sources d'information avant et pendant la migration		
	Avant le départ	Pendant le voyage

<ul style="list-style-type: none"> a. Autres personnes voyageant avec moi b. Amis et famille dans le pays de destination c. Appel à d'autres personnes en avance sur la route migratoire d. Appels à d'autres personnes en avance e. Médias traditionnels (Télévision, Radio, Journaux) f. Médias sociaux (Facebook, Twitter, WhatsApp...) g. Passeurs h. Internet i. Organisations internationales j. Autorité k. refus de répondre 		
Q5.2 Possédiez-vous un téléphone portable avant et pendant votre voyage ? et si oui, de quel type.		
<ul style="list-style-type: none"> a. Oui, un smartphone ou un non tactile b. Pas de téléphone 		
Q5.3 Aviez-vous accès à internet avant votre départ ? et Après ?		
Avant <ul style="list-style-type: none"> a. Oui b. Non 	Après <ul style="list-style-type: none"> a. Oui b. Non 	
Q5.4 Quelle était votre perception de votre pays de destination avant votre départ ?		
Réponse_____		
Q5.5 Connaissiez-vous les politiques migratoires des Etats de départ, de transit et de destination ? et si oui, ont-elles influencé votre décision de partir ?		
<ul style="list-style-type: none"> a. Oui, de manière favorable, de manière défavorable, sans objet. b. Non 		
Q5.6 Avez-vous été influencé par une organisation inter-gouvernementale ou non gouvernementale dans votre processus migratoire ? si Oui de quel ordre ?		

<p>a. Oui, _____</p> <p>b. Non</p>
<p>Q5.7 Avez-vous fait appel à un réseau criminel (passeurs) dans le cadre de votre voyage ? Si oui de quelle manière ?</p>
<p>a. Oui _____</p> <p>b. Non</p>
<p>Q5.8 Prochaine destination envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)</p>
<p>a. Pays de naissance</p> <p>b. Pays de départ</p> <p>c. Autre pays (Admin 0) _____</p>
<p>Q5.9 Destination finale envisagée au moment de l'entretien (une seule réponse)</p>
<p>a. Pays de naissance</p> <p>b. Pays de départ</p> <p>c. Autre pays (Admin 0) _____</p>
<p>Q5.10 Pourquoi avez-vous choisi ce pays de destination en particulier? (plusieurs réponses possibles, citer par ordre d'intérêt)</p>
<p>a. Facilité d'accès aux procédures d'asile</p> <p>b. Conditions socio-économiques attrayantes (systèmes d'éducation et d'aide sociale, sécurité sociale, possibilités d'emploi)</p> <p>c. Opportunités d'emploi</p> <p>d. Famille / proches dans le pays de destination envisagé</p> <p>e. Réseau bien établi de nationaux originaires du même pays</p> <p>f. Seule option disponible/ faisable (c'est-à-dire contraintes géographiques, politiques)</p> <p>g. Sécurité</p> <p>h. J'ai suivi mes amis, ma famille (voyage en groupe)</p> <p>i. Migration saisonnière (transhumance / activités pastorales)</p> <p>j. Migration saisonnière (agriculture)</p> <p>k. Je retourne dans mon pays</p> <p>l. Je ne sais pas</p> <p>m. Je ne veux pas répondre</p> <p>n. Autres, précisez _____</p>

Q5.11 Avez-vous été influencé d'une quelconque manière dans le choix de votre pays de destination ?

- a. Oui
- b. Non

Q5.12 Combien de temps envisagez-vous de rester dans ce pays (pays dans lequel l'enquête est réalisée)? (une seule réponse)

- a. D'une journée à une semaine
- b. D'une semaine à trois mois
- c. Trois à 12 mois
- d. Plus d'un an
- e. Je ne prévois pas de partir, ceci est mon pays
- f. Ne sait pas
- g. Ne veut pas répondre

Q5.13 Souhaitez-vous retourner chez vous?

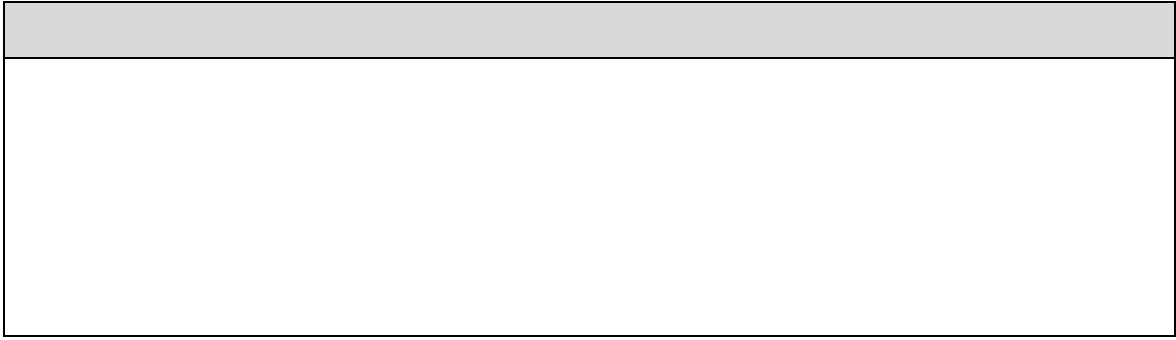
- a. Oui, peu importent les circonstances
- b. Oui, dès que les conditions le permettent
- c. Non, je ne veux pas
- d. Non, je ne peux pas rentrer chez moi
- e. Je ne sais pas
- f. Ne veut pas répondre

Q5.14 Si oui, quand?

- a. Aujourd'hui ou dans la semaine
- b. Entre une semaine et trois mois
- c. Entre 3 et 12 mois
- d. Dans un an ou plus tard
- e. Je ne peux pas rentrer chez moi
- f. Je ne sais pas
- g. Ne veut pas répondre

6. COMMENTAIRES

Commentaires :



Date: _____ Enquêteur: _Stéphane PIDOUX_ Sexe: M
Pays de l'enquête: _____FRANCE / PARIS_____
Consentement du répondant: a. Oui b. Non

Présentation:

Introduction et objet de la recherche.

J'aimerais vous demander si vous acceptez de participer à une étude sur le profil et les besoins des migrants qui se déplacent le long des principales routes migratoires en Ouest africaine. Cette étude a pour but de collecter des informations sur les caractéristiques démographiques et économiques des migrants, sur leurs pays de départ et de destination, les raisons de leur voyage, leurs attentes, et l'aide dont ils auraient éventuellement besoin au cours de leur voyage. Les résultats seront utilisés dans le cadre d'une thèse portant sur les facteurs migratoires ouest-africains ; thèse soutenue au sein de l'Université de Technologie de Troyes. L'entretien durera environ 20 minutes.

Participation à l'étude:

Sélection du participant: La sélection du participant est aléatoire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raisons spécifiques pour laquelle vous avez été identifié, mise à part en ce qui concerne la méthodologie scientifique de l'étude.

Seule la nationalité du participant a fait l'objet d'une sélection.

Anonymat: Vos informations seront stockées de façon anonyme, et nous ne vous demanderons pas d'informations personnelles telles que votre nom, votre adresse ou votre numéro de téléphone. Les données du questionnaire seront retranscrites sur un tableau aux fins d'analyse. Le questionnaire ou notes seront ensuite détruits.

Confidentialité : Le chercheur s'engage à traiter les données collectées pendant l'entretien en accord avec ses principes de protection des données. Le chercheur pourra partager les données analysées uniquement avec des tierces parties qui sont tenues de suivre une politique

de protection des données. S'il a lieu, le partage se fera à des fins d'analyse et de reporting seulement.

Caractère volontaire de la participation : La participation à cette étude est VOLONTAIRE. Il vous appartient de décider si oui ou non vous désirez participer à cette étude. Si vous aviez accepté de commencer l'entretien mais que vous décidez de l'interrompre avant la fin, celui-ci s'arrêtera immédiatement.

Avantages et Risques pour les participants

Avantages : les participants ne bénéficieront d'aucun avantage direct suite à leur participation à cette enquête.

Risques : certaines questions auxquelles vous allez répondre peuvent faire resurgir des souvenirs douloureux associés à des événements passés, et peuvent causer un certain stress ou malaise. Nos enquêteurs sont formés pour traiter des sujets et histoires difficiles que vous pourriez leur raconter.

A compléter par le chercheur

Je confirme qu'il a été donné au participant l'opportunité de poser des questions au sujet de l'étude, et que toutes les questions posées ont reçu des réponses exactes et au mieux de mes capacités. Je confirme que l'individu n'a pas été contraint de donner son consentement, et que le consentement a été donné librement et de manière volontaire.

1. INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'INTERVIEWE

Q1.0 Nationalité (déclarée) :
Q1.1 Ville/Campagne ?
Q1.2 Sexe (une seule réponse)
a. Masculin
b. Féminin
Q1.3 Age en années révolues (doit être au moins de 14 ans et plus) _____
Q1.4 Statut Marital (une seule réponse)
a. Célibataire

<ul style="list-style-type: none"> b. Marié(e) c. Divorcé(e) d. Veuf(ve) e. En couple f. Ne souhaite pas répondre
Q1.5 Avez-vous un ou plusieurs enfants à charge ?
<ul style="list-style-type: none"> a. Si oui, combien ? b. Non
Q1.6 Plus haut niveau d'éducation (obtenu) - (une seule réponse)
R
Q1.7 Quel était votre dernier emploi et combien de temps l'avez-vous occupé ?
R
Q.1.8 Quel était votre revenu mensuel avant votre départ ? Était-il suffisant pour vous ?
R
Q.1.9 Aviez-vous une occupation dans votre pays d'origine avant votre départ ?
<ul style="list-style-type: none"> a. Activité Cultuelle b. Activité Culturelle c. Activité Sportive d. Pas d'activité

2. DESCRIPTION DU VOYAGE

Q2.0 D'où êtes-vous parti ? (<i>Résidence habituelle avant le départ, qui peut être le pays d'origine, de nationalité ou le pays dans lequel la personne a résidé un an ou plus</i>)
<ul style="list-style-type: none"> a. Ville b. Campagne
Q2.1 Quand êtes-vous parti ? (De chez vous) (une seule réponse)
<ul style="list-style-type: none"> a. Aujourd'hui ou il y a moins de deux semaines b. Entre 2 semaines et 3 mois c. Entre 3 et 6 mois d. Il y a plus de six mois

e. Ne sait pas / Ne veut pas répondre
Q2.2 Quelle a été la durée de préparation de votre départ
a. Moins d'une semaine avant le départ b. Moins de 6 mois avant le départ c. Plus de 6 mois avant le départ
Q2.3 Avez-vous déjà eu une expérience migratoire
a. Oui b. Non
Q2.4 Quelle est la raison principale de votre voyage ? (Plusieurs réponses possible mais nécessité de hiérarchiser)
a. Catastrophes naturelles/ Changement climatique b. Guerre/conflit c. Violence ciblée ou persécution d. Raisons économiques e. Accès aux services f. Pour rejoindre la famille g. Recherche de sensation (goût pour l'aventure)
Q2.5 Avez-vous fait l'objet de contrôles par des autorités nationales durant votre voyage ?
a. Oui b. Non
Q2.6 Avez qui voyagez-vous ? (Une seule réponse)
Q2.7 Comment avez-vous financé votre voyage ? (Plusieurs réponses possibles)
a. Mes économies b. Familles et amis dans le pays d'origine / de départ c. Amis proches à l'étranger d. Mes revenus obtenus pendant le voyage e. Ne préfère pas répondre f. Autre, précisez _____
Q2.8 Combien a coûté votre voyage ?

R

3. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INTERROGE

Q3.0 Quel était la profession de vos parents
a. Profession de la mère :
b. Profession du père :
Q3.1 Avez-vous des frères et sœurs ? Si Oui, combien et votre rang dans la fratrie.
a. Oui, combien ? et rang dans la fratrie ?
b. Non
Q3.2 Est-ce naturel de quitter son pays ?
R
Q3.3 Combien de revenus alimentent votre foyer familial
Donner un chiffre _____

4. PROCESSUS MIGRATOIRE

Q4.0 Quelles sont les principales sources d'information avant la migration
a. Amis et famille dans le pays de destination
b. Amis et famille dans le pays de départ
c. Internet
d. Passeurs
e. Autres
Q4.1 Quelle était votre perception de votre pays de destination avant votre départ ?
R : _____
Q4.2 Connaissiez-vous les politiques migratoires des Etats de départ, de transit et de destination ? et si oui, ont-elles influencé votre décision de partir ?
a : Oui, _____

b : Non
Q4.3 Avez-vous été influencé par une organisation inter-gouvernementale ou non gouvernementale dans votre processus migratoire ? si Oui de quel ordre ?
a : Oui, _____ b : Non
Q4.4 Avez-vous fait appel à un passeur dans le cadre de votre voyage ?
a : Oui _____ b : Non
Q4.5 Pourquoi avez-vous choisi ce pays de destination en particulier ? (Plusieurs réponses possibles, citer par ordre d'intérêt)
<ul style="list-style-type: none"> a. Facilité d'accès aux procédures d'asile b. Conditions socio-économiques attrayantes (systèmes d'éducation et d'aide sociale, sécurité sociale, possibilités d'emploi) c. Opportunités d'emploi d. Famille / proches dans le pays de destination envisagé e. Sécurité f. Autres, précisez _____

5. COMMENTAIRES

Commentaires :

ANNEXE 4 : TABLEAU DES REPONSES

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18
Q 1. 0	Mali	Gambie	Gambie	Gambie	Sénégal	Sénégal	Sénégal	Sierra Léone	Sierra Léone	Mali	Nigeria	Nigeria	Nigeria	Niger	Guinée	Guinée	Guinée	Guinée
Q 1. 1	c	v	v	c	v	v	c	c	c	c	v	v	c	c	v	v	v	c
Q 1. 2	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	b	a	a	a	a	a	a
Q 1. 3	20	19	18	22	28	29	25	21	23	27	26	27	20	19	17	18	20	23
Q 1. 4	a	a	a	a	b	a	a	a	a	b	a	b	e	a	a	a	a	e
Q 1. 5	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	3
Q 1. 6	Sec	Sec	Sec	Prim	Sup	Sup	Sec	Prim	Prim	Sec	Sec	Sec	Prim	Prim	Prim	Sec	Sec	Prim
Q 1. 7	Mécanic ien, - 1 an	Sans	Sans	Commerça nt, + 1an	Vende ur, - 1 an	Mécanic ien, - 1 an	Artisan, - 1 an	Sans	Sans	Vendeu r, + 1 an	Vendeuse, - 1 an	Vende ur, - 1 an	Bâtiment , - 1 an	Paysan, + 1 an	Sans	Sans	Vende ur, - 1 an	Artisa n, + 1 an

Q 1. 8	75 E, Non	0	0	60 E; Non	NR	130 E, Non	100 E, non	0	0	70E, N	NR	Pas assez	NR	0	NR	NR	Pas assez	Pas assez
Q 1. 9	d	d	d	a	c	a	d	d	d	a	d	c	d	d	d	d	c	b
Q 2. 0	a	a	d	a	a	a	a	b	b	a	a	a	a	b	a	a	a	a
Q 2. 1	b	NR	NR	NR	a	b	c	a	NR	NR	c	a	NR	c	NR	NR	a	b
Q 2. 2	b	NR	NR	NR	c	c	c	b	b	c	NR	NR	NR	c	b	NR	NR	c
Q 2. 3	b	b	b	a	a	a	a	a	a	a	b	b	NR	a	b	a	b	NR
Q 2. 4	d	d	d	d	d, f	d, g	d, g	d, c	d, b	d	c	d	d	d	d, c	d, c	d, c, f	d
Q 2. 5	a	a	a	a	b	a	NR	NR	NR	a	b	a	B	b	a	b	b	a
Q 2. 6	mon frère	Un ami	Un ami	Seul, puis en groupe	Seul	Seul	En groupe	Seul	Seul	Seul, en groupe	En groupe	Seul	Seul	Seul et en groupe	En groupe	en groupe	en groupe	seul
Q 2. 7	a	b, d	b, d	a, d	a	a, d	a, d, b	b, d	b, d	a, d	c	d	d	d, b	d	d	d	a, d

Q 2. 8	1200 E	Cher	Cher	Cher	NR	1000	NR	NR	NR	NR	Cher	NR	Cher, + 1000 euros	800 euros	NR	cher	NR	1000 E
Q 3. 0	Paysan, Sans	Commen çant, Sans	Sans, Femme de ménage	Paysan, sans	Comm erçants	Bâtimen t; Sans	Paysan, sans	Paysa n, sans	Paysa n, sans	Artisan, Sans	NR	Vende ur, sans	NR	Paysan; paysan	Pêcheur , vendeus e	Artisan, sans	NR	NR
Q 3. 1	4 F, 2 S; 2ème	2F, 2S; 3ème	3F, 1er	3F, 1S; 3ème	NR	2F, 1S; 1er	3F;2S; 3ème	3F, 1S; 1er	1F, 2S; 2ème	3F,3S, 3ème	NR	1F, 2S; 1	NR	2F, 3S; 3ème	NR	2F, 2S; 3ème	NR	NR
Q 3. 2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NR	Non	Oui	Oui	NR	oui	NR	NR
Q 3. 3	1	1	2	2	1	2	2	1	2	1	NR	2	NR	2	NR	2	NR	NR
Q 4. 0	b, d, c	a, c	a, c	c	a, b	a, c	e, c	b	b	a, c	e, c	c	c, a	b, d	a, c	a, c	a, c	c
Q 4. 1	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	NR	+	NR	+	NR	+	+
Q 4. 2	Oui	Oui	Oui	Oui	oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Q 4. 3	Non	Oui	Oui, avert. sur les risques	Oui, avert. sur les risques	Non	Oui, avert. sur les risques	Non	Non	Non	Non	Oui, conseils juridiques	Non	Non	Non	Non	Oui, conseils juridique s	Oui, avert. sur les risques	Non

Q 4. 4	Oui	Oui	Oui	oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Q 4. 5	c, d	c, d	c, d	c, e	c	c, d	c	b, c	c	c, d	d	b, c	c	e, b	b, e	b	c	b

Légende

Q1.1 : Campagne : C ; Ville : V

Q1.6 : Primaire : Prim ; Secondaire : Sec ; Supérieur : Sup

Explication de lecture pour la Q3.1 : S1 (4F, 2 S ; 2^{ème}). Le sondé 1 a 4 frères, 2 sœurs et se situe en deuxième position dans la fratrie.

NR : réponse ne pouvant être intégrée au tableau car non exploitable ou non renseignée

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de référence

- Boschet, A., & Guégan, J.-B. (2017). *Comprendre les migrations. Approches géographique et géopolitique*. Thèmes & Débats géopolitique, 224 pages.
- Bryman, A. (2016). *Social Research Methods*. Oxford University Press, 824 pages.
- De Haas, H. (2007). *The myth of invasion Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*. Oxford: International Migration Institute. University of Oxford.
- Delerue-Vidot, H., & Bérard, C. (2007). Dynamiques de la confiance dans les relations interorganisationnelles. *Revue française de gestion*, 33, pp. 125-138.
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., & Taylor, J. E. (1993). Theorie of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19 (3), pp. 431-466.
- Massey, D. S., Arango, J. H., Kouaouci, A., Pellegrino, A., & Taylor, J. E. (1998). *Worlds in motion. Understanding international migration at the end of the millennium*. Clarendon Press Oxford.
- Piché, V. (2013). *Les théories de la migration*. Collection: Manuels et textes fondamentaux, Paris, INED, 536 pages.
- Piguet, E. (2013). Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(3), pp. 141-161.
- Robin, N. (1996). *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985 - 1993*. Montpellier: IRD Editions, 85 pages.
- Simon, G. (2015). *Dictionnaire des migrations internationales, approche géohistorique*. Armand Collin, 807 pages.

Staub, V. (2008). *La Libye et les migrations subsahariennes, Histoire et Perspectives Méditerranéennes*. L'Harmattan, pp 29-30.

Withol de Wenden, C. (2010). Introduction. Dans C. Withol de Wenden, *La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales* (pp. 13-20). Paris: Presses de Sciences Po.

Ouvrages

Ajzen, I., & Fishbein, M. (1980). *Understanding Attitudes and Predicting Social Behavior*. Englewood Cliffs, N.J: Prentice-Hall, 278 pages.

Amondji, M. (1984). *Félix Houphouët la Côte d'Ivoire, l'envers d'une légende*. Paris: Karthala, p. 333.

Austen, R. (1978). *African Economic History: Internal Development and External Dependency*. Londres: James Currey ed., 275 pages.

Blundo, G., & Olivier de Sardan, J. (2005). *Etat et corruption en Afrique*. Ed. Karthala: Paris, 376 pages.

Bohmer, C., & Shuman, A. (2008). *Rejecting Refugees. Political Asylum in the 21st Century*. Londres/New York: Routledge, 304 pages.

Chant, S. (1992). *Gender and Migration in Developing Countries*. London and New York: Belhaven Press, 224 pages.

Chin, K. L. (1999). *Smuggled Chinese: Clandestine Immigration to the United States*. Philadelphia: Temple University Press, 296 pages.

Chorley, R.J. and Hagget, P. (1967). *Models in geography*. London.

Cournil, C. (2005). *Le statut interne de l'étranger et les normes supranationales*. Editions l'Harmattan, 744 pages.

Daget, S., & Renault, F. (1985). *Les traites négrières en Afrique*. Karthala: Paris, 236 pages.

- De Haas, H. (2007). *International migration, national development and the role of governments: The case of Nigeria*. Adepoju, A., T. van Naerssen and A. Zoomers (eds.). *International Migration and National Development in Sub-Saharan Africa: viewpoints and policy initiatives in the country of origin*, pp. 161-181.
- Deniel, R. (1967). *De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région, Casha*. Paris: Aubier, 223 pages.
- Dorigny, M., & Gainot, B. (2006). *Atlas des esclaves. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*. Paris: Autrement, pp10-11.
- Easterby-Smith, M., Thorpe, R., Jackson, P., & Lowe, A. (2008). *Management Research (3rd edn)*. London; Sage, p 109.
- Ehrenreich, B., & Hochschild, A. R. (2003). *Global Woman: Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*. New York: Metropolitan Books, 328 pages.
- Eisenstadt, S. N. (1954). *The absorption of immigrants*. London Routledge, 275 pages.
- Faist, T. (1997). The crucial Meso Level. Dans T. E. Hammar, *International Migration, Immobility and Development: Multidisciplinary Perspectives*. Oxford: Berg, pp. 47-64.
- Faist, T. (2000). *The Volumes and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*. Oxford: Oxford University Press, 400 pages.
- Ferro, M. (2003). Autour de la traite et de l'esclavage. Dans *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXI siècle: de l'extermination à la repentance*. Robert Laffont, 843 pages.
- Fischer, N., & Hamidi, C. (2016). *Les politiques migratoires*. Paris: La découverte, 128 pages.
- Fischer, P. A., Martin, R., & Straubhaar, T. (1997). Should I Stay or Should I go? Dans T. Hammar, G. Brochmann, K. Tamas, & T. Faist, *International migration, immobility and development: multidisciplinary perspectives* (pp. 49-90). Oxford Berg.
- Fishbein, M. (1967). *Attitude and the prediction of behavior*, in Martin Fishbein Ed. *Readings in attitude theory and measurement*, pp. 477-492.

- Forrester, J. W. (1975). *Collected papers of Jay W. Forrester*. Portland: Productivity Press, 284 pages.
- Gabaccia, D. (1995). *From the Other Side: Women, gender and immigrant life in the US 1820 - 1990*. Indiana University Press, 256 pages.
- Gaillard, A.-M., & Gaillard, J. (2006). *Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement en Afrique: Un défi global*. Dans M. Pilon, Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu. pp. 37-66.
- Gerdes, F. (2007). *Focus migration. Sénégal*. Hamburg Institute of International Economics 10, p. 2.
- Gervais-Lambony, P., & Kwami Nyassogbo, G. (2007). *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Niger*. Karthala, p. 177.
- Guiraudon, V., & Joppke, C. (2001). *Controlling a New Migration World*. Londres/New York: Routledge, 272 pages.
- Gumuchian, H., & Marois, C. (2000). Les méthodes d'échantillonnage et de la détermination de la taille de l'échantillon. Dans H. Gumuchian, & C. Marois, *Initiation à la recherche en géographie: Aménagement, développement territorial, environnement*. Presses de l'Université de Montréal, Chapitre 6.
- Harbisson, S. (1981). Family Structure and Family Strategy in Migration Decision Making, in Gordon F. De Jong and Robert W. Gardner Eds. *Migration Decision Making. Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries*, New York, Pergamon Press, pp. 225-251.
- Hugo, G. (1999). *Gender and Migrations in Asian Countries*. Liège: International Union for the Scientific Study of Population.
- Igué, J. O. (1995). *Le territoire et l'Etat en Afrique*. Paris: Karthala, 277 pages.
- Jordan, B., & Düvell, F. (2002). *Irregular Migration: The dilemmas of Transnational Mobility*. Edward Elgar: Cheltenham, UK, 296 pages.

- Kelson, A. G., & Delaet, L. D. (1999). *Gender and Immigration*. London: Macmillan, 218 pages.
- Kofman, E., Phizacklea, A., & al, e. (2000). Gender and migration theory. Dans E. Kofman, *Gender and International Migration in Europe* (pp. 21-43). London: Routledge.
- Laclémence, P. (2013). Sécurité intérieure, les nouveaux défis. Dans F. Debove, & O. Renaudie, *Sécurité globale et anticipation: regards croisés et supervision éthique*. Paris, juin 2013, Ed. Vuibert, pp. 21-32.
- Le Moigne, J. (1990). *La Modélisation des systèmes complexes*. Paris: Bordas, rééditions en 1995, Ed. Dunod, 178 pages.
- Lenoël, A ; Molinero Berbeau, Y. (2018), « Migrations ouest-africaines vers les pays méditerranéens et travail agricole », in AFD, CIHEAM, *Mediterra: Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 59-80.
- Mangione, T. W. (1995). *Mail surveys: Improving quality*. Thousand Oaks, CA, 144 pages.
- Manning, P. (1990). *Slavery and African Life: Occidental and African Slave Trades*. Cambridge:CUP, 252 pages.
- Marfaing, L., & Wippel, S. (2004). *Les Relations Transsaharienne à l'Epoque Contemporaine: Un Espace en Constante Mutation*. Paris - Berlin: Karthala, 486 pages.
- Martiniello, M., & Rath, J. (2010). *Selected Studies in International Migration and Immigrant Incorporation*. IMISCOE textbooks, Amsterdam University Press, 628 pages.
- Mazzella, S. (2014). *Sociologie des migrations*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France, 128 pages.
- Mbonimpa, M. (1989). *Idéologies de l'indépendance africaine*. L'Hamattan, p. 33.
- Merton, R. K. (1957). *Social theory and social structures*. Glencoe, Free Press, 702 pages.
- Mondain, N., Diagne, A., & Randall, S. (2012). Migration et responsabilités intergénérationnelles: implications pour la transition à l'âge adulte des jeunes

- migrants sénégalais. Dans M. Gomez-Perez, *L'Afrique des générations: Entre tensions et négociations*. Paris: Editions Karthala, . pp. 259-297.
- Mourji, F., Ferrié, J.-N., Radi, S., & Aliloua, M. (2016). *Les migrants subsahariens au Maroc: Enjeux d'une migration de résidence*. Bureau du Maroc: Konrad Adenauer Stiftung, 182 pages.
- Ndione, B. (2014). *L'Afrique centrale face aux défis migratoires*. ACPMIGRATION. 178 pages.
- Patterson, O. (1982). *Slavery and Social Death. A comparative Study*. Harvard University Press: Cambridge, Mass, 511 pages.
- Pétre-Grenouilleau, O. (2004). *Les traites négrières, Essai d'histoire global*. Galimard, 468 pages.
- Phizacklea, A. (1983). *One Way Ticket. Migration and Female Labour*. London: Routledge and Kegan Paul, 162 pages.
- Pison, G., Cohen, B., & Foote, K. (1997). *Croissance et répartition de la population: migrations, in Gilles Pison, Kenneth Hill, Barney Cohen et Karen Foote, Les changements démographiques au Sénégal*. Paris: INED, pp. 31-38.
- Ratzel, F. (1882). *Anthropogeographie (Anthropogeography)*. Stuttgart, Engelhorn, 506 pages.
- Reach, & Corps, M. (2018). *Tunisia, country of transit and destination for sub-Saharan African migrants*. Octobre 2018. 51 pages.
- Ricca, S. (1990). *Migrations Internationales en Afrique; Aspects légaux et administratifs*. L'Harmattan, 280 pages.
- Robin, N. (1997). *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985-1993*. Paris: éditions de l'IRD.
- Saunders, M., Lewis, P., & Thornill, A. (2009). *Research methods for business students (5th Edition)*. Pearson Education Limited, 649 pages.

- Savard, J. G. (1978). *Statistiques*. Montréal: éd. HRW, traduit et adapté par Gilbert (N.), 348 pages.
- Semeijn, J., Van Riel, A., J.H. van Birgelen, M., & Streukens, S. (2005). *E-services and offline fulfilment: How e-loyalty is created*. *Managing Service Quality*, pp 182-194. .
- Smith, A. (1776). *La richesse des nations*. (tomes 1 et 2), Paris, Flammarion, 1168 pages.
- Spiegel, M. R. (1974). *Théorie et applications de la statistique*. Ediscience.
- Stark, O. (1991). *The migration of labor*. Cambridge. Basil Blackwell, 406 pages.
- Sterman, J. D. (2000). *Business dynamics: systems thinking and modeling for a complex world*. New York: Irwin-McGraw-Hill, 768 pages.
- Suret-Canale, J. (1964). *Afrique noire. L'ère coloniale 1900 - 1945*. Paris, la culture et les hommes: Editions sociales, 637 pages.
- Timera, M. (1996). *Les Soninké en France: d'une histoire à l'autre*. Paris, Karthala, 248 pages.
- Trudel, R., & Antonius, R. (1991). *Méthodes quantitatives appliquées aux sciences humaines*. Montréal: CEG, 545 pages.
- Viti, F. (2013). *Travail et apprentissage en Afrique de l'Ouest: Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo*. Paris: Kathala, p 116.
- Willis, K., & Yeoh, B. (2000). *Gender and Migration*. Cheltenham.
- Yixi, L. (2006). *Studying Abroad and Migration Motivations: A Case Study of Chinese Students at the University of Saskatchewan*. Canada, Saskatoon: University of Saskatchewan, 175 pages.
- Zeino Mahmalat, E. (2015). Le Maroc comme carrefour migratoire et pays d'accueil: quels défis pour le futur? Dans N. Khrouz, & N. Lanza, *Migrants au Maroc: Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*. Rabat: Centre Jacques-Berque.

Zhang, S. X. (2008). *Smuggling and Human Trafficking in Human Beings: All Roads Lead to America*. Santa Barbara: CA: Praeger, 232 pages.

Articles dans revues

Adepoju, A. (2000). Issues and recent trends in international migration in Sub-Saharan Africa. *International Social Science Journal*, 52, pp 383-394.

Adepoju, A. (2002). Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Propects for Intra-Regional Migration. *International Migration*, 40(2): 3-28.

Adepoju, A. (2004). *Changing Configurations of Migration in Africa*. Récupéré sur Migration Policy Institute: <https://www.migrationpolicy.org/article/changing-configurations-migration-africa>.

Ajzen, I. (1991). The theory of planned behaviour. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50°, pp. 179-211.

Allen, J., & Eaton, B. C. (2005). Incomplete Information and Migrations: the grass is greener across the Higher Fence. *Journal of Regional Science*, 45 (1), pp. 1-19.

Andrijasevic, R., & Walters, W. (2011). L'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières. *Cultures & Conflits*, n° 84, Hiver 2011, pp. 13-43.

Arthur, J. A. (1991). International labor migration patterns in West Africa. *African Studies Review* 34, 65-87.

Bakewell, O., & de Haas, H. (2007). African migrations: Continuities, discontinuities and recent transformations. Dans L. de Haan, U. Engel, & P. Chabal, *African Alternatives* (pp. 95-118). Brill: Leiden.

- Barou, J. (2000). Migrations et travaux forcés en Afrique subsaharienne à l'époque coloniale. *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre-décembre. *L'héritage colonial, un trou de mémoire*, pp. 51-61.
- Beauchemin, C., & Lessault, D. (2014). Les statistiques des migrations africaines: ni exode, ni invasion. *e-migrinter*, 12°, p. 32-43.
- Bigo, D., & Guild, E. (2003). "Le visa Schengen: expression d'une stratégie de "police" à distance". *Cultures & Conflits*, n° 49, pp 22-37.
- Boubakri, H. (2015). Migration et asile en Tunisie depuis 2011: vers de nouvelles figures migratoires? *Revue Européenne des Migration Internationale*, 31°(3 et 4), pp. 17-39.
- Boulding, K. E. (1956). General Systems Theory - The Skeleton of Science. *Management Science*, pp. 2(2), pp. 197-208.
- Boutrais, Jean, (1994). Pour une nouvelle cartographie des Peuls. In : *Cahiers d'Etudes africaines*, Vol. 133-135, XXXIV-1-3, pp. 137-146.
- Brachet, J., Choplin, A., & Pliez, O. (2011). Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, Vol. 142, N° 3, p. 168.
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Editorial: Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart* 4, pp. 3-20.
- Brou, K., & Charbit, Y. (1994). La politique migratoire de la Côte d'Ivoire. *Revue européenne des migrations internationales*, pp. Vol. 10, n°3. CERPAA CERPOD ORSTOM - Migrations africaines. pp. 33-59.
- Brüning, L., & Piguet, E. (2018). Changements environnementaux et migration en Afrique de l'Ouest. Une revue des études de cas. *Belgeo*, 1, pp. 1-26.
- Caarls, K., & Mazzucato, V. (2015). La migration internationale est-elle un facteur de divorce? Les couples ghanéens au Ghana et à l'étranger. *Population*, vol. 70(1), pp. 135-161.
- Charles, K. (2005). Unhappy husbands: Masculinity and migration in transnational Pakistani marriages. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 11(1), pp. 85-105.

- Chouala, Y. A. (2002). Le marquage diasporique du jeu interétatique de l'Afrique du golfe de Guinée (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale). *In Enjeux, n° 13 Octobre - Décembre 2002*, p. 24.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1976). L'Afrique coloniale française et le crise de 1930: crise structurelle et g n se du rapport d'ensemble. *Revue fran aise d'histoire d'outre mer, tome 63, n° 232-233, 3e et 4e trimestres 1976. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)*, pp. 386-424.
- Cyr, D., Hassein, K., Head, M., & Ivanov, A. (2007). The role of social presence in establishing loyalty in E-service environments. *Interacting with computer (19:1)*, pp. 43-56.
- Dacher, M., Massa, G., Madi ga, G., & Georges, Y. (1996). La Haute-Volta coloniale: t moignages, recherches, regards. *In: Cahiers d' tudes africaines, vol. 36, n° 143*, p. 333.
- Dahinden, J., Rosende, M., Benelli, N., Hanselmann, M., & Lempen, K. (2007). Migrations: genre et fronti res - fronti res de genre. *Nouvelles Questions F ministes, vol. 26(1)*, pp. 4-14.
- De Bel-Air, F. (2016). Migration profile: Egypt. *Migration Policy Center, European University Institute, Issue 2016/01*.
- De Haas, H. (2010). Migration and development. A theoretical perspective. *International Migration Institute, Vol. 44 Number 1 (Spring 2010)*, pp. 227-264.
- De Haas, H. (2011). The determinants of international migration, Conceptualising policy, origin and destination effects. *Working Papers, Paper 32, April 2011*, 35 pages.
- De Jong, G. F. (2000). Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-Making. *Population Studies, 54 (3)*, pp. 307-319.
- De Jong, G. F., & Fawcett, J. T. (1981). Motivations for migration: An assessment and a value-expectancy research model, in Gordon F. De Jong and Robert W. Gardners Eds. *Migration decision making: Multidisciplinary approaches to micrlevel studies in developed and developing countries, New York, Pergamon Press*, pp. 13-58.

- De souza, J., & Lochard, J. (2009). Histoire coloniale et commerce international. *Revue économique*, Vol. 60, numéro 3, p. 635.
- Deane, G. D. (1990). Mobility and adjustments : Paths to the resolution of residential stress. *Demography*, 27(1), pp. 65-79.
- Debrie, J., Eliot, E., & Steck, B. (2003). Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest. *Mappemonde*, 71/3, p. 11.
- Deleigne, M.-C., & Pilon, M. (2011). Migrations dans l'enfance et scolarisation en Afrique Subsaharienne: Apports et limites des approches quantitatives. Dans *Journal des Africanistes*, *Migration de l'enfance, migrations dans l'enfance*, 81-2, pp 87-117.
- Diffenbach, J. (1982). Influence diagrams for complex strategic issues. *Strategic Management Journal*, vol. 3, n°2, pp. 133-146.
- Durand-Dastès, F. (1974). Quelques remarques sur l'utilisation des modèles. *Bulletin de l'Association de géographes français*, pp. N° 413-414, 51e année, Janvier - Février 1974. pp. 43-50.
- Eastwood, J. B., Conroy, R. E., Naicker, S., West, P. A., Tutt, R. C., & Plange-Rhule, J. (2005). *Loss of health professionals from sub-Saharan Africa: the pivotal role of the UK*. The Lancet, 365, 9474, 28 May: 1893-1900.
- Elassar, Y. (2017). Egypte. *Annuaire internationale de justice constitutionnelle*, 32-2016, *Migrations internationales et justice constitutionnelle - Référendums et justice constitutionnelle*, pp. 233-239.
- Elhossain, O. (2016). Analyse des Fondements Théoriques des Facteurs Initiant la Migration Internationale. *Journal of Economics and Finance*, Volume 7, issue 3. Ver. III (May-Jun. 2016), pp. 11-23.
- Emmer, P. C. (2005). L'Afrique et l'impact de la traite atlantique. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 52-4bis, numéro 5, pp. 5-17.
- Fall, B. (1993). Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946). *Civilisations*, numéro 41, pp. 329-336.

- Fall, B., & Mbodj, M. (1988). Travail forcé et migration en Sénégal. *Historiens et Géographes du Sénégal*, n°3, pp. 23-29.
- Feliu Martinez, L. (2009). L'Année du Maghreb, V, 343-362. Récupéré sur *Journals Open édition*: <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/611#quotation>
- Findlay, A. (1990). A Migration Channels Approach to the Study of High Level Manpower Movements: A Theoretical Perspective. *International Migration*, 28 (1), pp. 15-23.
- Findley, S. E. (1989). Choosing between African and French destinations: the role of family and community factors in migration from Senegal River Valley. *African Studies Centre Working Papers 142*, Boston: Boston University.
- Fuguitt, G., & Zuiches, J. J. (1975). Residential preferences and population distribution. *Demography*, 12(3), pp. 491-504.
- Gainot, B. (2012). Le Dahomey dans la "colonisation nouvelle" 1799. *Dix-huitième siècle* 2012/1 (n°44), pp. 97 - 116.
- Gallo, E. (2006). Italy is not a good place for men: narratives of places, marriages and masculinity among Malayali migrants. *Global Networks*, 6(4), pp. 357-372.
- Glick-Schiller, N., Basch, L., & Szanton-Blanc, C. (1995). From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration. *Anthropological Quarterly*, Vol. 58, No. 1 (Jan., 1995), pp. 48-63.
- Gubert, F. (2010). Pourquoi migrer? Le regard de la théorie économique. *Regards croisés sur l'économie*, 8(2), pp. 96-105.
- Gueye, D. (2007). Les mobilisation pour le départ migratoire. *Migration Société*, 109(1), pp. 11-26.
- Harris, J. R., & Todaro, M. P. (1970). Migration, unemployment and development : A two sector analysis. *American Economic Review*, 60 (1), pp. 126-142.
- Haug, S. (2008). Migration Networks and Migration Decision-Making. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34:4, pp. 585-605.

- Hervouet, J.-P., Laffly, D., & Cardon, D. (2000). La maladie du sommeil en Côte d'Ivoire: à la recherche d'indicateur de risque. *Espace, Population, Société*, pp. 209-225.
- Irwin, M., Blanchard, T., Tolbert, C., Nucci, A., & Lyson, T. (2004). Pourquoi certains ne migrent pas : L'impact du contexte local sur la sédentarité aux Etats-Unis. *Population*, vol. 59(5), pp. 653-680.
- Kipré, P. (2006). Migrations et construction nationale en Afrique noire: le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle. *Outre-Terre*, 2006/4 (n°17), pp. 313-332.
- Kofman, E. (1999). Birds of passage a decade later: gender and immigration in the European Union. *International Migration Review* 33 (3), pp. 269-299.
- Kofman, E. (2004). Genre et migration internationale. *Les chaires du CEDREF, 12°/°2004*, pp. 81-97.
- Lee, E. (1966). A theory of migration. *Demography*, 3 (48), pp. 47-57.
- Lerch, M., & Piguet, E. (2005). Théories, méthodes et résultats des projections de la migration en provenance des nouveaux pays membres de l'UE. *Swiss Forum for Migration and Population Studies (SFM) at the University of Neuchâtel*, 23 pages.
- Leslie, R. R., & Richardson, A. H. (1961). Life-cycle, Carrer Pattern, and the Decision to move. *American Sociological Review*, 26 (6), pp. 894-902.
- Lessault, D., & Flahaux, M.-L. (2013). Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal. (U. d. Poitiers, Éd.) *Revue européenne des migrations internationales*, 29(4).
- Lewis, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labor. *The Manchester School of Economic and Social Studies* 22, pp. 139-191.
- Lin, K.-Y., & Lu, H.-P. (2011). Why people use sociale networking sites: An empirical study integrating network externalities and motivation theory. *Computers in Human Behavior*, 27, pp 1152-1161.
- Mabrouk, M. (2003). Pour une approche sociologique du milieu social des clandestins immigrés en de leur imaginaire. *Revue Tunisienne des Sciences*, n°125, pp. 15-49.

- Massey, D. (1990). The social and economic origins of immigration. *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 510, pp. 60-72.
- Morokvasic, M. (2003). Transnational mobility and gender: a view from post-wall Europe. Dans M. Morokvasic, U. Erel, & K. Shinozaki, *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Vol. I°; Gender on the Move*. Opladen: Leske + Budrich, pp. 101-103.
- Musette, M. S., & Khaled, N. (2012). L'Algérie, pays d'immigration? *Hommes & migrations*, 1298, pp. 54-69.
- Nawrotzki, R. J., Schlak, A. M., & Kugler, T. A. (2016). Climate, migration and the local food security context: introducing Terra Populus. *Population and Environment*, 38, 2, pp. 164-184.
- Nawrotzki, R., & Bakhtsiyarava, M. (2017). International climate migration: Evidence for the climate inhibitor mechanism and the agricultural pathway. *Population, Space and Place*, 23, p. 4.
- Ndaye, M., & Robin, N. (2010). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest. *Hommes & migrations*, 1286-1287, pp. 48-61.
- Ndiaye, M., & Robin, N. (2010). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : Une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation. *International Migration Institute, Vol. 23*, 48 pages.
- N'Daye, T. (2008, Avril-Juin). La traite négrière arabo-musulmane. *Culture Sud* (N° 169).
- Oberai, A., & Manmohan, S. (1980). Migration remittances and rural development: findings of a case study in the Indian Punjab. *International Labor Review*, 119, pp. 229-241.
- Odland, J. (1988). Migration and occupational choice among young labor force entrants: a human capital model. *Geographical analysis*, 20 (4), pp. 281-296.
- Ould, S. (2002). Tchib-tchib et compagnie: lexique de la survie et figures de la réussite en Mauritanie. *Politique africaine*, 82: 78-100.
- Outougane, E. (2016). Analyse des fondements théoriques des facteurs incitant la migration internationale. *Journal of Economics and Finance* (May. - Jun. 2016), pp. 11-23.

- Pécoud, A. (2013). Contrôle des frontières, campagnes d'information et crédibilité des politiques d'immigration. Récupéré sur *REVUE Asylon(s)*, N°8, juillet 2010-septembre 2013, Radicalisation des frontières et promotion de la diversité: <http://www.reseau-terra.eu/article944.html>
- Péhaut, Y. (1961). L'arachide au Sénégal. *Cahiers d'outre-mer*, N°53 - 14 année, Janvier-mars, pp. 5-25.
- Pelckmans, L., & Hardung, C. (2015/4). La question de l'esclavage en Afrique: Politisation et mobilisations. *Politique africaine*, numéro 140, pp. 5-22.
- Pérouse de Montclos, M. (2006). ONG humanitaires et politiques migratoires des Etats: une analyse financière et stratégique. *Outre-Terre*, n° 17(4), pp. 37-51.
- Perrin, D. (2011). Fin de régime et Migrations en Libye - Les enseignements juridiques dans un pays en feu. *L'Année du Maghreb*, CNRS Editions, Sahara en mouvements, pp. 285-301.
- Peterson, W. (1958). A general typology of migration. *American Sociological Review*, 23(3), pp. 256-266.
- Piguet, E., Pécoud, A., & De Guchteneire, P. (2011). Changements climatiques et migrations: Quels risques, quelles politiques? *L'information géographique*, Armand Collin, 2011/4 Vol. 75, pp. 86 à 109.
- Porumbescu, A. (2015). Defining the New Economics of Labor Migration Theory Boundaries: A Sociological-Level Analysis of International Migration. *RSP*; N° 45, pp. 55-64.
- Ravenstein, E. G. (1885). The laws of migration. *Journal of the Royal Statistical Society*, 48, pp. 167-227.
- Ravenstein, E. G. (1889). The laws of migration (revised). *Journal of the Royal Statistical Society*, 52, pp. 241-301.
- Robin, N. (1992). L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : panorama statistique. *Hommes & Migrations* n° 1160, *Migrants d'Afrique de l'Ouest*, pp. 6-15.

- Robin, N. (2007). Panorama des migrations en Afrique de l'Ouest; Migrations en Afrique de l'Ouest, une longue histoire. *Grain de sel*, n°40, septembre-novembre 2007.
- Robin, N. (2009). L'immigration subsaharienne en Espagne vue du Sud: entre appel économique et protectionnisme politique. *Migrations Société*, 125(5), pp. 71-90.
- Rodier, C. (2010). Frontex, l'agence tout risque. *Plein droit*, 87(4), pp. 8-11.
- Rouch, J. (1950). Les Sorkawa, pêcheurs itinérants du moyen Niger. *International African Institute*, pp. 5-25.
- Sékou, T. (1994). Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. X, n°3, p. 66.
- Sheng, T., & Liu, C. (2010). A empirical study on the effect of E-service quality on online customer satisfaction and loyalty. *Nankai Business Review International*, Vol.1 Issue:3, pp. 273-283.
- Simon, H. (1955). A behaviorial Model of Rational Choice. *The Quarterly Journal of Economics*, 69 (1), pp. 99-118.
- Sjaastad, L. A. (1962). The costs and Returns of Human Migration. *Journal of Political Economy*, Vol. 70, No. 5, Part 2: Investment in Human Beings (Oct., 1962), pp. 80-93.
- Speare, A., Kobrin, F., & Kingkade, W. (1982). THE influence of socioeconomic bonds and satisfaction on interstate migration. *Social Forces*, 61(2), pp. 551-574.
- Srinivasan, S., Anderson, R., & Ponnayolu, K. (2002). *Customer Loyalty in E-Commerce: an exploration of its antecedent and consequences*. *Journal of retailing*, 78, pp. 41-50.
- Staring, R. (2004). Facilitating the arrival of illegal immigrants in the Netherlands: Irregular chain migration versus smuggling chains. *Journal of International Migration and Integration*, 5(3), pp. 273-294.
- Stark, O. (1984). *Discontinuity and the theory of international migration*. *Kylos*, 37 (2), pp. 206-222.

- Talha, L. (1967). L'économie libyenne depuis les découvertes pétrolières. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 1962-2003, p. 157.
- Taylor, J. E., & Fletcher, P. L. (2001). *Remittances and Development in Mexico: The New Labour Economics of Migration: a critical Review*. Rural Mexico Research Project 2.
- Taylor, J. E., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Massey, D. S., & Pellegrino, A. (1996). International migration and community development. *Population index*, 62 (3), pp. 397-418.
- Thiollet, H. (2013). Migrations, exils et printemps arabes. Dans F. Charillon, & Dieckhoff, *Afrique du Nord Moyen Orient*. La double recomposition, La Documentation française, pp 133-146.
- Van Dalen, H. P., Groenewold, G., & Schoorl, J. J. (2005). Out of Africa: What Frives the Pressure to Emigrate? *Journal of Population Economics*, 18 (4), pp. 741-778.
- Vause, S., & Tomas, S. (2015). Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo? *Population*, vol. 70(1), pp. 41-67.
- Wolpert, J. (1965). Behavioral aspects of the decision to migrate. *Papers of the Regional Science Association*, 15 (1), pp. 159-169.
- Zolberg, A. R., Suhrke, A., & Aguayo, S. (1986). International factors in the formation of refugee movements. *International Migration Review*, 20(2), pp. 151-169.

Publications - Etudes

OCDE

- Bossard, L. (2008). *Communication sur Réunion des experts « Migration et Développement », dans le cadre du projet de mise en œuvre du plan d'action de Rabat, Dakar (Sénégal), 9-11 juillet 2008*. OCDE.

- Boubakri, H. (2007). Les migrations internationales en Afrique du Nord: Dimensions géographique et politique. *Atelier sur les Migrations Africaines: Comprendre les dynamiques de migration sur le continent*, (p. 25). 18-21 septembre 2007, Accra, Ghana.
- Brossard, L., Gnisci, D., Robin, N., & Trémolières, M. (2006, Août). *OCDE. Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest*. Récupéré sur OCDE: <http://www.oecd.org/fr/migrations/38410164.pdf>.
- Cogneau, D., & Mesplé-Somps, S. (1999). *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent?* Programme d'étude "Afrique émergente", Centre de Développement, OCDE, 118 p.
- Condé, J., & Diagne, P. S. (1986). *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas : Les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*. OCDE. Paris, 154 pages.
- CSAO-OCDE. (2008). *Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE*. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest: Paris, 145 pages.
- Moriconi-Ebrard, F., Harre, D., & Heinrigs, P. (2010). *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010*. Editions OCDE, Paris: Africapolis-I, mise à jour 2015, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest.
- Planes-Boissac, V. (2012). Asile et migrations dans le Maghreb - Fiche de renseignements : Tunisie. *Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)*. 66 pages.
- OCDE. (2006). *Le contexte socio-économique et régional des migrations ouest-africaines*. OCDE, novembre 2006.
- Robin, N. (2009). La CEDEAO, un espace de libre circulation, poste-frontière avancé de l'espace Schengen. Dans M. Trémolières, *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes* (pp. 148-164 (voir p. 156)). Paris: OCDE-CSAO, "Cahiers de l'Afrique de l'Ouest".

ICMPD

Devillard, A., Bacchi, A., & Noack, M. (2016). *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest*. ICMPD & IOM, 348 pages.

Musette, M. S. (2013). *Algérie flux migratoire mixtes*. ICMPD.

IOM

Adepoju, A. (2015). *National Migration Policy in Nigeria*. IOM.

Brown, O. (2008). *Migrations et changements climatiques*. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

IOM. (2009). *Migration au Cameroun. Profil national 2009*.

IOM. (2011). *Humanitarian emergency response to the Libyan crisis. Seven month report on IOM's response (28 february 2011 - september 2011)*. Genève: IOM. 26 pages.

IOM. (2016). *IOM Niger, 2016 Migrant Profiling Report*. IOM.

IOM. (2017). *Rapport de profilage des migrants ivoiriens*. IOM.

IOM. (2017b). *Enabling a Better Understanding of Migration Flows (and its Root-Causes) from Nigeria towards Europe*. Rapport d'étude documentaire, avril 2017, p. 43, IOM, Genève, Suisse.

OIM. (2017). *Rapport de profilage des migrants Ivoiriens*. OIM Côte d'Ivoire.

King, R. (2000). *Generalization from the History of Return Migration*, in : Return Migration : Journey of hope or despair ?, Dir. Par B. Ghosh, Geneva, IOM : UNO, p. 7-55.

UNESCO

Diop, C. A. (1984). Pour une méthodologie de l'études des migrations. Dans UNESCO, *Ethnonymes toponymes africain, Histoire générale de l'Afrique, Etudes et documents* (p. 97).

UNESCO. (1979). *Histoire générale de l'Afrique: La traite négrière du XVème au XIXème siècle.*

Sources universitaires

Diagne, A. (2014). La commercialisation de l'arachide au Sénégal: Enjeux, contraintes et perspectives, une étude dans le bassin arachidien. *Master 2 professionnel en Economie Rurale et Politique Agricoles*, p. 56.

Flahaux, M.-L. (2009). *Les Migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais dans leur pays d'origine.* Mémoire, Université catholique de Louvain - ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Grémare, B. (2011-2012). L'agence Frontex et la marine nationale. Essai d'une frontière maritime européenne. *Mémoire de master 2 Droit public sécurité et défense transméditerranéenne.*

Grisales Palacio, V. H. (2007). *Modélisation et commande floues de type Takagi-Sugeno appliquées à un bioprocédé de traitement des eaux usées.* Thèse, Automatique / Robotique. Université Paul Sabatier - Toulouse III.

Lugen, M. Petit Guide Méthodologique de l'enquête. Université Libre de Bruxelles.

Mandé, I. (1997). Les migrations du travail en Haute-Volta (actuel Burkina-Faso), mise en perspective historique (1919-1960). *Doctorat en Histoire.* Université Denis Diderot.

Pidoux, S. (2017). *Europol in the fight against migrant smuggling in Europe*. Frontex: Rapport de Master.

Van Meenen, J.-M. (2004). *La violence paroxystique en milieu scolaire. Approche cindynique et opérationnelle d'anticipation du risque*. Thèse, Université de Technologie de Troyes, 552 pages.

Autres

Adepoju, A., Boulton, A., & Levin, M. (2007). *Promoting integration through mobility: free movement and the ECOWAS Protocol*. New issues in refugee research, n°150: UNHCR, Geneva.

Agunias, D. R., & Newland, K. (2007). *Circular Migration and Development Trends, Policy Routes, and Ways Forward*. Dossier politique avril 2007, Washington D.C.: Migration policy Institute.

Alex, B., & Gemenne, F. (2016). *Impacts du changement climatique sur les flux migratoires à l'horizon 2030*. Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie, Rapport N°1 - Mai 2016- Projet réalisé par Futuribles et l'Institut de relations internationales et stratégique pour la Direction générale des relations internationales et de la stratégie.

Allasino, E., Reyneri, E., Venturini, A., & Zincone, G. (2004). *Labour market discrimination against migrant workers in Italy*. Asociacion Por Derechos Humanos de Andalucia: BIT, Geneva.

Amin, S. (1995). Migrations in contemporary Africa: a retrospective view. Dans J. Baker, & T. A. Aina, *The Migration Experience in Africa* (p. 29). Uppsala (Suède): Nordiska Afrikainstitutet.

Antoine, P., & Nanitelamio, J. (1988). *La montée du célibat féminin dans les villes africaines*. Les dossiers du Ceped N°12.

- Antwi Bosiakoh, T. (2008). *Understanding Ghana's Migrants: A study of Nigerian Migrant Associations in Accra, Ghana*. MMhil. Thesis presented to the Sociology Department, University of Ghana, Legon.
- Aragon, A. (2008). Chapitre 3. La force des liens forts en réseau. Dans *Le lien migratoire: Migrations clandestines de paysans guatémaltèques vers les Etats-Unis*. Editions de l'IHEAL.
- Assemblée nationale. (2016). *La situation migratoire en Europe*. Par la commission des affaires étrangères, en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 27 avril 2016.
- Attané, A. (2011). La notion d'ânesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains? L'exemple de la société burkinabé. *Vieillessement de la population dans les pays du Sud. Famille, conditions de vie, Solidarités publiques et privées, Etat des lieux et perspectives*. . Les Numériques du CEPED.
- Aubry-Caillaud, F., Fines, F., Da Fonseca, A., Leygues, J.-C., & Elkind, D. (2015). L'Espace Schengen : problème ou solution aux flux migratoires et à la sécurité en Europe ? Première table-ronde : L'espace Schengen : Quel apport à l'intégration européenne ? *Eurotémis : L'Espace Schengen : problème ou solution aux flux migratoires et à la sécurité en Europe ? Les 27 et 28 novembre 2015*. Bordeaux: Sciences-Po Bordeaux.
- Bâ, C. O., & Ndiaye, A. I. (2008). *L'émigration clandestine sénégalaise*. in *Asylon n°3*, éd. TERRA.
- Baby-Collin, V. (2017). *Les migrations internationales dans le champ des sciences sociales: tournants épistémologiques et variations scalaires*. Faire-Savoirs: Sciences de l'Homme et de la Société en Provence-Alpes-Côte d'Azur Association: AMARES, éditions, Septembre 2017, 11 pages.
- Bahoken, F. (2011). Représentation graphique des matrices: graphe et/ou carte de flux, Concepts, Documents du Groupe de Travail F.M.R. (flux matrices réseaux). 13 pages.

- Bell, M. (2000). *Data, Theory, Method: Understanding Circulation in Australia*. Document présenté à la 10^e conférence Biennale de l'Australian Population Association: Melbourne, 28 novembre - 1^{er} décembre 2000.
- Ben Jemia, M., & Ben Achour, S. (2014). Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie. Réseau Euromed des droits de l'homme.
- Ben Achour, S. (2011). Le droit tunisien face à la traite de personnes et au trafic de migrants. Migration Policy Centre, CARIM-South, CARIM Analytic and Synthetic, Notes 2011/47, Series on the fight against Trafficking in Persons and the Smuggling of Migrants in Legislation. 32 pages.
- Bérard, C. (2007, Jun). Dynamique des systèmes et modélisation en groupe: analyse des cadres opérations. *AIMS*, (pp. 1-26). Montréal, Canada.
- Bernecker-Thiel, A., Musette, M. S., & Labdelaoui, H. (2014). *Contribution à la connaissance des Flux Migratoires Mixtes, vers, à travers et de l'Algérie. "Pour une vision humanitaire du phénomène migratoire"*. Commission Européenne. 137 pages.
- Bocco, R. (1994). Migrations, démocratisation, médiations: enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient. Dans R. Bocco, & M. Djalili, *Moyen-Orient: migrations, démocratisation, médiatisations* (pp. 9-29). Graduate Institute Publications.
- Brou, K. A. (2015). L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960. Thèse.
- Brücker, P., & Lagarde, D. (2017). *Introduction - Les migrations internationales dans l'Égypte postrévolutionnaire*. Récupéré sur Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales | « Égypte/Monde arabe », 2017/1 n° 15 | pages 9 à 26: <https://www.cairn.info/revue-egypte-monde-arabe-2017-1-page-9.htm>.
- Cassarino, J.-P. (2008). *Patterns of Circular Migration in the Euro-Mediterranean Area. Implications for Policy-Making*. CAIM Analytic and Synthetic Notes 2008/29, Centre Robert Schuman pour les études avancées, San Domenico di Fiesole (FI), Institut universitaire européen.

- CEDEAO. (2007). *Approche commune de la CEDEAO sur la migration*. Commission de la CEDEAO: Dakar, 11-12 avril 2007.
- Charrière, F., & Frésia, M. (2008). *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*. UNHCR.
- Cissé, R., Fall, A., Adjamagbo, A., & Attané, A. (2017). La parentalité en Afrique de l'Ouest et du centre . Dans L. Vidal, *Renforcement de la recherche en sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et de Centre de l'Unicef: analyses thématiques Dakar (SEN)* (pp. 37-59). Dakar: IRD, Unicef.
- Constant, A., & Zimmermann, K. F. (2007). Circular Migration: Counts of Exit and Years Away from the Host Country. *Avant Projet N° 2999, Bonn: Institute for the Study of Labour*.
- Delescluse, A., & Loum, N. (2019). *Communication, changement et mondialisation. Quels objets, quelles dynamiques, quels enjeux nouveaux dans les Suds?, Migrations de jeunes Africains et représentations médiatiques des migrants: perspectives critiques*. Récupéré sur REFSICOM: www.refscicom.org/591.
- Di Bartolomea, A., & Jaulin Thibaut, P. D. (2010). *Profil migratoire de l'Algérie: Le cadre démographique-économique de la migration. Le cadre juridique de la migration. Le cadre socio-politique de la migration*. CARIM.
- Diouf, A. (2011). *Etude exploratoire du phénomène de l'immigration comme rite de passage: le cas de trois immigrants sénégalais*. Université du Québec, juin 2011: Montréal.
- Dustman, C., Casanova, M., Fertig, M., Preston, I., & Schmidt, C. M. (2003). *The impact of EU enlargement on migration flows*. The Immigration and Nationality Directorate of the UK Home Office: Home Office online Report 25/03.
- Essoh, B. (1998). *Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 - RGPH - 98. Volume IV: Tome 1. Etat et Structure de la population*: Institut National de la Statistique - Côte d'Ivoire. 118 p.

- European Commission, D. M. (2015). *A study on smuggling of Migrants, Characteristics, responses and cooperation with third countries*. 179 pages.
- Europol. (2016). *Migrant Smuggling in the EU*. La Haye: Europol.
- Fall, P. D. (2007). *La dynamique migratoire ouest-africaine entre ruptures et continuités*. Paper for the African Migration Workshop organised by the International Migration Institute, Oxford University and the Centre for Migration Studies, University of Ghana on "*Understanding Migration Dynamics in the continent*", Accra, Ghana, du 18 au 22 septembre 2007.
- Fotso, E. (1986). Les migrations internationales au Cameroun. *Les migrations internationales, problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité politique* (p. 230). Calabre: AIDELF.
- Frouws, B., & Horwood, C. (2019). *Drivers Revisited. Why People Migrate*. Récupéré sur Mixed Migration: <http://www.mixedmigration.org/articles/drivers-revisitedwhy-people-migrate>.
- Gnes, D. (2013). *Maghnia: Franchir la frontière infranchissable - Rapport de mission sur la vulnérabilité des migrants et des réfugiés subsahariens à la frontière Algéro-marocaine*. Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. 64 pages.
- Guillet, S. (2010). *Asile et migrations dans le Maghreb - Fiche de renseignements par pays: Algérie*. 37 pages: Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.
- Hertrich, V. (2007, January). *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-99*. Récupéré sur Researchgate: https://www.researchgate.net/publication/280682408_Nuptialite_et_rapports_de_genre_en_Afrique_Tendances_de_l'entree_en_union_1950-99.
- Joppe, M. (2000). *The Research Process*. Retrieved February 25, 1998, from <http://www.ryerson.ca/~mjoppe/rp.htm>.
- Kassar, H. (2005). Les changements sociaux et l'émigration clandestine en Tunisie. XV Congrès de l'UIESP, Tours, Juillet 2005. 33 pages.

- Kurekova, L. (2011). *Theories of migration: Conceptual review and empirical testing in the context of the EU East West flows*. Paper prepared for interdisciplinary conference on Migration. Economic Change, Social Challenge. April 6-9 2011, University College London.
- Laclémence, P. (2002). Le stade et son paradoxe: Vivre l'extase collective et craindre la violence. Dans M. Commeron, & P. Vanbellingen (Dir.), *La prévention de la violence dans les stades de football en Europe*. Commission européenne, pp. 47-50.
- Lalou, R. (1996). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise. Dans J. Coussy, & J. Vallin, *Crise et population en Afrique: crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques* (pp. 345-376). Paris: CEPED.
- Landry, M., & Banville, C. (1997). *Caractéristiques et balises d'évaluation de la recherche systémique*. Document de l'Atelier-Forum MCX 1. Etude de M. Landry et C Banville sur l'évaluation des recherches en ingénierie des organisations.
- Malécot, V., Papin, D., Picard, F., & Delaporte, A. (2019, Juillet 04). *En cartes : l'immigration de l'Afrique de l'Ouest a surtout lieu... vers l'Afrique de l'Ouest*. Récupéré sur Le Monde.fr: lemonde.fr/afrique/visuel/2019/02/28/en-cartes-l-immigration-de-l-afrique-de-l-ouest-a-surtout-lieu-vers-l-afrique-de-l-ouest_5429523_3212.html
- Mberu, B., & Pongou, R. (2010). *Nigeria: Multiple Forms of Mobility in Africa's Demographic Giant*. Migration Policy Institute. Retrieved April 20, 2016 from <http://www.migrationpolicy.org/article/nigeria-multiple-forms-mobility-africas-demographicgiant>.
- Meadows, D. H., & Robinson, J. (1985). *The electronic oracle: computer models and social decision*. John Wiley and Sons, Chichester.
- Merabet, O. (2006). *Termes de référence pour une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire, Rapport Final*. Civipol, Transtec, p. 16.
- PNUD. (2019). *Au-delà des barrières: Voix de migrants irréguliers en Europe*. PNUD, Oct 21, 2019.

- Sakho, P., & Dial, F. B. (2010). *Migration clandestine féminine. Etude de cas de Dakar et sa banlieue*. Notes d'analyses et de synthèse - Série sur la migration irrégulière - Module démographique et économique - CARIM - AS 2010/56.
- Schoorl, J. J., Heering, E. L., Esveldt, I., Groenewold, F., Vander ErfR, F., & De Valk, H. A. (1995). *Push and pull factors of international migration: a comparative report*. (Press).
- Schoorl, J., Heering, I., Esveldt, G., Groenewold, G. E., & al, e. (2000). *Push and Pull Factors of International Migration: A comparative Report*. Eurostat, European Communities: Luxembourg.
- UNECA. (2017). *Les infrastructures régionales en Afrique de l'Ouest : État des lieux, enjeux et impact sur la zone de libre-échange*. Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique. Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest: Abbis-Abeba, 96 pages.
- UNHCR. (2018). *Global Trends, Forced Displacement in 2018*. New York: UNHCR.
- UNODC. (2013). *Transnational Organized Crime in West Africa: A threat assessment*. UNODC, février 2013, 68 pages.
- Vause, S. (2009). *Genre et migrations internationales Sud-Nord: Une synthèse de la littérature*. Documents de travail du SPED; 31°, 50 pages.
- Zah, B. T. (2015). *Impact de la migration sur la démographie en Côte d'Ivoire*. Revue de géographie du laboratoire Leïdi – ISSN 0851 – 2515 –N°13, décembre 2015, p. 288.
- Zolberg, A. R. (1981). International migrations in political perspective. Dans M. Kritz, C. Keely, & M. Tomasi, *Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements*. New York: Center for Migration Studies.

Stéphane PIDOUX

Doctorat : Systèmes SocioTechniques

Année 2021

Une approche systémique des mouvements migratoires ouest-africains

La recherche s'inscrit dans une démarche scientifique et sociologique visant à révéler le facteur principal poussant un ressortissant ouest-africain à quitter son pays et à analyser ses interactions avec d'autres déterminants migratoires. Un examen dans le temps et dans l'espace des mouvements de population, volontaires ou forcés, de la sous-région montre que la mobilité ouest-africaine est en profonde mutation et qu'elle impacte largement les pays extra-régionaux et notamment les Etats de l'Union européenne. Une présentation des théories migratoires démontre que l'analyse des flux ne peut s'effectuer que dans un cadre multidisciplinaire et transversal. Une enquête de terrain forte de 18 entretiens, sa confrontation avec d'autres données et son examen permettent de révéler que le facteur prédominant déclenchant le processus migratoire porte sur une raison économique. Partant de ce facteur, une analyse minutieuse de son interaction avec les autres facteurs établis lors de l'enquête souligne que le « milieu » influe sur le facteur principal déclenchant la migration. Un examen détaillé des principaux déterminants autorise ensuite la modélisation, sous forme d'un graphe d'influence, du processus décisionnel propre à la migration ouest-africaine. Cette action met en évidence l'importance de trois dynamiques sous-jacentes portant sur les sources d'information, la précarité économique et les relations entre l'Etat et les filières d'immigration clandestine, dont l'Etat représente le point commun unique faisant de celui-ci un pivot dans le processus décisionnel.

Mots clés : analyse factorielle – systémique – émigration et immigration – migrations – Afrique occidentale.

A Systemic Approach to West African Migratory Movements

The research is part of a scientific and sociological approach aimed at revealing the main factor pushing a West African national to leave his or her country and at analyzing its interactions with other migratory determinants. An examination in time and space of voluntary or forced population movements in the sub-region shows that West African mobility is undergoing deep changes and that it has a major impact on extra-regional countries, particularly the European Union member states. A presentation of migration theories highlights that the analysis of migratory flows can only be carried out within a multidisciplinary and cross-cutting framework. A field survey of 18 interviews, additional data, and its examination reveal that the predominant factor triggering the migration process is economic. Starting from this factor, a careful analysis of its interaction with the other factors established during the survey underlines that the "environment" influences the main factor triggering migration. A detailed examination of the main determinants then allows the modeling of the decision-making process specific to West African migration in the form of an influence graph. This action highlights the importance of three underlying dynamics relating to sources of information, economic insecurity, and the relationship between the state and smuggling of migrants, of which the state represents the single common point, making it a pivot in the decision-making process.

Keywords: factor analysis – systemic – emigration and immigration – migrations – West Africa.